

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 13 AVRIL 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 62 Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 27 Mars 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »</p> <p style="text-align: center;">Approbation de l'avenant à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)</p> <p>N° d'Ordre : 120-23</p> <p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

VU la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU l'article L.303.2 du code de la construction et de l'habitat ;

VU la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires ;

VU la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 21 Avril 2020 entre l'Etat, la ville de Prades et la communauté de communes Conflent Canigó ;

VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 1^{er} Octobre 2021 entre l'Etat, la Communauté de communes Conflent Canigó, la Région Occitanie, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et les communes de Prades, Olette, Vernet-les-Bains, Vinça ;



VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 17 décembre 2021 entre l'Etat, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et la Communauté de communes Conflent Canigó ;

VU la délibération du conseil municipal d'Olette en date du 7 avril 2023 approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Maire ou son représentant à signer tout document relatif ;

VU la délibération du conseil municipal de Vinça en date du 7 avril 2023 approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Maire ou son représentant à signer tout document relatif ;

VU la délibération du conseil municipal Vernet-les-Bains en date du 7 avril 2023 approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Maire ou son représentant à signer tout document relatif ;

VU la délibération du conseil municipal de Prades en date du 12 avril 2023 approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Maire ou son représentant à signer tout document relatif ;

PROPOSE au conseil d'approuver l'avenant à la convention-cadre valant ORT. Ce document initialement signé par la Communauté de communes Conflent Canigó, la ville de Prades et l'Etat, doit faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer les trois communes complémentaires lauréates du Dispositif « Petites Villes de Demain » : Olette, Vernet-les-Bains et Vinça ;

CONSIDERANT que ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralité, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projet de revitalisation des centres-bourgs ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- **Phase 1** : La convention d'adhésion, signée par la Communauté de Communes Conflent Canigó, les quatre communes PVD, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales, le 1^{er} Octobre 2021 ;
- **Phase 2** : La phase de conception du projet de territoire des communes lauréates, se traduisant par la rédaction d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- **Phase 3** : La phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en Avril 2028. Tel que prévu par les textes, l'ORT a une durée de validité de cinq ans, à compter de la signature de la convention-cadre valant ORT.

CONSIDERANT que L'ORT, issue de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerces peuvent être significatives. Elle confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur des secteurs d'intervention identifiés dont les centres-anciens ;

CONSIDERANT que la revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans une démarche de projet partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'engagement de tous les acteurs, la Communauté de Communes et les communes lauréates, l'Etat, les établissements et opérateurs publics dont la Banque des Territoires, la Région, le Département, la Banque des Territoires, l'Etablissement public Foncier et tout acteur privé concerné sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de revitalisation du territoire.

CONSIDERANT que chaque commune lauréate a approuvé par délibération la stratégie territoriale présentée au sein de la convention-cadre dont les axes sont les suivants :

Commune d'Olette :

- **AXE 1** : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d'amélioration du cadre de vie ;
- **AXE 2** : Faire des commerces de proximité, du tourisme et de la mobilité le socle de l'attractivité économique ;
- **AXE 3** : Définir une stratégie urbaine, sur le linéaire de la RN116 en partenariat avec les acteurs du territoire.



Ville de Prades :

- **AXE 1 : De la réhabilitation à la reconstruction – vers une offre attractive d’habitat en centre-ville ;**
- **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;**
- **AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population ;**
- **AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain.**

Commune de Vernet-les-Bains :

- **AXE 1 : Positionner Vernet-les-Bains comme Ville de sports et de loisirs impliquant la requalification de son offre**
- **AXE 2 : Redynamiser le village à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l’image de la commune**
- **AXE 3 ; Impliquer les partenaires et acteurs locaux afin d’accélérer la reprise économique et touristique du village**

Commune de Vinça :

- **AXE 1 : Développer une offre économique et touristique équilibrée**
- **AXE 2 : Redynamiser le village à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l’image de la commune**
- **AXE 3 : Impliquer les partenaires et acteurs locaux afin d’accélérer la reprise économique et touristique du village**
- **AXE 4 : La transition écologique comme support de projet urbain**

CONSIDERANT que le Comité de projet, instance de suivi et de validation du programme « Petites Villes de Demain », s’est réuni le 10 janvier et le 4 avril 2023 afin de valider la stratégie de revitalisation intercommunale et ses déclinaisons communales décrites dans la convention-cadre, les secteurs d’intervention de l’ORT multi sites ainsi que les fiches-actions ;

DEMANDE à l’assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l’exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l’unanimité.

D’APPROUVER, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le projet de revitalisation décrit dans l’avenant à la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que les secteurs d’intervention, les orientations stratégiques, les actions et les intentions de projet qui en découlent ;

D’AUTORISER Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;

D’AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d’actions, ainsi qu’à la mise en œuvre de l’ORT.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 20 Avril 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.



AVENANT à la CONVENTION-CADRE valant OPERATION de REVITALISATION du TERRITOIRE (ORT)

Villes de PRADES, OLETTE, VINÇA et VERNET-LES-BAINS

Communauté de communes CONFLENT CANIGÓ



COMMUNE
D'OLETTE-EVOL





ENTRE

La ville de PRADES, représentée par son maire **M. Yves DELCOR**, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 avril 2023 ;

La commune d'OLETTE, représentée par son 1^{er} adjoint **M. Michel FAURE**, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 avril 2023 ;

La commune de VINCA, représentée par son maire **M. Bruno GUERIN**, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 avril 2023 ;

La commune de VERNET-LES-BAINS, représentée par son maire **M. Henri GUITART**, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 avril 2023 ;

La communauté de communes CONFLENT CANIGO, représentée par son président M. Jean-Louis JALLAT, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 avril 2023 ;

Ci-après désignées par « **Les collectivités bénéficiaires** »,

D'une part,

ET

L'État, représenté par le Préfet des Pyrénées-Orientales, **M. Rodrigue FURCY** ;
Ci-après désigné par « **L'État** » ;

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa présidente, **Mme. Carole DELGA**, dûment autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 février 2022 ;
Ci-après désignée par « **La Région** » ;

Le Département des Pyrénées-Orientales, représenté par sa présidente, **Mme. Hermeline MALHERBE** ;
Ci-après désigné par « **Le Département** » ;

La Banque des Territoires, représentée par la Directrice régionale adjointe Occitanie, **Mme. Caroline CARTALLIER** ;
Ci-après désignée par « **La Banque des Territoires** » ;

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par sa Directrice générale, **Mme. Sophie LAFENETRE** ;
Ci-après désigné par « **L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie** » ;

D'autre part,

VU la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 21 Avril 2020 entre l'Etat, la ville de Prades et la communauté de communes Conflent Canigó ;
VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 1^{er} Octobre 2021 entre l'Etat, la Communauté de communes Conflent Canigó, la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales et les communes de Prades, Olette, Vernet-les-Bains et Vinça ;
VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 17 décembre 2021 entre l'Etat, le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté de communes Conflent Canigó ;
CONSIDERANT dès lors qu'il convient de réaliser un avenant à la convention cadre existante valant ORT afin de d'intégrer les communes lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de l'avenant

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.



Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2028 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La ville de Prades dispose d'une convention cadre valant ORT depuis sa signature en date du 14 Avril 2020.

Les communes d'Olette, Vernet-les-Bains et Vinça ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1^{er} Octobre 2021. La convention-cadre valant ORT étant définie à l'échelle intercommunale, celle-ci doit faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer lesdites communes et leurs projets de territoire respectifs au sein de la stratégie communautaire.

Présentation du territoire :

Le territoire se situe aux portes de l'aire urbaine géographique perpignanaise, mais aussi des plateaux de haute montagne. Il est organisé en vallées qui se greffent à celle de la Têt, modelant ainsi les reliefs et les paysages, mais aussi la démographie et les activités.

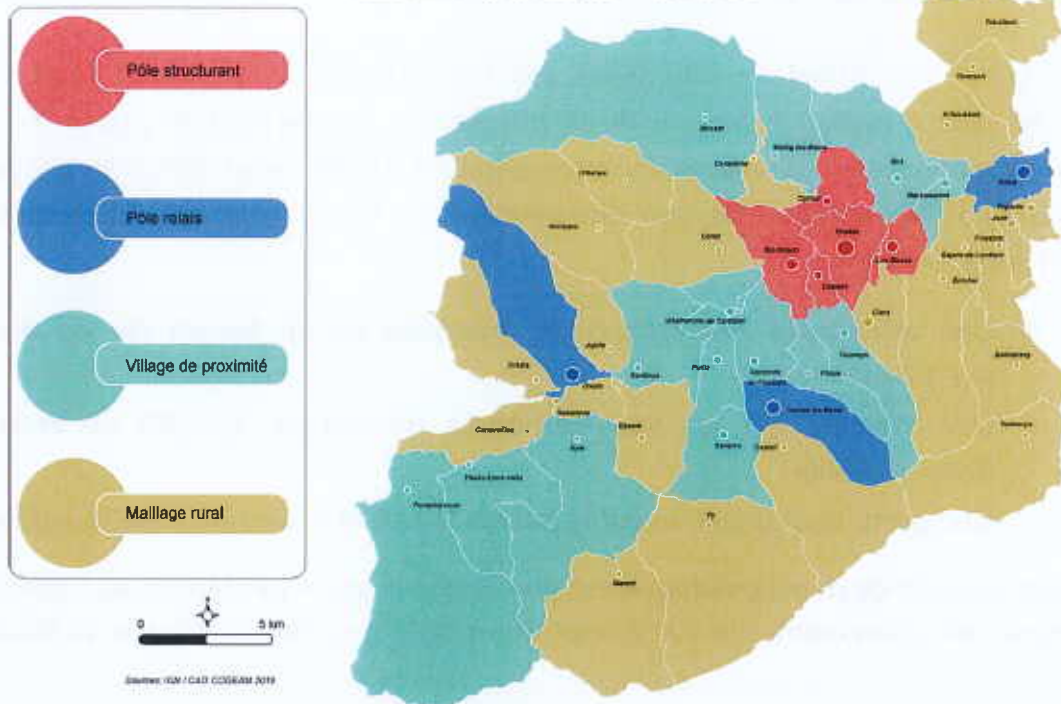
Territoire à dominante rurale et agricole, le Conflent s'étend de Vinça à Fontpédrouse et se caractérise par la transition qu'il opère entre la plaine et les massifs montagneux du Capcir et de la Cerdagne. Il se divise en deux entités : le Bas-Conflent plus à l'est et le Haut-Conflent plus à l'Ouest.

La partie Ouest est ainsi intégrée au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Également, le territoire et l'intercommunalité font partie du Grand Site de France du massif du Canigó dont la gestion est assurée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Au niveau de l'organisation du territoire, la Communauté de communes Conflent Canigó est articulée autour d'une armature fonctionnelle, définie au sein du PLUi.



ARMATURE FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE



Ainsi, l'analyse de l'armature territoriale de la Communauté de communes permet de définir quatre pôles urbains, classés selon la présence d'activités et d'équipements recensés (écoles, structures médicales, agences postales...) :

- La ville de Prades constitue le pôle « structurant », locomotive du territoire, avec les communes environnantes de Ria-Sirach, Catllar, Codalet et Los Masos ;
- Trois pôles « d'équilibre » structurés autour de Vinça, Vernet-les-Bains et Olette, présentant chacun des spécificités et problématiques qui lui sont propres et polarisant des communes limitrophes.

Ces éléments ont servi de base au projet de territoire porté par le PLUi valant SCOT de la Communauté de communes et retranscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Comme tout espace situé sur des franges, l'équilibre entre développement urbain et attractivité des centralités est fragile.

Les pôles relais, que sont Vinça, Vernet-les-Bains et Olette, sont appelés à jouer un rôle d'appui au pôle structurant en représentant pour la population une alternative en termes de distance/temps pour satisfaire les besoins hebdomadaires et du quotidien. En effet, la notion de relais permet, sans mettre à mal la capacité d'accueil du pôle structurant, de partager l'effort quant à l'accueil de population et de logements.

Ces pôles relais participent pleinement à la vitalité de l'économie locale et jouent un rôle majeur dans la politique de préservation des espaces naturels et du développement d'un cadre urbain en milieu rural. Cette typologie de commune doit participer à l'équilibre territorial par l'offre et la complémentarité des services proposés.

La croissance démographique :

Le territoire intercommunal se caractérise par une croissance démographique positive (+0,71% de taux d'évolution annuel de la population) sur la période 2013-2019, très légèrement supérieure à la tendance départementale (+0,61%). Toutefois, elle rencontre de réelles disparités en fonction de son éloignement du bassin d'emploi de la plaine du Roussillon et de Perpignan :

- Une attractivité démographique marquée sur le bassin de vie de Vinça (+1,12%)
- Une stabilité sur les sous-territoires de Prades (0,71%) et Vernet-les-Bains (0,65%) ;
- Une perte de population sur la frange Ouest et le bassin d'Olette (-0,94%).

Cette légère croissance démographique est portée par le solde migratoire au détriment du solde naturel, principalement due à la composition de la population et à son vieillissement relatif.

Les caractéristiques de la population :

Le PLUi, à travers son diagnostic, avait identifié un vieillissement accentué entre 1999 et 2006 avant de connaître un fléchissement. Il était cependant pressenti un retour à la hausse selon la structure démographique et la typologie du parc de logements. Bien que les parts des tranches d'âges restent stables, les dernières données disponibles mettent en avant une tendance globale sur le territoire intercommunal comparativement aux données départementales :

- Une part de 0-40 ans en dessous de la moyenne, particulièrement marquée pour les 20-34 ans ;
- Une part similaire sur la tranche d'âge 40-54 ans ;
- Une proportion plus élevée pour les plus de 55 ans.

Cela se traduit par une proportion de plus de 60 ans élevée sur le territoire, avec 37,5% de la population locale.

La structure de la population s'inscrit pour autant dans la continuité d'une tendance globale avec une diminution de la taille des ménages (2 personnes/ménage en 2019), mais avec plus de personnes seules (40,3%) ou vivant à deux (30,5%) que sur le reste du département.

Du point de vue fiscal et financier, la population du territoire est proportionnellement peu imposée, avec 31,4% de foyers fiscaux concernés. Cette tendance est corrélée à un revenu mensuel moyen porté à 1620€ en 2020, en deçà des moyennes départementales et régionales.

L'évolution du parc de logements :

Les caractéristiques du parc de logements s'inscrivent dans une tendance bien établie depuis de nombreuses années :

- Une proportion écrasante de résidences principales détenues par des propriétaires occupants (68% en 2019) au détriment de l'offre locative ;
- Un parc de logements vieillissant (72,5% des logements ont été construits avant 1990), source de questionnement sur leur devenir à l'aune de la sobriété énergétique.

Le diagnostic du PLUi mentionnait l'importance des résidences secondaires (4500) et des logements vacants (2100 logements soit 13% du parc en 2013).

Depuis, la situation s'est assez nettement améliorée, signe d'une attractivité résidentielle retrouvée. La part de résidences secondaires reste stable (27,5% en 2019) au profit du déclin des logements vacants (-284 entre 2013 et 2019, soit 11% de logements vacants en 2019).

Les dernières données disponibles (LOVAC et RPLS 2021) confirment cette embellie. Désormais, le parc de logements vacants ne représente plus que 10,86% du parc. Symbole de cette évolution positive, la ville de Prades a vu son taux de logements vacants drastiquement baissé sur la période entre 2013 et 2020 (de 21,5% en 2013 à 12,96% en 2019).

L'emploi et les dynamiques économiques :

Les emplois continuent d'évoluer vers une tertiairisation de plus en plus soutenue. Ils sont majoritairement issus du secteur public, dont la part a encore augmenté sur la période 2013-2019 (46% soit +2 points), de la grande distribution et de la santé. A contrario, les secteurs agricole (-1,9%), industriel (-0,1%) et de la construction (-1,1%) voient leur proportion diminuer sur la dernière période analysée. L'emploi privé est orienté vers les TPE, très largement majoritaire puisque 70% des établissements n'ont pas de salarié.

Après avoir connu une période marquée par une diminution des emplois entre 2008 et 2013, la concentration d'emploi est remontée sur la période 2013-2019 (87,7), avec plus d'emplois créés (+230) que d'actifs venant s'installer (+185), mais un taux de chômage conséquent (20%). Le taux d'évolution annuel de l'emploi est désormais positif (0,74).

Ces informations sur la dynamique de sédentarisation de l'emploi sont à mettre en parallèle de l'attractivité commerciale et des chiffres de consommation. En 2020, les ménages ont dépensé 119,3 millions d'euros, dont 28,95 millions d'euros en évasion du territoire intercommunal. Cette valeur est en forte diminution depuis la dernier relevé de 2010 effectué par la CCI, le montant étant à cette période de 37,95 millions d'euros, signe d'une plus grande rétention et d'une évolution des habitudes de consommation au bénéfice du territoire.

Etat des lieux des programmes et dispositifs existants :

La Communauté de communes Conflent Canigó a, durant ses dernières années, œuvré à la structuration et à la revitalisation de son territoire. Ce travail se fait à différentes échelles. La collectivité est ainsi intégrée dans des stratégies globales, et des contractualisations pluri-partenariales. C'est notamment le cas avec :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé en 2021 avec l'Etat et le PNR ;
- Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, avec le PNR Pyrénées Catalanes et la région Occitanie (nouvelle contractualisation en cours) ;
- La Convention Territoriale Globale, signée en 2022, avec la CAF des Pyrénées-Orientales ;
- Le Contrat Local de Santé 2018-2021 avec l'ARS et le CD 66 ;
- La Stratégie tourisme 2023-2028 avec le CD 66, pour laquelle des fiches-actions et une stratégie intercommunale a été définie par l'OTI ;
- Le Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département.

L'intercommunalité, à travers ses compétences, s'est également dotée d'études structurantes afin de faire évoluer ses services à la population et répondre aux besoins en la matière. On recense notamment :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé en février 2021 et socle commun de l'aménagement du territoire ;
- Le Schéma de développement culturel et patrimonial en 2019, suivi du label Pays d'Art et d'Histoire mis en œuvre par l'OTI Conflent Canigó en cours de déploiement ;
- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT), labélisé en 2021 ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en cours de réalisation ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dont la dernière version a été lancée en Mars 2022 ;
- L'Opération façade renouvelée en conseil communautaire en janvier 2023.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.



Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2028. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Communauté de communes Conflent Canigó :

La Communauté de communes ambitionne au regard du diagnostic synthétique développé ci-avant de rééquilibrer les dynamiques qui composent son espace. En se basant sur la capacité d'accueil et avec comme objectif général la hausse du cadre de vie, le projet de territoire traduit notamment dans le PADD du PLUi valant SCOT, vise prioritairement à protéger/préserver/renforcer ce qui fait l'attractivité territoriale tout en assurant une diversification par le développement/valorisation des atouts peu ou insuffisamment mis en avant jusqu'à présent. Il doit aussi servir à relever le défi d'un aménagement du territoire en phase avec son temps et son environnement en comblant les retards qui ont pu être pris au fil du temps. L'échelle de coopération intercommunale est un atout dans cette démarche.

Ainsi, la croissance démographique attendue n'est plus, comme cela a été longtemps le cas, uniquement liée à la présence de foncier agricole disponible à la construction, dans une logique essentiellement de périurbanisation. Chaque type d'espace constitue une ressource avec ses propres potentialités, qui participent au **cadre de vie** du Conflent.

L'**emploi** dans toutes ses composantes (agricole, artisanal et industriel, services) a été placé comme vecteur central de cette stratégie territoriale. Le **développement économique** n'est plus seulement réfléchi en termes de foncier mis à disposition des acteurs (et en concurrence avec les terrains des bassins environnants). Les implantations commerciales sont cadrées afin de cibler prioritairement les centres. Cette diversification de l'économie passe notamment par une mise en valeur qualitative des **patrimoines** paysagers, naturels, et touristiques, générateurs d'activités parfois dans des proportions importantes. La gestion supra-communale de thématiques telles que le **tourisme** par exemple, permet des synergies qui étaient auparavant beaucoup plus complexes. Sur ce type de territoire où les déplacements peuvent être plus fréquents (et chers) qu'ailleurs et à la périphérie des grands centres économiques urbains, les **télécommunications** revêtent un enjeu très important dans l'accompagnement de la transition écologique et environnementale.

Les terres agricoles et forestières ont beaucoup souffert ces dernières décennies, tant

au niveau des exploitations, que du foncier (localement ~~massivement grignoté par~~ l'urbanisation). Le projet de territoire ambitionne d'accompagner les mutations du secteur (relocalisation des marchés, évolutions des activités), et de redynamiser **l'agriculture** en clarifiant à long terme les usages des sols possibles, et en lançant des interventions foncières et des politiques volontaristes comme le PAT.

Sur le développement urbain, les capacités d'extensions ont été fortement réduites et rationalisées. Lorsqu'il y en a, elles ont été calibrées et localisées en fonction de capacités présentes (réseaux, risques, agriculture en place), de la présence sur la commune d'équipements et de services publics, et d'une connexion efficiente aux centralités environnantes (la plupart du temps de la même commune, mais aussi parfois des aires urbaines, comme Prades-Codalet-Catllar-Ria, ou Vernet-les-Bains – Corneilla-de-Conflent, ...), en alternative à la voiture individuelle. La réduction de l'artificialisation est par ailleurs systématiquement recherchée.

L'accent est donc porté sur une montée en gamme qualitative des **centres-bourgs, villages** et urbanisations existantes, qui doivent retrouver leur attractivité, et après avoir longtemps été délaissés au profit des périphéries.

Les actions visant ce rééquilibrage, parfois déjà engagées ou à prévoir, portent sur l'aménagement et l'accessibilité des espaces publics, la place de l'automobile et des mobilités douces, les rénovations/réhabilitations des bâtiments (d'habitations mais aussi publics), la mise en place de conditions favorables au tissu commercial de proximité, l'amélioration des **services à la population**... Les centres anciens doivent donc relever le double défi de l'adaptation du vieillissement général des populations (et des constructions), tout en permettant des installations de jeunes ménages dans un parc bâti aux normes énergétiques et environnementales.

Les démarches transversales et collaboratives (Centres-bourgs Occitanie, PVD, ORT, OPAH, Opération 'Façades' intercommunale...) constituent autant de réponses opérationnelles qui portent ces ambitions.

A partir de ces noyaux qui maillent le territoire, il est nécessaire de porter une attention particulière aux **mobilités** à grande échelle, en travaillant sur une limitation de l'impact de la voiture individuelle dans les déplacements (y compris sécurité routière), et en participant à l'amélioration des capacités des équipements et services existants (transports collectif, voie ferrée).

La recherche d'un réseau cohérent de mobilités douces qui relie les villages et centres d'intérêt, avec des connexions aux cheminements touristique est une priorité.

L'usage des **énergies renouvelables** doit être intégré dans toutes les politiques d'aménagement du territoire avec une ambition d'autonomie. Néanmoins, il convient de distinguer l'échelle ultra-locale (construction/bâtiments économes, bonnes pratiques individuelles et collectives), de la production industrielle (dont le grand éolien a été écarté en raison des potentiels impacts paysagers), qui présente de nombreuses potentialités en Conflent (hydroélectricité, ensoleillement...).

Le PCAET à venir devra s'emparer de ces thématiques et les préciser.

Ville de Prades :

La ville de Prades s'appuie sur une démarche ancienne en matière de renouvellement urbain et de requalification, lancée depuis l'étude urbaine de 2011. Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est existante depuis avril 2020 sur le territoire communal avec un plan d'actions défini sur cinq ans.

La stratégie et les ambitions de territoire s'inscrivent dans la même philosophie que celle approuvée deux ans plus tôt. La municipalité souhaite poursuivre le travail mené en concordance avec la stratégie intercommunale retranscrite au sein du PLUi. Prades fait figure de pôle structurant au sein de l'armature fonctionnelle du territoire. En tant que telle, elle a vocation à :

- Développer ses fonctions résidentielles,
- Renforcer ses fonction de pôle intermodal ;
- Développer ses fonctions économiques.

Le travail engagé depuis les premières études urbaines se matérialise par des résultats positifs sur la requalification du centre-ville. Les opérations menées ont eu un impact sur l'attractivité de la ville tant du point de vue résidentiel qu'économique. Ces éléments confirment la stratégie mise en place, qu'il convient dès lors de poursuivre en apportant quelques compléments intervenant comme une mise à jour de la réflexion initiale.

Celle-ci s'organise initialement autour de six axes de travail :

- Axe 1 — De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 — Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 — Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 — Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 — Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- Axe 6 — Le développement durable.

Les compléments apportés à cette feuille de route issue de la signature de la convention-cadre sont de deux natures :

- Des études prospectives sur différentes thématiques (paysage, entrées de ville, stationnement) ayant pour objectif d'entamer une réflexion à long terme afin d'anticiper l'évolution de la ville et de ses besoins. La phase opérationnelle n'interviendra probablement pas sous la présente convention-cadre, mais cette prise en compte s'avère nécessaire dès à présent afin d'assurer une intégration progressive dans la politique de la ville ;
- Intégrer des projets d'aménagements et d'équipements non mentionnés lors de l'ORT initiale. Ces projets, relativement récents ou encore immatures au moment de la signature en 2020, doivent désormais figurer au sein du plan d'actions dans lequel

ils s'intègrent sans le remettre en cause, preuve de la continuité de la politique mise en place depuis une décennie sur la commune.

Enfin, des actions identifiées dans la première ORT font l'objet d'une mise à jour. Ces modifications interviennent notamment quand l'action est maintenue mais orientée sur un secteur différent que celui prévu au sein de l'ORT initiale. Deux ans après son entrée en vigueur, des ajustements sur le calendrier prévisionnel sont également à prévoir et celui-ci sera également mis à jour dans cet avenant et au cours des prochaines années si nécessaire.

Commune de Vinça :

La commune de Vinça dispose au sein de sa vallée d'une attractivité démographique constante, bénéficiant de sa proximité avec le bassin de vie perpignanais, pourvoyeur d'emplois et de services.

Paradoxalement, le village connaît depuis quelques années une disparition progressive de son tissu commerçant en cœur de ville. Le centre historique autour de l'Eglise a perdu cette vocation, et les commerces en périphérie immédiate, sur l'axe de la route départementale, ont des velléités de fermetures.

Alors même que les logements se font de plus en plus rares sur le territoire communal, l'évolution en ville-dortoir est clairement perceptible et justifie la mobilisation de la municipalité pour récréer de l'économie au sein de son centre. Ceci est un axe de travail indispensable dans le renouveau du cœur de ville, à mener concomitamment avec l'animation autour des possibilités de requalification des logements possibles et permises grâce à l'ORT, pour favoriser l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie vinçannais.

En parallèle, l'une des particularités de Vinça concerne l'emprise des biens qu'elle possède. Au sein de l'aire urbaine, nombreux sont les espaces publics, places, parcs de stationnement. Aménagés pour la plupart il y a de nombreuses années, leur qualité et leur usage peuvent aujourd'hui être questionnés pour s'adapter aux besoins de la population et de la municipalité. La problématique est similaire pour les bâtis communaux, avec une interrogation nécessaire sur l'évolution et le devenir de certains biens à court, moyen et long terme. En ce sens, il apparaît nécessaire pour la commune de se doter d'une vision programmatique afin de pouvoir définir le rôle de ses emprises tout en phasant leur réhabilitation.

Enfin, la commune entend poursuivre son virage écologique, en phase avec sa situation géographique et les labels reconnus tel que « Station Verte ». Pour cela, elle souhaite développer sa politique d'embellissement et de végétalisation amorcée les années précédentes pour concilier cadre de vie et prise en compte environnementale. En

complément, les mobilités douces et la réhabilitation du bâti public figurent parmi les objectifs des années à venir, tels que la réhabilitation du groupe Pierre Gipulo.

C'est à partir de ce constat que la collectivité souhaite développer sa stratégie territoriale autour de quatre axes :

- Endiguer la transformation amorcée de Vinça en ville-dortoir, notamment en s'impliquant contre la disparition des commerces de proximité ;
- Assurer une animation et une communication autour des outils de requalification de l'habitat et promouvoir les actions communautaires (OPAH – Opérations Façades) ;
- Définir un programme d'actions concernant les espaces et équipements publics communaux, nombreux à ce jour, mais dont l'usage peut être questionné, afin de les adapter au Vinça d'aujourd'hui et de demain.
- Poursuivre les efforts en matière d'écologie, à travers une programmation forte d'investissement en termes de mobilités douces, de sobriété énergétique et de végétalisation.

Commune de Vernet-les-Bains :

La commune dispose d'atouts exceptionnels issus de son cadre naturel (Canigó – randonnées) et de son patrimoine historique (Thermes - Casino – Parc – Hôtel du Portugal). Toutefois, elle connaît une phase difficile en matière de dynamique territoriale, marquée par la période COVID. Des commerces ont fermé et ceux perdurant ne sont pas aussi bien gérés que par le passé, impactant dès lors la vie quotidienne du village.

Avec des locaux et logements vacants concentrés majoritairement sur ce secteur et un modèle touristique en pleine évolution, la municipalité a souhaité définir ses priorités d'intervention pour favoriser la requalification et la reprise économique.

Dès lors, le parti d'aménagement choisi consiste à concentrer les efforts budgétaires sur la requalification de son patrimoine et à agir sur ses équipements vétustes dans un double intérêt :

- Repositionner à moyen terme Vernet-les-Bains comme une ville attractive et dynamique afin de rompre avec l'image vieillissante du village, pour attirer de nouveaux investisseurs et de nouvelles populations ;
- Développer l'image d'une ville verte, tant d'un point de vue écologique avec les programmes mis en place que par l'offre de tourisme, axé sur les sports et le plein air.

C'est en mettant en place cette stratégie dès à présent que la municipalité souhaite retrouver son attractivité et sa vitalité.

Pour cela, des projets prioritaires peuvent être fondamentaux dans cette mise en œuvre, tels que la restructuration du Parc des Sports, symbole de la volonté de la municipalité de se placer comme une ville de sports et de loisirs à nouveau dynamique. Etoffer cette offre



est également prépondérant, le projet de skate park et celui de la médiathèque vont également dans ce sens.

L'implication sur l'amélioration du cadre de vie vernetois avec les acteurs du territoire (CAUE – Région – Département – intercommunalité), est une notion transversale primordiale pour influencer sur l'attractivité recherchée et la requalification du parc de logements.

Enfin, les travaux de mise en sécurisation et de rénovation du Casino s'inscrivent sur un projet à long terme particulièrement en phase avec le contexte vernetois, où l'attractivité touristique est liée à la dimension patrimoniale et économique du village.

Commune d'Olette :

La commune d'Olette se compose du bourg du même nom et du village d'Evol (parmi les plus beaux villages de France), mais également des lieux-dits La Bastide (ancien site industriel à vocation économique désormais), ainsi que de Thuir d'Evol, à proximité de ce dernier.

Olette est confrontée à de nombreuses contraintes sur son territoire, tel que l'éloignement des grands bassins d'emplois, sa topologie limitant fortement son développement ainsi que l'impact de la RN116, qui induit un flux positif en matière d'économie, mais n'incite pas les passants à résider sur le village. Dès lors, la croissance démographique du village est négative depuis plus de 20 ans, la population est âgée et se renouvelle peu (un jeune de moins de 20 ans pour 3 personnes de plus de 60 ans) et le nombre de logements vacants n'a cessé d'augmenter pour atteindre près de 19% en 2018. Ce dernier indicateur s'avère nettement en baisse depuis et cela peut être perçu comme une réussite de la politique mise en place par les élus du village, pleinement conscients de ces problématiques et dont l'attractivité et le maintien de l'économie sont les enjeux majeurs.

La municipalité s'implique fortement depuis plusieurs mandats en matière de requalification de son village, dont la taille modeste ne doit pas faire oublier son rôle de pôle relais au sein de la vallée. Afin de s'inscrire pleinement dans le dispositif et permettre à Olette son développement et son rayonnement, trois axes prioritaires se dessinent :

- Poursuivre une politique forte sur le cadre de vie. Après avoir conduit des opérations conséquentes encore récemment (requalification de la Place de la Victoire). La municipalité entend poursuivre ses actions, dont certaines sont lancées depuis plusieurs années, dans le but de maintenir et développer une offre de services en phase avec son rôle prépondérant pour les communes aux alentours, pour les

touristes percevant Olette comme une étape mais également pour sa propre population et ainsi attirer de nouveaux ménages.

- Faire du tourisme un vrai complément à l'offre économique de la commune. La volonté est de doter Evol des équipements en phase avec son classement afin de générer une économie dont les bénéfices se répercuteraient sur l'ensemble du village. Le développement de cet axe économique ira de pair avec le confortement du tissu existant sur le centre bourg, dont l'objectif est également de faciliter son accès à travers des aménagements en matière de stationnement, de référencement et de signalétique. Olette compte aussi mettre l'accent sur la mobilité comme lien de cette politique économique et touristique, en menant une réflexion transversale sur le sujet (sentier, mobilités douces, devenir ferroviaire). Les déplacements doux urbains étant fortement impactés par la structuration du réseau viaire, le parti pris est alors de faciliter les déplacements entre les différentes entités du village, en prolongement de la complémentarité recherchée.
- Le dernier axe prioritaire concerne la RN 116, et plus particulièrement le front urbain. Véritable élément marquant de la commune, il concentre à ce jour la moitié des logements vacants de plus de deux ans présents sur Olette et véhicule une image peu attractive, symbolisée par un front bâti dense, peu végétalisé et à l'accessibilité réduite et dangereuse. L'enjeu est de pouvoir co-construire, avec les différents partenaires, une stratégie à long terme visant à requalifier ce linéaire pour faciliter le réinvestissement de ces logements. A la vue des objectifs issus de l'OPAH et des besoins de la commune, les logements requalifiés pourraient être prioritairement destinés au parc locatif ou bien à des primo-accédants.

L'articulation du projet de territoire se décline autour de ces trois axes thématiques. Pour chacune des communes, la stratégie établie s'appuie notamment sur des orientations stratégiques, plus larges que les fiches-actions, permettant de définir la philosophie globale adoptée au sein de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) 2023-2028.

Des fiches-actions complémentaires pourront utilement compléter ce document cadre durant sa période de réalisation.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe des orientations stratégiques en phase avec le CRTE signé par l'intercommunalité, le département et l'Etat. Pour rappel, voici la structure définie à l'échelle communautaire au sein de ce document :

STRATEGIES	OBJECTIFS	ACTIONS
<p style="text-align: center;">TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</p>	<p>REDUIRE LES GAZ A EFFET DE SERRE (GES)</p>	<p>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics</p>
		<p>Réduire la consommation de l'éclairage public</p>
	<p>PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DE VIE</p>	<p>Préserver et sécuriser la ressource en eau</p>
		<p>Faciliter/optimiser les besoins des activités agricoles</p>
	<p>DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES</p>	<p>Développer les cheminements et continuités piétonnes</p>
		<p>Accélérer la transition vers des véhicules et outils décarbonés</p>
<p style="text-align: center;">COHESION SOCIALE</p>	<p>GARANTIR L'ACCES A DES SERVICES VECTEURS DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p>	<p>Répondre aux attentes d'une population exigeante</p>
		<p>Mieux vivre ensemble (Espace, équipements publics)</p>
		<p>Protéger le patrimoine</p>
		<p>Développer l'économie de proximité</p>
	<p>INVESTIR POUR LA JEUNESSE</p>	<p>Rénover les restaurants scolaires et les accueils périscolaires</p>
		<p>Rénover les écoles du Conflent</p>

Comme évoqué plus tôt, la Communauté de communes Conflent Canigó s'est emparée depuis plusieurs années des enjeux liés à l'aménagement du territoire et au logement.

La première étape d'importance en matière de planification fut l'approbation du PLUi en 2021. Disposant dorénavant d'un document d'urbanisme unique, les communes bénéficient d'une ligne directrice claire et établie pour les quinze années à venir en matière d'aménagement du territoire.

Ce document, particulièrement vertueux (la diminution de la consommation foncière est d'ores et déjà compatible avec le loi Climat et Résilience), a permis de doter le territoire d'une vision priorisant le réinvestissement urbain plutôt que l'extension sur des terres agricoles ou naturelles.



Son application est effective depuis et sa déclinaison commence à opérer au sein des projets et des dispositifs opérationnels. C'est notamment le cas avec la nouvelle OPAH, lancée en mars 2022, au sein de laquelle de nouveaux outils et objectifs ont été mis en place, en phase avec le travail réalisé à l'échelle communautaire pour redynamiser les cœurs de village. Pour rappel, cette opération est dotée de différents objectifs :

- Qualitatifs :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé (logements occupés par leurs propriétaires, logements locatifs, logements vacants) ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité énergétique des logements des propriétaires occupants ainsi que de logements locatifs ;
- Favoriser l'accessibilité et l'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées et prévenir les risques domestiques ;
- Favoriser la réhabilitation et la remise sur le marché de logements locatifs conventionnés à destination des résidents permanents.
- **Un objectif spécifique PVD**, visant à apporter un soutien particulier aux primo-accédants dans les communes labellisées ;
- **Une démarche renforcée sur le centre-ville de Prades dans le cadre de cette nouvelle OPAH qui constitue le volet Habitat de l'ORT** : Promouvoir l'incitation financière aux primo accédants, renforcer le parc locatif, traiter le maintien des séniors à domicile, poursuivre l'accompagnement de la ville dans le repérage et le traitement de l'habitat indigne, remobiliser les petites copropriétés fragiles par un diagnostic multicritères.

- Quantitatifs :

- Les objectifs quantitatifs sont fixés à un total de **87 logements améliorés sur 3 ans** (131 sur 5 ans) par des propriétaires occupants en place ou accédants et par des propriétaires bailleurs soit :
 - 72 logements de propriétaires occupants dont 13 très dégradés, 8 petites LHI, 36 Economies d'énergie et 15 Autonomies ;
 - 9 primo-accédants (15 sur 5 ans) ;
 - 15 logements locatifs dont 12 très dégradés et 3 rénovations énergétiques seules ;
 - 3 logements locatifs privés faisant l'objet d'une convention sans travaux (5 sur 5 ans).

À la suite de la première année de mise en place, le bilan annuel s'avère très positif, puisque SOLIHA 66 (opérateur mandaté) recense :

- 25 logements concernés par des financements OPAH ;
- 22 logements dans ce même périmètre mais hors financement ;
- 15 logements en secteur diffus (hors périmètre de l'OPAH).

Au total, **1 338 705€** de travaux sont engagés pour un montant de subvention estimé à **595 412€**.



En complément à ce dispositif, l'Opération Façades a récemment été renouvelée. Les périmètres ont pu être ajustés à l'appui du travail de zonage effectué au sein du PLUi, avec comme fil directeur la volonté de prioriser les centres de chaque commune.

Le dispositif initial, instauré au 1^{er} Janvier 2020, fut une réussite. L'objectif fixé était de subventionner le ravalement de 26 façades par an, soit 78 façades sur les trois années écoulées.

Au total, 74 dossiers ont été validés et l'ensemble des crédits alloués à cette opération ont été consommés depuis. Le dispositif, financé en totalité par la Communauté de communes Conflent Canigó, a permis la réalisation de **898 768€** de travaux, pour **265 497€** de subventions versées sur trois ans.

Enfin, au niveau local, la ville de Prades a souhaité lancer dès Septembre 2022 le Permis de Louer sur son territoire. Ce nouvel outil doit permettre de lutter efficacement contre les logements indignes et/ou insalubres, pour lesquels la remise sur le marché locatif ne faisait l'objet d'aucun contrôle.

Il est encore difficile de tirer un bilan du fait du manque de recul depuis son entrée en vigueur, mais les premiers chiffres semblent satisfaisants, avec environ 70 logements ayant fait l'objet d'une demande depuis Septembre.

L'armature du CRTE et les politiques d'aménagement et de logement évoquées permettent, à l'échelle du Conflent, de partager une stratégie collective entre les différentes collectivités. La formalisation du projet de territoire de chacune des communes lauréates au dispositif « Petites Villes de Demain » s'est faite en suivant ce cadre défini.

Bien que disposant d'un socle commun, les attentes et objectifs identifiés par chaque municipalité peuvent varier à l'échelle locale, dans un souci de cohérence vis-à-vis des actions engagées et des priorités déjà établies. La définition des ambitions de chaque territoire a permis dans un premier temps d'identifier les axes de travail pour aller favoriser la requalification et la redynamisation du cœur de ville.

A l'appui de cela mais également des actions et du constat réalisé pour chaque territoire, les municipalités ont affiné leur stratégie en fonction des priorités, des actions en cours mais également de leurs besoins : c'est la définition des orientations stratégiques, au sein desquelles s'inscrivent en suivant les fiches-projets et le plan d'action de chacune d'entre elles.

Les projets de territoire des communes respectives ont été pensée dans un souci de continuité des politiques de contractualisation plus larges (CRTE, CTO, Bourg-Centre Occitanie notamment) afin de faciliter la prise en compte des projets actuels et futurs.

Ceux déjà connus lors de l'élaboration du CRTE ont été inscrits en suivant la nomenclature mentionnée. Quant aux projets relativement récents, ils feront l'objet d'une intégration dans les différents programmes lors de la révision ou mise à jour de ceux-ci.

Voici la déclinaison des orientations stratégiques par commune (le plan exhaustif est en annexe 3).

Ville de Prades :

- **AXE 1 : De la réhabilitation à la reconstruction – vers une offre attractive d’habitat en centre-ville.**
 - **Orientation 1.1 :** La réhabilitation des logements du centre-ville, restructurations d’îlots dégradés ;
 - **Orientation 1.2 :** Amélioration de l’esthétique et de l’environnement du centre-ville.
- **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
 - **Orientation 2.1 :** Soutien à l’économie et au commerce par la réhabilitation et la remise sur le marché de locaux commerciaux ou professionnels ;
 - **Orientation 2.2 :** Soutien au tourisme et aux activités touristiques.
- **AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population**
 - **Orientation 3.1 :** Répondre aux besoins en équipements et services de proximité ;
 - **Orientation 3.2 :** Etoffer les équipements sportifs et de loisirs ;
 - **Orientation 3.3 :** Mise en valeur et protection du patrimoine matériel et immatériel.
- **AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain**
 - **Orientation 4.1 :** S’impliquer en matière de renaturation et de désimperméabilisation ;
 - **Orientation 4.2 :** Mener une politique de sobriété énergétique ;
 - **Orientation 4.3 :** Mettre en place des aménagements cyclables ;
 - **Orientation 4.4 :** Poursuivre les aménagements piétons ;
 - **Orientation 4.5 :** Questionner nos usages et besoins en matière de mobilité.

Commune d’Olette :

- **AXE 1 : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d’amélioration du cadre de vie**
 - **Orientation 1.1 :** Mettre à profit le réaménagement de la Place de la Victoire en requalifiant ses environs ;
 - **Orientation 1.2 :** Poursuivre la réhabilitation globale des équipements et biens publics.

- **AXE 2 : Faire des commerces de proximité, du tourisme et de la mobilité le socle de l'attractivité économique**
 - **Orientation 2.1** : Olette, centre-bourg commerçant à conforter dans son rôle ;
 - **Orientation 2.2** : Evol, socle de la dimension patrimoniale et touristique du village ;
 - **Orientation 2.3** : La mobilité, lien entre les entités et support de développement
- **AXE 3 : Définir une stratégie urbaine sur le linéaire de la RN116 en partenariat avec les acteurs du territoire**
 - **Orientation 3.1** : Des actions au long cours nécessitant l'implication des partenaires territoriaux ;
 - **Orientation 3.2** : Des actions locales pour poursuivre la lutte contre la vacance.

Commune de Vernet-les-Bains :

- **AXE 1 : Positionner Vernet-les-Bains comme Ville de sports et de loisirs impliquant la requalification de son offre**
 - **Orientation 1.1** : Restructurer le Parc des Sports ;
 - **Orientation 1.2** : S'appuyer sur le patrimoine naturel pour répondre aux différents besoins ;
 - **Orientation 1.3** : Créer de nouvelles structures sportives et culturelles.
- **AXE 2 : Redynamiser le village à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l'image de la commune**
 - **Orientation 2.1** : Déployer une réflexion sur la dynamique et la qualité de l'espace public en cœur de ville ;
 - **Orientation 2.2** : Investir la problématique de la qualité des logements dans le centre ancien ;
 - **Orientation 2.3** : Mettre en œuvre une programmation de sobriété énergétique des bâtis publics.
- **AXE 3 : Impliquer les partenaires et acteurs locaux afin d'accélérer la reprise économique et touristique du village**
 - **Orientation 3.1** : Des études structurantes pour établir une vision à long terme du devenir du village ;
 - **Orientation 3.2** : Etablir la mobilité comme vecteur de lien et d'attractivité ;
 - **Orientation 3.3** : Le patrimoine vernetois, vestige du passé et support de l'économie de demain.

Commune de Vinça :

- **AXE 1 : Développer une offre économique et touristique équilibrée**
 - **Orientation 1.1** : Agir pour stopper la disparition progressive des commerces et services de proximité en centre-ville ;
 - **Orientation 1.2** : Poursuivre la requalification des espaces touristiques et de loisirs.

- **AXE 2 : Redonner au cœur de village son rôle de quartier d'habitat vivant**
 - **Orientation 2.1** : Favoriser la remise sur le marché des logements vacants structurels ;
 - **Orientation 2.2** : S'appuyer sur la coordination des politiques de requalification des partenaires territoriaux.

- **AXE 3 : Repenser le caractère urbain de Vinça au regard des besoins actuels et futurs**
 - **Orientation 3.1** : La place des bâtis et espaces publics au sein du Vinça de demain ;
 - **Orientation 3.2** : Le patrimoine et la culture, vecteur d'identité et d'attractivité.

- **AXE 4 : La transition écologique comme support de projet urbain**
 - **Orientation 4.1** : Développer des programmes d'économie d'énergie ;
 - **Orientation 4.2** : Poursuivre les programmes de végétalisation ;
 - **Orientation 4.3** : Engager la mutation des mobilités.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront présentées et validées par le comité de pilotage.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire des collectivités et leurs partenaires. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet.

Le plan est composé d'actions concrètes prioritaires dans le cadre de la stratégie territoriale. Ce sont elles qui font l'objet d'une fiche-action, sous différentes temporalités.



4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches-actions figurant en annexe 5. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.





Au sein de la présente convention, un certain nombre de projets font l'objet d'une fiche-action. Ils correspondent aux actions phares des collectivités et sont à percevoir comme des éléments-clés de la redynamisation souhaitée au sein de leur centre-bourg.

Récapitulatif des fiches-actions

Fiches conjointes :

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Calendrier
PRADES : Orientation 4.1 OLETTE : Orientation 1.2 VERNET-LES-BAINS : Orientation 2.3 VINCA : Orientation 4.1		Requalification globale du parc d'éclairage public	2023-2025
PRADES : Orientation 4.4 OLETTE : Orientation 1.2 VERNET-LES-BAINS : Orientation 2.3		Rénovation thermique des écoles de Prades, Olette et Vernet-les-Bains	2023-2028

Ville de Prades :

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Calendrier
Orientation 3.1 Orientation 4.1		Restructuration du Centre Technique Municipal, démolition d'un ancien hangar et aménagement en stationnement perméable	2023-2026
Orientation 3.2		Restructuration de la Plaine Saint-Martin	2023 -2028
Orientation 4.3 Orientation 4.4		Aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables)	2023-2028
Orientation 3.3		Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre et son clocher (tranche B)	2025-2028

Commune d'Olette :

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Calendrier
Orientation 1.1		Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette	2023-2024
Orientation 2.2		Réaménagement de l'ancien presbytère d'Evol en Café de Pays et chambres d'hôtes	2023-2024
Orientation 2.2		Aménagement de parcs de stationnement, espaces publics et voirie à Evol	2023-2027

Commune de Vernet-les-Bains :

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Calendrier
Orientation 1.1		Restructuration du Parc des Sports	2023-2030
Orientation 3.3		Mise en sécurisation et réhabilitation du Casino	2023-2028
Orientation 1.3		Réalisation d'une médiathèque	2024-2025

Commune de Vinça :

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Calendrier
Orientation 1.1		Réhabilitation du Café de France	2023
Orientation 3.1		Création du groupe scolaire et aménagement des environs	2023-2025
Orientation 3.2		Mise en place d'une programmation de restauration du patrimoine	2023-2028
Orientation 4.1		Requalification du groupe Pierre Gipulo	2023-2027










4.2. Projets réalisés – en cours - en maturation

Des projets à la maturité différente peuvent être listés au sein du plan d'action. Ils permettent de comprendre la politique mise en place et viennent en complément aux fiches-actions mentionnées ci-dessus. Ces projets n'ont pas été déclinés en fiches-actions pour différentes raisons :

- Le projet est en cours ou bien réalisé ;
- Il peut être déjà financé et ne nécessite pas de financements spécifiques (notamment dans le cas où l'action est secondaire ou bien au long cours) ;
- Il n'est pas encore suffisamment mature.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés comme fiches-actions, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

PLAN D' ACTIONS – VILLE DE PRADES

Orientation stratégique		Maître d'ouvrage		Projet		Statut	
Orientation 1.1			Opérateur privé	Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé		Action au long cours	
Orientation 1.1				Réhabilitation par un opérateur privé d'un îlot		Projet privé	
Orientation 1.1				Réhabilitation du logement du Foirail		Cofinancements obtenus	
Orientation 1.1				Portage par EPF d'Occitanie de projets de réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville		Pas de cofinancements	
Orientation 1.1			Opérateur privé	Recherche d'opérateurs pour la réhabilitation de ces biens dégradés en centre-ville		Action au long cours	
Orientation 1.1				Réhabilitation par Office 66 de différents îlots		Pas de cofinancements	
Orientation 1.1				Réhabilitation des appartements de la gendarmerie après déplacements des unités dans leurs nouveaux locaux		Pas de cofinancements	
Orientation 1.1				Identification d'îlots dégradés pour initier des opérations groupées		Action au long cours	
Orientation 1.1				Permis de Louer		Projet lancé	
Orientation 1.2				Opérations Vitrophanies et Trompe l'œil		Projet immature	

Orientation 1.2		Création d'une charte d'occupation du domaine public et des enseignes en centre-ville	Pas de financements requis
Orientation 1.2		Etude du linéaire urbain de l'avenue du Général de Gaulle	Pas de financements requis
Orientation 1.2		Maquette 3D de la Place de la République et de l'hypercentre	Pas de financements requis
Orientation 2.1		Réhabilitation et remise sur le marché de commerces en centre-ville – Opération 1001 Gares	Projet en cours avec SNCF Réseau
Orientation 2.1		Portage par l'EPF d'Occitanie d'acquisitions pour réhabilitation de commerces	Pas de cofinancements
Orientation 2.2		Amélioration accueil touristique – Camping Plaine Saint-Martin	Cofinancements obtenus
Orientation 3.1		Etude paysagère de la place de la République	Pas de financements requis
Orientation 3.2		Plaine-Saint-Martin – Equipements sportifs – Rénovation thermique et extension Halle des Sports – Réfection sols – Isolation thermique	Réalisation en cours
Orientation 3.3		Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville – Acquisition complémentaire et réalisation d'une voie piétonne	Réalisation en cours
Orientation 3.3	 	Acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une cantine scolaire	Projet à long terme



Projet d'urbanisme

Etude du plan de circulation et stationnement



Orientation 4.1

Orientation 4.1

Etude d'opportunité – Développement d'une liaison de transport en commun Moltig-les-Bains – Prades – Vernet-les-Bains

Projet immature



Orientation 4.2

Orientation 4.2

Poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes

Cofinancements obtenus

Piétonisation et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'Eglise (espace public du pôle commercial), carrefour basse EHPAD

Projet à long terme



Orientation 4.3

Orientation 4.4

Mise en place de stationnements pour les vélos

Projet lancé

Mise en place d'installations photovoltaïques (ombrières ou toitures)

Projet immature



Orientation 4.4

Orientation 4.5

Rénovation énergétique de la Maison des Entreprises

Projet immature

Désimperméabilisation des cours d'écoles et centre de loisirs

Projet à long terme



Orientation 4.5

Désimperméabilisation de l'ancienne gare routière








Cofinancements obtenus

PLAN D' ACTIONS – COMMUNE D'OLETTE

Maître d'ouvrage

Projet

Statut

Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet	Statut
Orientation 1.1		Etude de faisabilité – Réhabilitation de la Maison Serdane	Projet à long terme
Orientation 1.2		Amélioration énergétique des gîtes et logements communaux	Projet pas encore abouti
Orientation 1.2		Création d'une station d'épuration	Projet important non lié au dispositif PVD
Orientation 2.1		Travail signalétique	Projet lancé
Orientation 2.2		Consolidation du Château d'Evol	Projet à long terme
Orientation 2.2		Réhabilitation de la chapelle d'Evol	Projet à long terme
Orientation 2.2		Aménagement des gîtes communaux de Thuir d'Evol et du refuge de la Mouline	Projet pas encore abouti

 Orientation 2.3	Réalisation d'un sentier pédestre La Bastide – Olette	Projet immature
 Orientation 2.3	Etude de requalification paysagère/stationnement et mobilité électrique autour de la gare	Projet lancé sans financements requis
 Orientation 2.3	Réfection de la voirie communale à Thuir d'Evol et de la piste d'accès au refuge de la Mouline	Cofinancements obtenus
 Orientation 3.1	Etude urbaine du linéaire de la RN116	Projet lancé sans financements requis
 Orientation 3.2	Développement des procédures de biens sans successeurs connus	Action au long cours
 Orientation 3.2	Animation autour de la lutte contre la vacance avec le dispositif Denormandie et la plateforme Zéro Logement Vacant	Action au long cours
 Orientation 3.2	Identification d'îlots potentiels pour des opérations de VIR-DIIF	Action au long cours



PLAN D' ACTIONS – COMMUNE DE VERNET-LES-BAINS

Maître d'ouvrage

Projet

Statut

Orientation
stratégique

Orientation 1.2



Mise en valeur et entretien des sentiers communaux historiques

Action au long cours

Orientation 1.2



Requalification de l'arboretum

Projet lancé

Orientation 1.3



Réalisation d'un skate park/pumptrack

Cofinancements obtenus

Orientation 2.1



Etude paysagère sur la Place de la République et l'avenue des Thermes

Pas de financements requis

Orientation 2.2



Identification d'îlot type VIR/DIIF

Action au long cours

Orientation 2.3



Rénovation des locaux de la gendarmerie

Action à long terme

Orientation 3.1



Programme de requalification des Thermes

Portage privé

Orientation 3.1



Etude d'opportunité sur La Laiterie et l'Hôtel Alexandra

Projet à long terme





Projet à long terme

Projet de mobilité interne en période estivale



Orientation 3.2

Projet à long terme

Requalification de la voie entre le stade et le centre-ville



Orientation 3.2

Projet à long terme

Voie verte CD 66 Vernet-Villefranche et passerelle sur le



Orientation 3.2

Cady

Projet à long terme

Etude de faisabilité d'un développement du Musée



Orientation 3.3

d'Histoire naturelle

Projet à long terme







Requalification du Lavoir communal



Orientation 3.3

Projet à long terme



PLAN D'ACTIONS – COMMUNE DE VINCA		Statut
Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Projet
Orientation 1.1	 Le développement du marché de plein air	Pas de financements requis
Orientation 1.2	 Requalification et végétalisation des abords du Lac et de ses activités	Projet à long terme
Orientation 1.2	 Poursuivre la mise en place d'équipements sportifs	Projet lancé
Orientation 1.2	 Création du parc arboré de la Riberette	Projet à long terme
Orientation 2.1	 Animation/Communication autour des outils à disposition (Denormandie – Plateforme Zéro logement vacant)	Action au long cours
Orientation 2.1	 Identification d'îlots potentiels pour des opérations de VIR-DIIF	Action au long cours

<p>Orientation 3.1</p>  	<p>Etude de programmation urbaine sur les espaces et bâtiments publics en transition</p>	<p>Pas de financements requis</p>
<p>Orientation 3.1</p> 	<p>Etude sur les parcs de stationnement et le sens de circulation.</p>	<p>Projet lancé</p>
<p>Orientation 4.1</p> 	<p>Réalisation d'ombrières photovoltaïques</p>	<p>Projet immature</p>
<p>Orientation 4.2</p> 	<p>Aménagements végétalisés de l'entrée de ville Nord et de l'espace Christian Bourquin</p>	<p>Fiche-action non requise</p>
<p>Orientation 4.2</p> 	<p>AMI communal pour la végétalisation du centre-ville</p>	<p>Action au long cours</p>
<p>Orientation 4.3</p>  	<p>Véloroute</p>	<p>Projet à long terme</p>
<p>Orientation 4.3</p> 	<p>Etude de faisabilité sur le déplacement de la halte ferroviaire</p>	<p>Projet à long terme</p>










PLAN D'ACTION INTERCOMMUNAL – C.C CONFLENT CANIGO

Maître d'ouvrage

Projet

Statut

**Orientation
stratégique**

<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>OPAH intercommunale</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>Opération Façades</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>Schéma de développement économique et touristique</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>Mise en place d'un observatoire foncier économique</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>OCMACS nouvelle génération</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>Dispositif Pylot</p>	<p>Projet lancé</p>
<p> Conflent Canigó Communauté de communes</p>	<p>Espace à vocation culturelle et touristique – Pablo Casals – en centre-ville</p>	<p>Cofinancements obtenus</p>

Cf. Orientations
stratégiques de
chaque commune
(visible en Annexe
3)



Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Prades, Olette, Vernet-les-Bains et Vinça assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de communes Conflent Canigó s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les cinq collectivités s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat,

établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les

projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3 (fiches-actions).

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du bourg-centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT). Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements en faveur de l'enfance et jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) / Petites Villes de Demain (PVD) / Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette figure en annexe 4.

Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :



- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

La ville de Prades dispose d'un contrat Bourg-Centre dont l'avenant sera prochainement élaboré. Au même titre que les communes de Vinça, Olette et Vernet-les-Bains, pré-candidates au dispositif régional, une mutualisation des réflexions engagées sera effectuée afin de faire concorder les stratégies issues de l'ORT et celles à définir dans le contrat Bourg-Centre.

Un avenant pourra être produit afin de mettre à jour cet article une fois la contractualisation suffisamment avancée.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg-Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourg-Centre pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Le comité de projet constitue l'instance gouvernante de la présente convention, comme détaillé au sein de la convention d'adhésion. Il se réunira une fois par an à minima

Pour rappel, celui-ci est présidé par le Président de la Communauté de communes Conflent Canigó. Il est accompagné du Directeur des Services, du Chef de Projet PVD ainsi que des techniciens mentionnés dans la convention initiale.

Les communes « Petites Villes de Demain » sont représentées par leur maire respectif et/ou leurs représentants, ainsi que de leur Directeur des Services.

Sont systématiquement invités au Comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires. Les autres signataires de la présente convention sont également invités, à savoir le Conseil régional, le Département et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

En lien avec le comité de pilotage du Contrat Bourg-Centre de la ville de Prades, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site et le PNR Pyrénées Catalanes sont également conviés.

L'Anah, le Cerema et l'ADEME sont invités le cas échéant.

Le Comité de projet pourra être élargi en fonction des thématiques abordées et des experts pourront être conviés tels que des représentants des chambres consulaires ou tout autres organismes pouvant être partie prenante du projet.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le Comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégrante du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat pour une durée de 5 ans.



Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés à la suite d'une présentation des modifications envisagées et validées lors du Comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Montpellier à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Montpellier.

Signé à Prades le 15 mai 2023

**L'Etat, L'Agence Nationale de la Cohésion
des Territoires et l'Agence Nationale pour
l'Amélioration de l'Habitat**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, M.
Rodrigue FURCY

**La Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée**

La Présidente, Mme. Carole DELGA, ou sa
représentante

Le Département des Pyrénées-Orientales

La Présidente, Mme. Hermeline
MALHERBE, ou son représentant

**La Communauté de communes Conflent
Canigó**

Le Président, M. Jean-Louis JALLAT

La Ville de Prades

Le Maire, M. Yves DELCOR

La Commune de Vinça

Le Maire, M. Bruno GUERIN

La Commune de Vernet-les-Bains

Le Maire, M. Henri GUITART

La Commune d'Olette

Le 1^{er} Adjoint, M. Michel FAURE

**L'Etablissement Public Foncier
d'Occitanie**

La Directrice, Mme. Sophie LAFENETRE

La Banque des Territoires

La Directrice régionale adjointe Occitanie,
Mme. Caroline CARTALLIER



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et plan d’actions	47
Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention des ORT	54
Annexe 3 – Fiches-actions	59
Annexe 4 - Maquette financière.....	139
Annexe 5 : Convention-cadre valant ORT existante et bilan – Ville de Prades.....	145

Annexe 1 – Orientations stratégiques et plan d'actions

Ville de Prades :

- **AXE 1 : De la réhabilitation à la reconstruction – vers une offre attractive d'habitat en centre-ville.**
 - **Orientation 1.1 : La réhabilitation des logements du centre-ville, restructurations d'îlots dégradés ;**
 - Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé
 - Réhabilitation par un opérateur privé d'un îlot
 - Réhabilitation du logement du Foirail par la ville
 - Portage par EPF d'Occitanie de projets de réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville
 - Recherche d'opérateurs pour la réhabilitation de ces biens dégradés en centre-ville
 - Réhabilitation par Office 66 de différents îlots
 - Réhabilitation des appartements de la gendarmerie après déplacements des unités dans leurs nouveaux locaux
 - OPAH intercommunale
 - Identification d'îlots dégradés pour initier des opérations groupées
 - Permis de Louer
 - **Orientation 1.2 : Amélioration de l'esthétique et de l'environnement du centre-ville.**
 - Opération Façades
 - Opérations Vitrophanies et Trompe l'œil
 - Création d'une charte d'occupation du domaine public et des enseignes en centre-ville
 - Etude du linéaire urbain de l'avenue du Général de Gaulle
- **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
 - **Orientation 2.1 : Soutien à l'économie et au commerce par la réhabilitation et la remise sur le marché de locaux commerciaux ou professionnels ;**
 - Réalisation d'un schéma de développement économique intercommunal
 - Mise en place d'un observatoire foncier économique
 - Réhabilitation et remise sur le marché de commerces en centre-ville – Opération 1001 Gares
 - Portage par l'EPF d'Occitanie d'acquisitions pour réhabilitation de commerces
 - OCMACS nouvelle génération

- **Orientation 2.2 : Soutien au tourisme et aux activités touristiques.**
 - Amélioration accueil touristique – Camping Plaine Saint-Martin
 - Dispositif Pylot
- **AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population**
 - **Orientation 3.1 : Répondre aux besoins en équipements et services de proximité ;**
 - Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville – Acquisition complémentaire et réalisation d'une voie piétonne
 - Etude et restructuration du centre technique municipal
 - Acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une cantine scolaire
 - Réhabilitation d'un bâtiment en maison des associations
 - **Orientation 3.2 : Etoffer les équipements sportifs et de loisirs ;**
 - Equipements sportifs et de loisirs – Plaine Saint-Martin – Aménagement nouveau stade et un parcours de santé sur « Donation Jeanbrau »
 - Plaine-Saint-Martin – Equipements sportifs – Rénovation thermique et extension Halle des Sports – Réfection sols – Isolation thermique
 - Réalisation d'une piscine couverte
 - **Orientation 3.3 : Mise en valeur et protection du patrimoine matériel et immatériel.**
 - Espace à vocation culturelle et touristique – Pablo Casals – en centre-ville
 - Restauration de l'Eglise Saint Pierre et son clocher
 - Etude paysagère de la place de la République
- **AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain**
 - **Orientation 4.1 : S'impliquer en matière de renaturation et de désimperméabilisation ;**
 - Désimperméabilisation des cours d'écoles et centre de loisirs
 - Désimperméabilisation de l'ancienne gare routière
 - Démolition d'un hangar communal et création d'une aire de stationnement perméable
 - **Orientation 4.2 : Mener une politique de sobriété énergétique ;**
 - Changement des chaufferies fioul des écoles, du centre de loisirs et du bâtiment Pasteur
 - Mise en place d'installations photovoltaïques de type ombrières ou en toitures



- **Orientation 4.3 : Mettre en place des aménagements cyclables ;**
 - Mise en place de stationnements pour les vélos
 - Aménagement de la liaison Passerelle de la Têt – Route d'Eus
 - Aménagement cyclable avenue Guy Malé

- **Orientation 4.4 : Poursuivre les aménagements piétons ;**
 - Poursuite des aménagements et cheminements doux inter-quartiers et vers le centre-ville : chemin de Ronde – Camping
 - Poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : Avenue Général de Gaulle, partie Jean Jaurès/rue Verdun (espace publics du pôle commercial)
 - Piétonisations et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'Eglise (espace public du pôle commercial)
 - Aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial)

- **Orientation 4.5 : Questionner nos usages et besoins en matière de mobilité.**
 - Etude du plan de circulation et stationnement
 - Etude d'opportunité – Développement d'une liaison de transport en commun Moliyg-les-Bains – Prades – Vernet-les-Bains

Commune d'Olette :

- **AXE 1 : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d'amélioration du cadre de vie**
 - **Orientation 1.1 : Mettre à profit le réaménagement de la Place de la Victoire en requalifiant ses environs ;**
 - Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette
 - Réhabilitation des écoles
 - Etude de faisabilité – Réhabilitation de la Maison Serdane

 - **Orientation 1.2 : Poursuivre la réhabilitation globale des équipements et biens publics.**
 - Amélioration énergétique des gîtes et logements communaux
 - Requalification de l'éclairage public
 - Création d'une station d'épuration

- **AXE 2 : Faire des commerces de proximité, du tourisme et de la mobilité le socle de l'attractivité économique**
 - **Orientation 2.1 : Olette, centre-bourg commerçant à conforter dans son rôle ;**
 - Schéma directeur de développement économique et touristique

- Mise en place d'un observatoire foncier économique
 - Travail signalétique avec le PNR
 - OCMACS nouvelle génération
- **Orientation 2.2 : Evol, socle de la dimension patrimoniale et touristique du village ;**
 - Ancien presbytère d'Evol - Réhabilitation et aménagement intérieur en Bistrot de Pays et chambres d'hôtes
 - Consolidation du Château d'Evol
 - Réhabilitation de la Chapelle d'Evol
 - Aménagement d'un parc de stationnement
 - Aménagement des gîtes communaux de Thuir d'Evol et du refuge de la Mouline
 - **Orientation 2.3 : La mobilité, lien entre les entités et support de développement**
 - Réalisation d'un sentier pédestre La Bastide – Olette
 - Etude de requalification paysagère/stationnement et mobilité électrique autour de la gare
 - Réfection de la voirie communale à Thuir d'Evol et de la piste d'accès au refuge de la Mouline
 - **AXE 3 : Définir une stratégie urbaine sur le linéaire de la RN116 en partenariat avec les acteurs du territoire**
 - **Orientation 3.1 : Des actions au long cours nécessitant l'implication des partenaires territoriaux ;**
 - Etude urbaine du linéaire de la RN116
 - OPAH intercommunale
 - Opération façades
 - **Orientation 3.2 : Des actions locales pour poursuivre la lutte contre la vacance.**
 - Développement des procédures de biens sans successeurs connus
 - Animation autour de la lutte contre la vacance avec le dispositif Denormandie et la plateforme Zéro Logement Vacant
 - Identification d'îlots potentiels pour des opérations de VIR-DIIF

Commune de Vernet-les-Bains :

- **AXE 1 : Positionner Vernet-les-Bains comme Ville de sports et de loisirs impliquant la requalification de son offre**
 - **Orientation 1.1 : Restructurer le Parc des Sports ;**
 - Restructuration de la piscine communale



- Réhabilitation de la Halle des Sports
 - Rénovation des Tennis
 - Couverture du boulodrome
 - Réaménagement du Théâtre de Verdure
- **Orientation 1.2 : S'appuyer sur le patrimoine naturel pour répondre aux différents besoins ;**
 - Mise en valeur et entretien des sentiers communaux historiques (trois sentiers identifiés)
 - Requalification de l'arboretum (quatre sentiers identifiés)
 - **Orientation 1.3 : Créer de nouvelles structures sportives et culturelles.**
 - Réalisation d'un skate park
 - Réalisation d'une médiathèque
- **AXE 2 : Redynamiser le village à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l'image de la commune**
 - **Orientation 2.1 : Déployer une réflexion sur la dynamique et la qualité de l'espace public en cœur de ville ;**
 - Etude paysagère sur la Place de la République et l'avenue des Thermes
 - Observatoire foncier économique
 - OCMACS nouvelle génération
 - **Orientation 2.2 : Investir la problématique de la qualité des logements dans le centre ancien ;**
 - Opération façades
 - OPAH
 - Identification d'îlot type VIR/DIIF
 - Action en faveur des meublés de tourisme – Dispositif Pylot
 - **Orientation 2.3 : Mettre en œuvre une programmation de sobriété énergétique.**
 - Etude globale de rénovation de l'éclairage public
 - Changement des chaufferies fioul de l'école
 - Rénovation des locaux de la gendarmerie
 - **AXE 3 : Impliquer les partenaires et acteurs locaux afin d'accélérer la reprise économique et touristique du village**
 - **Orientation 3.1 : Des études structurantes pour établir une vision à long terme du devenir du village ;**
 - Programme de requalification des Thermes
 - Etude d'opportunité sur La Laiterie et l'Hôtel Alexandra
 - Réalisation d'un schéma de développement économique et touristique

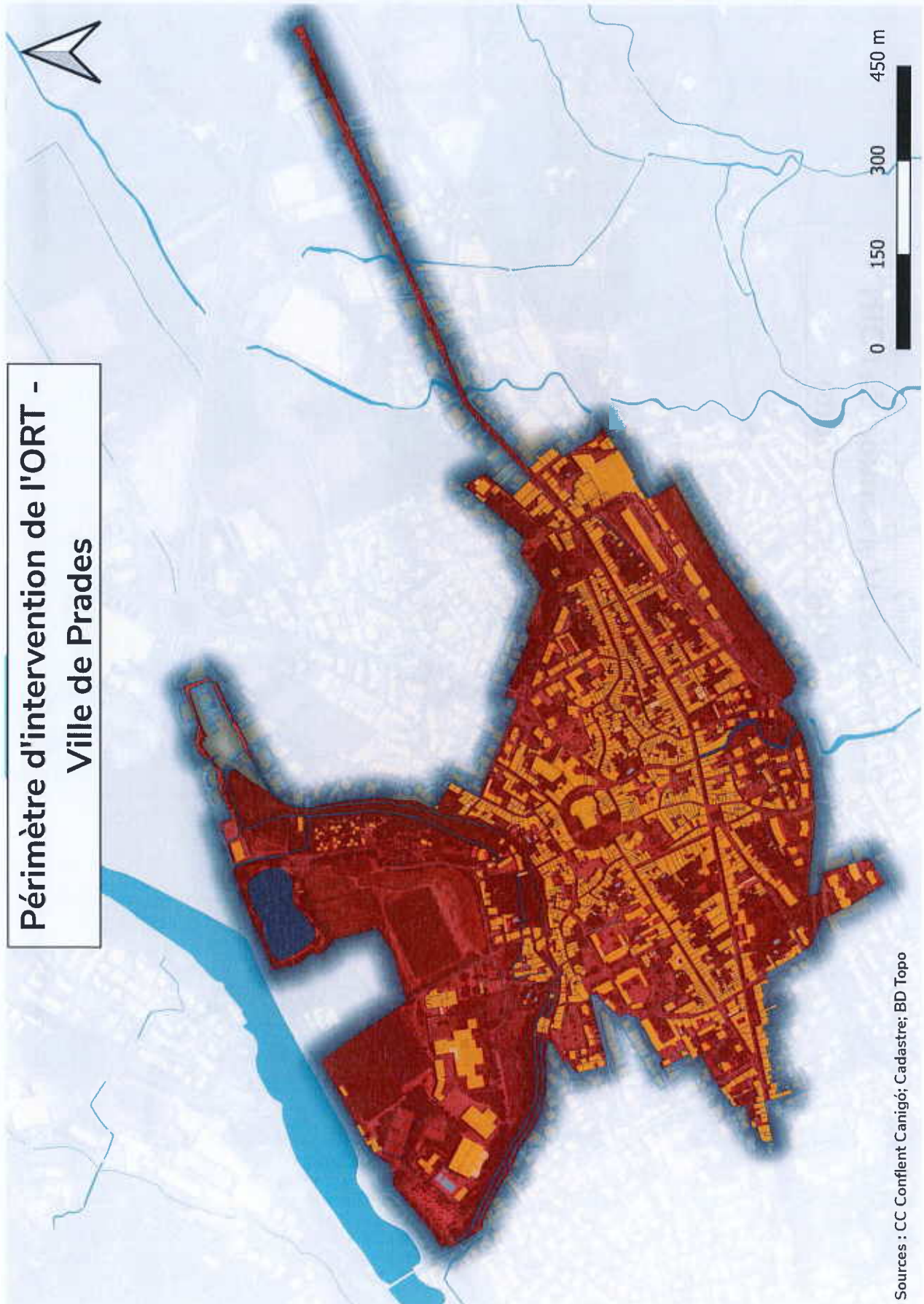
- **Orientation 3.2 : Etablir la mobilité comme vecteur de lien et d'attractivité,**
 - Projet de mobilité interne en période estivale
 - Requalification de la voie entre le stade et le centre-ville
 - Voie verte CD 66 Vernet-Villefranche et passerelle sur le Cady
- **Orientation 3.3 : Le patrimoine vernetois, vestige du passé et support de l'économie de demain.**
 - Mise en sécurisation et réhabilitation de la seconde tour du Casino
 - Etude de faisabilité d'un développement du Musée d'Histoire naturelle
 - Requalification du Lavoir communal

Commune de Vinça :

- **AXE 1 : Développer une offre économique et touristique équilibrée**
 - **Orientation 1.1 : Agir pour stopper la disparition progressive des commerces et services de proximité en centre-ville ;**
 - Réhabilitation du Café de France
 - Schéma de développement économique et touristique
 - Observatoire foncier économique
 - Le développement du marché de plein air
 - **Orientation 1.2 : Poursuivre la requalification des espaces touristiques et de loisirs.**
 - Requalification et végétalisation des abords du Lac et de ses activités
 - Poursuivre la mise en place d'équipements sportifs
 - Création du parc arboré de la Riberette
- **AXE 2 : Redonner au cœur de village son rôle de quartier d'habitat vivant**
 - **Orientation 2.1 : Favoriser la remise sur le marché des logements vacants structurels ;**
 - Animation/Communication autour des outils à disposition (type Denormandie)
 - Identification d'îlots potentiels pour des opérations de VIR-DIIF
 - **Orientation 2.2 : S'appuyer sur la coordination des politiques de requalification des partenaires territoriaux.**
 - OPAH intercommunale
 - Opération façades
- **AXE 3 : Repenser le caractère urbain de Vinça au regard des besoins actuels et futurs**
 - **Orientation 3.1 : La place des bâtis et espaces publics au sein du Vinça de demain ;**

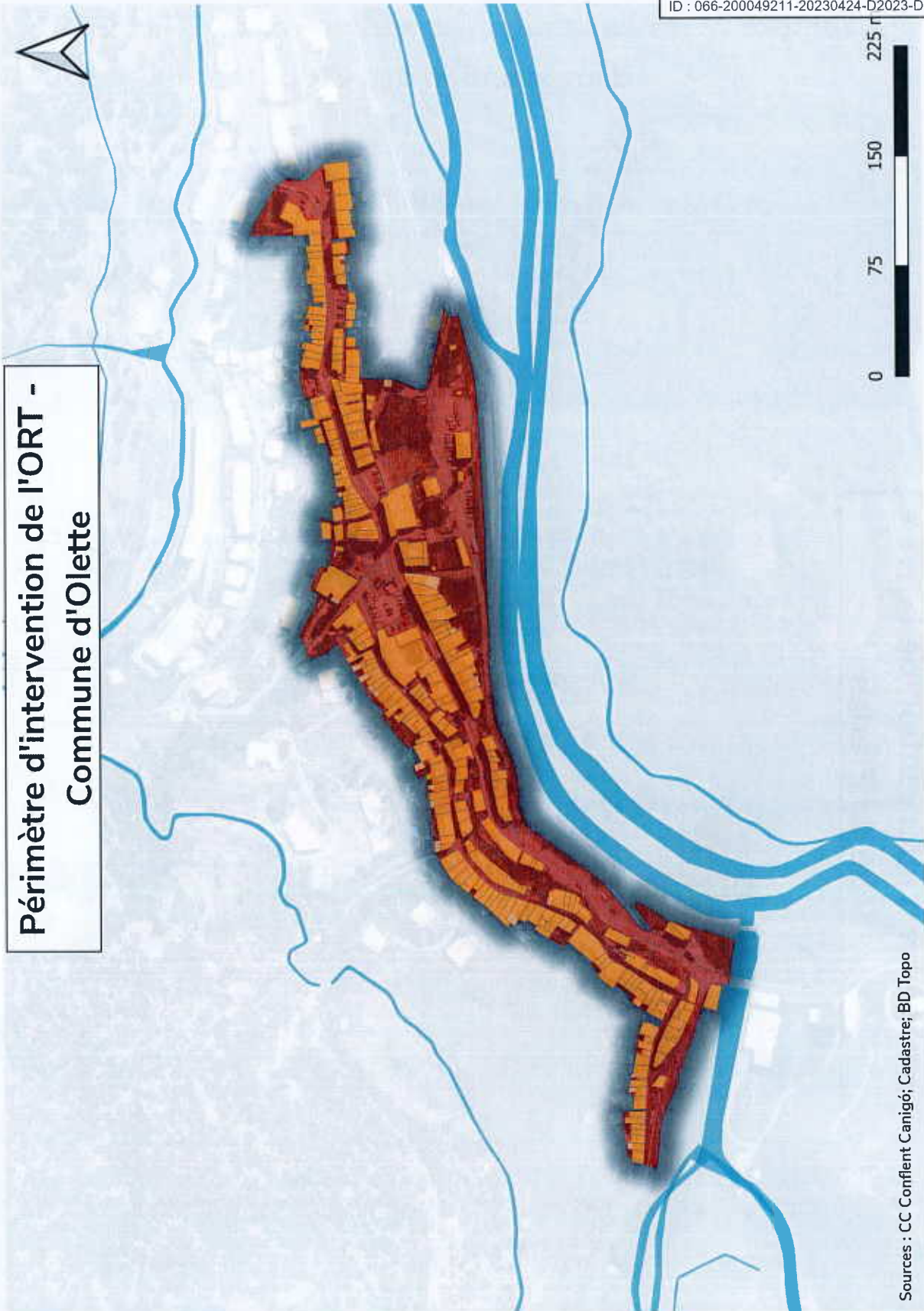
- Création du groupe scolaire et aménagement des environs
- Etude de programmation urbaine sur les espaces et bâtiments publics en transition
- Etude sur les parcs de stationnement et le sens de circulation.
- **Orientation 3.2 : Le patrimoine et la culture, vecteur d'identité et d'attractivité.**
 - Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur l'Eglise
 - Restauration des Croix de chemins et de l'Orgue de Cavaillé
- **AXE 4 : La transition écologique comme support de projet urbain**
 - **Orientation 4.1 : Développer des programmes d'économie d'énergie ;**
 - Requalification du groupe Pierre Gipulo
 - Plan éclairage public
 - Réalisation d'ombrières photovoltaïques
 - **Orientation 4.2 : Poursuivre les programmes de végétalisation**
 - Aménagements végétalisés de l'entrée de ville Nord et de l'espace Christian Bourquin
 - AMI communal pour la végétalisation du centre-ville
 - **Orientation 4.2 : Engager la mutation des mobilités**
 - Tronçon Véloroute

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

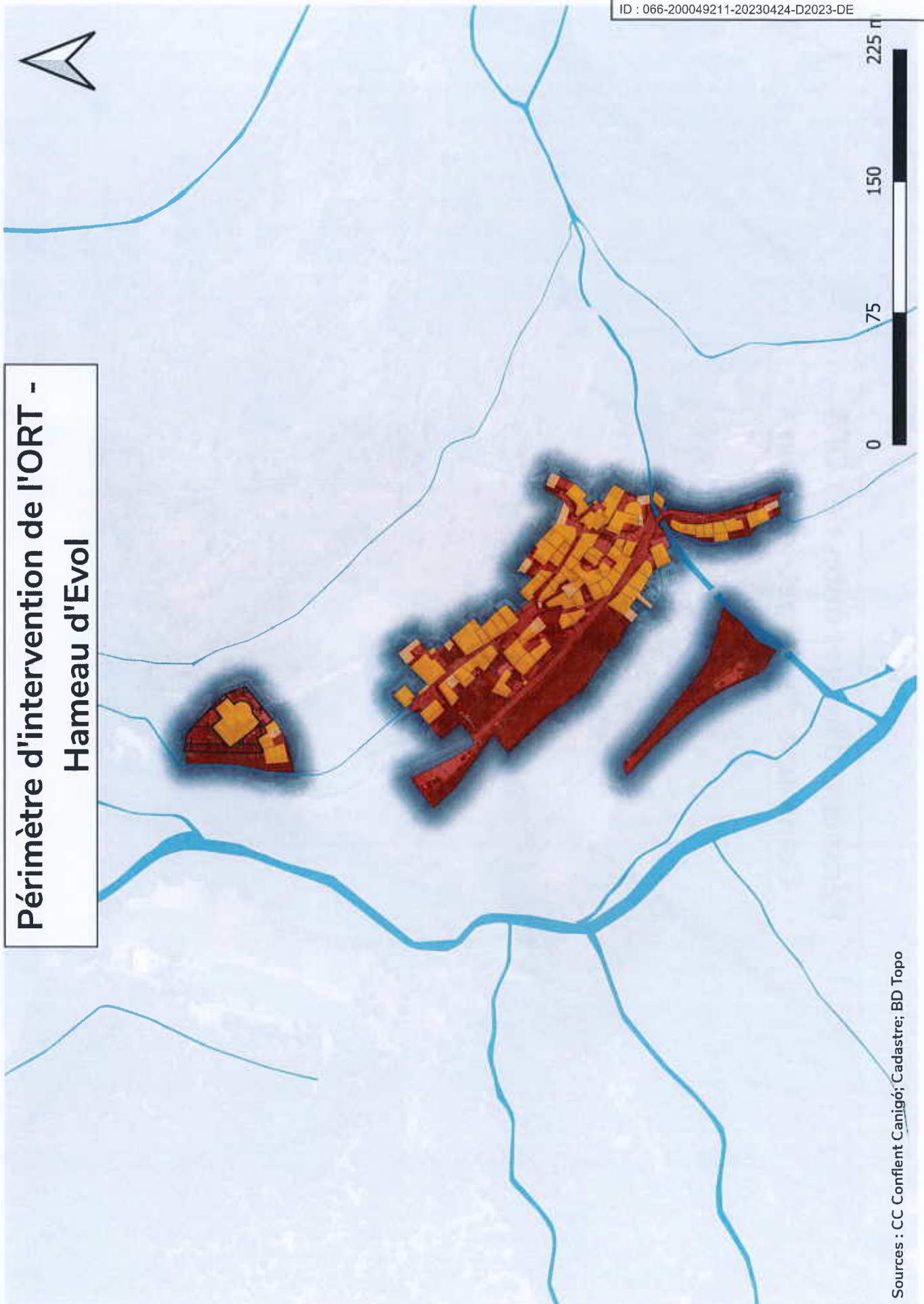




**Périmètre d'intervention de l'ORT -
Commune d'Olette**

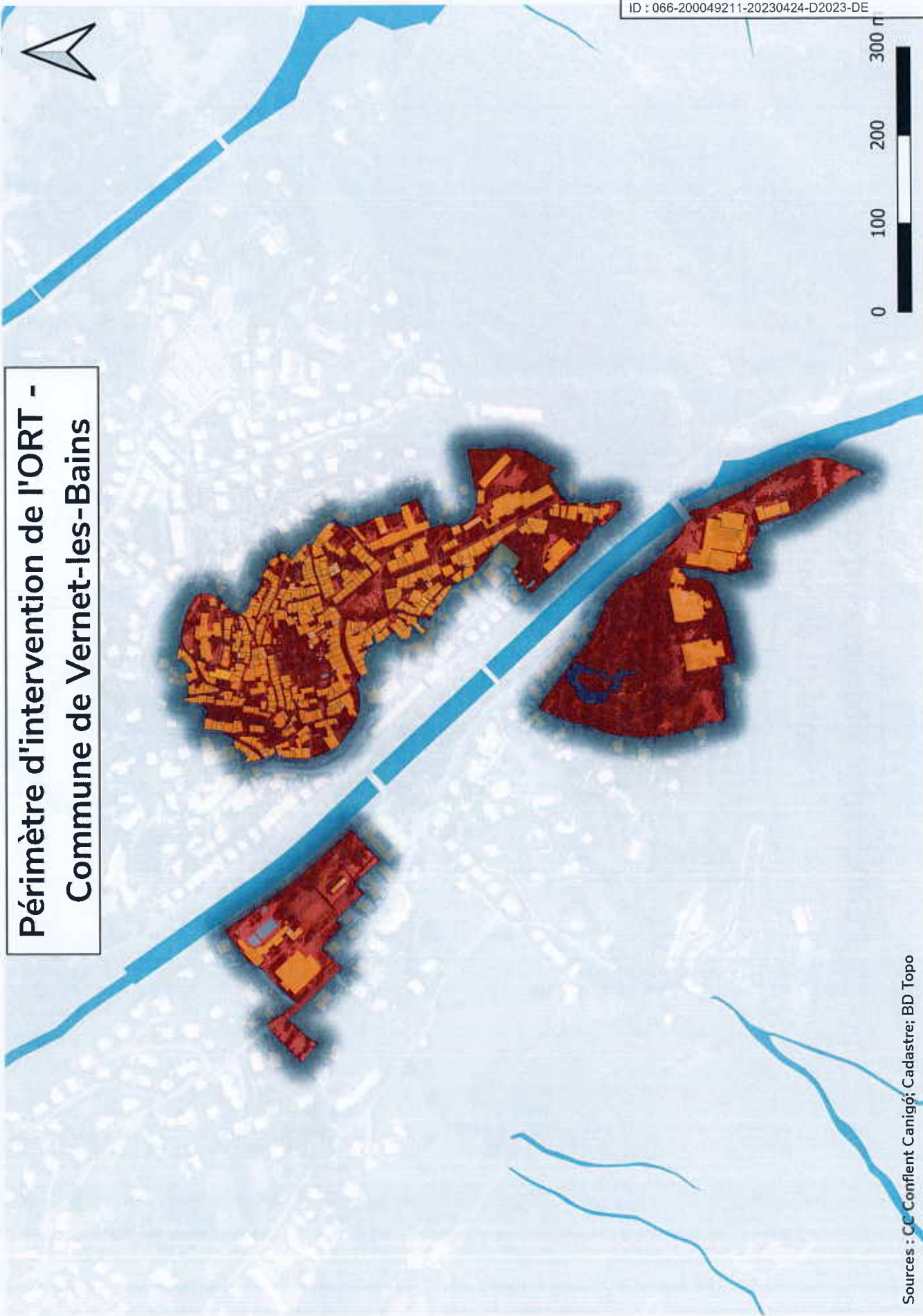


Sources : CC Conflent Canigó; Cadastre; BD Topo



Sources : CC Conflent Canigó; Cadastre; BD Topo

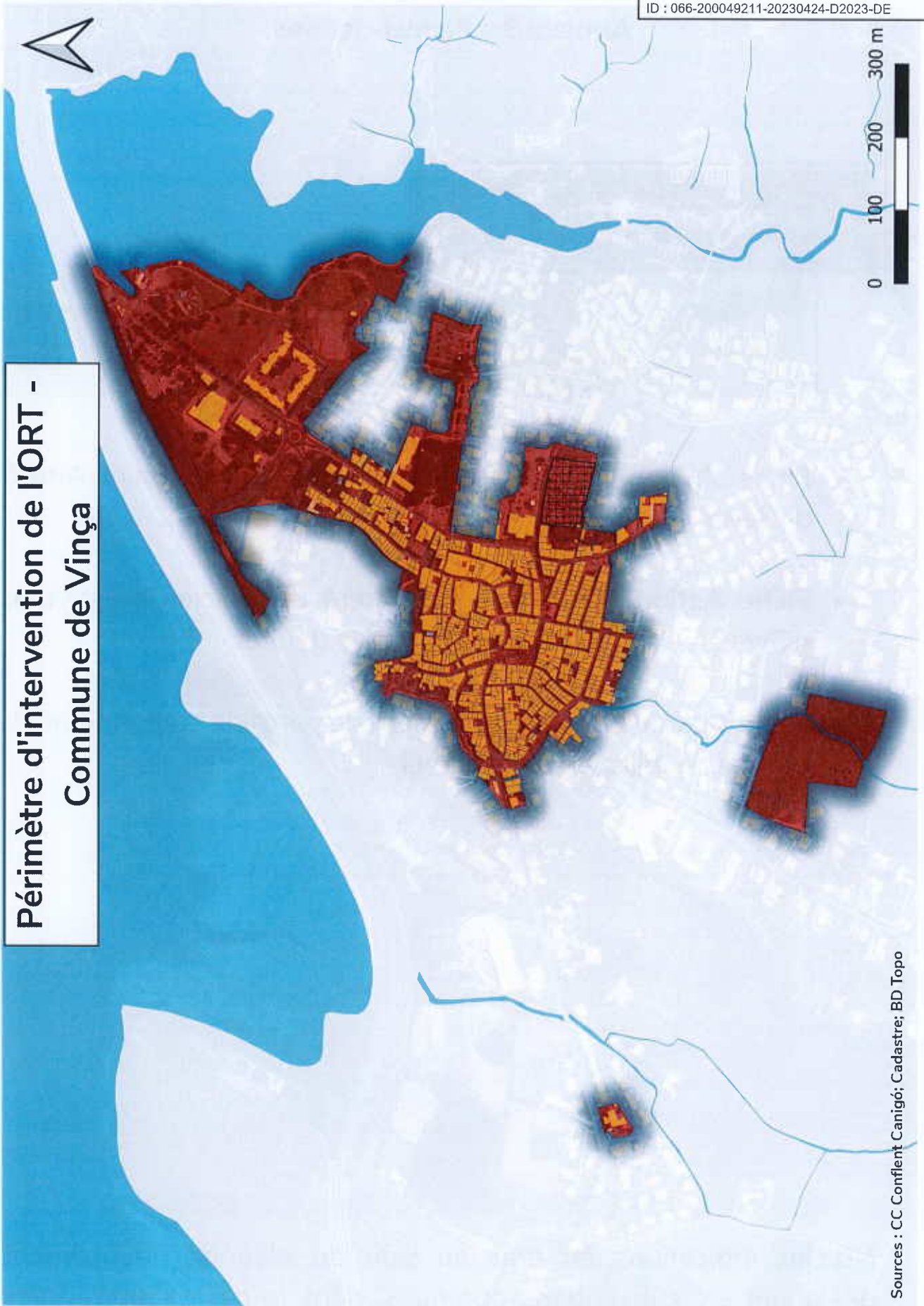




**Périmètre d'intervention de l'ORT -
Commune de Vernet-les-Bains**

Sources : CC Conflent Canigó; Cadastre; BD Topo





**Périmètre d'intervention de l'ORT -
Commune de Vinça**

Sources : CC Conflent Canigó; Cadastre; BD Topo



Annexe 3 – Fiches-actions

Commune d'OLETTE

Liste des fiches-actions

- **Fiche Action 1.1** : Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette
- **Fiche Action 1.2** : Réaménagement de l'ancien presbytère d'Evol en Café de Pays et chambres d'hôtes
- **Fiche Action 1.3** : Aménagement de parcs de stationnement, espaces publics et voirie à Evol

NB : les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

FICHE ACTION N° 1.1

Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette

Orientation stratégique	AXE 1 : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d'amélioration du cadre de vie → Orientation 1.1 : Mettre à profit le réaménagement de la Place de la Victoire en requalifiant ses environs
Action nom	Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette
Action n°	1.1
Statut	1 ^{ère} tranche ferme en cours – Demande de subventions pour les deux tranches optionnelles définies.
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune d'Olette
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la réhabilitation de l'Eglise Saint-André d'Olette, située dans le cœur du village, à proximité de la place de la Victoire dont le réaménagement est en cours de finalisation.</p> <p>Trois tranches de travaux ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tranche ferme comprenant des travaux de sécurisation et de consolidation de la structure ; - Une 1^{ère} tranche optionnelle de reprise de la toiture, de la charpente et des descentes des eaux pluviales ; - Une 2nde tranche optionnelle visant à reprendre la couverture au droit du clocher et à restaurer les façades Sud et Est.
Partenaires	Etat – Région Occitanie – Département 66
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Le montant des travaux est de 681 708,55€, réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : 323 227,50€ - 1^{ère} tranche optionnelle : 207 185,46€ - 2nd tranche optionnelle : 151 295,59€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Tranche ferme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 186 830€ (57,8%) - Etat (DETR 2016 : 71 752€ (22,20%) - CD66 : 64 645,50€ (20%) <p><u>1^{ère} tranche optionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 41 437,09€ (20%) - Etat (DETR 2023) : 124 311€ (60%) - CD66 : 41 437,09€ (20%)



	<p><u>2nde</u> tranche optionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 30 259,12€ (20%) - Etat (DETR 2024) : 90 777,35€ (60%) - CD66 : 30 259,12€ (20%)
Calendrier	Travaux en cours pour la tranche ferme (fin prévue en Juin/Juillet 2023) 2023-2024 pour les tranches optionnelles.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription dans le nouveau CTO (attendu en Juin 2023).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et suivi via la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre bâti en centre-ville et plus particulièrement autour de la place de la Victoire rénovée. Favorise le flux touristique et la sauvegarde du patrimoine.
Annexes	Photos du site. Plan de localisation des projets.

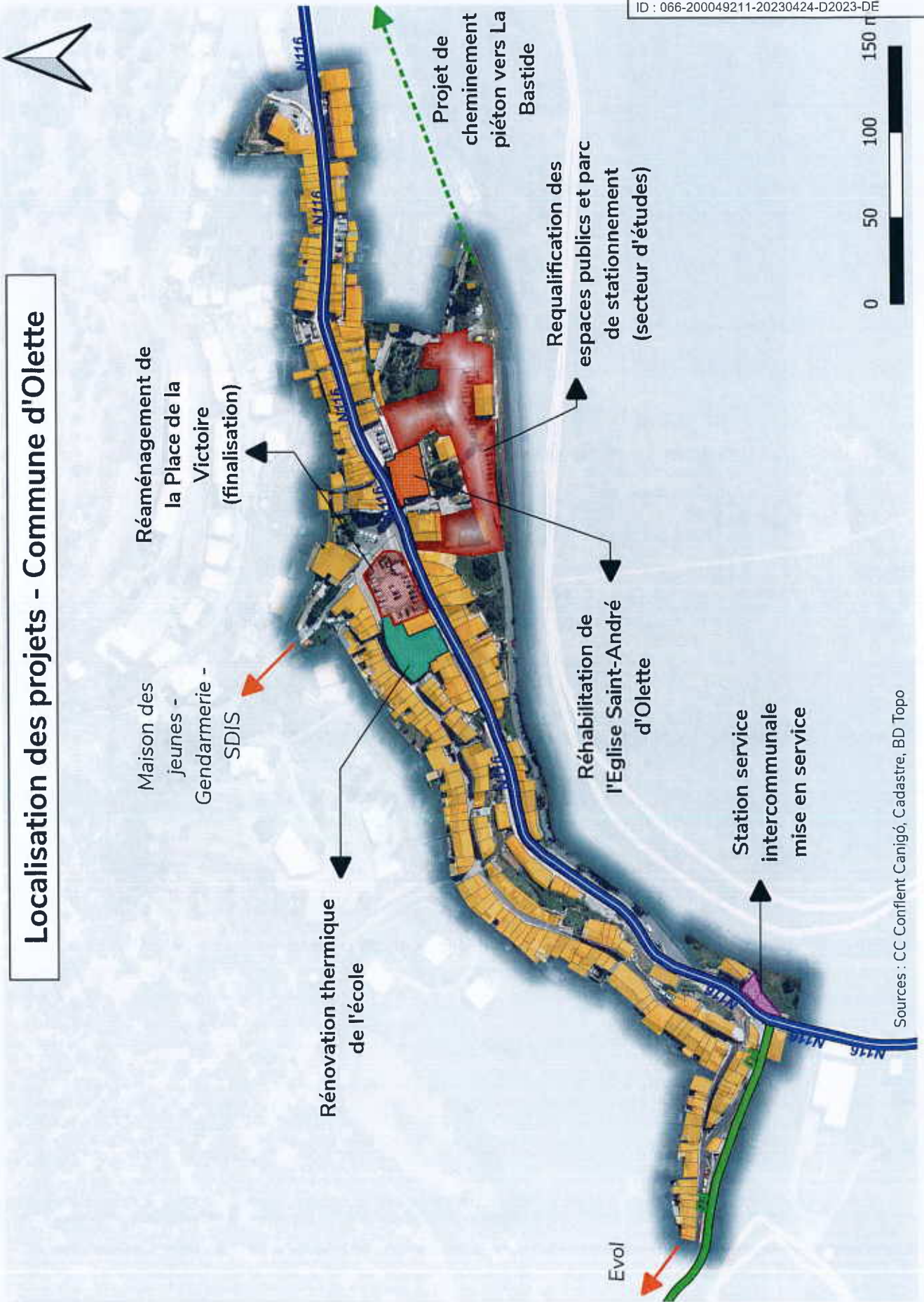


Figure 1 : Vue de l'Eglise depuis la gare



Figure 2 : Vue de l'Eglise depuis le parvis

Localisation des projets - Commune d'Olette



Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



Sources : CC Conflent Canigó, Cadastre, BD Topo



FICHE ACTION N° 1.2

Réaménagement de l'ancien presbytère d'Evol en Café de Pays et chambres d'hôtes

Orientation stratégique	AXE 2 : Faire des commerces de proximité, du tourisme et de la mobilité le socle de l'attractivité économique → Orientation 2.2 : Evol, socle de la dimension patrimoniale et touristique du village.
Action nom	Réaménagement de l'ancien presbytère d'Evol en Café de Pays et chambres d'hôtes
Action n°	1.2
Statut	Marché de la Tranche 1 en cours d'attribution – Demande de subventions en cours pour la Tranche 2
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Olette
Description de l'action	<p>La municipalité souhaite rénover l'ancien presbytère d'Evol, un bâti historique du hameau, afin de le réaménager en Café de Pays et chambres d'hôtes. Le permis de construire a déjà été délivré.</p> <p>Le projet se décompose en deux phases.</p> <p>La 1^{ère} tranche concerne la rénovation de l'enveloppe extérieure de la bâtisse, celle-ci n'ayant pas fait l'objet de travaux depuis plusieurs années, son état général est fortement délabré ; le plus urgent est de préserver la structure en rénovant la partie extérieure. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rehaussement des murs porteurs avec mise en place d'une ceinture d'assise et de couronnement en béton armé ; - Le remplacement des menuiseries en façade ; - La restauration des façades ; - La charpente bois et couverture en lauzes du pays ; - Les aménagements extérieurs. <p>La 2nde tranche concerne les aménagements intérieurs, seulement envisageables une fois la rénovation et la sécurisation du bâti réalisées.</p> <p>Cette nouvelle phase de travaux doit permettre d'aménager l'intérieur du bâtiment pour y réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois chambres d'hôtes ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Un logement de fonction pour les gestionnaires du site ; - Un espace restauration avec salle intérieure et terrasse. <p>Différents travaux de maçonnerie, cloisons, menuiserie, peinture, plomberie et électricité devront être réalisés, de même que l'équipement des différents espaces (salles de service, cuisines, logement de fonction et chambres).</p> <p>Les deux phases ont fait l'objet de demandes de subventions auxquelles les financeurs ont contribué. Toutefois, l'attribution du lot de la 1^{ère} tranche pour la maçonnerie dépasse de 150 000€ le montant prévu et par conséquent non intégré au plan de financement initial, ce qui complexifie la réalisation du projet pour lequel de nouveaux partenaires potentiels sont espérés (fonds européens notamment).</p>
Partenaires	Etat – Europe - Région Occitanie – Département 66
Dépenses prévisionnelles/définitives	1 039 677€ (Tranche 1 : 324 407€ et 150 000€ de surcoût ; Tranche 2 : 565 270€)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Tranche 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 214 882€ (45%) - Etat : 136 945€ (29%) - CD 66 : 93 150€ (20%) - Région : 29 430€ (6%) - Financements complémentaires espérés <p><u>Tranche 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 116 337 (20%) - Etat (FNADT) : 449 363€ (80%)
Calendrier	Réalisation de la Tranche 1 en 2023, la Tranche 2 commencera en suivant avec une fin de travaux prévue en 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit dans le CTO et le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et suivi via la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet phare dans la stratégie économique et touristique de la commune, où Evol doit assurer une dynamique autour de son patrimoine et de son classement parmi les « Plus Beaux Villages de France ». La réhabilitation du patrimoine, conjuguée au développement de l'offre en hébergement et restauration s'inscrit dans cet objectif.
Annexes	Plan de localisation et photos du site. Liste des lots - PRO DCE de la tranche 1.



Figure 3 : L'ancien presbytère (face Ouest)

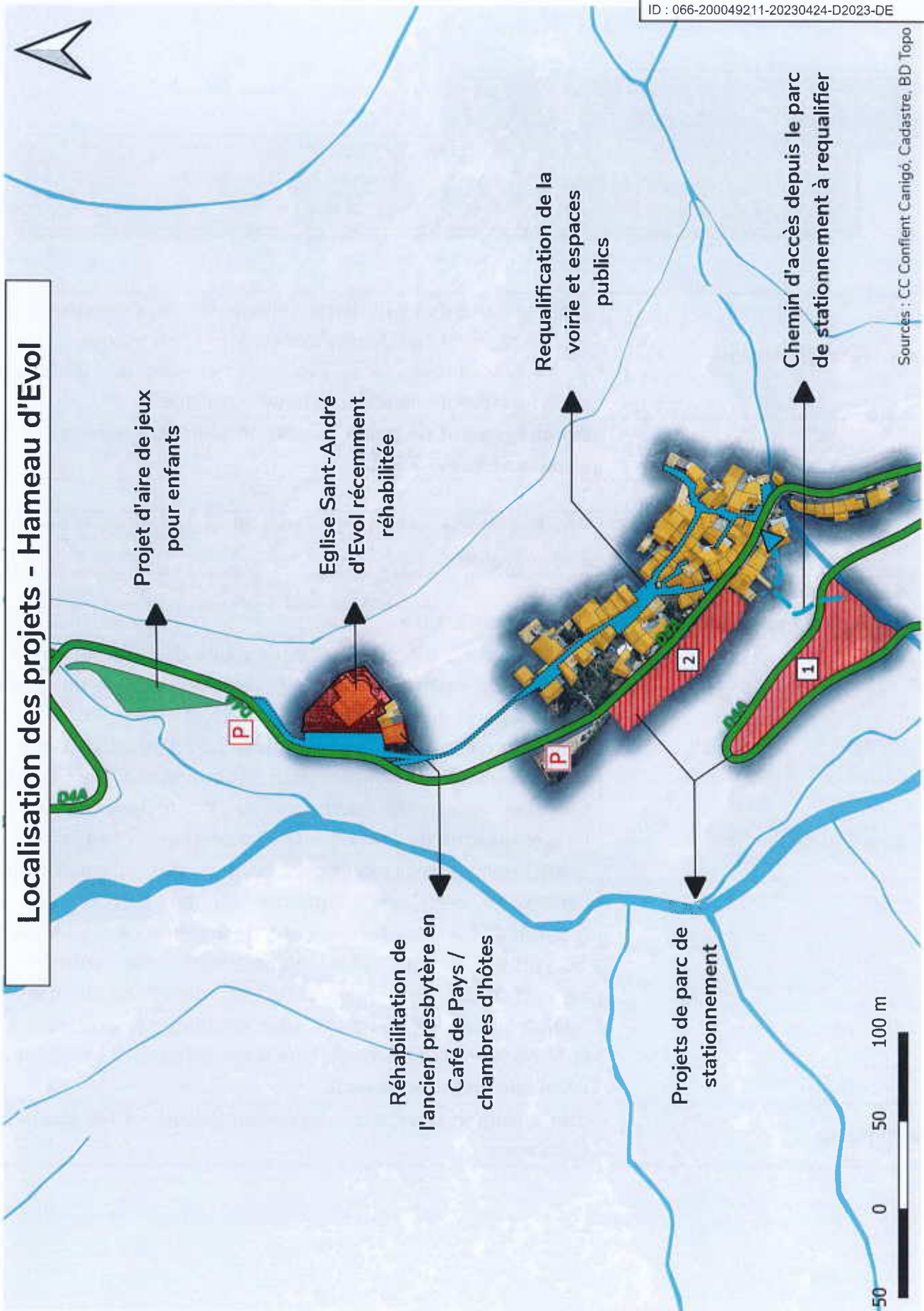


Figure 4 : L'ancien presbytère (Face Nord)



Liste des lots - PRO DCE de la tranche 1

- **LOT 1**: DEMOLITIONS - REFECTIONS - MACONNERIES
- **LOT 2**: CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS - PLATRERIE
- **LOT 3**: MENUISERIE BOIS
- **LOT 4**: SERRURERIE
- **LOT 5**: PEINTURE
- **LOT 6**: PLOMBERIE, CHAUFFAGE POELE A BOIS, VMC
- **LOT 7**: ELECTRICITE, CHAUFFAGE ELECTRIQUE, TELEVISION
- **LOT 8**: EQUIPEMENT CUISINE



FICHE ACTION N° 1.3

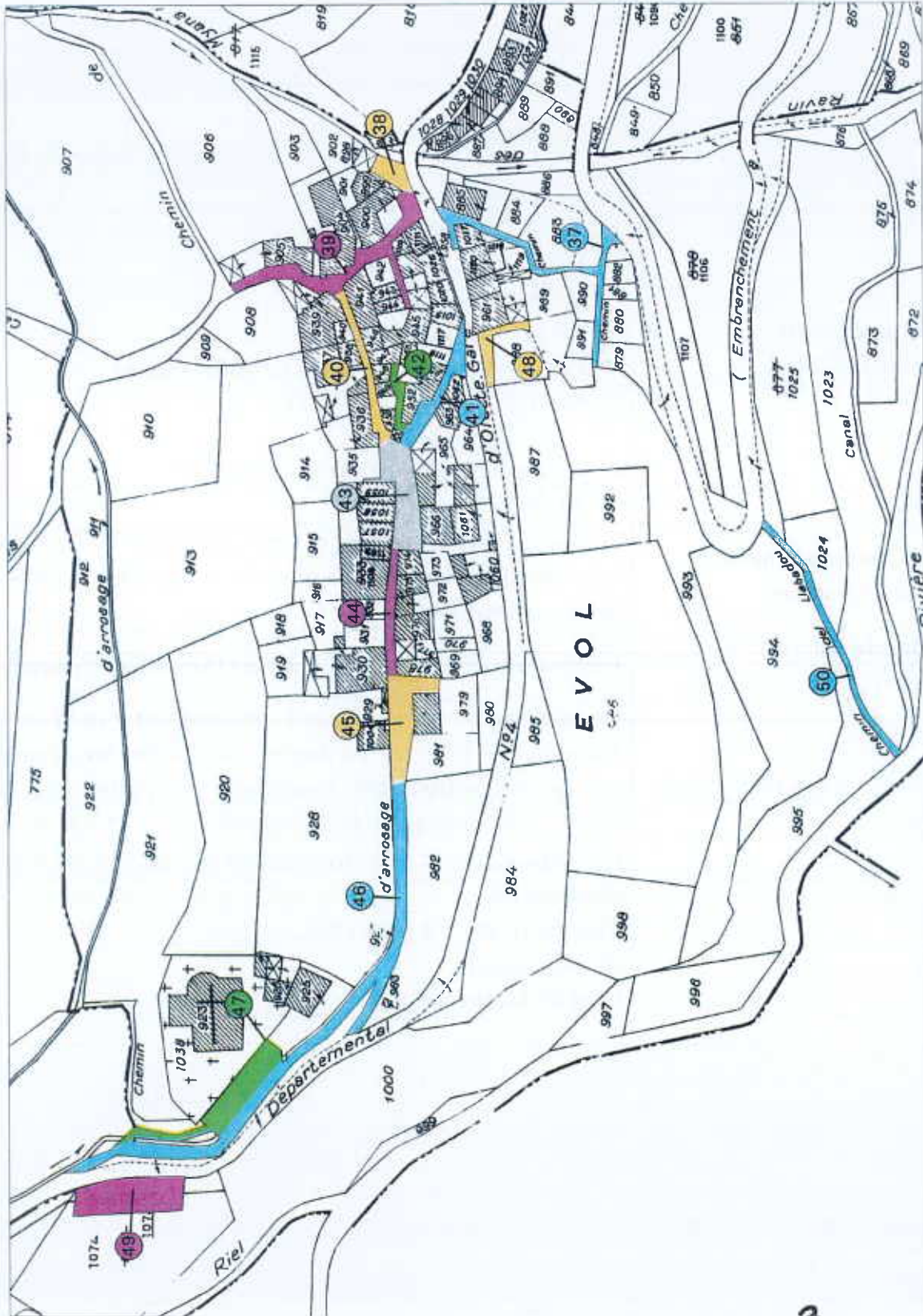
Aménagement de parcs de stationnement, espaces publics et voirie à Evol

Orientation stratégique	AXE 2 : Faire des commerces de proximité, du tourisme et de la mobilité le socle de l'attractivité économique → Orientation 2.2 : Evol, socle de la dimension patrimoniale et touristique du village.
Action nom	Aménagement de parcs de stationnement, espaces publics et voirie à Evol
Action n°	1.3
Statut	Projet chiffré dont la partie « parc de stationnement » doit être réévaluée.
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune d'Olette
Description de l'action	<p>Le projet consiste à réaliser deux parcs de stationnement et une aire de jeux pour enfants tout en requalifiant une partie de la voirie et des espaces publics à Evol.</p> <p>A ce jour, la commune ne bénéficie pas d'infrastructures de stationnement suffisantes pour répondre aux besoins des touristes venant découvrir ce lieu classé parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Un 1^{er} secteur a été identifié et chiffré pour la réalisation d'un parc de stationnement mais l'instabilité des sols engendre un tel surcoût que la municipalité a identifié deux autres secteurs de substitution.</p> <p>Ce projet intègre plus globalement une volonté de requalification de l'espace public dans lequel s'insère également une reprise de la voirie spécifique (lauze) ainsi que la réalisation d'une aire de jeux pour enfants, nécessitant au préalable un terrassement.</p>
Partenaires	Etat – Région Occitanie – Département 66 – PNR Pyrénées Catalanes



Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>505 305€ HT estimés et décomposés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 240 400€ HT pour la parc de stationnement ; - 128 905€ HT pour l'aménagement d'un aire de jeux pour enfants ; - 136 000€ HT pour la reprise de la voirie du hameau d'Evol.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Parc de stationnement initial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2021) : 75 800€ (31,5%) - Région : 72 120€ (30%) - CD 66 : 36 900€ (15,3%) - PNR Pyrénées Catalanes : 7500€ (3,2%) - Maîtrise d'ouvrage : (20%) <p>A définir pour les autres éléments du projet</p>
Calendrier	2023-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le parc de stationnement est intégré dans le CTO et le CRTE. Les compléments, non compris, le seront dès la mise à jour de ces contrats.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et suivi via la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de nouveaux équipements publics sur le hameau permettra de conforter la stratégie communale axée sur le développement touristique et patrimonial autour d'Evol. Les aménagements projetés sont vecteurs de qualité de l'espace public et d'amélioration des conditions d'accès et de desserte.
Annexes	<p>Plan de la voirie à requalifier.</p> <p>Photos des sites.</p> <p>Plan de localisation des projets.</p>

Plan de la voirie à requalifier :





Photos des sites :



Figure 5 : Projet de stationnement n°1



Figure 6 : Projet de stationnement n°2



Figure 7 : Exemple de voirie à reprendre (Carrer del Barzet)



Figure 8 : Secteur envisagé pour la création d'une aire de jeux pour enfants

Ville de PRADES

Liste des fiches-actions

- **Fiche Action 2.1** : Restructuration du Centre Technique Municipal, démolition d'un ancien hangar et aménagement en stationnement perméable
- **Fiche Action 2.2** : Restructuration de la Plaine Saint-Martin
- **Fiche Action 2.3** : Aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables)
- **Fiche Action 2.4** : Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre et son clocher (tranche B)

NB : les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

FICHE ACTION N° 2.1

Restructuration du Centre Technique Municipal, démolition d'un ancien hangar et aménagement en stationnement perméable

Orientations stratégiques	<p>AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population</p> <p>→ Orientation 3.1 : Répondre aux besoins en équipements et services de proximité.</p> <p>AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain</p> <p>→ Orientation 4.1 : S'impliquer en matière de renaturation et de désimperméabilisation.</p>
Action nom	Restructuration du Centre Technique Municipal, démolition d'un ancien hangar et aménagement en stationnement perméable.
Action n°	2.1
Statut	Etude de programmation et d'analyse des besoins sur le CTM prochainement attribuée – Plan de réaménagement du site de l'ancien hangar en parc de stationnement perméable réalisé et chiffré.
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Ville de Prades
Description de l'action	<p>La ville de Prades porte un projet de restructuration de son centre technique municipal, localisé en centre-ville dans une ancienne coopérative fruitière d'une emprise au sol de 4600m². L'objectif consiste à requalifier cet espace en prenant en compte les besoins identifiés au préalable par une étude de restructuration prévue en 2023. Une acquisition d'un bâtiment voisin est en cours.</p> <p>Les objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir doter la ville d'un équipement aux normes ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper sur un même site le stockage de matériel dont une partie est localisée dans un hangar au sein de la Plaine Saint-Martin ; - Disposer dans ce bâti requalifié d'une salle polyvalente et d'une salle des associations. <p>Dans un second temps, dès les travaux réalisés sur le CTM, la démolition du hangar de la Plaine Saint-Martin pourra être lancée afin d'aménager des accès au camping et équipements sportifs, ainsi qu'un parc de stationnement perméable.</p>
Partenaires	Etat – Région – Banque des Territoires – CD66
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>151 630€ HT se composant de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 630€ HT pour l'étude de programmation et d'analyse des besoins ; - 112 000€ HT pour l'acquisition du bien (hors frais de notaire). <p>Les autres dépenses ne pourront être définies qu'une fois cette étude réalisée. Une mise à jour de la fiche-action sera faite en conséquence et soumise à validation du comité de projet.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement prévisionnel pour l'étude et l'acquisition du bien limitrophe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Occitanie/ Banque des territoires (via le dispositif d'accompagnement des études stratégiques) : 50% de l'étude (soit environ 19 000€) ; - Demande de DETR 2023 (comprenant l'étude et l'acquisition du bâtiment parcelle AT94) : 104 677€ (soit 69% du total) ; - Reste du financement par le maître d'ouvrage : 20% estimés.
Calendrier	<p>Financement de l'étude et de l'acquisition dès 2023. Travaux de restructuration du CTM en 2024-2025. Démolition de l'ancien hangar et aménagement en parc de stationnement perméable en 2025-2026.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription à venir dans le CTO et mise à jour à prévoir pour le CRTE et l'avenant Bourg-Centre Occitanie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux via la maîtrise d'œuvre et le service technique.

Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet accentuera le rôle de centrale car il va permettre de maintenir et conforter l'existence des services techniques municipaux dans l'hypercentre de la ville, avec un outil de travail adapté. La multimodalité envisagée pour cet espace est également favorable pour la dynamique du cœur de ville. En créant une salle des associations et une salle polyvalente, la municipalité développe les usages de ses sites tout en bénéficiant des parcs de stationnement de la gare routière.
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Photos des sites - Sommaire du CCTP de l'étude de programmation - Projet de réhabilitation en parc de stationnement perméable après démolition du hangar.



Figure 9 : Le centre technique municipal



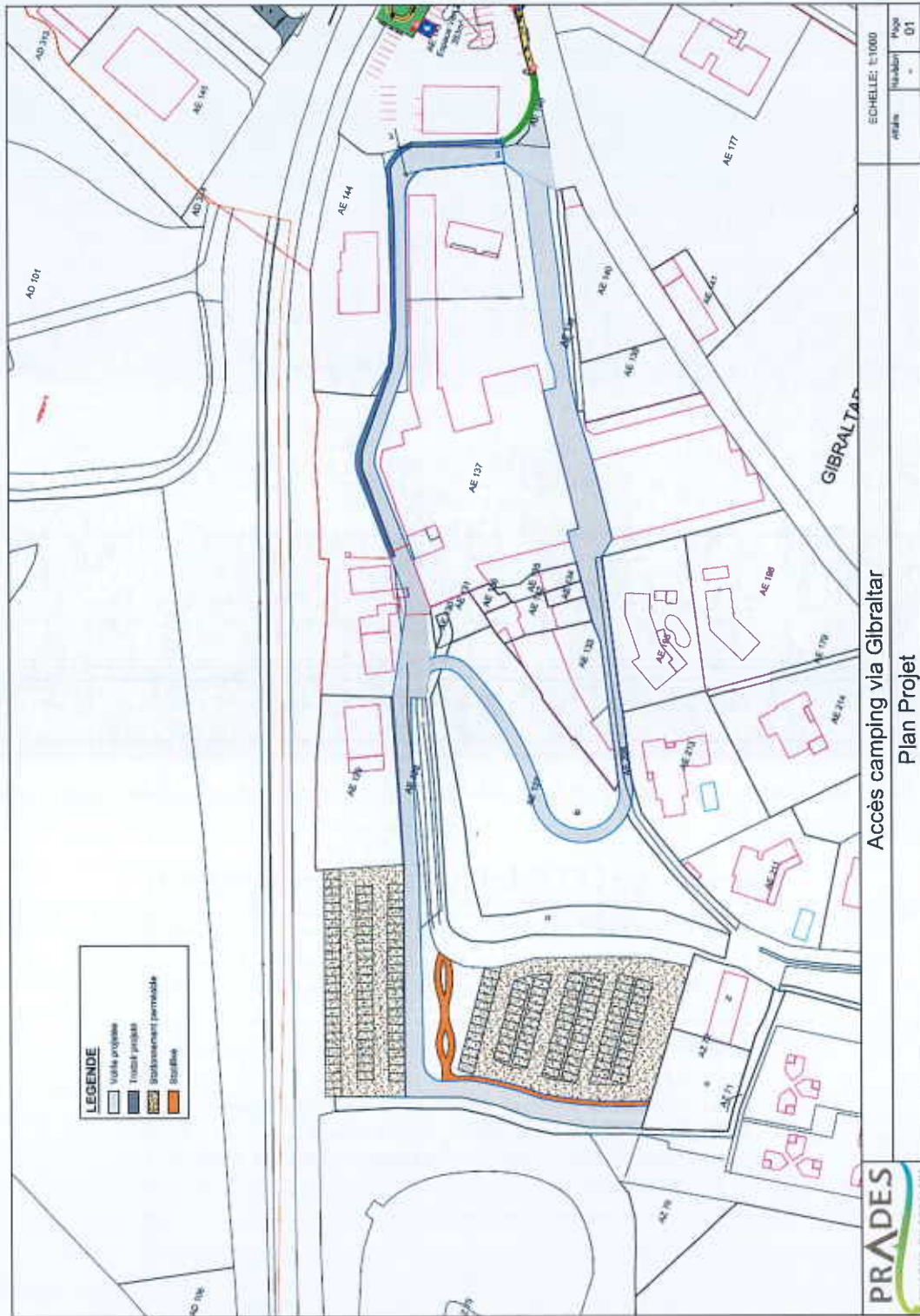
Figure 10 : Hangar communal et emprise du futur parc de stationnement perméable

Sommaire du CCTP de l'étude de programmation :

1. Dispositions générales du contrat.....	3
1.1 - Objet du contrat.....	3
1.2 - Phasage du contrat.....	3
2. Mission.....	4
2.1 - Contexte de la mission et enjeux :.....	4
2.2 - Détail de la mission.....	5
Phase 1 : Diagnostic technique et fonctionnel de l'existant - Détermination des besoins.....	5
Phase 2 : Etude de Faisabilité et Préprogramme.....	6
Phase 3 : Programme Général et Détaillé – Enveloppe Financière Prévisionnelle - Phasage.....	7
3. Durée et délais d'exécution.....	9
4. Conditions de réalisation de la Mission.....	9
4.1 - Les documents à remettre.....	9
4.2 - Les obligations du maître d'ouvrage.....	9
4.3 - L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les modalités de validation.....	10
4.4 - L'organisation des réunions.....	10
4.5 - Les délais.....	11
4.6 - La constitution de l'équipe.....	11
4.7 - Les prix.....	11
5. Annexes.....	11



Projet de réhabilitation en parc de stationnement perméable après démolition du hangar :



FICHE ACTION N° 2.2

Restructuration de la Plaine Saint-Martin

Orientation stratégique	<p>AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population</p> <p>→ Orientation 3.2 : Etoffer les équipements sportifs et de loisirs.</p>
Action nom	Restructuration de la Plaine Saint-Martin
Action n°	2.2
Statut	Permis de construire de la piscine en cours d'instruction – étude de programmation à prévoir pour la Halle des Sports.
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Ville de Prades (Halle des Sports) – Communauté de communes Conflent Canigó (Piscine)
Description de l'action	<p>La restructuration de la Plaine Saint-Martin, espace de loisirs et d'équipements, est engagée depuis plusieurs années par la municipalité, avec l'aménagement d'un nouveau stade et d'un parcours de santé. Désormais, la ville de Prades veut poursuivre la requalification de ce site avec la rénovation de la Halle des Sports, en s'appuyant notamment sur le « Fond Vert » pour mener à bien cette opération.</p> <p>En parallèle, l'intercommunalité souhaite développer un centre aquatique couvert en lieu et place de la piscine existante, déclarée d'intérêt communautaire.</p> <p>Le projet est en cours de finalisation (permis de construire). Ces équipements d'envergure, rayonnants à l'échelle du territoire, s'inscrivent dans la nécessité d'étoffer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs en Conflent.</p> <p>Des aménagements à proximité, tel que la réalisation du parking perméable ou bien l'accès du chemin de Ronde en direction du camping seront également réalisés à terme, facilitant l'accessibilité du site par le plus grand nombre. Une prise en compte des énergies renouvelables sera étudiée ultérieurement afin d'optimiser l'usage du foncier et du bâti.</p>
Partenaires	Etat – Agence Nationale du Sport - Région – CD66



Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>10 500 000€ estimés et décomposés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 300 000€ pour la Halle des Sports (Isolation intérieure et extérieure, menuiseries, étanchéité, extension pour stockage et matériel d'entretien des terrains de sports, sol, toiture, acoustique) ; - 9 200 000€ pour le projet de piscine couverte.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Halle des Sports : Plan de financement à définir durant les années à venir. Une étude de programmation sera réalisée en 2024 afin de définir précisément le projet. Les demandes de subventions pourraient intervenir en 2025.</p> <p>Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (FNADT) : 2 millions d'€ - Agence Nationale du Sport : 1 million d'€ - Région : 500 000€ - CD 66 : 5% <p>Maitrise d'ouvrage : 5 240 000€ (soit environ 57% à ce jour)</p>
Calendrier	<p>Halle des sports : 2023 rédaction CCTP 2024 étude de programmation (50 000€ estimé) 2025 subvention et maîtrise d'œuvre (200 000€ estimé) 2026 début des travaux</p> <p>Piscine : 2023-2026 pour la réalisation de la piscine couverte</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projets inscrits dans les différents programmes (CRTE – CTO – Bourg-Centre Occitanie).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux via la maîtrise d'œuvre et le service technique.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation/rénovation de ces équipements structurants sont prépondérants dans le rayonnement de Prades comme ville-centre du Conflent. Ils répondent à une demande ne pouvant pas être réalisée ailleurs sur le territoire. De plus, la localisation au cœur d'un espace dédié, facile d'accès et à proximité du centre-ville, sont autant d'atouts qui auront un impact favorable sur la dynamique du cœur de ville.
Annexes	Plan de localisation et photos du site.



Figure 11 : Emprise de la piscine actuelle

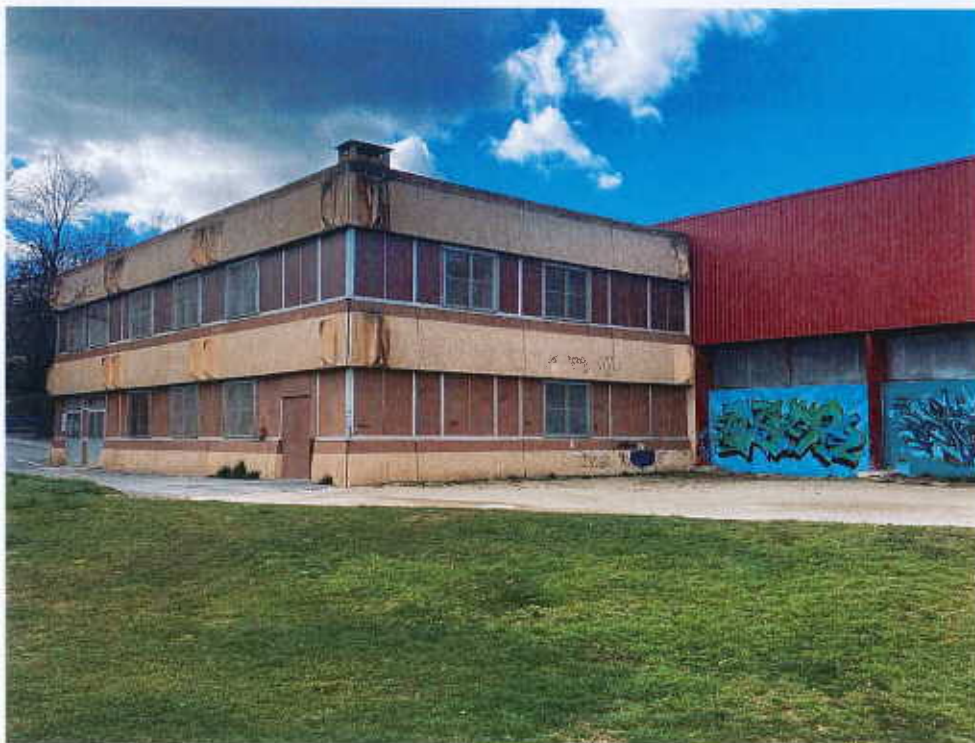


Figure 12 : Vue extérieure de la Halle des Sports



Figure 13 : Vue intérieure de la Halle des Sports

FICHE ACTION N° 2.3

Aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables)

Orientations stratégiques	<p>AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Orientation 4.3 : Mettre en place des aménagements cyclables. ➔ Orientation 4.4 : Poursuivre les aménagements piétons.
Action nom	Aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables)
Action n°	2.3
Statut	Projets chiffrés à planifier – recherche de subventions
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Ville de Prades
Description de l'action	<p>Cette fiche-action consiste à regrouper l'ensemble des aménagement doux prioritaires prévus par la municipalité. Quatre tronçons ont été identifiés comme tels durant les années à venir.</p> <p>A court terme, l'objectif est d'aménager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liaison Passerelle de la Têt – Route d'Eus, dans le prolongement des aménagements effectués récemment avec la mise en place de la passerelle et le cheminement souterrain sous la RN116. Ce projet permettra la connexion avec la route d'Eus en sortie de ville. - Les cheminements et acquisitions foncières Zone Gibraltar. Ce secteur situé entre la Plaine Saint-Martin et la zone commerciale permettra un prolongement des modes de déplacements doux en direction des équipements sportifs et de loisirs de la plaine. Une



	<p>DUP a été lancée afin que la commune puisse réaliser ce projet dans les meilleurs délais.</p> <p>Les deux projets suivants sont à envisager à moyen/long terme. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du cheminement piéton du chemin de ronde en direction du camping. Ce tronçon permettra une jonction entre le centre-ville et la passerelle, mais il ne peut pas être conçu avant la réalisation du tronçon de la zone Gibraltar ; - L'aménagement d'une bande cyclable sur l'avenue Guy Malé. Equipement identifié et chiffré lors de la conception du Plan Vélo, sa réalisation permettra la mise en place d'une desserte de qualité reliant l'entrée de ville jusqu'au centre. C'est également le moyen de requalifier la bande piétonne et l'entrée de ville Est de Prades.
Partenaires	Etat – CEREMA – Région – CD66
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>1 545 500€ répartis en fonction des tronçons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liaison passerelle – route d'Eus : 62 500€ ; - Zone Gibraltar : 675 000€ ; - Avenue Guy Malé : 808 000€ ; - Chemin de Ronde : pas encore chiffré.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement pour le projet Zone Gibraltar :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 135 007,6€ (20%) ; - Etat : 405 022,80€ (60% via DSIL exceptionnelle et DETR) ; - Région : 135 007,60€ (20%) espérés. <p>Plan de financement pas encore défini pour les autres tronçons.</p>
Calendrier	<p>2023-2028</p> <p>2023-2024 : Réalisation de la liaison passerelle – route d'Eus et procédure d'expropriation à la suite de la DUP de la zone Gibraltar.</p> <p>2025 : Réalisation des cheminements de la Zone Gibraltar.</p> <p>2025-2028 : Réalisation du tronçon chemin de ronde – camping et aménagement de l'avenue Guy Malé.</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inscrit dans le CRTE et dans le futur CTO.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux via le service technique
Conséquence sur la fonction de centralité	Facilite les moyens de déplacement en direction du centre-ville. Assure une meilleur connexion des secteurs en périphérie tout en favorisant le développement des modes doux sur la ville.
Annexes	Photos et aménagements envisagés : <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Guy Malé ; - Liaison passerelle – route d'Eus - Zone Gibraltar – centre-ville (chemin de ronde)

Photo et aménagements envisagés : Avenue Guy Malé

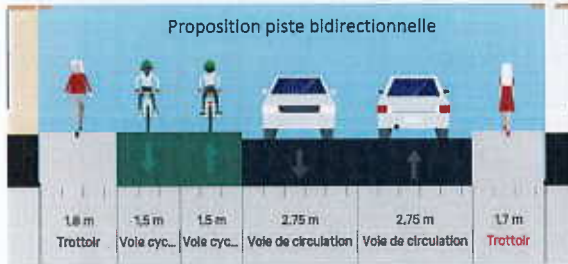
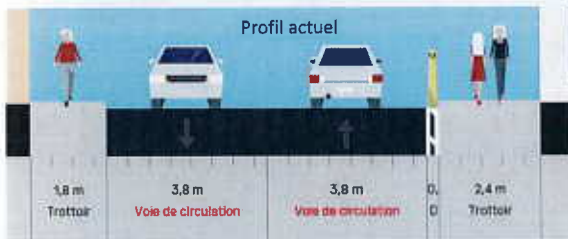


Figure 14 : Avenue Guy Malé

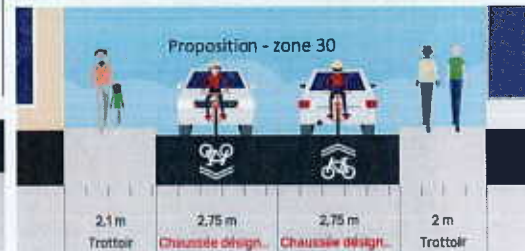
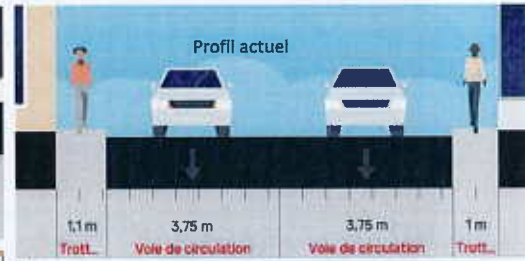
FICHE ACTION N° P2a Avenue Guy Malé



FICHE ACTION N° P2a Avenue Guy Malé



FICHE ACTION N° P2b Avenue Guy Malé



Photos et aménagements envisagés : Liaison passerelle - route d'Eus



Figure 15 : Liaison passerelle - route d'Eus (en direction d'Eus)



Figure 16 : Liaison passerelle - route d'Eus (en direction de la ZAC et de la passerelle)

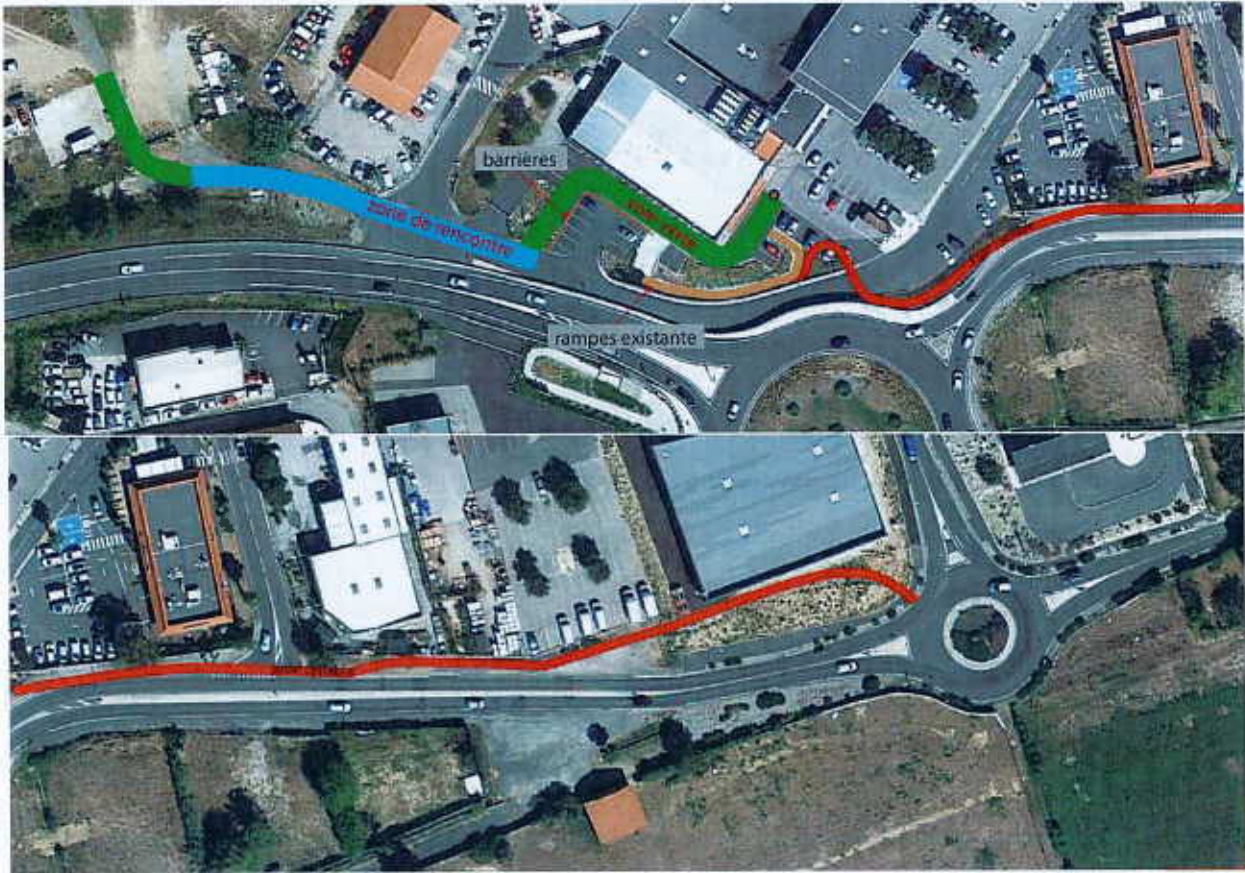


Figure 17 : Aménagement envisagé sur le tronçon

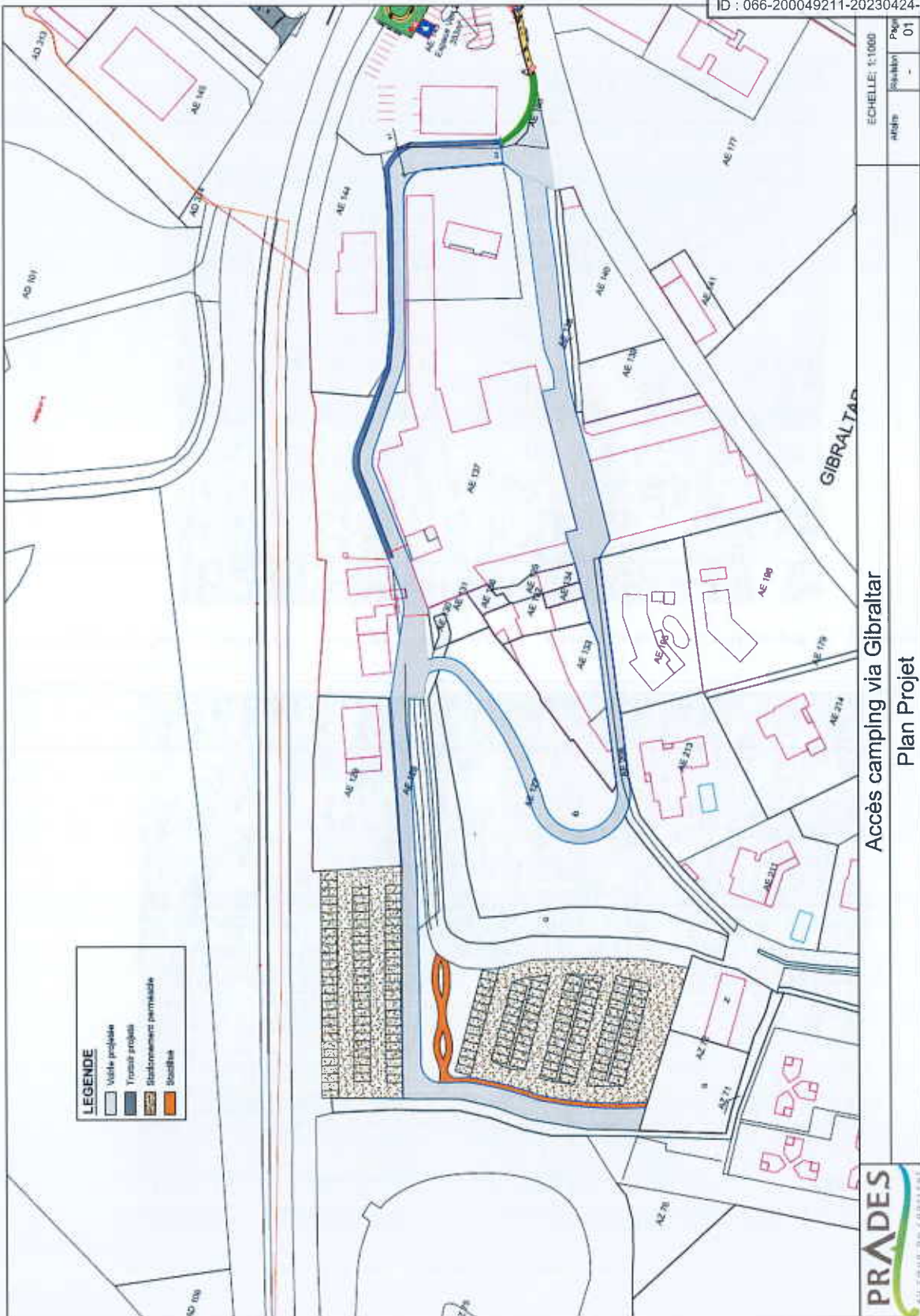
Photos et aménagements envisagés : Zone Gibraltar - centre-ville



Figure 18 : Cheminement actuel entre le centre-ville et la zone Gibraltar le long du canal



Figure 19 : Cheminement actuel en arrivant sur l'impasse de l'Agriculture



FICHE ACTION N° 2.4

Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre et son clocher (tranche B)

Orientation stratégique	<p>AXE 3 : Poursuivre une mise en valeur qualitative des espaces publics et le déploiement des équipements au profit de la population</p> <p>→ Orientation 3.3 : Mise en valeur et protection du patrimoine matériel et immatériel.</p>
Action nom	Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre et son clocher (tranche B)
Action n°	2.4
Statut	Travaux phase A et B (travaux d'urgence) en cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Ville de Prades
Description de l'action	<p>La ville de Prades a lancé en 2016 une étude globale pour la rénovation de l'Eglise Saint-Pierre, dont l'état nécessitait une intervention rapide. Un phasage en 15 tranches a été mis en place pour aboutir à sa réhabilitation complète, portant le total initial à 2 983 569,88€.</p> <p>La tranche A a permis la confortation et la restauration du clocher et la réalisation de travaux d'urgence. Lors de ces travaux une campagne de sondage a été réalisée sur les charpentes de la sacristie, du transept Nord et de la chapelle 8. Ce rapport a mis en avant la nécessité de conduire des travaux de restauration des toitures de la sacristie et de la chapelle 8.</p> <p>Ces travaux, prévus initialement tout au long des différentes phases, ont donc été regroupés et lancés cet hiver pour un coût total de 460 000€. La réalisation est prévue en deux temps (une tranche ferme et une conditionnelle) et pourrait aboutir en 2024-2025.</p> <p>Durant les années à venir, la municipalité envisage la</p>



	réalisation de la tranche B, correspondante à la restauration intérieure et extérieure des travées 5 et 6 de la nef, la confortation des voûtes, la restauration des couvertures des bras du transept et chapelles latérales / Assainissement / Mise en sécurité pour entretien courant.
Partenaires	Etat – DRAC – Région - CD66
Dépenses prévisionnelles/définitives	670 000€ pour la tranche concernée (montant initial de 485 981€ en 2016 revu à la hausse en suivant l'indice BT01 et ajout de la maîtrise d'œuvre).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel : 50% DRAC 15% Région Occitanie 15% CD 66 20% Ville de Prades
Calendrier	2025-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inscrit dans les différents programmes de contractualisation (CRTE – CTO – Bourg-Centre Occitanie)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux via la maîtrise d'œuvre et le service technique.
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de l'Eglise s'inscrit de manière plus générale dans le projet patrimonial de la Ville de Prades et de la Communauté de communes Conflent Canigó. L'objectif est de doter Prades d'éléments patrimoniaux et culturels de qualité, à travers des aménagements et réhabilitations redonnant de l'intérêt et de la valeur pour le cœur de ville. La Maison Félip, l'Eglise, et à plus long terme, le réaménagement de la Place de la République, font partie de la stratégie de redynamisation de cet espace.
Annexes	Localisation et photos du site. Plan de synthèse des travaux (sans les travaux d'urgence, insérés entre les tranches A et B).



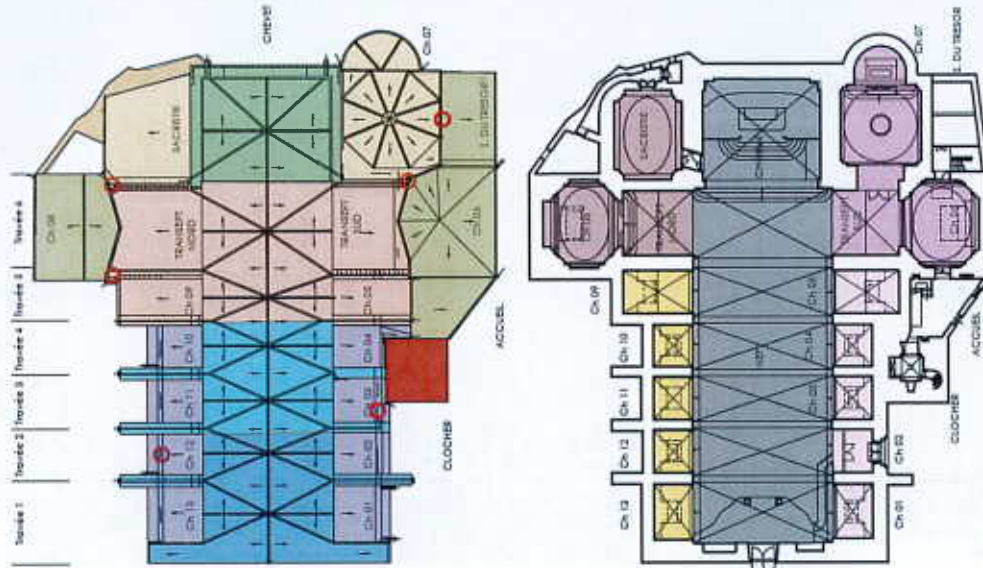
Figure 20 : Église depuis la Place de la République



Figure 21 : Intérieur de l'Eglise

Plan de synthèse des travaux (avant travaux d'urgence insérés entre les tranches A et

B) :



5.4. Synthèse - phasage des travaux / estimation

- A.** Contournement et restauration du clocher / Réparation de la couverture et mise en surveillance des voûtes des travées 5 et 6 - 635 951,75 €HT
- B.** Restauration intérieure et extérieure des travées 5 et 6 de la nef, contournement des voûtes / Restauration des couvertures des bras du transept et chapelles latérales / Assainissement / Mise en sécurité pour entretien courant - 485 981,19 €HT
- C.** Restauration des toitures et façades de la chapelle 07 et de la sacristie - 150 654,93€HT
- D.** Restauration des toitures et façades de la chapelle 06, 08, de l'accueil et de la salle du trésor - 116 423,72 €HT
- E.** Restauration de la toiture du chevet et du couronnement des maçonneries au Nord-Est - 72 126,22 €HT
- F.** Restauration des toitures et façades des travées 3 et 4 - 192 659,15 €HT
- G.** Restauration des toitures et façades des travées 1 et 2 - 195 647,55 €HT
- H.** Restauration des couvertures des chapelles latérales - 91 053,97 €HT
- I.** Restauration des décors et enduits de la nef et du chœur - 401 446,00 €HT
- J.** Restauration des décors des chapelles 06, 07 et bras Sud du transept - 168 202,80 €HT
- K.** Restauration des décors des chapelles 01, 02, 03, et 04 - 83 930,10 €HT
- L.** Restauration des décors des chapelles 10, 11, 12 et 13 - 85 399,20 €HT
- M.** Restauration des décors de la chapelle 08, au transept Nord et de la sacristie - 97 131,30 €HT
- N.** Intérieurs : restauration des sols - 82 624,00 €HT
- O.** Restauration de l'orgue, mise aux normes électrique, chauffage - 123 936,00 €HT

BRUNO WIRTH - ARCHITECTE DU PATRIMOINE ET D'ARTISTE DPLG
 Atelier d'Architecture Caspary IZABA - Architecte du Patrimoine et d'Artiste DPLG



Localisation des projets - Ville de Prades

- Vers le Lycée Charles Renouvier
- Passerelle piétonne et cheminement réalisés
- Liaison Passerelle - Route d'Eus (court terme)
- Aménagement cyclable Avenue Guy Malé (long terme)
- Reconstruction du centre technique municipal
- Réhabilitation d'un local en point de restauration
- Désimpermeabilisation de l'ancienne gare routière
- Réhabilitation des anciens locaux de la gendarmerie
- Nouvel Hôtel de Ville
- Rénovation thermique (Ecoles - centre de loisirs - bâtiment Pasteur)
- Projet patrimonial (Maison Félip - Eglise - Place de la République)
- Rénovation de la Halle des Sports
- Construction d'une piscine couverte
- Parcours de santé prochainement aménagés
- Hangar communal à démolir
- Zone ville
- Connexion piétonne Zone Gibraltar - centre-ville (moyen-terme)
- Aménagement d'un parc de stationnement perméable
- Aménagement piéton Zone Gibraltar (court terme)

Sources : CC Conflent Canigó, Mairie de Prades, Cadastre, BD Topo

Commune de VERNET- LES-BAINS

Liste des fiches-actions

- **Fiche Action 3.1** : Restructuration du Parc des Sports
- **Fiche Action 3.2** : Mise en sécurisation et réhabilitation du Casino
- **Fiche Action 3.3** : Réalisation d'une médiathèque

NB : les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

FICHE ACTION N° 3.1

Restructuration du Parc des Sports

Orientation stratégique	AXE 1 : Positionner Vernet-les-Bains comme Ville de sports et de loisirs impliquant la requalification de son offre → Orientation 1.1 : Restructuration du Parc des Sports
Action nom	Restructuration du Parc des Sports
Action n°	3.1
Statut	Travaux de sécurisation à lancer – étude globale à réaliser
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Vernet-les-Bains
Description de l'action	<p>La restructuration du Parc des Sports comprend la rénovation globale des équipements de cet espace, dont l'objectif est de répondre aux attentes de la population et des touristes en période estivale notamment.</p> <p>Différentes structures sont concernées, telles que la piscine (restructuration/rénovation), la Halle des Sports (rénovation), le boulodrome (création d'un préau), les tennis (reprise de la surface et club house), le théâtre de Verduze (réaménagement) ainsi que l'espace pique-nique / aire de jeux pour enfants (remplacement des modules). Sur ce site, il existe également un centre de loisirs (intercommunal) récemment rénové.</p> <p>Une programmation sur plusieurs années est à envisager, avec la réalisation d'une étude de programmation nécessaire au préalable pour chiffrer et phaser les travaux.</p> <p>Avant toute étude globale, il est toutefois nécessaire d'engager des premiers travaux, liés à la sécurisation pour maintenir l'usage et/ou l'ouverture des équipements actuels (Tableau électrique, liner de la piscine et changement des modules de l'aire de jeux pour enfants),</p> <p>La planification envisagée à ce jour par la municipalité consisterait à commencer par la rénovation de la piscine.</p>

	<p>Cet équipement a déjà fait l'objet d'études récentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic technique et fonctionnel (octobre 2022) ; - Une étude d'opportunité de production calorifique (septembre 2022). <p>Elle sera suivie chronologiquement par la Halle des sports, les terrains de tennis, l'aménagement d'un préau pour le boulodrome et la réfection du Théâtre de verdure.</p>
Partenaires	Etat - Banque des Territoires – ANS - ANCT – Région – Département – CAF – Ministère des Sports
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Dépenses prévisionnelles 2023 : 135 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sécurisation électrique : 65 000€ - Changement du liner : 25 000€ - Remplacement des modules du parc pour enfants : 45 000€ <p>Les dépenses suivantes seront définies à la suite de l'étude réalisée avec le concours de la Banque des Territoires.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subventions espérées auprès des partenaires cités pour le projet global.</p> <p>Pour les dépenses prévues en 2023 :</p> <p><u>Sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 40% - CD66 (AIT) : 34% - Maîtrise d'ouvrage : 26% <p><u>Liner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région : 40% - Ministère des sports : 20% - Maîtrise d'ouvrage : 40% <p><u>Jeux enfants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CD66 (AIT) : 20% - CAF : 40% - Maîtrise d'ouvrage : 40% <p>A définir pour la restructuration globale.</p>
Calendrier	2023-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription partielle dans le CRTE existant. Inscription à venir au sein du CTO et de la candidature Bourg-Centre Occitanie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et suivi via la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de ce projet va permettre de consolider le positionnement de la commune de Vernet-les-Bains comme

	<p>une ville de sports et de loisirs. En requalifiant son parc d'équipements durant les prochaines années, elle entend remettre en avant le panel d'activités possibles sur son territoire dans des conditions optimales.</p> <p>Cela va également lui permettre de conforter son rôle de centre-bourg au sein de sa vallée, mettant à disposition des équipements uniques pour la population du bassin de vie (résidents, associations...).</p> <p>Enfin, c'est également un vecteur d'attractivité.</p>
Annexes	<p>Plan de localisation et photos du site.</p> <p>Sommaire « Diagnostic technique et fonctionnel de l'espace aquatique ».</p> <p>Sommaire « Etude d'opportunité de production calorifique de la piscine municipale ».</p>





Figure 22 : L'accès à la piscine



Figure 23 : Les bassins extérieurs



Figure 24 : Le théâtre de Verdure et le club-house du tennis



Figure 25 : La Halle des Sports



Figure 26 : Aire de jeux pour enfants

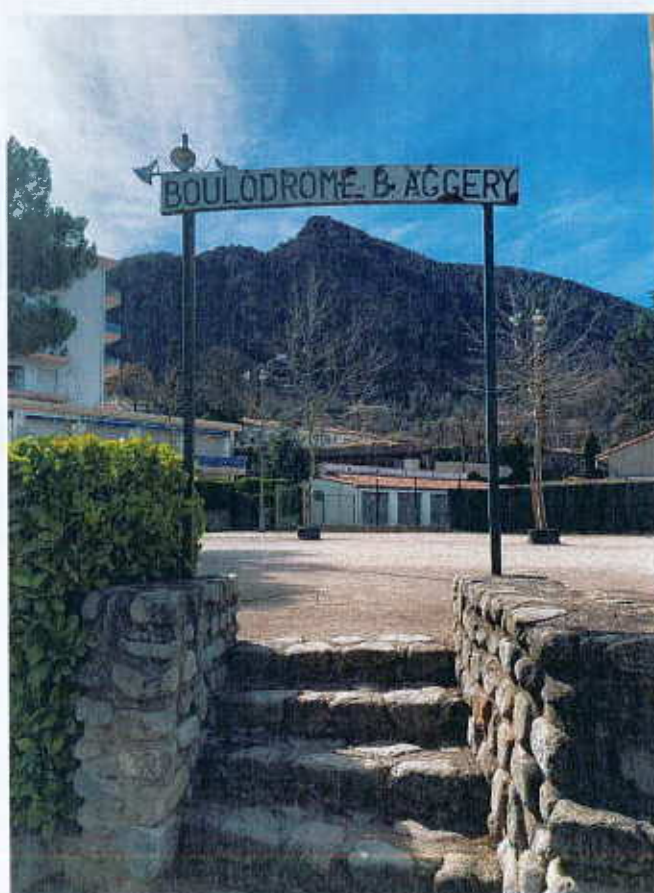


Figure 27 : Le boulodrome

Sommaire « Diagnostic technique et fonctionnel de l'espace aquatique ».

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. OBJET DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE	3
3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS AQUATIQUES	3
Caractéristiques générales des bassins et équipements	5
Rappel des normes	5
Grand Bassin extérieur	7
Petit Bassin extérieur (bassin ludique)	8
Pataugeoire et toboggan	9
Bassin intérieur	10
Traitement de l'eau	11
Chauffage	15
Ventilation	17
Douches Vestiaires	19
4. ANALYSE DES BESOINS ENERGETIQUES	23
Estimations	24
Rejets des Thermes en vue d'une création de boucle chaude	27
Source du parc de l'Hôtel du Portugal en vue d'une création de boucle chaude	29
Appoint à définir	33
Installation Photovoltaïque (autoconsommation)	34
Bâtiments à proximité	35
Bâtiments dans le périmètre d'une utilisation de boucle chaude	36
5. SYNTHESE DES CONSTATS	37
Constats	37
Travaux optionnels afin d'améliorer la maîtrise de l'énergie	39

Sommaire « Etude d'opportunité de production calorifique de la piscine municipale »

SOMMAIRE

I. Objectifs de l'analyse d'opportunité	4
II. Présentation du projet.....	5
III. Analyse des besoins thermiques	6
IV. Proposition d'équipements	13
V. Exploitation des équipements.....	19
VI. Analyse économique du projet.....	21
VII. Bénéfice environnemental et social.....	25
Conclusion.....	25
ANNEXES.....	28



FICHE ACTION N° 3.2

Mise en sécurisation et réhabilitation du Casino

Orientation stratégique	<p>AXE 3 : Impliquer les partenaires et acteurs locaux afin d'accélérer la reprise économique et touristique du village</p> <p>→ Orientation 3.3 : Le patrimoine vernetois, vestige du passé et support de l'économie de demain.</p>
Action nom	Mise en sécurisation et réhabilitation du Casino
Action n°	3.2
Statut	Finalisation des études en 2023
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Vernet-les-Bains
Description de l'action	<p>Afin de préserver son patrimoine historique propre à son identité, la municipalité de Vernet-les-Bains a engagé une réflexion pour la mise en sécurisation du Casino.</p> <p>Après avoir réalisé la rénovation d'un 1^{er} pavillon, une étude globale a été commandée pour phaser la poursuite des travaux durant les années à venir. Ce travail a permis de définir un plan sur cinq ans, phasé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase études sur l'année 2023 ; - Phase 1 (Tranche ferme) : Travaux d'urgence : Confortations structurelles provisoires, réparation des couvertures - Restauration de la toiture du pavillon C (bureau du directeur) – Mise aux normes des réseaux sur les toitures terrasses ; - Phase 2 (Tranche optionnelle 1) : Restauration de la toiture du pavillon D et de la toiture de l'appentis ; - Phase 3 (tranche optionnelle 2) : Restauration de la toiture du pavillon B ; - Phase 4 (Tranche optionnelle 3) : Restauration de la toiture du corps central ;



	- Phase 5 (Tranche optionnelle 4) : Restauration des terrasses Est, Ouest et Nord.
Partenaires	Etat – DRAC - Région Occitanie - CD66 – Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnelles/définitives	1 489 574,56€ (dont 103 207,98€ pour la phase étude en 2023)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Phase études (2023) : 103 207,98€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAC : 80% - Maitrise d'ouvrage : 20% <p><u>Phase 1 (2024) : 306 650,42€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'ouvrage : 32,17% - DRAC : 30% - Etat (DETR 2024) : 32,28% - Fondation du Patrimoine : 5,54% <p>Le plan de financement pour les phases suivantes sera intégré lors des prochains comités de projet.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 20% - DRAC : 40% - Région Occitanie : 20% CD 66 : 20%
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inscrit dans les différentes programmation (CRTE – CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et suivi via la maitrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en sécurisation du Casino doit permettre de conforter les activités dans le temps en lien avec ce bâtiment. Le maintien du Casino, aujourd'hui en délégation de service public, est primordial pour la municipalité car c'est un élément structurant pour la vie économique du bassin de vie vernetois. Également, le bâtiment sert de support au Musée d'Histoire Naturelle. A terme, des projets de restructuration/développement de cette activité sont envisagés, il est donc indispensable de maintenir ce bâti dans un bon état sanitaire.
Annexes	Plan de localisation et photos du site. Récapitulatif financier



Figure 28 : Le Casino



Récapitulatif financier – Mise en sécurisation du Casino

RECAPITULATION - ESTIMATION DES TRAVAUX + ETUDES						
Travaux de restauration des toitures du Casino de Vernet-les-Bains (66)						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
	PHASE 1 - Travaux d'urgence : Contournements structurels provisoires, réparation des couvertures - Restauration de la toiture du pavillon C (bureau du directeur)	PHASE 2 - Restauration de la toiture du pavillon D (côté chaufferie) et de la toiture de l'opentis	PHASE 3 - Restauration de la toiture du pavillon B (cuisine) et gestion des réseaux	PHASE 4 - Restauration de la toiture du corps central	PHASE 5 - Restauration des terrasses Est, Ouest et Nord	TOTAL HT
	282 722,00 € 283 832,00 €	286 393,80 € 290 913,80 €	232 173,00 € 236 693,00 €	249 641,50 € 249 641,50 €	198 034,50 € 213 968,50 €	1 248 964,80 € 1 275 048,80 €
	Estimation des travaux					
	77 777,98 €	16 463,72 €	13 396,82 €	14 129,21 €	12 110,62 €	77 777,98 €
	1 604,89 €	1 275,05 €	473,39 €			72 167,76 €
	8 925,34 €	851,50 €	710,08 €	748,92 €	641,91 €	1 275,05 €
						8 925,34 €
						3 825,15 €
	Estimation des études					
	MAITRISE D'OEUVRE					
	Honoraires Architecte - Etudes AVP / PC PRO ACT - BASE + PSE (5 phases en marché à tranche) - 6,1 %					
	Honoraires Architecte - Chantier VISAVI DET / AOR - 5,66 %					
	Honoraires BET Fluides - Etudes					
	Honoraires BET Fluides - Chantier					
	Honoraires BET Structure - Etudes					
	Honoraires BET Structure - Chantier					
	ETUDES EXTERIEURES A LA MAITRISE D'OEUVRE					
	Phases d'études					
	Sondages					12 690,00 €
	Diagnostiques réglementaires (amiant, plomb)					2 000,00 €
	Passages caméra					2 500,00 €
	Diagnostic sécurité incendie					4 500,00 €
	Etude thermique					4 500,00 €
	Investigation par drone					1 000,00 €
	Phases chantier					
	CSP	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	26 000,00 €
	Bureau de contrôle	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
	TOTAL	420 116,75 €	313 452,24 €	259 473,29 €	272 720,13 €	234 921,02 €

Plan par géomètre : coût?

HT
soit 1 800 820,15€ TTC

ATELIER D'ARCHITECTURE CAROLINE SERRA - ARCHITECTE DPLG - ARCHITECTE DU PATRIMOINE - BET FLUIDES CBT

Casino de Vernet-Les-Bains - Restauration des couvertures - Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques
Maître d'ouvrage Mairie de VENET-LES-BAINS

DIAGNOSTIC - Mai 2022 - 126

FICHE ACTION N° 3.3

Réalisation d'une médiathèque

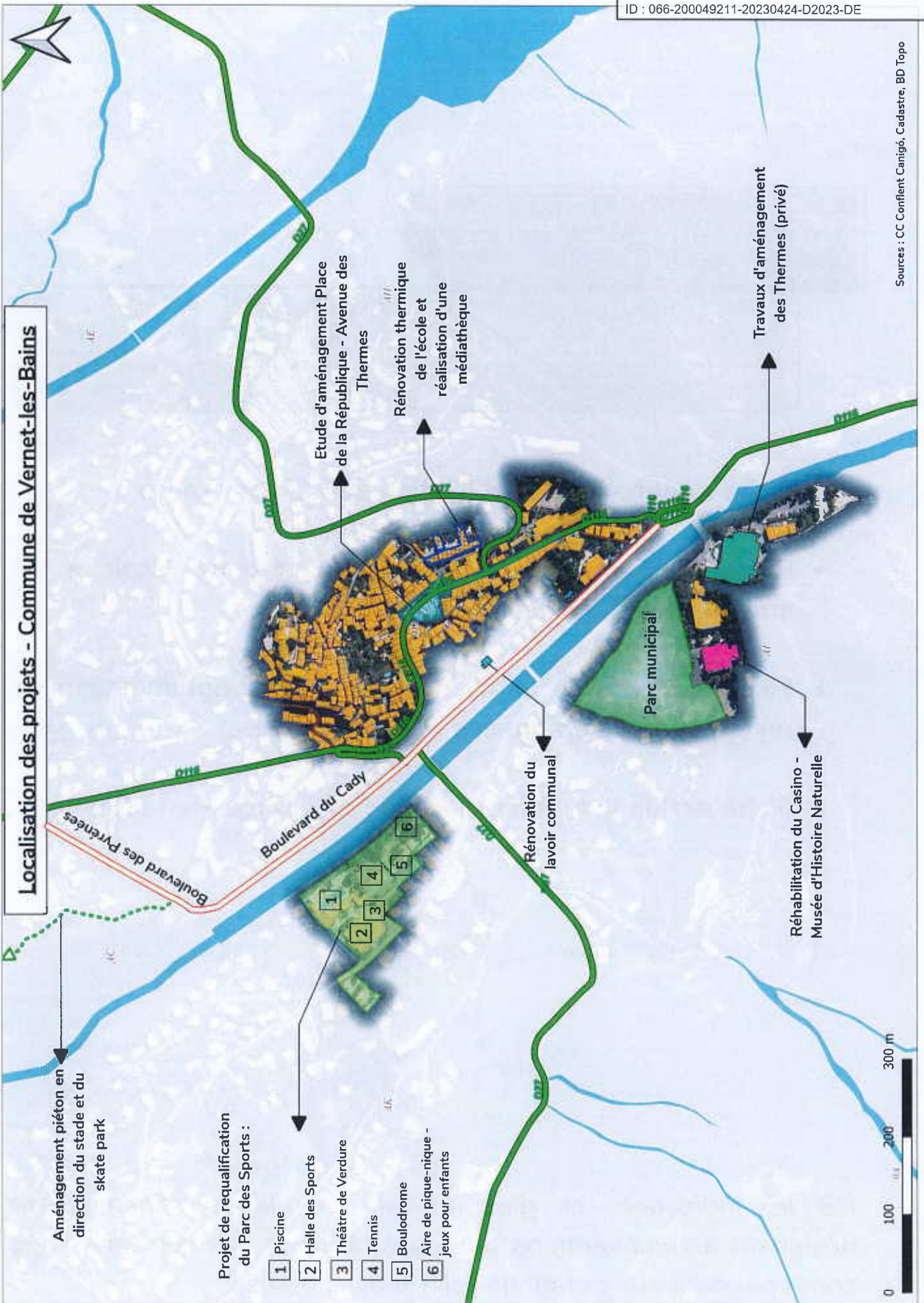
Orientation stratégique	AXE 1 : Positionner Vernet-les-Bains comme Ville de sports et de loisirs impliquant la requalification de son offre → Orientation 1.3 : Création de nouvelles structures sportives et culturelles.
Action nom	Réalisation d'une médiathèque
Action n°	3.3
Statut	Estimation des travaux en cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Mairie de Vernet-les-Bains
Description de l'action	Disposant d'une bibliothèque en cœur de ville, la municipalité de Vernet-les-Bains souhaite développer cet équipement en phase avec la montée en gamme qualitative définie par son projet de territoire. L'objectif consiste à réaliser une médiathèque afin de proposer un panel d'activités plus large, en lieu et place de la bibliothèque actuelle.
Partenaires	DRAC – CD66 - Région
Dépenses prévisionnelles/définitives	45 000€ estimés.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Maître d'ouvrage : 20% DRAC : 40% Région Occitanie : 20% CD 66 : 20%
Calendrier	2024 – 2025 2024 : Demande de subvention et mise à jour des devis si nécessaire 2025 : Réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription à prévoir dans le nouveau CTO, puis lors de la mise à jour du CRTE.
Indicateurs de suivi et	Réalisation des travaux et suivi via la maîtrise d'œuvre.



d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet équipement culturel, en centre-ville et à proximité de l'école, permettra à la commune de proposer une nouvelle offre à la population en cœur de village et/ou à mobilité réduite (stationnements PMR à proximité) et ainsi d'agir en faveur de sa redynamisation.</p> <p>Par ailleurs, l'évolution en médiathèque va permettre d'élargir le public intéressé et répondre aux attentes que peut avoir la population vis-à-vis d'un centre-bourg, résidente de Vernet-les-Bains ou bien d'une commune voisine.</p>
Annexes	Plan de localisation et photos du site.



Figure 29 : L'école et la bibliothèque actuelle



Commune de VINCA

Liste des fiches-actions

- **Fiche Action 4.1** : Réhabilitation du Café de France
- **Fiche Action 4.2** : Création du groupe scolaire et aménagement des environs
- **Fiche Action 4.3** : Mise en place d'une programmation de restauration du patrimoine
- **Fiche Action 4.4** : Requalification du groupe Pierre Gipulo

NB : les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

FICHE ACTION N° 4.1

Réhabilitation du Café de France

Orientation stratégique	AXE 1 : Développer une offre économique et touristique équilibrée → Orientation 1.1 : Agir pour stopper la disparition progressive des commerces et services de proximité en centre-ville.
Action nom	Réhabilitation du Café de France
Action n°	4.1
Statut	Attente des retours des partenaires financeurs - Travaux prêts à démarrer
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Vinça
Description de l'action	<p>La municipalité, consciente de la disparition progressive des commerces et services de proximité du cœur de village, a fait le choix d'acquérir le Café de France à la suite de sa mise en vente.</p> <p>Le projet consiste à réaliser un café snack multi-services. Il fait l'objet d'un accompagnement par la CCI et le CC Conflent Canigó dans la recherche de partenaires financiers notamment.</p> <p>La rénovation du bien va prochainement commencer pour une ouverture souhaitée cet été.</p> <p>Parallèlement un appel à candidature a été lancé pour choisir le futur gestionnaire de ce site. Le choix interviendra prochainement.</p>
Partenaires	Etat – Région Occitanie – CD 66 – CC Conflent Canigó - CCI
Dépenses prévisionnelles/définitives	200 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Maitrise d'ouvrage : 95 854 (46%)</p> <p>Région : « Pass commerce de proximité » : 32 146€ (18%)</p> <p>Etat : 40 000€ (20%)</p> <p>CD 66 : 32 000€ (16%)</p> <p>Recherche d'autres financeurs susceptibles de diminuer les reste à charge du maître d'ouvrage.</p>
Calendrier	2023 - Réalisation des travaux et ouverture.

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun à ce jour. Inscription à prévoir dans les différentes programmations à venir si nécessaire.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier et point régulier avec le gestionnaire désigné.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réouverture du Café de France conforte la dynamique économique du cœur de ville. Ce projet est majeur pour la commune, dans sa volonté de relancer l'activité au centre du village. Elle espère inciter les habitants et les usagers de la route à s'arrêter au sein de cet espace central de la commune.
Annexes	Plan de localisation et photos du site.



Figure 30 : Le Café de France depuis la route départementale

FICHE ACTION N° 4.2

Création d'un groupe scolaire et aménagement des environs

Orientation stratégique	<p>AXE 3 : Repenser le caractère urbain de Vinça au regard des besoins actuels et futurs</p> <p>→ Orientation 3.1 : La place des bâtis et espaces publics au sein du Vinça de demain</p>
Action nom	Création d'un groupe scolaire et aménagement des environs.
Action n°	4.2
Statut	Définition du plan de financement – Permis de construire délivré pour le groupe scolaire.
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Conflent Canigó – Commune de Vinça
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Conflent Canigó, compétente en matière scolaire, souhaite concevoir un nouveau groupe scolaire afin d'accueillir les enfants de Vinça et des villages voisins dans les meilleures conditions. L'école actuelle est particulièrement vétuste et inadaptée. Après avoir envisagé sa réhabilitation, le coût prévisionnel important a orienté l'intercommunalité vers un nouvel équipement.</p> <p>Le secteur choisi, au sud du village, doit préalablement faire l'objet de différents aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un 1^{er} temps, la réalisation de l'accès avec le franchissement d'un petit ruisseau, travaux dans la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Vinça ; - Dans un 2nd temps, la réalisation du groupe scolaire par l'intercommunalité. Cet aménagement comprendra également le bassin de rétention et le



	parc de stationnement. Ce dernier fait l'objet d'une convention entre les deux collectivités afin que la commune puisse apporter son financement.
Partenaires	Etat – Région Occitanie – CD66
Dépenses prévisionnelles/définitives	6 950 000€ décomposés de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 6 800 000€ pour la construction de l'école, du bassin de rétention et du parc de stationnement. - 150 000€ pour la réalisation de l'accès (comprenant le franchissement d'un ruisseau) à prévoir dès 2023.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir, en fonction des subventions obtenues auprès des partenaires financeurs.
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inscrit dans les différents programmes de contractualisation (CRTE – CTO).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier avec la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation du groupe scolaire permet de conforter le rôle centralité de Vinça dans un territoire connaissant depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue.
Annexes	Plan de localisation et photos du site. Plan de masse du permis de construire du groupe scolaire

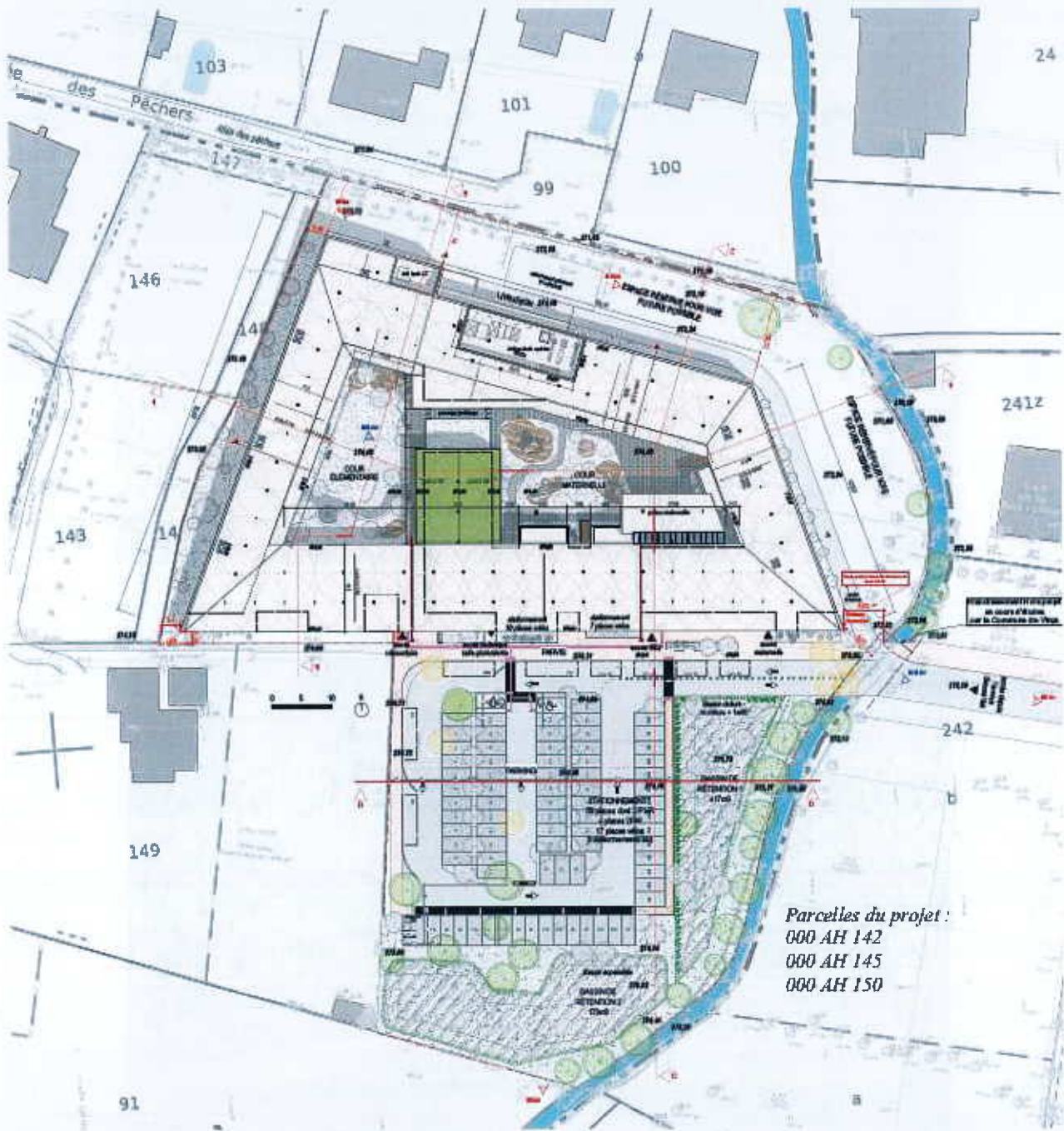


Figure 31 : Site du futur groupe scolaire



Figure 32 : Emprise du lotissement communal et de la maison à caractère social La Vida En Color

Plan de masse du permis de construire du groupe scolaire



Parcelles du projet :
 000 AH 142
 000 AH 145
 000 AH 150

Commune de Saint-Jean-Pierre-et-Saints

Le Maire, M. ...

Le Vice-Maire, M. ...

Le Secrétaire Général, M. ...

Le Directeur Adjoint, M. ...

Le Directeur, M. ...

Le Directeur Adjoint, M. ...

Le Directeur, M. ...

Le Directeur Adjoint, M. ...

Le Directeur, M. ...

Commune de Saint-Jean-Pierre-et-Saints

Mairie

03 20 30 11 11

03 20 30 11 11

03 20 30 11 11

Légende	
	Parcelles du projet
	Parcelles adjacentes
	Parcelles cadastrales
	Parcelles cadastrales
	Parcelles cadastrales
	Parcelles cadastrales
	Parcelles cadastrales

FICHE ACTION N° 4.3

Mise en place d'une programmation de restauration du patrimoine

Orientation stratégique	<p>AXE 3 : Repenser le caractère urbain de Vinça au regard des besoins actuels et futurs</p> <p>→ Orientation 3.2 : Le patrimoine et la culture, vecteur d'identité et d'attractivité.</p>
Action nom	Mise en place d'une programmation de restauration du patrimoine
Action n°	4.3
Statut	Devis réalisés pour les premiers travaux identifiés – plan de financement à définir et étude globale à programmer.
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Commune de Vinça
Description de l'action	<p>Au même titre que les autres communes Petites Villes de Demain, Vinça souhaite lancer pour les années à venir la restauration de son patrimoine culturel.</p> <p>Pour cela, la municipalité entend rénover rapidement les croix de chemins (Croix de Noell notamment) et l'Orgue de Cavaillé.</p> <p>Par la suite, c'est une programmation globale de rénovation de l'Eglise Saint-Julien Sainte-Basselisse qui est envisagée. Chaque année, des travaux d'urgence sont effectués sans que la commune dispose d'un plan à long terme. La municipalité souhaite désormais réaliser un diagnostic complet lui permettant de définir les phases de travaux pour les années à venir.</p>
Partenaires	Etat – DRAC – Région Occitanie – CD 66 – Fondation du Patrimoine



Dépenses prévisionnelles/définitives	113 000€ pour la restauration des croix et de l'Orgue de Cavallé A définir pour la rénovation globale de l'Eglise Saint-Julien Sainte-Basselisse.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir, en fonction des subventions obtenues auprès des partenaires financeurs.
Calendrier	2023-2028 2023 : restauration des croix de chemin et de l'Orgue de Cavallé – lancement de l'étude globale de restauration de l'Eglise Saint-Julien Sainte-Basselisse. 2024 – 2028 : Réalisation de la rénovation par phase projetée.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription à venir dans le nouveau CTO. Nécessite également une mise à jour du CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier avec la maîtrise d'œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur et la rénovation du patrimoine permettent de maintenir des marqueurs identitaires forts de la commune. C'est également le moyen d'agir sur son attractivité et en faveur de son économie, l'église et l'orgue de Cavallé (lui-même classé Monument Historique) étant particulièrement reconnus dans le milieu de l'art religieux.
Annexes	Plan de localisation et photos du site.



Figure 33 : L'Eglise et le cœur de ville (crédit : Alain Ortiz)



Figure 34 : Vue depuis la rue de l'Eglise



Figure 35 : L'orgue de Cavaillé (crédit : Alain Ortiz)

FICHE ACTION N° 4.4

Requalification du groupe Pierre Gipulo

Orientation stratégique	AXE 4 : La transition écologique comme support de projet urbain → Orientation 4.1 : Développer des programmes d'économie d'énergie ;
Action nom	Requalification du groupe Pierre Gipulo
Action n°	4.1
Statut	Projet à définir
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Commune de Vinça
Description de l'action	<p>Le groupe Pierre Gipulo est un bâtiment central de la commune de Vinça. Il abrite actuellement la mairie, l'agence postale, la salle polyvalent ainsi que les bureaux d'une ASA. Cette construction nécessite prioritairement d'être rénovée thermiquement. A ce titre, la commune entend réaliser un diagnostic au préalable.</p> <p>Sa requalification et son usage pourront être questionnés au sein d'une étude de programmation sur les espaces et bâtis de la commune. Cette étude sera réalisée avec le concours de la Banque des territoires.</p>
Partenaires	Etat – Région Occitanie – CD 66 – Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir, en fonction des subventions obtenues auprès des partenaires financeurs.
Calendrier	2023-2027 2023 : lancement d'une étude globale 2024 : Demande de subventions – Lancement des marchés 2025 – 2027 : Réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet à inscrire dans les nouveaux programmes tels que le CTO et le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir.



Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le groupe Pierre Gipulo joue un rôle majeur dans le fonctionnement de la centralité. Multimodal, il fait partie du quotidien de la population et celle environnante.</p> <p>Sa requalification/rénovation s'avère donc nécessaire pour maintenir et conforter ce rôle pour les années à venir.</p> <p>Sa localisation centrale dans le fonctionnement urbain renforce l'impact de ce projet pour la fonction de centralité de la commune de Vinça.</p>
Annexes	Plan de localisation et photos du site.



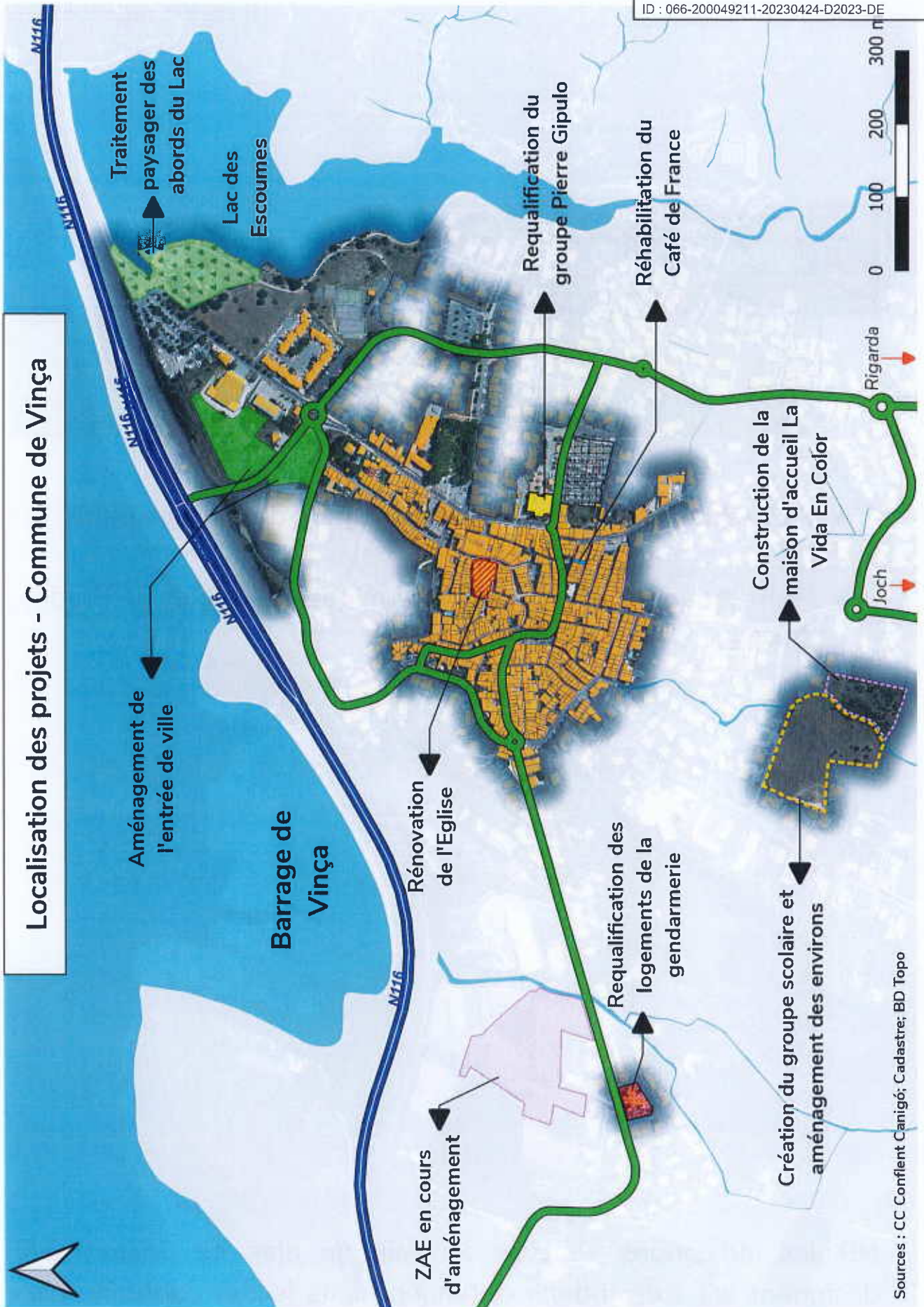
Figure 36 : Le Groupe Pierre Gipulo (entrée principale)



Figure 37 : Le Groupe Pierre Gipulo et l'agence postale



Figure 38 : Le groupe Pierre Gipulo depuis le cimetière



Localisation des projets - Commune de Vinça

Sources : CC Conflent Canigó; Cadastre; BD Topo





Programmation commune

Liste des fiches-actions

- **Fiche Action 5** : Requalification du parc d'éclairage public
- **Fiche Action 6** : Rénovation thermique des écoles de Prades, Olette et Vernet-les-Bains

NB : les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

FICHE ACTION N° 5

Requalification du parc d'éclairage public

Orientations stratégiques	<p>PRADES : AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain</p> <p>→ Orientation 4.1 : Mener une politique de sobriété énergétique</p> <p>OLETTE : AXE 1 : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d'amélioration du cadre de vie</p> <p>→ Orientation 1.2 : Poursuivre la réhabilitation globale des équipements et biens publics</p> <p>VERNET-LES-BAINS : AXE 2 : Redynamiser le village à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l'image de la commune</p> <p>→ Orientation 2.3 : Mettre en œuvre une programmation de sobriété énergétique des bâtis publics</p> <p>VINÇA : AXE 4 : La transition écologique comme support de projet urbain</p> <p>→ Orientation 4.1 : Développer des programmes d'économie d'énergie</p>
Action nom	Requalification du parc d'éclairage public
Action n°	5
Statut	Diagnostics et chiffrage réalisés – Demande de subventions en cours.
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	SYDEEL 66 (Olette, Vernet-les-Bains et Vinça) – Mairie de Prades
Description de l'action	En lien avec le dispositif « Fonds Vert » et la problématique des hausses du coût de l'énergie, les collectivités PVD du territoire ont souhaité identifier la rénovation du parc d'éclairage public comme prioritaire au sein de leur programmation opérationnelle pour les années à venir. À la suite de la délégation de cette compétence, le maître d'ouvrage commun est le SYDEEL 66 pour les communes de

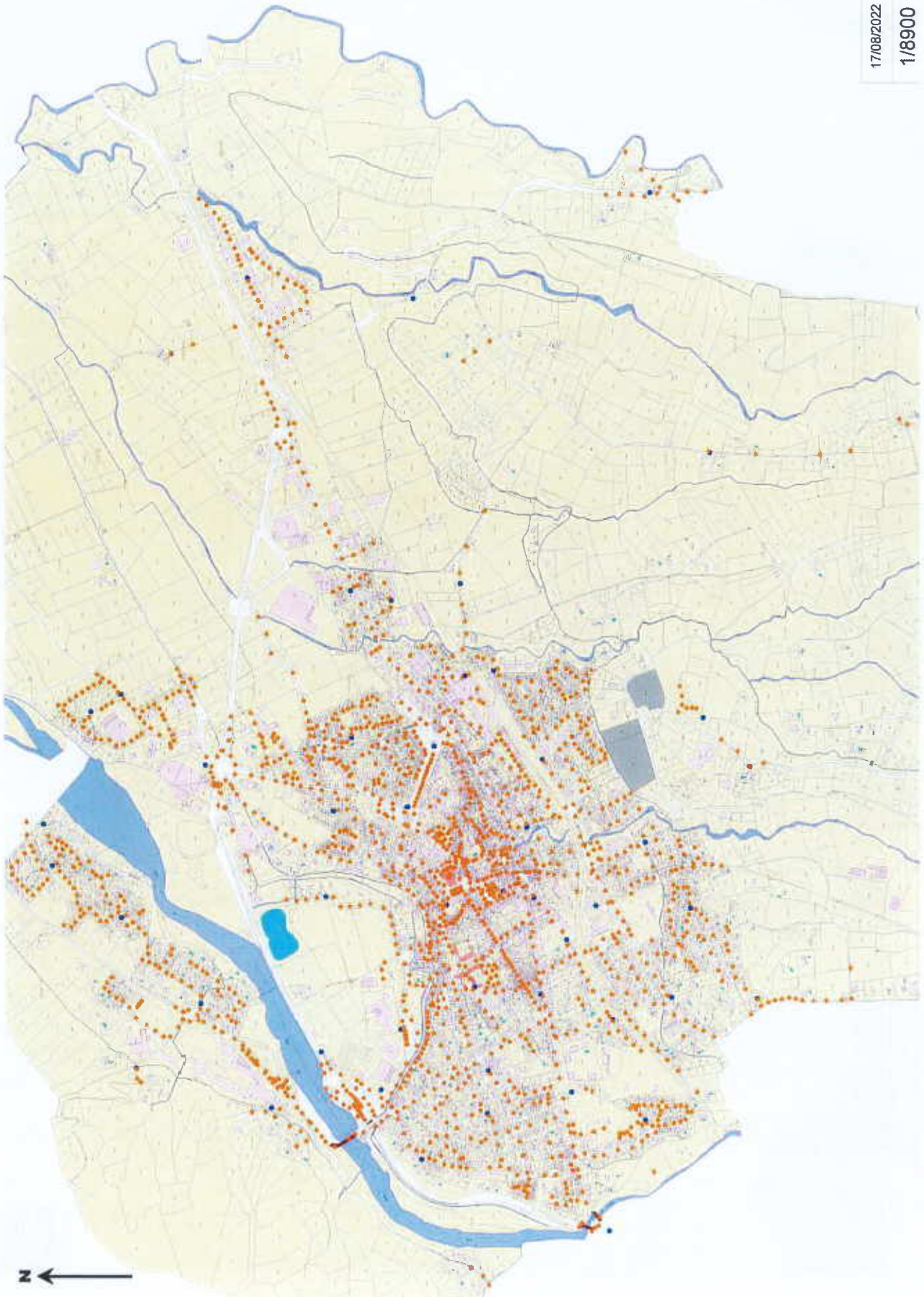


	<p>Vinça, Olette et Vernet-les-Bains.</p> <p>Ces investissements permettront de rénover 526 points lumineux répartis ainsi : Olette (~98) ; Vernet-les-bains (~190) et Vinça (~238).</p> <p>La ville de Prades assure en régie cette programmation, son objectif est de rénover 1382 points lumineux pour arriver à économiser 50% de sa consommation (et 30% du coût financier actuel).</p>
Partenaires	Etat via dotations de droits communs et dispositif « Fonds Vert ».
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>767 200€ en estimatif, répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 350 000€ pour la ville de Prades ; - 75 200€ pour la commune d'Olette (via SYDEEL) ; - 152 000€ pour la commune de Vernet-les-Bains (via SYDEEL) ; - 190 000€ pour la commune de Vinça (via SYDEEL) ;
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Ville de Prades :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 65% - Fond Verts (espéré) : 35%. <p>Communes via SYDEEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SYDEEL : 35% ; - Part communale : 30% ; - Fond Verts (espéré) : 35%.
Calendrier	<p>2023-2025</p> <p>2023 sera consacré au lancement d'un marché dédié à la fin du 1^{er} semestre 2023 pour les communes en lien avec le SYDEEL. Les travaux seront réalisés en suivant jusqu'en 2025.</p> <p>La mairie de Prades a déposé un dossier de demande de subvention auprès de ses partenaires.</p> <p>Les travaux seront réalisés en suivant sur les deux années suivantes si les dotations obtenues sont suffisantes, sinon le calendrier sera prolongé.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pas d'inscriptions actuellement, à procéder pour le nouveau CTO et la mise à jour du CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Rapport d'activités du SYDEEL 66 et bilan annuel des points lumineux changés pour la mairie de Prades.</p> <p>Suivi de la consommation énergétique.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet.
Annexes	Plan des points lumineux.

Plan des points lumineux – Ville de Prades

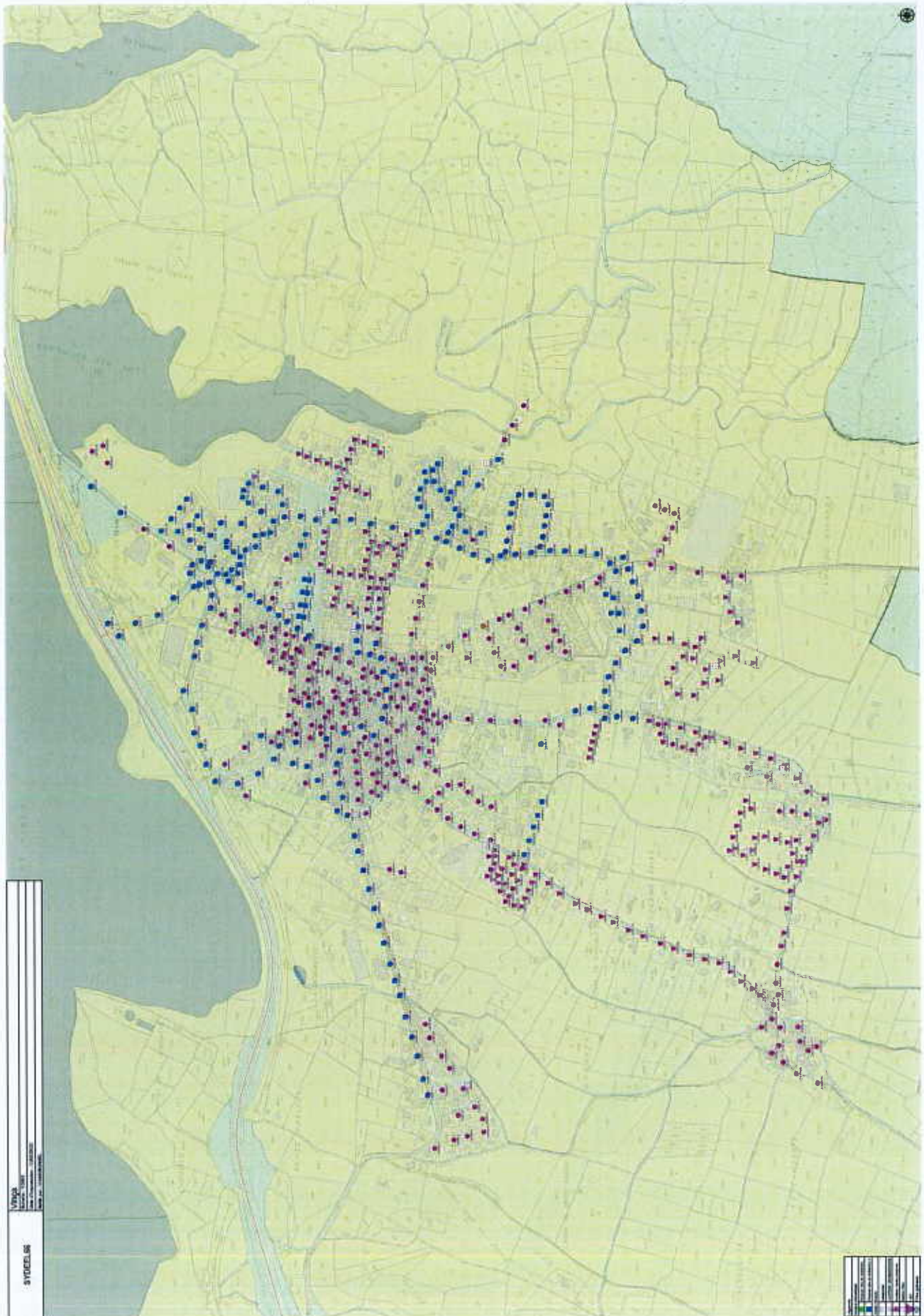
17/08/2022

1/8900



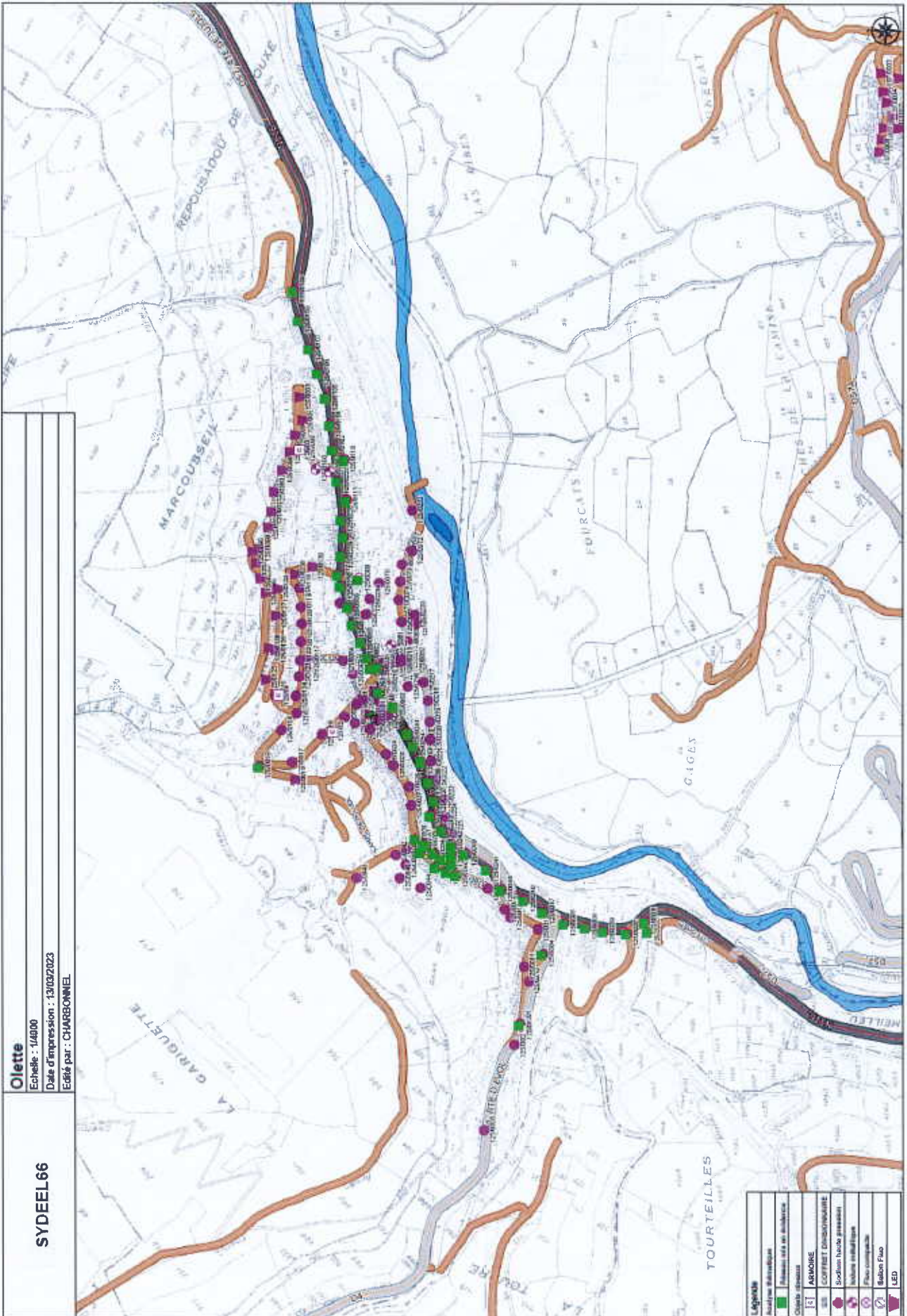


Plan des points lumineux – Commune de Vinça





Plan des points lumineux – Commune d'Olette



Olette

Echelle : 1/4000

Date d'impression : 13/03/2023

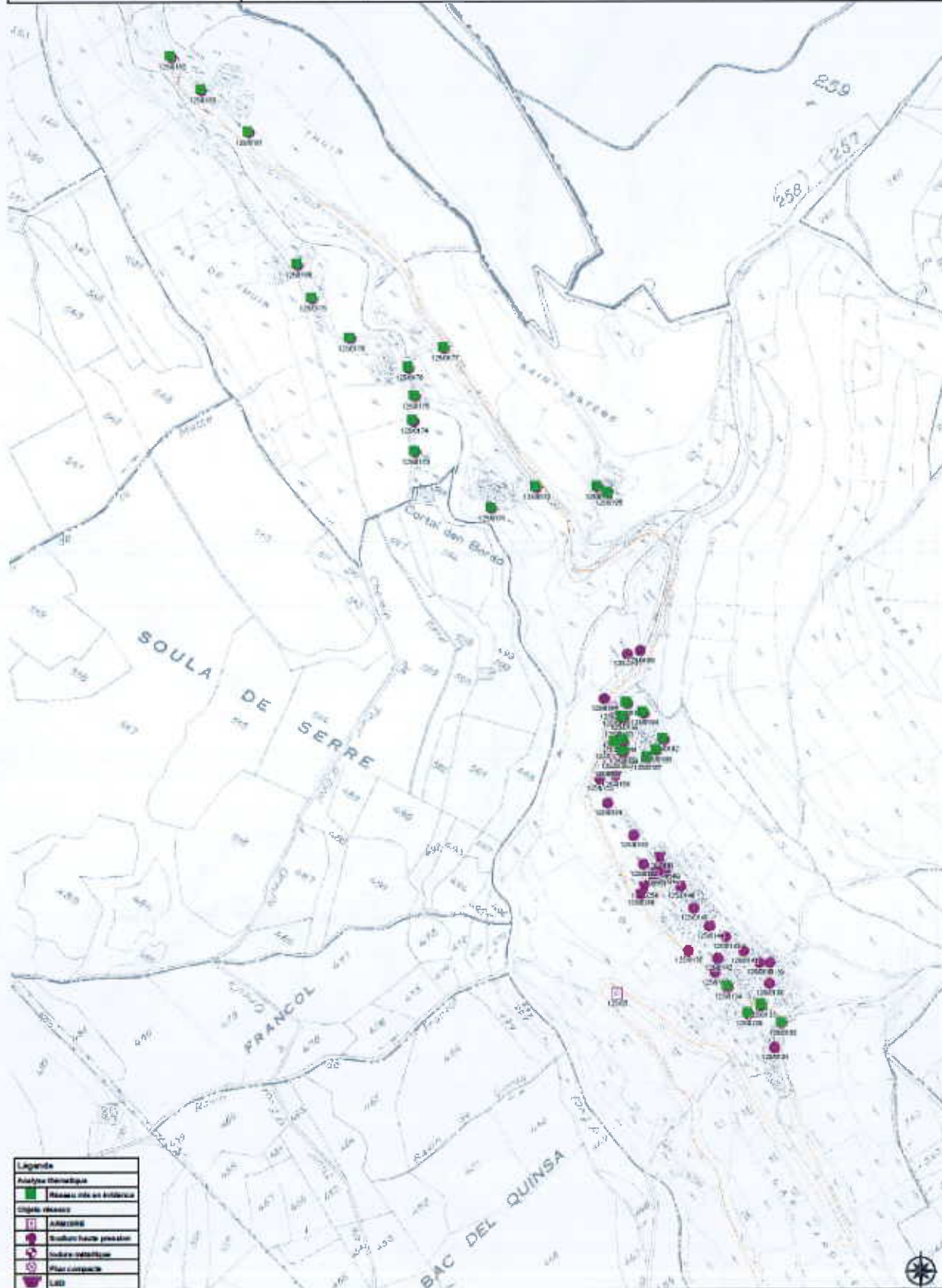
Édité par : CHARBONNIE

SYDEEL66



Plan des points lumineux – Hameau d’Evol

SYDEEL66	Evol
	Echelle : 1:2000
	Date d'impression : 13/03/2023
	Établi par : CHARBONNEL



FICHE ACTION N°6

Rénovation thermique des écoles de Prades, Olette et Vernet-les-Bains

Orientations stratégiques	<p>PRADES : AXE 4 : Intégrer la transition écologique au cœur des projets de demain</p> <p>→ Orientation 4.4 : Mener une politique de sobriété énergétique</p> <p>OLETTE : AXE 1 : Poursuivre une politique publique ambitieuse en matière d'amélioration du cadre de vie</p> <p>→ Orientation 1.2 : Poursuivre la réhabilitation globale des équipements et biens publics</p> <p>VERNET-LES-BAINS : AXE 2 : La redynamisation à travers des actions transversales positives pour le cadre de vie et l'image de la commune</p> <p>→ Orientation 2.3 : Mettre en œuvre une programmation de sobriété énergétique des bâtis publics</p>
Action nom	Rénovation thermique des écoles de Prades, Olette et Vernet-les-Bains
Action n°	6
Statut	Etude de faisabilité réalisée – Recherche de financements en cours pour la maîtrise d'œuvre.
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Conflent Canigó
Description de l'action	En lien avec la compétence scolaire et face à la hausse des prix de l'énergie, l'intercommunalité à entamer une réflexion sur les chaufferies des écoles de Vernet-les-Bains et Olette, ainsi que celles de Prades (intégrant également le centre de loisirs et le Bâtiment Pasteur, raccordés à la même chaufferie).



	<p>Une étude de faisabilité a récemment été réalisée afin de disposer d'un état des lieux précis et d'un chiffrage estimatif du coût des travaux à envisager.</p> <p>Les gains économiques et écologiques estimés sont conséquents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une diminution 93% de CO² produits ; - Une baisse de 41% de la consommation énergétique.
Partenaires	Etat (fonds de droit commun – Fonds Vert) – Région Occitanie – CD 66 - ADEME.
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>1 245 000€ HT détaillés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 103 000€ estimé pour la maîtrise d'œuvre ; - 63 000€ pour l'école d'Olette ; - 144 000€ pour l'école de Vernet-les-Bains ; - 935 000€ pour les bâtiments situés à Prades.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir, le plan de financement est à l'étude et les partenaires financeurs prochainement sollicités.
Calendrier	<p>2023 – 2028</p> <p>2023 : Lancement et financement de 50 000€ de maîtrise d'œuvre</p> <p>2024 - 2028 : réalisation des travaux en plusieurs tranches</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au sein du CRTE et prochainement au sein du CTO.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Point annuel sur les subventions obtenues.</p> <p>Suivi de chantier avec la maîtrise d'œuvre.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet.
Annexes	Photos des sites.



Figure 39 : Ecole primaire Jean Clerc (Prades)



Figure 40 : Ecole primaire Jean Petit (Prades)



Figure 41 : Ecole maternelle Pasteur (Prades)



Figure 42 : Complexe bâti regroupant le CCAS et les bureaux départementaux (bâtiment Pasteur) à le centre de loisirs et l'école maternelle Arago (Prades)





Figure 43 : Groupe scolaire d'Olette






Figure 44 : Groupe scolaire de Vernet-les-Bains

Annexe 4 - Maquette financière

Les indications en gras au sein du plan de financement désignent les subventions obtenues, dans le cas contraire elles correspondent aux dotations sollicitées/espérées.

Fiche-action	Maître d'ouvrage	Coût	Plan de financement	Calendrier
<p>Fiche-action n°1.1.1 : Restauration de l'Eglise Saint-André d'Olette</p>		<p>681 708,55€ (Travaux composés d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles)</p>	<p><u>Tranche ferme (323 227,50€) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : 71 752€ (22,2%) - CD 66 : 64 645,50€ (20%) - Maîtrise d'ouvrage : 136 397,50€ (42,20%) <p><u>1^{ère} tranche optionnelle (207 185,46€) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : 124 311,28€ (60% - demande DETR en cours) - CD 66 : 41 437,09€ (20%) - Maîtrise d'ouvrage : 20% <p><u>2nde tranche optionnelle (151 295,59€) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CD66 : 30 259,12€ (20%) - Etat : 124 311,28€ (60% - demande 2024) - Maîtrise d'ouvrage : 20% 	<p>2023-2024</p>
<p>Fiche-action n°1.2 : Réaménagement de l'ancien presbytère d'Evol en Café de Pays et chambres d'hôtes</p>		<p>1 039 677€ (Tranche 1 : 324 407€ et 150 000€ de surcoût ;</p>	<p><u>Tranche 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : 136 945€ (29%) - CD 66 : 93 150€ (20%) - Région : 29 430€ (6%) - Maîtrise d'ouvrage : 214 882€ (45%) - Financements complémentaires espérés 	<p>2023-2024</p>

		Tranche 2 : 565 270€)	<p><u>Tranche 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (via FNADT) : 449 363€ (80%) - Maîtrise d'ouvrage : 116 337€ (20%) 	
<p>Fiche-action n°1.3 : Aménagement de parcs de stationnement, espaces publics et voirie à Evol</p>		<p>505 305€ HT estimés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 240 400€ pour le parc de stationnement - 128 905€ pour l'aire de jeux pour enfants - 136 000€ pour la voirie) 	<p><u>Parc de stationnement initial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2021) : 75 800€ (31,5%) - Région : 72 120€ (30%) - CD 66 : 36 900€ (15,3%) - PNR Pyrénées Catalanes : 7500€ (3,2%) - Maîtrise d'ouvrage : (20%) <p>A définir pour les autres éléments du projet.</p>	<p>2023-2027</p>
<p>Fiche-action n°2.1 : Restructuration du Centre Technique Municipal, démolition d'un ancien hangar et aménagement en stationnement perméable</p>		<p>A définir pour la restructuration globale</p> <p>151 630€ pour l'étude de programmation et l'acquisition du bien voisin dès 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Région Occitanie/ Banque des territoires (via le dispositif d'accompagnement des études stratégiques) : 50% de l'étude (soit environ 19 000€) ; - Demande de DETR 2023 (comportant l'étude et l'acquisition du bâtiment parcelle AT94) : 104 677€ (soit 69% du total) ; - Reste du financement par le maître d'ouvrage : 20% estimés. 	<p>2023-2026</p>





<p>Fiche-action n°2.2 :</p> <p>Restructuration de la Plaine Saint-Martin</p>		<p>10 500 000€</p> <p>(9 200 000€ pour la piscine)</p> <p>(1 300 000€ pour la Halle des Sports)</p>	<p><u>Piscine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (FNADT) : 2 millions d'€ - Agence Nationale du Sport : 1 million d'€ - Région : 500 000€ - CD 66 : 5% - Maitrise d'ouvrage : 5 240 000€ (soit environ 57% à ce jour) <p><u>Halle des Sports :</u></p> <p>Une étude de programmation sera réalisée en 2024 afin de définir précisément le projet et le plan de financement</p> <p style="text-align: right;">2023 -2028</p>
<p>Fiche-action n°2.3 :</p> <p>Aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables)</p>		<p>1 545 500€</p> <p>(En attente de chiffrage pour la connexion Chemin de ronde – zone Gibraltar)</p>	<p><u>Projet Zone Gibraltar (675 000€) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 135 007,6€ (20%) ; - Etat : 405 022,80€ (60% via DSIL exceptionnelle et DETR) ; - Région : 135 007,60€ (20%). <p>Plan de financement à définir pour les autres tronçons.</p> <p style="text-align: right;">2023-2028</p>
<p>Fiche-action n°2.4 :</p> <p>Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre et son clocher (tranche B)</p>		<p>670 000€ pour la tranche B</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'ouvrage : 20% - DRAC : 50% - Région : 15% - CD 66 : 15% <p style="text-align: right;">2025-2028</p>






<p>Fiche-action n°3.1 : Restructuration du Parc des Sports</p>		<p>135 000€ pour la sécurisation dès 2023</p> <p>A définir pour la restructuration globale</p>	<p>Pour les travaux de sécurisation :</p> <p><u>Sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 40% - CD66 (AIT) : 34% - Maîtrise d'ouvrage : 26% <p><u>Liner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région : 40% - Ministère des sports : 20% - Maîtrise d'ouvrage : 40% <p><u>Jeux enfants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CD66 (AIT) : 20% - CAF : 40% - Maîtrise d'ouvrage : 40% <p>A définir pour la restructuration globale.</p> <p>Phase études (2023) : 103 207,98€</p>	<p>2023-2030</p>
<p>Fiche-action n°3.2 : Mise en sécurisation et réhabilitation du Casino</p>		<p>1 489 574,56€ (Dont 103 207,98€ pour la phase étude en 2023)</p>	<p>DRAC : 80%</p> <p>Maitrise d'ouvrage : 20%</p> <p>Phase 1 (2024) : 306 650,42€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'ouvrage : 32,17% - DRAC : 30% - Etat (DETR 2024) : 32,28% - Fondation du Patrimoine : 5,54% 	<p>2023-2028</p>





<p>Fiche-action n°3.3: Réalisation d'une médiathèque</p>		<p>45 000€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 20% - DRAC : 40% - Région Occitanie : 20% - CD 66 : 20% 	<p>2024-2025</p>
<p>Fiche-action n°4.1: Réhabilitation du Café de France</p>		<p>200 000€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : 46% - Région : « Pass commerce de proximité » : 32 146€ (18% - obtenu) - Etat : 40 000€ (20%) - CD 66 : 32 000€ (16%) <p>Recherche d'autres financeurs susceptibles de diminuer les restes à charge du maître d'ouvrage.</p>	<p>2023</p>
<p>Fiche-action n°4.2: Création du groupe scolaire et aménagement des environs</p>		<p>6 950 000€ (6 800 000€ pour le groupe scolaire, le bassin de rétention et le stationnement. 150 000€ pour la passerelle)</p>	<p>A définir</p>	<p>2023-2025</p>
<p>Fiche-action n°4.3: Mise en place d'une programmation de restauration du patrimoine</p>		<p>113 000€ (ne comprenant pas l'Eglise)</p>	<p>A définir</p>	<p>2023-2028</p>

<p>Fiche-action n°4.4 : Requalification du groupe Pierre Gipulo</p>		<p>A définir</p>	<p>A définir</p> <p>2023-2027</p>
<p>Fiche-action n°5 : Requalification globale du parc d'éclairage public</p>		<p>762 000€</p>	<p>2023-2025</p> <p><u>Ville de Prades :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : 65% - Fonds Vert (espéré) : 35% <p><u>Communes via SYDEEL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SYDEEL : 35% ; - Part communale : 30% ; - Fonds Vert (espéré) : 35%.
<p>Fiche-action n°6 : Rénovation thermique des écoles de Prades, Olette et Vernet-les-Bains</p>		<p>1 245 000€</p> <p>Dont financement maîtrise d'œuvre en 2023 : 50 000€</p>	<p>A définir</p> <p>2023-2028</p>

Annexe 5 : Convention-cadre valant ORT existante et bilan – Ville de Prades

BILAN ORT – Avril 2021 – Avril 2023			
PROJETS / OPERATIONS ENVISAGEES	TERMINE	EN COURS	COMMENTAIRES
AXE 1 – DE LA RÉHABILITATION A LA RESTRUCTURATION – VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT EN CENTRE-VILLE			
Action 1.1 : Réhabilitation des logements du centre-ville, restructuration d'îlots dégradés	1-1-1 - Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé		Action au long cours faisant l'objet d'un renouvellement annuel.
	1.1.2 – Réhabilitation par un opérateur privé d'un îlot	✓	Travaux en cours après fouilles archéologiques Livraison 1 ^{er} Trimestre 2024.
	1.1.3.1 - Portage par EPF d'Occitanie de projets de réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville	✓	Acquisitions terminées. Immeubles 10 et 12, rue Arago Réhabilitation en cours : Montage opération réhabilitation par opérateur privé après réalisation des fouilles archéologiques. Ancien logement foyer 11, rue Victor Hugo : constitution d'un îlot pour faciliter une réhabilitation plus globale avec achat du 15, rue V. Hugo par EPF.
	1.1.3.2 - Recherche d'opérateurs pour la réhabilitation de ces biens dégradés en centre-ville		Action au long cours faisant l'objet d'un renouvellement annuel.
	1.1.4 - Réhabilitation par Office Roussillon Habitat d'un îlot	✓	

	✓	✓		
1.1.5 - Réhabilitations par la ville de logements				
1.1.6 - Réhabilitation des appartements de la gendarmerie après déplacements des unités dans leurs nouveaux locaux	✓			Permis de construire délivré - Acquisition et réhabilitation à partir du dernier trimestre 2023 après livraison de la nouvelle caserne.
1.1.7 - Reconstitution de l'OPAH RR intercommunale en 2020/2021	✓			Nouvelle OPAH lancée en 2022.
1.1.8 - Lancement d'une nouvelle OPAH intercommunale	✓			Nouvelle OPAH lancée en 2022.
1.1.9 - Identification d'îlots dégradés pour initier des opérations groupées				Action au long cours faisant l'objet d'un renouvellement annuel.
Action 1.2 : Amélioration de l'esthétique et de l'environnement du centre-ville	✓			Opération portée aujourd'hui par la Communauté de Communes dans le cadre de son OPAH.
1-2-2 - Opérations Vitrophanies et Trompe l'œil	✓			De nouveaux projets pourraient voir le jour durant la convention ORT.
AXE 2 – FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ				
Action 2.1 : Soutien à l'économie et au	✓			
2.1.1 - Réhabilitation et remise sur le marché de commerces en centre-ville				



<p>commerce par la réhabilitation et la remise sur le marché de locaux commerciaux ou professionnels</p>	<p>2.1.2 - Portage par l'EPF d'Occitanie d'acquisitions pour réhabilitation de commerces</p>		<p>✓</p>	<p>Acquisitions terminées. Opération revue : création d'une maison partagée pour personnes âgées avec une salle ce convivialité au RC.</p>
<p>Action 2.2 : Soutien au tourisme et aux activités touristiques</p>	<p>2.1.3 - Acquisition d'un Tiers Lieu – Espace collaboratif en centre-ville</p>	<p>✓</p>		
<p>Action 2.2 : Soutien au tourisme et aux activités touristiques</p>	<p>2.2.1 - Amélioration accueil touristique – Camping Plaine Saint-Martin</p>	<p>✓</p>		<p>Classement 3* obtenu - Mise à niveau réalisée par un professionnel de l'hôtellerie de plein air.</p>
<p>AXE 3 – DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS</p>				
<p>Action 3.1 : Aménagement d'un PEM en relation avec le projet urbain</p>	<p>3-1-1 - Création d'un PEM</p>	<p>✓</p>		
<p>Action 3.2 : Liaisons inter-quartiers et vers le centre-ville – Aménagement de cheminements doux et accès PMR</p>	<p>3-2-1 - Création d'une passerelle piétonne – vélo sur la Têt pour relier la rive gauche à la rive droite et au centre-ville et sécuriser les déplacements des élèves du collège vers le centre-ville</p>	<p>✓</p>		
<p>Action 3.3 : Déplacements doux</p>	<p>3-2-2 - Poursuite des aménagements et cheminements doux inter-quartiers et vers le centre-ville – Rue Fabriques – Chemin rond et Dr Arrous (Stade – Centre Finances)</p>	<p>✓</p>		
<p>Action 3.3 : Déplacements doux</p>	<p>3.3.1 - Poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : Avenue Général de</p>	<p>✓</p>		<p>Création d'espaces partagés à la suite de la mise en place de zones 20 et 30. Travaux décalés – Plan de financement non bouclé.</p>



et accessibilité centre-ville	Gaulle, partie Jean Jaurès/rue Verdun (espace publics du pôle commercial)				
	3.3.2 - Piétonisations et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'Eglise (espace public du pôle commercial)	✓			Création d'espaces partagés à la suite de la mise en place de zones 20 et 30. Travaux décalés – Plan de financement non bouclé.
	3.3.3. - Aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial)	✓			Création d'espaces partagés à la suite de la mise en place de zones 20 et 30. Travaux décalés – Plan de financement non bouclé.
	3.3.4 - Mise en place du plan vélo pour la création d'un réseau cyclable	✓			
AXE 4 - METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE					
Action 4.1 : Mise en valeur et protection du patrimoine matériel et immatériel	4-1-1 - Espace à vocation culturelle et touristique – Pablo Casals – en centre-ville	✓			Phase AVP faite et Permis de construire obtenu. Maîtrise d'ouvrage intercommunale désormais à la suite du rendu du Schéma Culturel et Patrimonial du Conflent. Demande de financements en cours avant lancement des travaux.
	4.1.2 - Restauration de l'Eglise Saint Pierre et son clocher – Edifice classé MH	✓			Phase A terminée. Réalisation d'une nouvelle phase B (travaux d'urgence – toitures et contreforts) en cours. Futures phases en fonction des financements.

AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Action 5.1 : Amélioration du cadre de vie	5-1-1 - Acquisition de locaux municipaux dans l'Hyper centre – Nouvelle salle pour l'animation du cœur de ville		✓	Acquisition en VEFA faite. Livraison 1 ^{er} trimestre 2024 (liée à l'action 1.1.2).
Action 5.2 : Equipements sportifs et de loisirs	5.2.1 - Equipements sportifs et de loisirs – Plaine Saint-Martin – Aménagement nouveau stade et un parcours de santé sur « Donation Jeanbrau »		✓	Stade réalisé. Parcours de santé en cours d'aménagement.
	5.2.2 - Plaine-Saint-Martin – Equipements sportifs – Rénovation thermique Halle des Sports – Réfection sols – Isolation thermique – Mise en accessibilité PMR vestiaires		✓	Mise en accessibilité en cours (Livraison 2 ^{ème} trimestre 2023). Reprise du volet réhabilitation thermique après étude globale technique à lancer.
Action 5.3 : Equipements et services de proximité	5.3.1 - Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville – Réaménagement des locaux de l'ancien Tribunal		✓	Livraison prévue 3 ^{ème} trimestre 2023.
	5.3.2 - Nouvelle caserne de Gendarmerie – acquisition des terrains – construction		✓	Acquisitions effectuées. Construction en cours (livraison dernier trimestre 2023).
	5.3.3 - Réaménagement entrée public – Réfection façades – Ensemble social Bâtiment Pasteur – CCAS Permanences sociales et juridiques - MSP	✓		
AXE 6 : DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Action 6.1 : Installations photovoltaïques	6.1.1 - Mise en place d'installations photovoltaïques de type ombrières ou en toitures		✓	Lancement d'un AMI en cours.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE





COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ

VILLE DE PRADES EN CONFLENT

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE ORT



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CONFLENT CANIGÓ**

COMMUNE DE PRADES

**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE CŒUR DE VILLE /ORT
COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ
VILLE DE PRADES**

ENTRE

La Commune de PRADES représentée par son Maire Jean CASTEX, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 24 Février 2020 ;

La Communauté de communes Conflent Canigó représentée par son 1^{er} Vice-Président Jean-Louis JALLAT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 Janvier 2020 ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires»,

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le Préfet du Département des Pyrénées Orientales, Philippe CHOPIN ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

I. Préambule

Issues des dispositions de la Loi ELAN – article 157- les Opérations de Revitalisation du Territoire - ORT, régies par les dispositions des articles L.303-2-I- et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, constituent un nouvel outil d'intervention en matière de politique urbaine, ayant pour objet : *« la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »*

Les ORT donnent lieu à la conclusion d'une convention entre l'Etat et les collectivités publiques, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs communes membres.

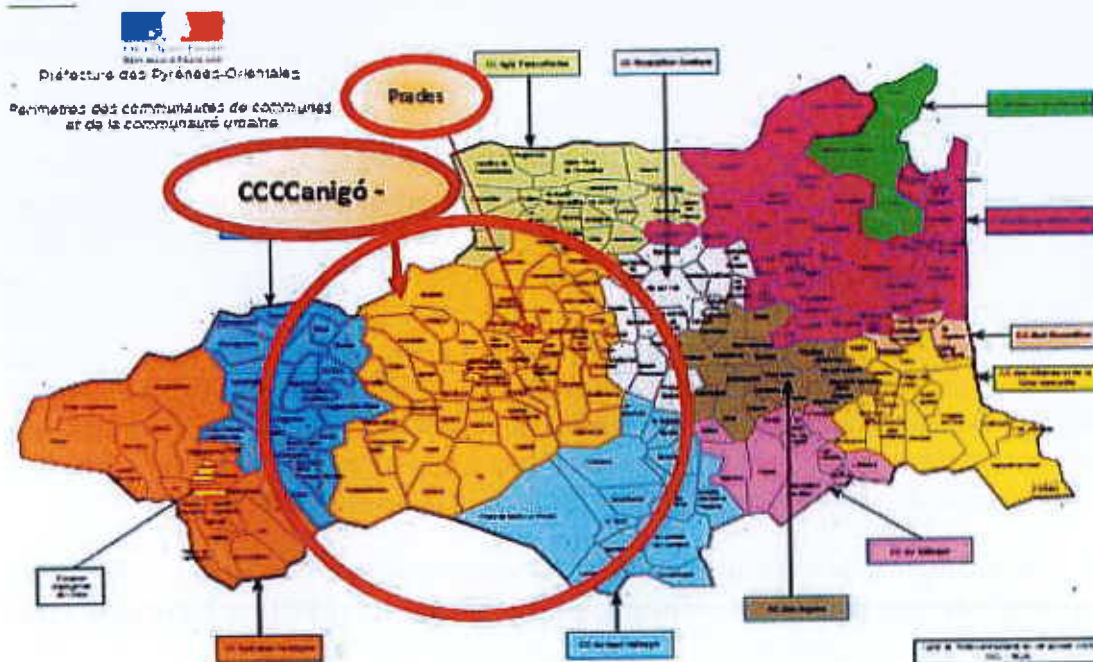
La convention définit le projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire concerné, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. Elle délimite le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'EPCI signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement.

Dans ce cadre la Communauté de Communes Conflent Canigou et la ville de Prades ont souhaité bénéficier de ce programme pour que la ville centre, pôle d'équilibre du Territoire, puisse être accompagnée dans sa démarche de requalification et revitalisation de son centre afin de renforcer son attractivité.

Le territoire est situé au cœur du Département des PO, où la croissance se concentre dans l'aire urbaine de Perpignan qui s'étend sur toute la plaine du Roussillon et le littoral, et dans laquelle résident les deux tiers de la population du département.

Très rural, le Conflent souffre de ce fort déséquilibre et doit faire face depuis de nombreuses années, à des difficultés en termes d'habitat, d'activités économiques (commerce et artisanat, PME/PMI, tourisme, agriculture), d'emploi, ainsi que sociales et démographiques (taux de chômage parmi les plus élevés, revenu moyen parmi les plus faibles, vieillissement de la population) ; problématiques qui ont amené au classement du Conflent en ZRR.

Toutefois, ce territoire a su se regrouper avec en 2009 la création de la Communauté de Communes du Conflent, et depuis ses extensions et sa dernière fusion avec la Communauté de Communes Vinça Canigou, la création au 1er janvier 2015 de la **Communauté de Communes Conflent Canigó, CCCC**. Aujourd'hui cette intercommunalité, forte de **45 communes**, regroupe près de **21.000 habitants**. Sa situation géographique au cœur du département lui donne des atouts pour faire face à ses difficultés.



Prades constitue le principal bourg centre de ce territoire, la ville compte près de 30 % de l'ensemble de la population de la Communauté qui se répartit ensuite sur les 44 autres communes. Située au cœur de ce territoire la ville, qui est aussi une des deux Sous-Préfecture du Département des Pyrénées Orientales, constitue historiquement dans le Conflent le pôle de centralité vers lequel convergent les habitants du territoire. Elle réunit les principales activités économiques et commerciales, les services administratifs, de santé, de transport, d'enseignement et les activités culturelles et de loisirs au service de la population du Conflent.

La ville s'est construite autour d'un centre ancien et le long d'un axe est/ouest : la RN116 reliant Perpignan à la montagne, l'Espagne et l'Andorre. Prades est ainsi le seul pôle rural intérieur entre Perpignan et l'Andorre et le 2ème pôle administratif après Perpignan.

Le diagnostic du Territoire réalisé en 2011, après la création de la communauté de communes, a permis d'identifier les problèmes particuliers rencontrés par Prades, dont les charges de centralité ont entraîné des difficultés financières avec une forte dégradation des principaux indicateurs d'attractivité : un bourg centre dont le cœur de ville souffre particulièrement d'une perte de population importante avec une forte dégradation de l'habitat, une vacance importante de logements, et la fermeture de nombreux commerces.

La CCC Canigó a défini sa stratégie de redéveloppement et de redynamisation en s'appuyant sur un programme d'actions arrêté pour faire face aux différents enjeux mis en évidence dans le diagnostic de territoire réalisé en 2011, le schéma de développement économique de 2013, le schéma de développement touristique de 2016, aujourd'hui repris dans le cadre du PADD du PLUI en cours d'élaboration (Annexe 1) ainsi que pour le volet Habitat, les études pré-opérationnelle et de faisabilité réalisées en 2014 et 2015 dans la cadre de l'OPAH RR signée en 2016 (Annexe 2).

Le contenu du projet de territoire et les actions engagées s'inscrivent dans des problématiques :

- ↳ d'aménagement du territoire, avec un PLUI en cours d'élaboration pour se doter d'un outil de planification,
- ↳ d'amélioration de l'habitat, avec l'OPAH intercommunale menée depuis 2016 renouvelée en 2020.

↳ **de développement économique**, avec la création en 2016 d'un village d'entreprises « INICI » et la mise à disposition de bureaux et d'ateliers avec des services communs, la réalisation d'un « atelier relais » pour soutenir l'entreprise SELECOM et maintenir l'emploi, la recherche et l'accompagnement d'entreprises grâce à l'embauche d'un chargé de mission et la présence à Prades des trois Compagnies Consulaires,

↳ **de création de services à Prades**, avec la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal réunissant à la gare SNCF, la gare routière et ses transports en commun et taxis,

↳ **de sauvegarde du commerce et de l'artisanat**, avec la mise en œuvre depuis 2011 d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services (OCMACS), sous maîtrise d'ouvrage de la CCI et avec le soutien du FISAC, et le rachat par la ville de commerces pour les réhabiliter et accueillir de nouvelles activités en centre-ville.

Le rôle du bourg centre comme Pôle d'équilibre du Conflent a été mis en évidence dans le schéma de développement économique de 2013 de la communauté de communes, il est aujourd'hui également inscrit dans le PADD du PLUI en cours d'étude ; **Prades est identifié comme Pôle Structurant**.

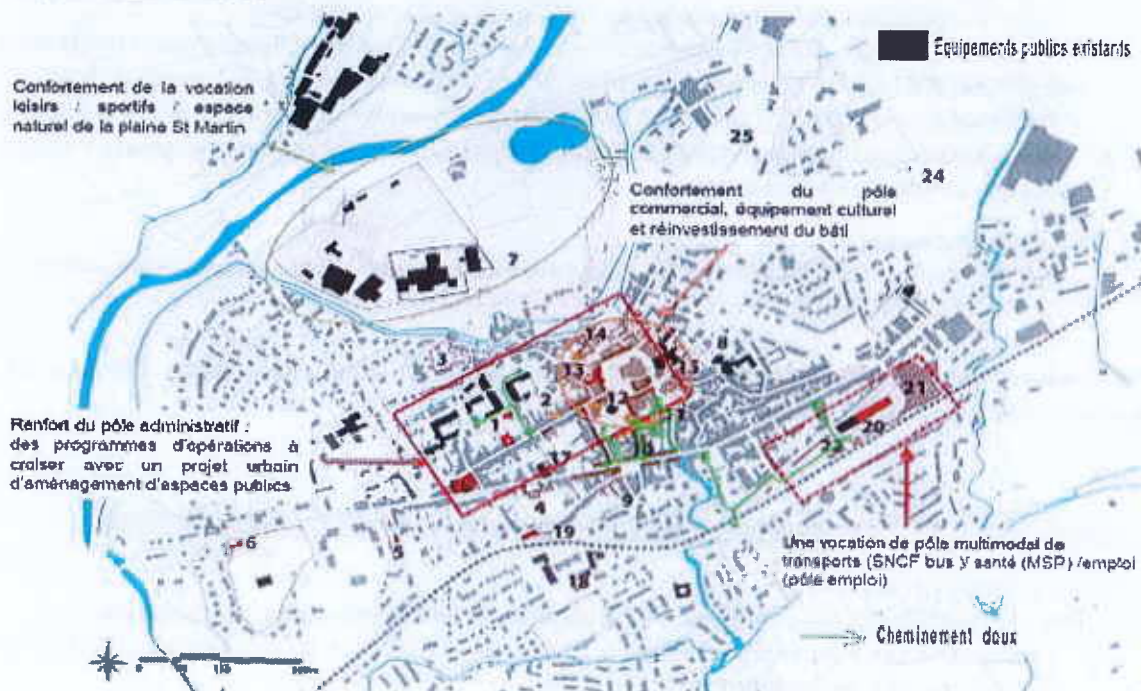
En s'appuyant sur ses atouts, le bourg centre a mis en place un projet qui s'inscrit dans une démarche stratégique de redéveloppement et redynamisation en vue de renforcer son attractivité et reconquérir son centre-ville.

→ Le projet urbain de Prades et la stratégie du bourg centre :

Ils s'articulent autour d'actions tant sur le centre-ville que sur les zones périphériques : confortement des pôles structurants, créations de liaisons douces entre les secteurs et vers le centre-ville. Ces polarités ont été identifiées dans l'étude urbaine réalisée en 2011.

Extrait Etude Urbaine 2011 :

SPATIALISATION DES PROJETS



Des actions fortes ont déjà été menées pour lutter contre la désertification et la paupérisation du centre-ville, elles portent sur :

↳ **les bâtiments et les équipements liés aux services publics :**

- Retour en centre-ville de service : poste, extension de l'EHPAD, pôle emploi, services jeunesse,
- Création d'équipements de proximité : nouveau stade, skate parc, Maison de l'eau en centre-ville (regroupement des locaux des ASA et de la régie de l'eau),
- aménagement en centre-ville de locaux pour l'association du Casal del Conflent (animations autour de la catalanité).

↳ **la redynamisation des commerces en centre-ville par :**

- la modernisation et l'amélioration des espaces publics avec la création de cheminements doux et la continuité des cheminements pour les PMR permettant l'accès aux commerces, la réfection complète des rues du centre-ville (rue Jean Jaurès, avenue de Gaulle, rue des Marchands),
- l'embellissement de la ville : fleurissement des rues du centre-ville, Trompe l'œil sur des façades de la place centrale, et des places du 18 juin/rue Jean Jaurès, parking rue Châteaudun,
- la création et l'aménagement de parcs de stationnement de proximité en centre-ville (avec le soutien du FISAC) et mise en place d'une zone bleue (plus de 500 places de proximité),
- des opérations d'acquisition et réhabilitation de locaux commerciaux ou d'activités en centre-ville réalisées par la ville (2 commerces réhabilités et rouverts)

↳ **l'habitat, le cadre de vie avec :**

- la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé en partenariat avec l'ARS et les opérateurs CAF,
- la recherche de partenaires publics et privés pour porter les opérations de réhabilitation
→ leur accompagnement par la mise en œuvre d'opérations groupées sur des îlots dégradés, dans le cadre de DUP ou préemptions, de DI.

Ces actions ont permis de produire 100 logements neufs ou réhabilités (parc privé, parc public, logements étudiants apprentis) - Rue du Palais de Justice, rue de Châteaudun, rue Voltaire, rue des Marchands, Place de Catalogne,

- la mise en œuvre par la ville d'une OPAH avec l'ANAH (de 2007 à 2011 : 103 logements réhabilités), d'une opérations Façades (55 façades restaurées dans l'hyper centre), et de posé Vitrophanies dans les commerces fermés afin de les « relooker ».
- la mise en œuvre par la Communauté des Communes Conflent Canigó d'une OPAH RR avec l'ANAH (2016-2019) prolongée en 2019/2020, une prolongation pour l'année 2020/2021 sera demandée vu les résultats obtenus (d'août 2016 à décembre 2019 sur Prades 43 dossiers ont été déposés dans le périmètre et 16 dans l'habitat diffus – le cabinet chargé de l'animation a reçu 294 contacts logements).

↳ **les déplacements :**

- l'aménagement des cheminements doux, places traversantes, espaces partagés en relation avec le projet urbain.

→ Premiers résultats sur le recensement 2016 : le nombre de logements vacants à Prades est passé de : 826 en 2011 à 534 en 2016 soit - 35,36%.

→ Les actions de la Communauté de Communes montrent aussi des résultats significatifs :

- Développement économique :

Dans le cadre de ma mise en œuvre de son Schéma de Développement Economique :

- **Création sur Prades d'un village d'entreprises « INICI »**, les 6 bureaux et 2 ateliers sur les 3 créés accueillent des entreprises nouvelles,
- **Acquisition de terrains pour disposer de foncier** disponible afin de pouvoir répondre rapidement à des demandes d'installation d'entreprises. 1,5 ha sont à la vente, les 2/3 sont en pré réservation.

- **Recherche et Accompagnement à l'installation d'Entreprises** : création d'une Champignonnière à Olette (80 emplois) grâce à la requalification d'un site industriel inexploité depuis 1995.
 - **Soutien au commerce de proximité** : à travers l'OCMACS, près de 100 commerces ont pu être accompagnés dans leur modernisation, dont la majorité à Prades,
 - ouverture prochaine d'une **ressourcerie** sur la zone Gibraltar sur **Prades**
 - réhabilitation de locaux à Prades accueillant un **tiers lieu** avec une quinzaine de co workers.
- **Urbanisme** :
- le **PLUi valant SCOT**, assurant l'équilibre du territoire et mené en concertation avec les 45 communes et la population, sera voté dans le courant du premier semestre 2020.
- **Tourisme** :
- création d'un **Office de Tourisme Intercommunal (OTI) 1^{ère}** catégorie depuis 2018 et généralisation de la Taxe de Séjour sur le territoire.
- **Logement** :
- mise en œuvre d'une **OPAH-RR intercommunale** depuis le 1er Janvier 2016.
- **Services à la personne** :
- La Communauté de Communes « Conflent-Canigó » a mutualisé la gestion de plusieurs services à la population, dont la collecte des déchets ménagers et l'ensemble de la filière « Enfance – Jeunesse » - Crèche, RAM, Accueils de loisirs Maternels, Primaires, ados PIJ.
- **Gestion des services de la collectivité mutualisée** :
- La Communauté de Communes « Conflent-Canigó » recherche une gestion exemplaire :
 - ↳ pas de construction ni d'acquisition d'un siège social, renonciation, depuis 2009, par tous les élus, à leurs indemnités légales;
 - ↳ mutualisation des services support (finances – RH), avec la ville centre et la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.
- **Santé** :
- Réalisation d'une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), à Prades** qui a ouvert en 2018.
- **Culture -Patrimoine** :
- Réalisation en 2019 d'un **schéma de développement culturel et patrimonial** en vue de mettre en œuvre des actions de soutien à la Lecture publique, aux grands Festivals du territoire, aux lieux patrimoniaux et touristiques du territoire.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de PRADES appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités et l'Etat.

Le programme s'engage dès 2020 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« **la convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de PRADES ville centre de la Communauté de Communes Conflent Canigó. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.



Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le Directeur de projet :
 - o Le projet est suivi par un directeur de projet placé sous l'autorité du maire. Il est positionné dans les services de la direction générale.
La direction du projet sera assurée par la directrice générale des services de la ville de Prades
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée (décrire qui et de quel service/acteur (les fonctions, pas les noms des personnes).
L'équipe projet est constituée de :
 - o Directeur des services de la CCC
 - o Directeur des Services Techniques de la ville
 - o Directeur du CCAS
 - o Responsable service urbanisme de la CCC
- Les modes de collaboration entre les services de l'EPCI, les services concernés des communes :
Les services de la ville et de la communauté de communes sont réunis dans un même lieu, de nombreuses équipes sont mutualisées entre la ville et la communauté de communes, facilitant les échanges et la réactivité.
En fonction des projets et actions, des réunions régulières avec les élus concernés sont organisées, associant les différents services et institutions extérieures, de manière à garantir la réalisation des projets.

L'avancement des actions de l'intercommunalité, leur validation, sont examinés dans les différentes commissions de la communauté de communes, et au bureau des maires. Les actions de la ville sont de même suivies par les différentes commissions, sous la responsabilité des élus concernés.

Tous les mois, se tient une réunion des chefs de services de la ville de Prades et de la communauté de communes, en présence du maire, afin de faire le point sur les différentes actions.

- Les outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :
Un comité de projet dédié sera constitué de manière à suivre l'évolution du programme d'actions de l'ORT. Les indicateurs d'évaluation définis pour chacune des actions seront suivis, des corrections pourront être apportées suivant l'évolution des opérations.

- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire.
Dès la validation de la convention, une communication auprès de population sera faite à travers les outils du territoire : site internet de la commune et de la communauté de communes, bulletins municipaux, articles de presse. A chaque étape importante, des réunions publiques pourront être organisées de manière à informer la population et s'assurer de l'adéquation des actions à leurs besoins.

Un bilan de clôture de l'ORT sera établi, et transmis à l'ensemble des partenaires.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est coprésidé par le Maire, et le Président de la CCC Canigó.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux pourront être associés.

Les Compagnies consulaires seront associées pour toutes les actions relevant de leur domaine de compétence.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima, une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de cinq (5) ans à compter de sa signature.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage, à tout moment, la collectivité pourra proposer au Comité de projet l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase de déploiement

6.1 Résultats du diagnostic

Le diagnostic a couvert les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics.

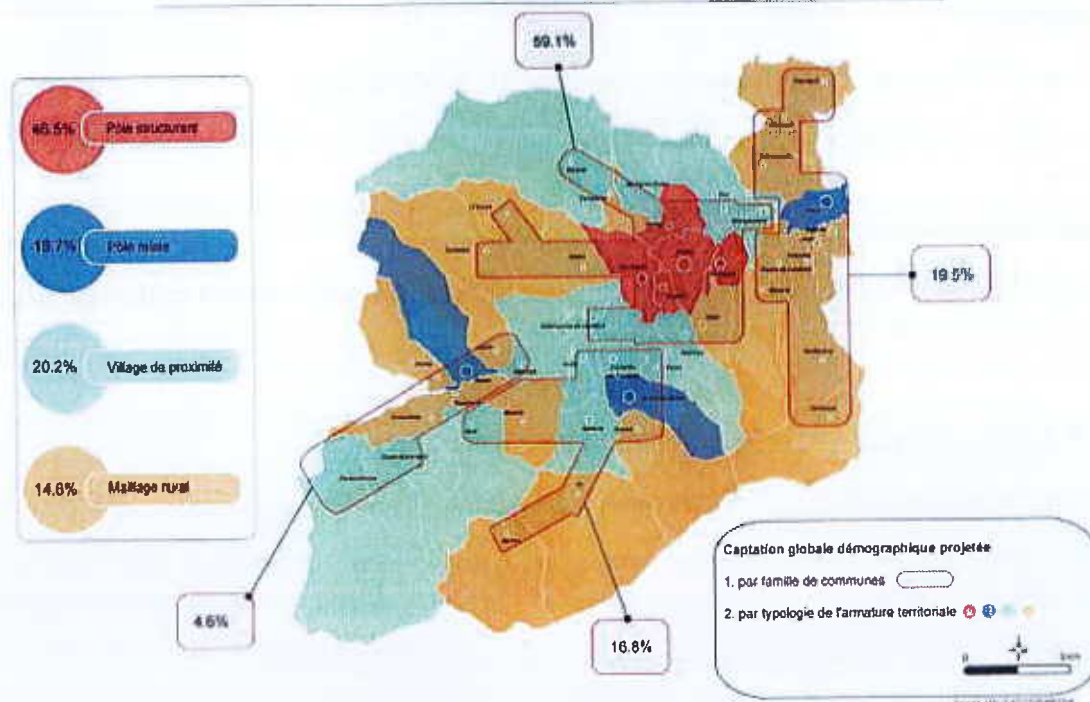
Il a intégré les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l’innovation, le recours au numérique et l’animation du cœur de ville.

Le diagnostic a été réalisé dans le cadre des études préalables à l’élaboration du PADD du PLUI en cours d’élaboration, et des études préalables à l’OPAH-RR en cours, (Annexes 1 et 2) à l’échelle d’un périmètre d’étude intégrant la ville-centre et l’intercommunalité à laquelle elle appartient.

Ce périmètre (le « Périmètre d’étude ») a permis notamment d’identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d’agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d’envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d’agglomération.

Dans ce cadre il a permis de définir l’armature urbaine et villageoise du territoire qui se structure autour de l’affirmation du Pôle Urbain Structurant Pradéen autour des communes de Prades, Codalet, Ria-Sirach, Catllar et Los Masos.

Projection des poids démographiques de chaque niveau de l’armature territoriale à 20 ans



Le Diagnostic ainsi réalisé a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réhabilitation d’îlots dégradés permettant de proposer des logements aux normes <input type="checkbox"/> OPAH RR en cours, reconduction possible jusqu’en 2021 <input type="checkbox"/> Nouvelle OPAH RR après 2021, périmètre élargi après étude pré-opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Logements anciens, insalubres, indignes dégradés, inadaptés au vieillissement de la population <input type="checkbox"/> Vacance importante <input type="checkbox"/> Fermeture des commerces <input type="checkbox"/> Absence de dispositifs de défiscalisation pour favoriser l’investissement privé
<p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création de zones d’activité économique par la communauté de communes à Prades et à Vinça, <input type="checkbox"/> Attractivité de Prades pour des entreprises comme base logistique entre Perpignan et les hauts cantons <input type="checkbox"/> Limitation de la GMS dans le PLUI pour favoriser le commerce de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rayonnement économique faible, économie axée sur les services et l’agriculture <input type="checkbox"/> Déficit d’emplois <input type="checkbox"/> Emploi ancré dans le secteur public
<p>Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création d’un PEM (pôle d’échanges multimodal) permettant de connecter les desserte bus et ferroviaire pour améliorer le transport de voyageurs et les déplacements <input type="checkbox"/> Création de cheminements doux 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des vallées encaissées qui ne se connectent entre elles que par la RN 116 <input type="checkbox"/> Un axe majeur la RN 116 dont la mise à 2x2 voies a été interrompue <input type="checkbox"/> peu de transport public possible dans les vallées
<p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un patrimoine historique riche et diversifié <input type="checkbox"/> Des sites naturels et des paysages forts 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Difficultés pour financer la rénovation <input type="checkbox"/> Des espaces contraints dans le centre ancien sans possibilité d’ouverture ou de restructuration
<p>Axe 5– Fournir l’accès aux équipements et services publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un tissu associatif fort et dynamique <input type="checkbox"/> Création d’une MSP <input type="checkbox"/> Pôle administratif (sous-préfecture), scolaire (lycée, collège) et de santé (clinique hôpital) <input type="checkbox"/> Pôle sportif (stades, complexes sportifs...) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Départ des services publics <input type="checkbox"/> Coût des équipements publics (entretien, mise aux normes renouvellement)

Le diagnostic complet est joint en Annexes [1 et 2] à la présente convention



6.2 Présentation de la stratégie et du projet

La stratégie d'intervention pour le cœur de ville et le projet de redynamisation du cœur de ville sont décrits ci-après,

a) Objectifs

Les objectifs spécifiques assignés au projet de la ville de Prades.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

La stratégie de la Communauté des Communes en matière d'aménagement vise à un rééquilibrage de l'accueil de population sur le Conflent en privilégiant 3 leviers d'actions :

- La redynamisation des centres-villes et des bourgs
- Le renouvellement urbain afin de maîtriser le développement urbain et à terme de réduire la consommation d'espace ;
- La diversité et la mixité des fonctions urbaines et villageoises,

Dans ce cadre le pôle Pôle Urbain Structurant Pradéen aura un rayonnement affirmé sur le Conflent et accueillera une part importante des aménagements programmés, il sera conforté notamment :

- En développant ses fonctions résidentielles ;
- En renforçant ses fonctions de pôle intermodal ;
- En développant ses fonctions économiques.

Il a donc vocation à soutenir / développer sur le territoire une offre d'équipements, de services et de commerces supérieure et diversifiée relevant à la fois des pratiques de consommation exceptionnelles, occasionnelles et quotidiennes.

En s'appuyant sur ses atouts, le bourg centre a mis en place un projet qui s'inscrit dans une démarche stratégique de redéveloppement et redynamisation en vue de renforcer son attractivité et reconquérir son centre-ville ; cette démarche avait déjà été inscrite dans le PADD du PLU de la commune, voté en 2006.

Le projet de Prades a pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune du Bourg centre vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville :**

Objectif : La reconquête du centre-ville par la qualification du cadre de vie et l'amélioration de l'habitat, dans un objectif de mixité sociale grâce à :

- la lutte contre l'habitat indigne et insalubre,
- des opérations de requalification d'îlots dégradés et de restructuration d'îlots après identification d'îlots et recherche d'opérateurs pour réaliser des opérations de type THIRORI ou dans le cadre de dispositifs Vente d'Immeubles à Rénover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH pour favoriser notamment l'accession à la propriété dans l'ancien.
- la reconduction de l'OPAH en 2020 et 2021 et son renouvellement au-delà de 2021 pour permettre l'amélioration des logements des propriétaires bailleurs ou occupants et notamment l'adaptation des logements des propriétaires âgés et leur rénovation énergétique.

- un nouvelle OPAH après 2021, avec une extension du périmètre à des quartiers d'habitat ancien dégradés, occupés par des propriétaires âgés avec des faibles revenus. Intégrer des aides des collectivités de type « coup de pouce aux primo accédants » en centre-ville pour favoriser la mixité sociale.

● **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré :**

Objectif : Le soutien à l'économie, au développement et à l'emploi par :

- la réhabilitation de locaux commerciaux pour permettre la remise sur le marché de locaux adaptés et rénovés et favoriser le retour en centre-ville des commerces
- le maintien d'activités en centre-ville avec le soutien à la réhabilitation de locaux professionnels.

● **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions :**

Objectif : Faciliter la mobilité et les déplacements :

- Entre la ville et son bassin de vie (création d'un PEM pour faciliter les déplacements, le covoiturage, entre les vallées et le bourg centre et entre le Territoire et le reste du Département)
- Dans la ville favoriser les liaisons douces entre quartiers et vers le centre-ville en favorisant les déplacements des piétons et vélos (Espaces partagés, cheminements doux, passerelles)
- Plan Vélo pour favoriser et accompagner l'usage de ce mode de déplacement doux grâce à des aménagements des espaces publics adaptés.

● **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine :**

Objectif : Mise en valeur et protection du patrimoine matériel et Immatériel

- améliorer la qualité des espaces publics,
- conforter le patrimoine véritable atout du développement touristique et économique

● **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle :**

Objectif : Structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité pour améliorer le cadre de vie

- Equipements Sportifs et de loisirs
- Création de lieux d'animation en centre-ville
- Equipements et Services de proximité

● **Axe 6 – Le développement durable :**

Objectif : une démarche transversale de transition écologique et énergétique Démarche intégrée dans les volets

- Déplacements et Habitat
- Projet de Photovoltaïque en autoconsommation collective sur les bâtiments publics sportifs de la ville et la CCCC.

b) Périmètres d'Intervention

Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Périmètre d'intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) :

Le périmètre porte sur le Bourg Centre de Prades et son centre-ville (centre ancien et périphérie rapprochée - Voir Annexe 3 Carte)



Correspondant au périmètre de l'OPAH RR de la Communauté de Communes ~~du Centre de la Mayenne~~ par les rues figurant à l'Annexe 4 – (Liste des parcelles et rues délimitant le périmètre).

Le périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

c) Plan d'actions

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

PLAN D' ACTIONS

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs concernés
AXE 1 - De la Réhabilitation à la Restructuration - Vers une offre attractive d'habitat en centre-ville	Action 1.1 : Réhabilitation des logements du centre-ville, restructuration d'îlots dégradés :					
	1-1-1 • lutte contre l'habitat indigne ou dégradé : <ul style="list-style-type: none"> • continuité des actions menées depuis 2008 par la ville de Prades : visites des logements, arrêtés d'insalubrité en liaison avec l'ARS ou de péril, contrôles de la CAF, relogements. 	OUI	VILLE	Reconduction annuelle	/	ARS
	1-1-2 • Ilot situé entre la rue du Palais de Justice / Jean Jaurès / Places de la République et Catalogne - Opérateur Privé – - Locaux pour CMP du CH de Thuir - Résidence Personnes Agées de la Croix Rouge - Salle Municipale - <i>Fiche 1-1-2 – Situation 8 sur la carte</i>	OUI	Opérateur Privé	2020-2021	/	Croix Rouge CH de Thuir Ville
1-1-3.1 • Portage EPF Occitanie : Convention d'anticipation foncière 2017-2022 α- Immeubles 10 et 12, rue Arago α- Ancien logement foyer 11, rue Victor Hugo (portage par EPF Occitanie) – Fiche 1-1-3-1 – <i>Situation 9 sur la carte</i>	OUI	Opérateur Privé	2020-2022	Engagement sur 1.200.000€ sur la période	EPF d'Occitanie	

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



<p>1-1-3.2 • Requalification par un opérateur privé de l'îlot des 10 et 12 rue Arago - Fiche 1.1.3.2 – Situation 9 sur la carte</p>	<p>OUI</p>	<p>Opérateur Privé</p>	<p>2020-2021</p>	<p>2.000.000 € H.T.</p>
<p>1-1-4 • Opérateur Office Roussillon Habitat : <ul style="list-style-type: none"> • modernisation et extension du foyer pour personnes âgées rue des fabriques et extension sur l'immeuble mitoyen rue des Pyrénées 2018-2020 - Fiche 1-1-4 - Situation 10 sur la carte </p>	<p>OUI</p>	<p>Opérateur Public Office Roussillon Habitat/Office 66</p>	<p>2019-2020</p>	<p>1.650.000 € H.T.] Etat</p>
<p>1-1-5 • Opérateur Ville - Réhabilitation Immeuble Felip- Avenue du Gal de Gaulle - 3 appartements aux 1^{er} et 2^{ème} étage - (2018) - Fiche 1-1-5 - Situation 11 sur la carte</p>	<p>OUI</p>	<p>Ville</p>	<p>2019</p>	<p>1.650.000 € H.T.</p>
<p>1-1-6 • Opérateur OFFICE 66- Reconversion des locaux de l'actuelle Gendarmerie à réaliser après réalisation de la nouvelle caserne projet, (2021) (reconversion appartements) et la commune (locaux administratifs) - Fiche 1-1-6- Situation 12 sur la carte</p>	<p>OUI</p>	<p>Office 66</p>	<p>2021-2022</p>	<p>/</p>
<p>1-1-7 • Opérateur CCCC – Reconstitution de l'OPAH RR intercommunale pour permettre l'amélioration des logements des propriétaires bailleurs ou occupants et notamment l'adaptation des logements des propriétaires âgés et leur rénovation énergétique. Fiche 1-1-7- Situation = Périmètre ORT</p>	<p>OUI</p>	<p>CCCC</p>	<p>2020-2021</p>	<p>/</p>

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



ANAH
Propriété

	<p>1-1-8 • Opérateur CCCC – Nouvelle OPAH Intercommunale - Intégrant les dispositifs Vente d'Immeubles à Rénover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH en lien avec les bailleurs sociaux</p> <p>Et proposant des dispositifs d'aide aux primo-accédants en centre-ville pour favoriser l'accès à la propriété et la mixité sociale</p> <p>Fiche 1-1-8- Situation = Périmètre ORT ou élargi après étude pré-opérationnelle</p>	OUI	CCCC	2022-2028	/	ANAH Bailleurs sociaux et autres
	<p>1-1-9• Opérateur Ville - Identification d'îlots dégradés pour initier des opérations groupées de type THIRORI ou dans le cadre des dispositifs Vente d'Immeubles à Rénover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH</p> <p>Recherche d'opérateurs (les bailleurs sociaux ou privés)</p> <p>Fiche 1-1-9- Situation= Périmètre ORT</p>	OUI	Ville	2020/2025	/	ANAH Bailleurs sociaux Opérateurs privés

Action 1-2 : Amélioration de l'esthétique et de l'environnement du centre-ville

	<p>1-2-1 • Poursuite de l'Opération Façades en accompagnement de la réhabilitation des immeubles – amélioration du cadre de vie et de l'environnement (2018-2023) - Fiche 1.2.1-1- Périmètre (orange) sur la carte</p> <p>1-2-2 • Poursuite des opérations de mise en œuvre de Trompe l'œil et Vitrophanie - Fiche 1-2-2</p> <p>Périmètre opération façades, vitrophanies et trompe l'œil (orange) sur la carte</p>	OUI	Ville CCCC	2019 Reconduction annuelle	80.000 € H.T./an Soit sur 5 ans : 400.000 € H.T.	
		OUI	Ville		60 000 € H.T.	

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



Action 2.1 : Soutien à l'économie et au commerce par la réhabilitation et la remise sur le marché de locaux commerciaux ou professionnels

AXE 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

2-1-1• Réhabilitation des locaux commerciaux ou professionnels PAR LA COMMUNE pour remise sur le marché : <ul style="list-style-type: none"> • Rue Jean Jaurès (ex Torralba) (2018) – Fiche 2-1-1 - • Avenue de Gaulle (ex Félip chausseur) 2018 – Fiche 2-1-1 - • Rue Jean Jaurès (ex Ner) (2020- 2021) – Fiche 2.1.1 – Situation 3 sur la carte	OUI	Commune	2019-2021	550.000 € H.T.	
2-1-2• Réhabilitation de locaux commerciaux ACQUIS PAR l'EPF Occitanie pour remise sur le marché : <ul style="list-style-type: none"> • Rue Arago aux 10 et 12– En cours de projet avec un opérateur privé (2020-2022) – Fiche 2-1-2 - Situation 4 sur la carte 	OUI	Opérateur Privé	2020-2022	/	EPF d'Occitanie
2-1-3• Réaménagement d'un Espace de Travail Collaboratif – Tiers-Lieu - de travailleurs indépendants - Rue Arago/Rue de l'Eglise – Intervenants Commune et CCCC- (2019-2020 - Fiche 2-1-3- Situation 5 sur la carte	OUI	Commune CCCC	2019-2020	Acquisition : 184.000 € Travaux : 205.000 € H.T.	CCCC

Action 2.2 : Soutien au Tourisme et aux activités touristiques

2-2-1• Poursuite de la mise à niveau du Camping (2016-2020) – Fiche 2-3-1 – Situation 6 sur la carte	OUI	Opérateur Privé	2020-2023	300.000 € H.T.	
--	-----	-----------------	-----------	----------------	--

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



AXE 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Action 3.1 : Aménagement d'un PEM en relation avec le projet urbain

3-1-1 • Suite à la réhabilitation de friches industrielles/délaissés SNCF : • Création d'un Pôle d'Echange Multimodal – PEM - regroupant à la gare SNCF, la gare des bus avec création de stationnements pour le covoiturage - 2018 - <i>Fiche 3-1-1 – Situation 18 sur la carte</i>	OUI	Commune	2019	971.000 € H.T.	ETAT Région Département
--	-----	---------	------	----------------	-------------------------------

Action 3.2 : Liaisons Inter-quartiers et vers le centre-ville - Aménagement de cheminements doux et accès PMR :

3-2-1 • création passerelle piétonne – vélo sur la Têt pour relier la rive gauche à la rive droite et au centre-ville et sécuriser les déplacements des élèves du collège vers le centre-ville. (2018-2020) – <i>Fiche 3-2-1 – Situation 19 sur la carte</i>	OUI	Commune	2019-2021	1.400.000 € H.T.	ETAT Région
3-2-2 • aménagement des cheminements vers le centre-ville et quartiers périphériques – rue des Fabriques-Chemin de ronde vers Plaine Saint Martin et quartiers NO – et Rue Arrous Stade-Centre Finances – liaison centre-ville (2019-2021) - <i>Fiche 3-2-2 - Situation 20 sur la carte</i>	OUI	Commune	2019-2021	500.000 € H.T.	

Action 3.3 : Déplacements doux et accessibilité centre-ville :

3-3-1 • poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : avenue du Général de Gaulle, partie Jean Jaurès /rue Verdun (<i>espaces publics du pôle commercial</i>) (2018-2021) – <i>Fiche 3-3-1 - Situation 21 sur la carte</i>	OUI	Commune	Poursuite 2018-2021	250.000 € H.T.	
---	-----	---------	------------------------	----------------	--

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE





	OUI	Commune	Poursuite 2019-2021	250.000 € H.T.
3-3-2 • piétonisations et espaces partagés passage Ayméric, rue Arago, rue de l'église (espaces publics du pôle commercial) (2019-2021) - Fiche 3-3-2 – Situation 22 sur la carte	OUI	Commune	2020-2021	200.000 € H.T.
3-3-3 • aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial) 2020-2021 – Fiche 3-3-3 - Situation 23 sur la carte	OUI	Commune		
Action 4.1 : Mise en valeur et protection du Patrimoine Matériel et Immatériel :				
AXE 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	OUI	CCCC	2020-2022	4.820.000 € H.T.
4-1-1 • Réhabilitation de la Maison Félip – Place de la république (patrimoine remarquable) en vue d'y créer un « espace culturel Casals » - Espace mutualisé Office de Tourisme Intercommunal – Association Festival de Musique Pablo Casals et Centre d'Interprétation/Espace Muséographique dédié Pablo Casals Musicien et Humaniste – (2020-2022) – Fiche action 4.1.1- Situation 1 sur la carte	OUI	Commune	2019-2021	2.990.000 € H.T.
4-1-2 • Protection et Mise en valeur du Patrimoine Historique - Travaux de Restauration de l'église et du clocher de Prades (2019-2021) – Fiche action 4.1.2 - Situation 2 sur la carte	OUI			

DRAC
Région
Départ

AXE 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action 5.1 : Amélioration du cadre de vie

5-1-1• Création d'un lieu d'animation - Acquisition de locaux en RC en centre-ville dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un îlot Rues Palajis Justice/Jean Jaurès/place Catalogne – Activités associatives et ville (2019-2020) - Fiche 5.1.1- Situation 7 sur la carte	OUI	Opérateur Privé	2020-2021	490.000 € H.T.	Commune
--	-----	-----------------	-----------	----------------	---------

Action 5.2 : Equipements Sportifs et de Loisirs:

5-2-1• Aménagement nouveau stade et parcours de santé - Plaine Saint Martin (2019-2021) - Fiche 5-2-1- Situation 13 sur la carte	OUI	Commune	2019-2021	1.426.000 € H.T.	Etat Agence Nationale du Sport Région Département
5-2-2• Réhabilitation thermique et mise en accessibilité PMR de la Halle des sports/salle polyvalente (2021) – Fiche 5-2-2- Situation 14 sur la carte	OUI	Commune	2021	335.187 € H.T.	Région

Action 5.3 : Equipements et Services de Proximité

5-3-1• Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville dans l'ancien Tribunal rue Palais de Justice - (2019-2020) - Fiche 5-3-1- Situation 15 sur la carte	OUI	Commune	2020-2021	400.000 € H.T.	Etat CD
5-3-2• Acquisition de terrains pour la création d'une nouvelle Gendarmerie - Acquisition des terrains pour remise à l'opérateur- OFFICE 66 - (2018-2019) - Fiche 5-3-2- Situation 16 sur la carte	OUI	Commune	2019	195.000 € H.T.	

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



	5-3-3• Dernière tranche travaux de réhabilitation de l'ensemble social Pasteur - Réfection façades - Réaménagement entrée locaux - CCAS - Permanences Sociales et Juridiques -MSP – (2019) - Fiche 5-3-3 – Situation 17 sur la carte	OUI	Commune	2020	380.800 € H.T.	Département CCCC
AXE 6 – Volet développement durable	Action 6.1 : Installation photovoltaïque					
	6-1-1• Mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture de la Halle des Sports – Raccordement des bâtiments et équipements communaux et intercommunaux de la Plaine Saint-Martin	OUI	Commune	2018-2021	200 000 € H.T.	Etat FEDERATI Région Département

Chaque Action ayant été exposée de façon détaillée puis instruite par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action, fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE





d) Calendrier général

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'engagement de la phase de déploiement.

e) Budget et financement

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à :

- Pour la Commune 12.985.000€ HT
- Pour la CCCC : 4.820.000€ HT
- Pour les opérateurs publics - Office HLM : 1.650.000 € HT
- Pour l'EPF : 450.000 €
- Privé : 300.000 €

Les cofinancements seront établis au fur et à mesure du dépôt des dossiers auprès des partenaires et examinés et attribués dans le cadre de leurs différents dispositifs de financement des collectivités.

Le budget détaillé du projet, sera mis à jour annuellement.

Article 7. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 8. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Convention signée en 3 exemplaires, le 21/04/2020

Commune [Signature]	Intercommunalité CCCC [Signature]	Etat [Signature]
		
Jean CASTEX Maire	Jean Louis JALLAT 1er Vice-Président	Philippe CHOPIN Préfet

ANNEXES

Annexe 1– Diagnostic - PADD du PLUI

Annexe 2 – Diagnostic - Convention OPAH et étude pré opérationnelle

Annexe 3 – Plan du périmètre d'intervention

Annexe 4– Fiches Actions

Annexe 5- Listing des rues du périmètre et listing des parcelles cadastrales



ANNEXE 1 :

**Le Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**

ANNEXE 2 :

**Les études pré opérationnelle de l'OPAH RR de
la Communauté de Communes Conflent Canigó**

Données de cadrage et Faisabilité

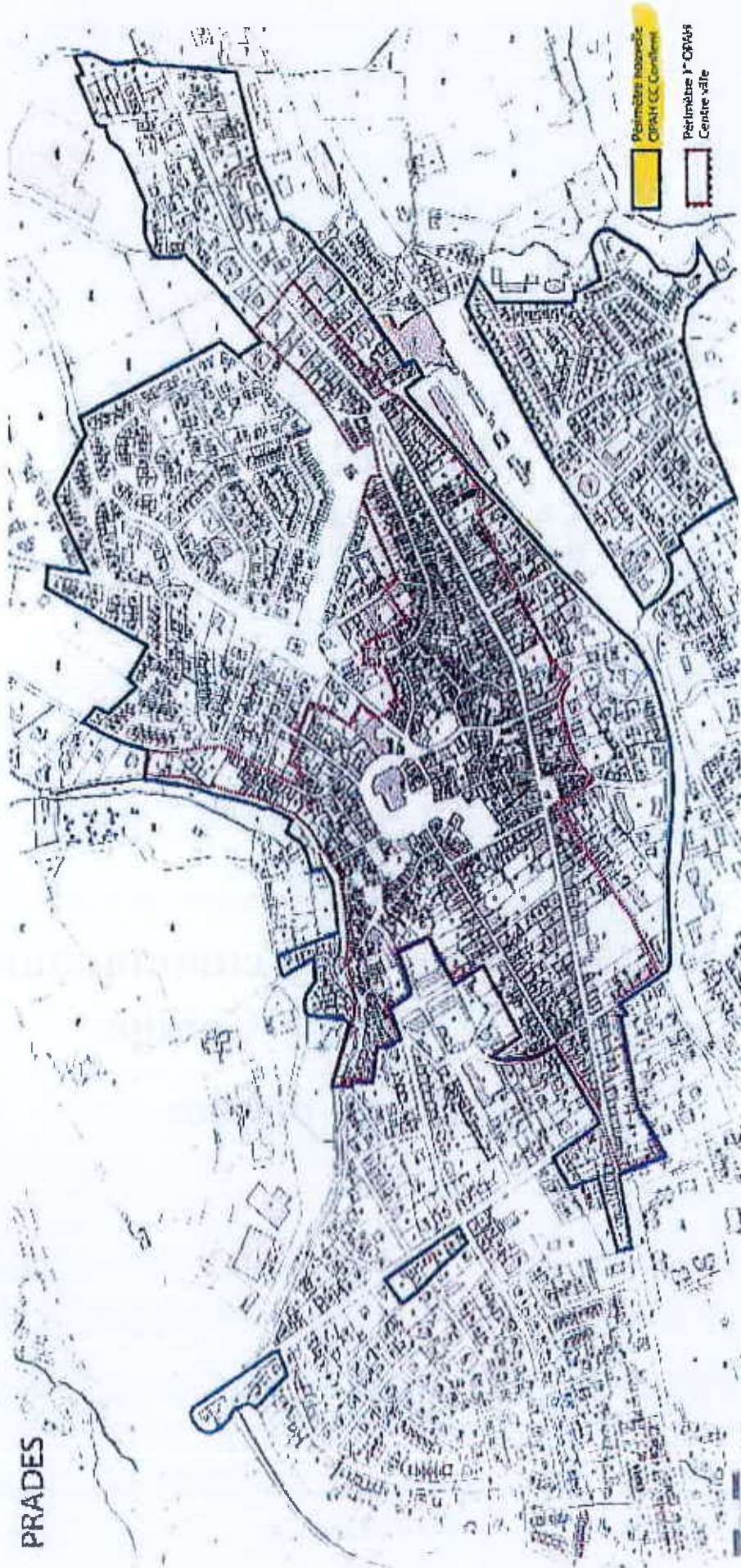
ANNEXE 3 :

Le périmètre de l'ORT

**celui de l'OPAH RR de la communauté
de Communes Conflent Canigó
pour la ville de Prades**

ANNEXE 3

ORT PERIMETRE – Celui de l'OPAH RR de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour la ville de Prades



Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



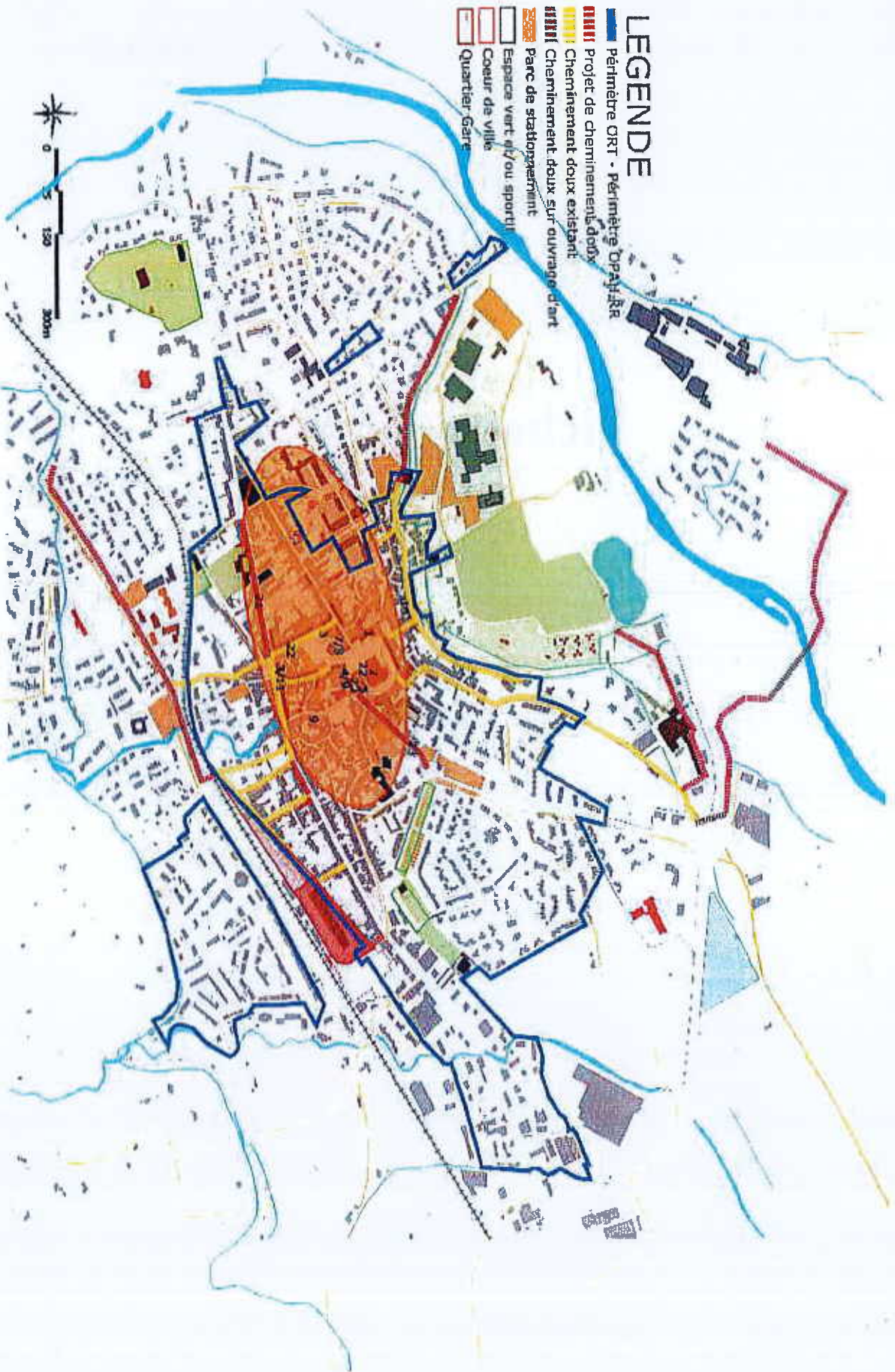
ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

OPAH COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO
ANNEXE à la convention : Périmètres opérationnels



ANNEXE 4 :

Fiches actions





Axe 1	Fiche action 1.1
<p>De la Réhabilitation à Restructuration – Vers une offre attractive d’habitat en centre-ville</p>	<p>Action 1.1 : Réhabilitation des logements en centre-ville, restructuration d’îlots dégradés</p>
PRESENTATION DE L’ACTION	
Contexte	
<p>Le renforcement de l’attractivité du bourg centre passe par la reconquête du centre-ville. La ville a engagé, en partenariat avec des opérateurs publics et privé, des opérations visant au renouvellement urbain par des actions sur l’habitat et le cadre de vie.</p> <p>La ville doit, en effet, faire face à une problématique d’habitat particulièrement prégnante dans le centre ancien du bourg-centre lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → la forte dégradation de l’état des logements et locaux en centre-ville (Insalubrité, Indécence, péril) → et à une vacance importante, tant des appartements que des commerces <p>qui ont entraîné la désertification du centre ancien et attisé la convoitise de loueurs peu scrupuleux .</p> <p>Un travail d’identification a été fait dans le cadre des études pré-opérationnelles de l’OPAH de la ville (2007-2011), il a été actualisé dans le cadre des études préalables à la signature de l’OPAH-RR signée par la Communauté des Communes Conflent Canigó (période 2016/2019 prolongée en 2020. Il s’actualise et se poursuit en relation étroite avec l’ARS et les partenaires institutionnels (CAF...) sans relâche.</p> <p>Le bâti dense du centre-ville où de nombreux immeubles abritent souvent en RC un commerce, aux étages les logements des commerçants avec l’accès aux niveaux supérieurs par le commerce, rend complexe la réhabilitation et nécessite des opérations groupées ; opérations immobilières peu attractives d’un point de vue économique, compte tenu des contraintes réglementaires et techniques qui les rendent peu rentables et risquées.</p> <p>La ville ne rentre pas dans les dispositifs nationaux ouverts aux collectivités plus grandes, (ANRU ou autre...), elle ne dispose pas non plus d’un outil opérationnel de type SEM lui permettant de réaliser des opérations de rénovation immobilière, un travail partenarial avec les opérateurs publics et privé a donc été conduit.</p> <p>La ville identifie des îlots qui pourraient faire l’objet de réhabilitations et, à la faveur des cessions, constitue des réserves foncières en préemptant les immeubles dans le cadre des DIA.</p> <p>Elle accompagne également les projets en mettant en œuvre des DUP dans le cadre des dispositions de l’Article L.300-1 du code de l’urbanisme.</p> <p>En étroite relation avec l’ARS, elle accompagne les occupants des logements insalubres pour mettre en œuvre les dispositifs d’insalubrité ou de péril et obliger ainsi les propriétaires à rénover les locaux.</p> <p>Ainsi depuis 2008, de grosses opérations sont en cours ou terminées ; plus de 100 logements ont fait l’objet de Réhabilitation par des opérateurs publics ou privés. Quelques exemples en centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminées - Rue de l’Hospice - Place Gelcen – 3 « anciennes maisons de maître » réhabilitées - Création de 9 appartements et des locaux associatifs au RC - Rue Châteaudun/Rue Marchands - 6 Immeubles démolis ou réhabilités par Office 66 – 22 logements - Rue des Marchands - 4 immeubles restructurés par Office 66 – 10 logements - Rue Voltaire – 2 immeubles démolis avec extension par Office 66 – 4 logements + agence de l’Office - Rue des Marchands Place de Catalogne – Opération privé – 3 Immeubles réhabilités avec une extension pour création de 32 Logements et 5 commerces • En cours : Rue du Palais de Justice – 5 immeubles démolis et réhabilités par Office 66 avec des financements ANAH THIRORI 	

FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE T

Dans la cadre des OPAH de la ville 2011 (103 logements ont bénéficié des aides) et au titre l'OPAH RR en cours plus de XX logements sont concernés

La ville accompagne les réhabilitations des locaux du centre-ville par des mesures visant à l'amélioration du cadre de vie qui se traduisent dans les rénovations d'espaces publics – rues, places... créations de parkings en cœur de ville ...

En 2017 la commune a également signé avec l'EPF d'Occitanie une convention opérationnelle pour 5 ans, afin d'assurer le portage financier d'acquisitions foncières en centre-ville. Le budget de la ville ne permettant pas de porter des réserves foncières dans le temps.

Ce partenariat avec les opérateurs publics et privés va se traduire par de nouvelles opérations :

→1.1.1. : **Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé**

Visites d'insalubrité, détection des situations, accompagnement des locataires

→1.1.2. : **Réhabilitation par un opérateur privé de l'îlot rue du Palais de Justice - Place Catalogne – 6 Immeubles démolis ou réhabilités.**

Création de locaux pour le SANSAH du CH de Thuir, d'une résidence pour personnes âgées gérée par la Croix Rouge (23 logements) au total 1.610 m² réhabilités ou créés.

→1.1.3.1 : **Portage par EPF d'Occitanie de projets de réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville :**

Acquisition pour réhabilitation de logements insalubres

- 10 et 12 Rue Arago
- 11, Rue Victor Hugo (ex logement foyer)

→1.1.3.2 : **Recherche d'opérateurs privés pour la réhabilitation de ces biens en centre-ville :**

- 10 et 12 Rue Arago 2018 – En cours - Projet en cours de réhabilitation de l'îlot – 15 appartements réhabilités

→1.1.4. : **Réhabilitation par Office Roussillon Habitat d'un îlot :**

23 logements réhabilités ou créés

- 5, Rue des Fabriques (ancien logement foyer)
- 12, Rue des Pyrénées (ancienne maison de maître)

→1.1.5. : **Réhabilitations par la Ville de logements**

Acquisition immeuble et rénovation des logements inadaptés ou insalubres aux 1^{er} et 2^{ème} étage (3 logements réhabilités ou créés)

- Av, Gal de Gaulle

→1.1.6. : **Réhabilitation des appartements de la gendarmerie après déplacement des unités dans leurs nouveaux locaux**

- 18 appartements à réhabiliter -Av Dr Arrous

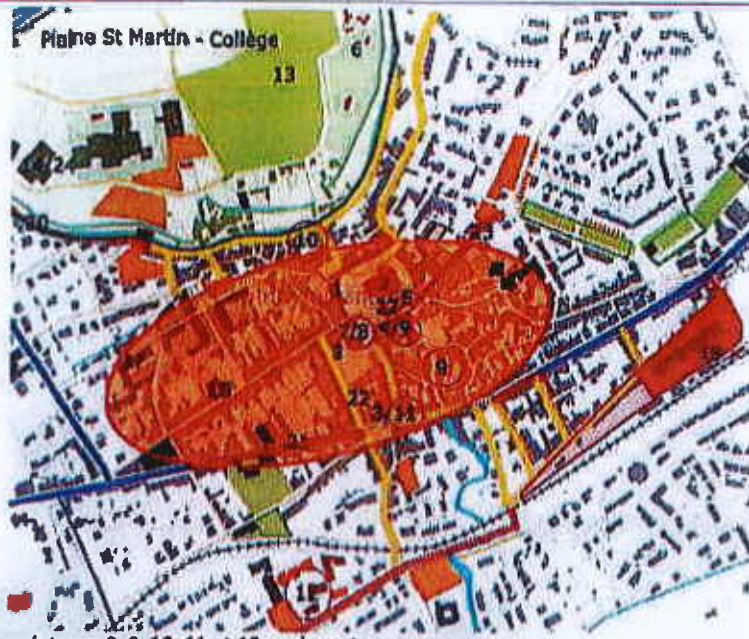
→1.1.7. : **Renouvellement de l'OPAH RR intercommunale en 2020/2021** pour permettre l'amélioration des logements des propriétaires bailleurs ou occupants et notamment l'adaptation des logements des propriétaires âgés et leur rénovation énergétique.

→1.1.8. : **lancement d'une nouvelle OPAH Intercommunale** - Intégrant les dispositifs Vente d'Immeubles à Rénover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH en lien avec les bailleurs sociaux et proposant des dispositifs intégrant des aides aux primo-accédants en centre-ville pour favoriser l'accession à la propriété et la mixité sociale

→1.1.9. : **Identification d'îlots dégradés en vue d'initier des opérations groupées de type THIRQRI – Recherche d'opérateurs publics ou privés**

Objectifs stratégiques

Le renforcement de l'attractivité du bourg centre grâce à la reconquête du centre-ville,
Renouvellement urbain, lutte contre l'habitat indigne ou insalubre.
Remise sur le marché de logements



✦ Situation projets en 8, 9, 10, 11 et 12 sur la carte

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Amélioration du parc de logements
 Remise sur le marché de logements et commerces conformes et réhabilités.
 Retour en centre-ville d'habitants.
 Retour d'activités en centre-ville

Projet 1.1.1. : Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé

Descriptif : continuité des actions menées depuis 2008 par la ville de Prades : visites des logements, arrêtés d'insalubrité en liaison avec l'ARS ou de péril, contrôles de la CAF, relogements

Maître d'ouvrage : Ville de PRADES

Calendrier prévisionnel déploiement :

- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat ARS, SOLIAh

✦ Situation = périmètre ORT

Projet 1.1.2. : Réhabilitation par un opérateur privé d'un îlot

Descriptif : Réhabilitation de 6 Immeubles dégradés ou Insalubres – Création de locaux pour le SANSAH du CH de Thuir, d'une résidence pour personnes âgées gérée par la Croix Rouge (23 logements)

Maître d'ouvrage : Opérateur privé

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

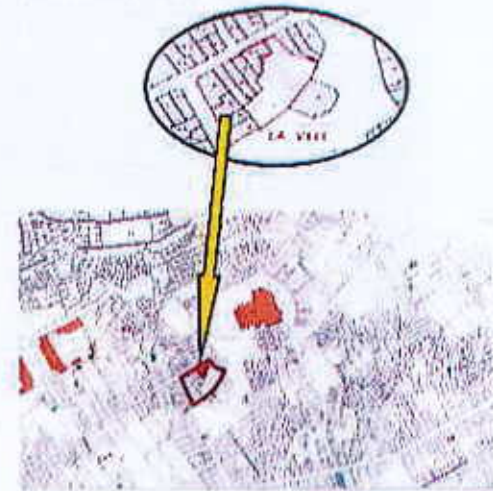
- 2019 - Fouilles archéologiques
- 2020 -PC -Fouilles archéologiques – démarrage démolitions
- 2021 - Travaux
- 2022 - Livraison locaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Croix Rouge, ETAT, ARS Hôpital Thuir, CDC

✦ Situation 8 sur la carte



Projet 1.1.3.1 : Portage par EPF d'Occitanie de projets de réhabilitation d'îlots dégradés en centre-ville

- Descriptif : Acquisitions Immeubles Insalubres
- 10 et 12 Rue Arago 2018
- 11, Rue Victor Hugo (ex logement foyer) 2018

Maître d'ouvrage : EPF pour acquisition

Opérateur : négociations en cours

Coût estimatif :

Acquisitions : 450.000€ HT

Calendrier prévisionnel :

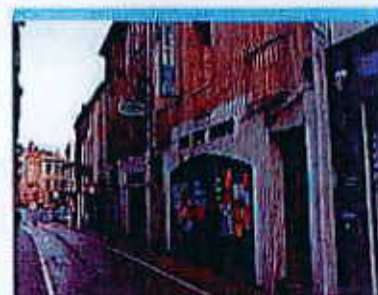
- 2018- Acquisitions 450.000 €
- 2019
- 2020 -Cessions pour Réhabilitations
- 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat

technique : EPF d'Occitanie

Partenariat financier :

✦ Situation 9 sur la carte



Rue ARAGO (2 Immeubles)



Rue Victor HUGO (ancien logement foyer)

Projet 1.1.3.2 : Recherche d'opérateurs pour la réhabilitation de ces biens dégradés en centre-ville

-**Descriptif** : Réhabilitation de logements insalubres (10 logements à réhabiliter)
- 10 et 12 Rue Arago -

Maître d'ouvrage : opérateur privé
Opérateur : ORRIS Management

Coût estimatif : 2.000.000€
Travaux en cours de chiffrage par opérateur

Calendrier prévisionnel :

- 2020- Dépôt demande d'autorisation de construire
- 2021 - Réhabilitation
- 2022 -Livraison
- 2023

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : EPF d'Occitanie
Partenariat financier : privé

✦ Situation 9 sur la carte



Rue ARAGO (2 Immeubles)

Projet 1.1.4. : réhabilitation par Office Roussillon habitat d'un îlot

-**Descriptif** : Réhabilitation de logements pour personnes âgées non conformes et extension -
23 logements réhabilités ou créés
- 5, Rue des Fabriques (ancien logement foyer)
- 12, Rue des Pyrénées (ancienne maison de maître)

Maître d'ouvrage : Office - Roussillon Habitat

Coût estimatif : 1.650.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018- PC délivré en Janvier 2018
Montage DCE publication marchés attribution
- 2019 - Travaux
- 2020 – Travaux livraison 2nd trimestre
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier : Etat -

✦ Situation 10 sur la carte



- Réhabilitation de 23 logements pour personnes âgées aux revenus modestes (19 T2, 2 T3, 1 T4, 1 T5)



Projet 1.1.5. : Réhabilitations par la ville de logements

-**Descriptif** : acquisition immeuble et rénovation des logements inadaptés insalubres 1^{er} et 2^{ème} étage (3 logements créés ou réhabilités)

- Av, Gal de Gaulle

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 1.650.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2018- *Acquisitions*

PC délivré

Montage DCE – Attribution marchés

Démarrage travaux

2019 – *Fin Travaux*

2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

↓ Situation 11 sur la carte



Avenue gal de Gaulle

Projet 1.1.6. : Réhabilitation des appartements de la gendarmerie après déplacements des unités dans leurs nouveaux locaux

-**Descriptif** : acquisition locaux ancienne gendarmerie pour rénovation des anciens logements des gendarmes - 18. Ces locaux sont proches du centre-ville, des équipements sportifs (stade Padrixe) de la gare et du PEM

Maître d'ouvrage : OFFICE 66

Coût estimatif : en cours chiffrage

Calendrier prévisionnel :

2021 - *Acquisitions*

2022 - *Lancement travaux*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat

↓ Situation 12 sur la carte



Projet 1.1.7. : Reconduction de l'OPAH RR intercommunale en 2020/2021

- Descriptif :** poursuite de l'OPAH RR engagée depuis 2016, pour permettre de :
- Lutter contre l'insalubrité et les conditions de logement Indigne ou indécents
 - Améliorer des logements des propriétaires bailleurs ou occupants et notamment l'adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapés et leur rénovation énergétique.
 - Favoriser le traitement des copropriétés dégradées
 - Favoriser la réhabilitation et la remise sur le marché de logements locatifs conventionnés à destination des résidents permanents
 - Valoriser le patrimoine du territoire (opération façades...)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conflent Canigó

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : ANAH

✦ Périmètre ORT

Projet 1.1.8. : Lancement d'une nouvelle OPAH Intercommunale –

- Descriptif :** Contribuer au maintien de l'habitat permanent en centre-ville en :
- Intégrant les dispositifs Vente d'Immeubles à Renover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH en lien avec les bailleurs sociaux.
 - Intégrant des dispositifs d'aides aux primo-accédants désirant habiter en centre-ville pour favoriser l'accession à la propriété et la mixité sociale
 - Accompagnant les petites copropriétés gérées par des syndicats bénévoles notamment et mal organisées

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conflent Canigó

✦ Périmètre ORT avec extension possible après étude pré-opérationnelle sur des quartiers d'habitat ancien qui se dégradent à Prades

Coût estimatif : chiffrage dans le cadre des études pré-opérationnelles**Calendrier prévisionnel :**

- 2020 - Etudes pré opérationnelles
- 2021 - Signature nouvelle convention
- 2022 -2026 déploiement dispositif

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : ANAH

Projet 1.1.9. : - Identification d'îlots dégradés pour initier des opérations groupées

Descriptif : Identifier des îlots dégradés significatifs pour réaliser de nouvelles opérations de type THIRORI ou proposer aux opérateurs (bailleurs sociaux ou autre) des réhabilitations/restructurations dans le cadre des dispositifs Vente d'Immeubles à Rénover - VIR et Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière – DIIF de l'ANAH

Recherche d'opérateurs

Maître d'ouvrage : Ville

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- 2020 – Analyse des fonciers – Recherche des opérateurs
- 2021 – Négociations amiables ou lancement des procédures type DUP
- 2022 -2026 - Déploiement dispositif

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SOLIAH - ARS

Partenariat financier : Etat, ANAH

- ✦ Périmètre ORT avec extension possible après étude pré-opérationnelle sur des quartiers d'habitat ancien qui se dégradent

Axe 1	Fiche action 1.2
De la Réhabilitation à Restructuration – Vers une offre attractive d’habitat en centre-ville	Action 1.2 : Amélioration de l’esthétique et de l’environnement du centre-ville
PRESENTATION DE L’ACTION	
Contexte	
<p>La ville possède de nombreuses maisons aux façades remarquables (enduits sculptés, ferronneries, portes, encadrements en marbres...), signes d’un passé riche ou la bourgeoisie locale montrait sa réussite au début du siècle dernier.</p> <p>Aujourd’hui le défaut d’entretien, l’abandon des immeubles, la paupérisation des habitants du centre-ville la fermeture des commerces dégradent l’esthétique et l’environnement du centre-ville.</p> <p>Pour redonner à la ville tout son charme, depuis plusieurs années la commune a pris des initiatives pour rendre l’aspect du centre-ville plus accueillant. Ces opérations accompagnent les opérations de réhabilitation.</p> <p>Deux types d’actions :</p> <p>→ 1-2-1 – L’attribution de subventions aux propriétaires qui rénovent les façades : Cette action engagée depuis plusieurs années vise à aider les propriétaires en participant financièrement à la rénovation des façades du cœur de ville et des façades remarquables en périphérie. Cette opération a été conduite en parallèle à l’OPAH communale 2007-2011 et s’est poursuivie depuis, plus de 55 façades ont été concernées. La ville a adopté un règlement d’attribution des subventions, les demandes sont examinées par le cabinet Habitat et Développement HD 66 qui a travaillé sur l’OPAH communale et intervient depuis 2016 sur l’OPAH RR intercommunale. En collaboration avec le CAUE, les projets sont examinés, plus particulièrement ceux portant sur des façades remarquables (enduits sculptés et autres éléments de décors). En 2016 le règlement a été revu et le périmètre étendu du cœur de ville + entrées de ville + maisons remarquables hors périmètre, le plafond des subventions a été relevé à 6.000 €, il peut être dépassé et atteindre 12.000€ pour les façades multiples, les façades importantes et les façades estimées remarquables. A compter du 1^{er} Janvier 2017 et pendant 3 ans, pour un effet coup de poing, toutes les subventions sont majorées de 30 %. L’état des logements intérieurs est une des conditions préalables à l’attribution de l’aide communale à la rénovation des façades. Depuis le 1^{er} Janvier 2020 cette opération est portée par la Communauté des Communes Conflent Canigó et étendue à l’ensemble du Territoires Intercommunal.</p> <p>→ 1-2-2 – Des mises en œuvre de Vitrophanes et Trompe l’œil :</p> <p>La Ville a également engagé d’une part une démarche de mise en place de vitrophanies sur les vitrines des commerces fermés et abandonnés pour redonner vie au cœur de ville et faciliter la déambulation.</p> <p>Et d’autre part elle met en œuvre des trompe l’œil pour animer les murs aveugles du centre-ville après démolition afin d’améliorer l’esthétique des lieux. Ces éléments de décors sont aussi des supports pour mettre en avant la ville, ses Festivals et les personnalités qui ont marqué son histoire.</p> <p>Les résultats encourageants montrent que ces opérations doivent se poursuivre.</p>	

FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE TR

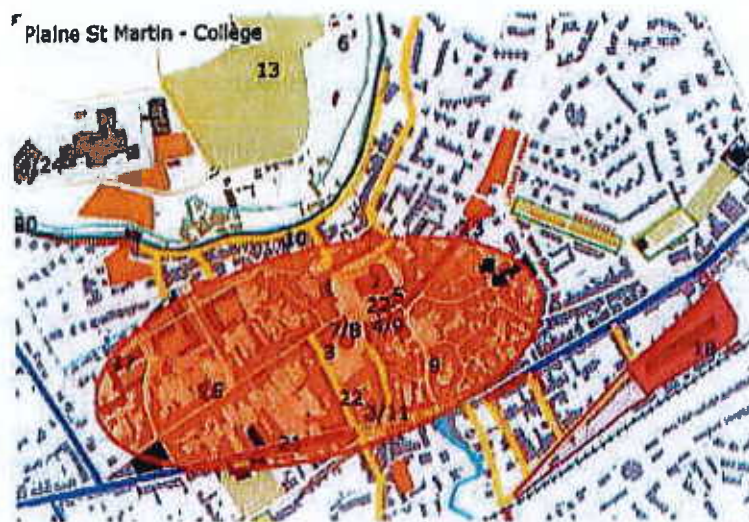
Objectifs stratégiques

Améliorer l'esthétique et le cadre de vie pour les habitants et les visiteurs.

Assurer la protection des façades remarquables (enduits sculptés, ferronneries...), et maintenir en état un patrimoine architectural ancien et des avoires faires passés.

Eviter les vitrines aveugles pour améliorer les conditions de déplacement et donner envie au chalant de déambuler.
Surprendre le visiteur.

Traiter des murs aveugles après d'anciennes démolitions et utiliser le support des « trompe l'œil » pour animer les façades et intégrer des thématiques sur le patrimoine par exemple.



□ Périmètre opération, vitrophanies et trompe l'œil – Centre Ancien

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des travaux

Amélioration de l'esthétique et mise en valeur des bâtiments

Satisfaction des habitants et des visiteurs

Projet 1.2.1. : Opération Façades

Descriptif : rénovation des façades des immeubles du centre-ville et des bâtiments remarquables pour favoriser l'esthétique et l'environnement du cœur de ville, mettre en valeur le patrimoine et favoriser la conservation des éléments architecturaux remarquables (notamment enduits sculptés, ferronneries, encadrements de marbres, portes ...)
En accompagnement des rénovations intérieures

Maître d'ouvrage : Communauté des Communes Conflent Canigó

Coût estimatif : 87.000 € HT/an sur Prades
soit sur 5 ans 400.000€ HT

Calendrier prévisionnel déploiement :

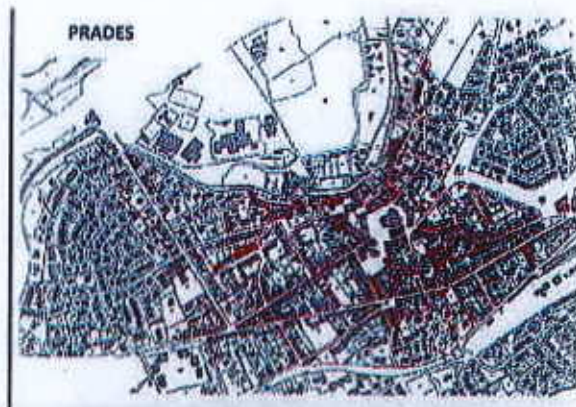
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : HD 66, CAUE, ABF

Partenariat financier : Région

↓ **Périmètre = Périmètre ORT avec extension avenue Prats**



AVANT



APRES

Projet 1.2.2. : Opérations Vitrophanies et Trompe l'œil

Descriptif : Mise en place de **vitrophanies** pour animer les rues où les commerces sont fermés les vitrines abandonnées et les rideaux fermés. Opération concerne les rues du centre-ville où les commerces encore existants sont pénalisés par la tristesse de leur environnement.

Mise en place de « **trompe l'œil** » pour animer les murs aveugles

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 60.000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF

Partenariat financier :

Vitrophanies



Trompe l'œil



AVANT



APRES

Axe 2	Fiche action 2.1
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Action 2.1 : Soutien à l'économie et au commerce par la réhabilitation et la remise sur le marché de locaux commerciaux ou professionnels
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Principal Pôle Commercial pour les échanges entre les vallées de part et d'autre de la RN 116, Prades accueillait en centre-ville de très nombreux commerces depuis des décennies. Activités soutenues par l'organisation en centre-ville d'un grand marché hebdomadaire les mardis et aujourd'hui d'un marché de producteurs BIO du Conflent les samedis.</p> <p>Avec les changements des modes de consommation, la zone de chalandise s'est restreinte avec l'attractivité des grandes zones commerciales de la périphérie de Perpignan, les achats sur internet, ainsi que du fait de la perte de population et la paupérisation de nombreux habitants du Territoire.</p> <p>Depuis plusieurs années les fermetures de commerces en centre-ville (plus de 15 fermetures ou délocalisations en périphérie depuis 5 ans) se sont multipliées liées à divers phénomènes, notamment l'ouverture de zones commerciales en périphérie (2 sur Prades - 1 sur Ria) et au prix souvent trop élevé des loyers pour des locaux souvent vétustes ou vieillots.</p> <p>La ville est intervenue d'abord par la mise en œuvre de mesures favorisant l'accès et le stationnement des clients au travers d'opérations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de parking de proximité en centre-ville (après acquisition d'immeubles et démolition) ainsi sur les 10 dernières années 237 places ont été créés ; - La mise en place de zones bleues (1 heure) dans les rues du centre-ville - Un parking central place de Catalogne de 52 places (gratuité 1ère heure, entre 12h et 14h et de 18h30 à 8h et du samedi soir au mardi après le marché). <p>Certaines actions ont été financées dans le cadre du FISAC.</p> <p>Une OCMACS a également permis de soutenir les commerces du centre-ville.</p> <p>Aujourd'hui, la ville a décidé d'intervenir au travers d'opérations d'acquisitions pour remise sur le marché de locaux fermés pour favoriser la réouverture de locaux commerciaux dans l'hypercentre.</p> <p>Dans le cadre de la convention opérationnelle avec l'EPF d'Occitanie la réhabilitation de locaux commerciaux en centre-ville est également projetée.</p> <p>Par ailleurs, pour favoriser le maintien d'activités professionnelles dans l'hyper centre la ville souhaite également acquérir des locaux aujourd'hui occupés par de jeunes activités en espace partagé ; activités qui souhaitent se développer mais le propriétaire ne souhaite pas faire des investissements et préfère vendre ses locaux.</p> <p>Sur cette action de soutien à l'économie deux types de projets sont donc présentés :</p> <p>Des actions pour les locaux commerciaux :</p> <p>→ 2-1-1 Acquisitions et Réhabilitations par la commune de commerces :</p> <p>Les opérations de réhabilitation portent sur des locaux commerciaux dans l'hypercentre. Ces opérations étant très lourde financièrement pour la collectivité, la ville a retenu des locaux situés dans des secteurs stratégiques, pour éviter l'étalement et favoriser la concentration des activités pour donner un effet de nombre et faciliter la déambulation des acheteurs.</p>	

→ 2-1-2 Réhabilitations après portage par EPF d'Occitanie

Les opérations de réhabilitation engagées dans le cadre de la convention opérationnelle avec l'EPF d'Occitanie concernent également des îlots accueillant en RC des commerces et aux étages des appartements dans l'hyper centre.

Une action plus spécifique pour les locaux professionnels :

→ 2-1-3 Acquisition pour Réhabilitations d'un Tiers lieu.

L'opération vise à maintenir un Tiers lieu en centre-ville, le propriétaire ne souhaitant pas faire des travaux, la ville a décidé d'acquérir les locaux et les réhabiliter pour éviter le départ des occupants.

Offrir aux occupants des conditions de travail adaptées à leurs besoins et pratiques.

Actuellement 11 professionnels sont hébergés dans cet espace collaboratif qui ne peut plus accueillir de nouveaux occupants.

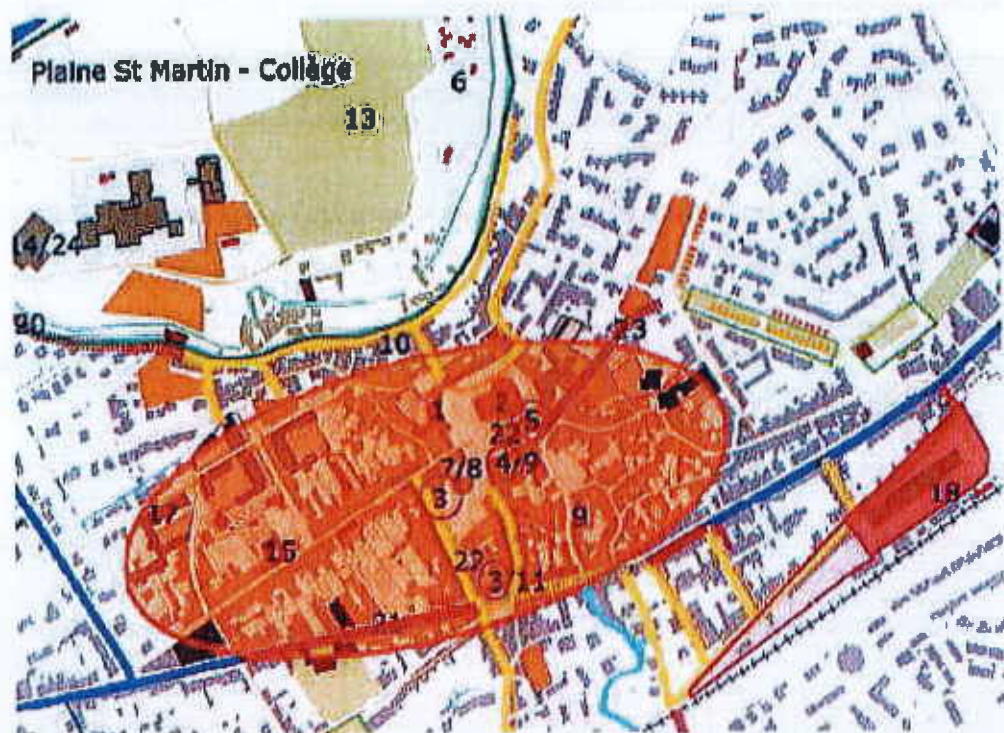
Objectifs stratégiques

Lutter contre la vacance par la remise sur le marché de locaux fermés.

Réhabilitation pour les adapter aux normes PMR et accessibilité.

Favoriser la fréquentation et donc la revitalisation du centre-ville.

Maintenir et développer des activités en centre-ville,



✚ Situation projets en 3, 4 et 5 sur la carte

Évaluation et suivi de l'ACTION

Réalisation des travaux

Installation de nouveaux commerçants dans les locaux réhabilités

Pour l'espace collaboratif, réinstallation des 11 professionnels accueillis actuellement dans le tiers lieu pérennisation de leurs activités en centre-ville et accueil de nouveaux professionnels.

Projet 2.1.1. : Réhabilitation et remise sur le marché de commerces en centre-ville

Descriptif : Rénovation de commerces dans l'hyper centre pour remise sur le marché et accueil de nouveaux commerçants dans des locaux adaptés et conformes -

- Rue Jean Jaurès (ex Torralba) 2018
- Avenue de Gaulle (ex Félip chasseur) 2018
- Rue Jean Jaurès (ex Ner) 2019-2020

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 550.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018 - Acquisitions et travaux (locaux ex Felip et Torralba)
- 2019 – livraison réouverture des commerces
- 2020 - Autres selon opportunités
- 2021 - Autres selon opportunités

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCCC - CCI

Partenariat financier : Etat, CD.

✦ Situation 3 sur la carte



Ex Torralba Rue Jean Jaurès



av gal de Gaulle /angle rue Marchands

Projet 2.1.2. : Portage par EPF d'Occitanie d'acquisitions pour réhabilitation de commerces

Descriptif : dans le cadre de la convention opérationnelle l'EPF d'Occitanie va acquérir pour réhabilitation un îlot - Rénovation de commerces pour remise sur le marché et accueil de nouveaux commerçants dans des locaux conformes -

- 10 et 12 Rue Arago 2018 – deux commerces

Maître d'ouvrage : à trouver

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2018 - Acquisition et portage par l'EPF d'Occitanie
- 2019
- 2020 – Cession à opérateur Privé
- 2021 – travaux
- 2022 - Livraison

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPF d'Occitanie

Partenariat financier :

✦ Situation 4 sur la carte



Projet 2.1.3. : Acquisition pour réhabilitation d'un Tiers Lieu – Espace collaboratif en centre-ville

Descriptif : Acquérir et Réhabiliter des locaux en R+1 qui accueillent un Tiers Lieu –

Installer dans des conditions favorables et réglementaires les occupants « Tiers lieu pour conserver des activités en centre-ville dans des locaux conformes adaptés pour l'accueil du public et des activités et doté des équipements et de la technologie permettant à ces activités de se développer.

• Rue Arago /rue de l'Eglise

Maître d'ouvrage : Ville de Prades et CCCC

Coût estimatif : 150.000€ HT

Calendrier prévisionnel :

2019 Acquisitions – 184 000€ HT

2020 Travaux- 205.000€ HT

2021 - Livraison

Partenaires potentiellement concernés :



Partenariat technique : CCI

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✚ Situation 5 sur la carte



11 professionnels actuellement dans les lieux

Axe 2	Fiche action 2.2
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Action 2.1 : Soutien au tourisme et aux activités touristiques
<p>Projet 2.2.1. : Amélioration accueil touristique – Camping Plaine Saint Martin</p> <p>Descriptif : amélioration de l'offre d'hébergement - Acquisition de nouveaux chalets – Extension du camping sur terrain donation Jeanbrau – Rénovation remplacement ou installation de nouvelles HLL.</p> <p>Maître d'ouvrage : Opérateur Privé</p> <p>Coût estimatif : 300.000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 Changement Exploitant <input type="checkbox"/> 2020- Rénovation des chalets <input type="checkbox"/> 2021 – Extension – Aménagement aire Jeux enfants et piscine <input type="checkbox"/> 2022 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCI Partenariat financier : Etat, Région, CD</p>	<p>✚ Situation 6 sur la carte</p>  
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Réalisation des travaux Augmentation de la fréquentation Satisfaction des usagers	

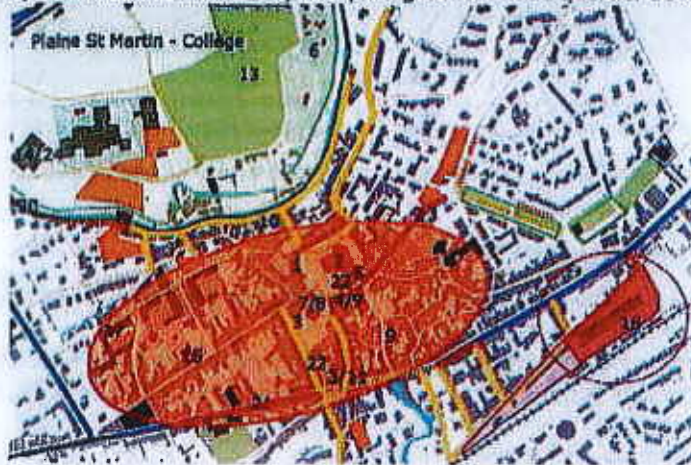
Axe 3	Fiche action 3.1
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Action 3.1 : Aménagement d'un PEM en relation avec le projet urbain
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Principal Pôle d'échanges entre les vallées, Prades est aussi le principal pôle de Transports avec ses gares.</p> <p>→ Une gare SNCF sur la ligne Perpignan Villefranche-de-Conflent qui se poursuit vers la Cerdagne avec le train jaune depuis Villefranche de Conflent. La ville de Prades est desservie par l'offre TER Occitanie via la ligne Perpignan-Villefranche.</p> <p>☞ 8 allers-retours quotidiens assurent la liaison ferrée entre les deux villes. Prades bénéficie ainsi d'une desserte aux heures de pointe.</p> <p>→ Une gare routière : point de rencontre des différentes lignes de desserte des vallées du Conflent.</p> <p>☞ Le territoire bénéficie du dispositif « BUS à 1€ » initié par le Conseil Départemental -</p> <p>Aux heures de pointe il faut compter 8 à 10 cars à la gare routière, confinés dans un espace restreint, inadapté et inconfortable pour les usagers. La circulation journalière est estimée à 40 bus.</p> <p>☞ Enfin, 11 véhicules légers utilisent aussi la gare routière pour les Transports à la Demande (TAD).</p> <p>Dans ce secteur rural la création du PEM présente un caractère stratégique pour le territoire du Conflent et de la Communauté des Communes Conflent Canigó. Il s'inscrit dans un objectif d'organiser et faciliter, par l'intermodalité des modes de transport, les déplacements des habitants résidents pour leurs besoins professionnels ou autre. Il vise également à améliorer l'accueil et les déplacements des touristes et des curistes qui accèdent aux vallées et aux stations thermales par des modes de transport collectifs. Aujourd'hui la gare des bus située sur des terrains communaux est éloignée de la gare ferroviaire et les usagers notamment extérieurs au territoire ont du mal à comprendre que, tant physiquement qu'en termes d'organisation, les modes de déplacement ne soient pas coordonnés pour une meilleure desserte du territoire.</p> <p>Pour la ville de Prades il constitue également un projet qui s'inscrit dans sa politique de revitalisation et de développement du bourg centre, il vise à organiser et réhabiliter les espaces publics pour faciliter les déplacements doux et améliorer la proximité avec le centre-ville.</p> <p>Il rentre dans le programme de requalification du secteur de la gare ferroviaire engagé par la ville avec dans un premier temps, la réhabilitation des friches industrielles de la gare, suite à l'acquisition des terrains et anciens entrepôts.</p> <p>La ville a ainsi aménagé sur les anciens bâtiments Chefdebien un pôle jeunesse/formation puis, sur les anciens terrains ferroviaires, après démolition des entrepôts, elle a réalisé un lotissement qui accueille Pôle Emploi et un pôle santé avec un laboratoire de biologie médicale et la Maison de Santé Pluridisciplinaire créée par la Communauté des Communes.</p> <p>Elle a réalisé des travaux de requalification des voies menant du quartier de la gare au centre-ville en créant des cheminements doux Av. Général Roques, Rue Joffre, Av. Général de Gaulle et en piétonnant la rue des 2 Artistes. La dernière tranche est en cours Av. Gal de Gaulle jusqu'aux rues des Marchands et Jean Jaurès déjà aménagées</p> <p>La réalisation du PEM est la dernière phase de cet aménagement du secteur de la gare.</p>	

Objectifs stratégiques

Organiser et faciliter, par l'intermodalité des modes de transport, les déplacements des habitants résidents pour leurs besoins professionnels ou autre.

Améliorer l'accueil et les déplacements des touristes et des curistes qui accèdent aux vallées et aux stations thermales par des modes de transport collectifs.

Requalification du secteur de la gare ferroviaire en lien avec la requalification des voies par création de voies piétonnes, de cheminements doux, de places traversante et d'espaces partagés menant du quartier de la gare au centre-ville.



✦ Situation projet en 18 sur la carte

✦ Situation 18 sur la carte

Projet 3.1.1. : Création d'un PEM

Descriptif : objectif favoriser les déplacements des usagers population locales et touristes – Créer un pôle modal et de stationnements pour favoriser le co-voiturage -

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 971.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2018 Etudes

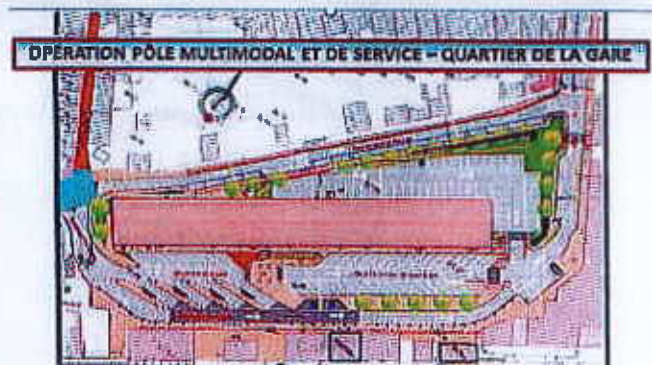
DCE consultation entreprises
Démarrage travaux

2019 fin travaux – Mise en service 2nd semestre 2019

Partenaires potentiellement concernés :


Partenariat technique : Région, CD, SNCF

Partenariat financier : Etat, Région, CD



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des travaux
Satisfaction des usagers

Axe 3	Fiche action 3.2
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Action 3.2 : Liaisons inter-quartiers et vers le centre-ville – Aménagement de cheminements doux et accès PMR
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'étude urbaine a montré la nécessité de renforcer les liaisons inter quartier et sécuriser les déplacements doux.</p> <p>L'objectif est de limiter les déplacements motorisés dans la ville et favoriser l'utilisation de modes doux par des circuits aménagés et aisés, permettant de cheminer en sécurité.</p> <p>Dans le cadre de cette action deux projets sont envisagés :</p> <p>→3-2-1 : Création passerelle piétons – vélos sur la Têt pour relier la rive gauche à la rive droite et au centre-ville et sécuriser les déplacements des élèves du collège vers le centre-ville.</p> <p>La ville est traversée par la Têt, dont le franchissement se fait par un pont unique qui présente les caractéristiques d'un équipement routier, il relie la rive gauche où se sont développés des équipements importants l'Hôpital et ses installations et le Lycée, des lotissements se sont créés jusqu'à la commune de Catllar formant une continuité.</p> <p>L'objectif est de sécuriser les déplacements doux en réalisant un circuit dédié.</p> <p>→3-2-2 : Poursuite des aménagements de cheminements doux Inter-quartiers et vers le centre-ville - Rue FABRIQUES CHEMIN RONDE-PLAINE SAINT MARTIN - et Dr ARROUS Stade Centre Finances</p> <p>L'aménagement et la sécurisation des cheminements vers la centre-ville et Inter quartiers pour relier les quartiers sud et ouest au centre-ville en raccordant les cheminements à des voies déjà aménagées.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser les modes de déplacements doux - Réduire l'utilisation des véhicules - Sécuriser les usagers</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: right;"><i>Situation projets en 19 et 20 sur la carte</i></p>	

Projet 3.2.1. : Création passerelle piétonne – vélo sur la Têt pour relier la rive gauche à la rive droite et au centre-ville et sécuriser les déplacements des élèves du collège vers le centre-ville.

Descriptif : objectif favoriser et sécuriser les déplacements et la mobilité douce vers le centre-ville depuis la rive gauche par la création d'une passerelle piétons-vélos

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 1.400.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018-2019 - Etudes techniques Autorisations
- 2020 DCE consultation entreprises
- 2021 Démarrage travaux
- 2022 fin travaux – Mise en service 2^{ème} semestre 2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✚ Situation 19 sur la carte



Projet 3.2.2. : Poursuite des aménagements de cheminements doux Inter-quartiers et vers le centre-ville - Rue FABRIQUES - CHEMIN RONDE et Dr ARROUS (Stade - Centre Finances)

Descriptif : objectif favoriser et sécuriser les déplacements et la mobilité douce vers centre-ville, et sécuriser les déplacements doux et les liaisons inter quartiers

- aménagement des cheminements vers le centre-ville et quartiers périphériques –Rue des Fabriques - Chemin de ronde vers Plaine Saint Martin et quartiers NO et Rue Arrous Stade-Centre Finances – liaison centre-ville (2019-2021)

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 730.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

✚ Situation 20 sur la carte



FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE TR

2019 Etudes techniques DCE consultation entreprises -
Démarrage travaux tranche 1 – Av Dr Arrous

2020 fin travaux tranche 2 – Av Dr Arrous– 2nd semestre
2020

2021 Travaux - Chemin Ronde

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des travaux

Satisfaction des usagers

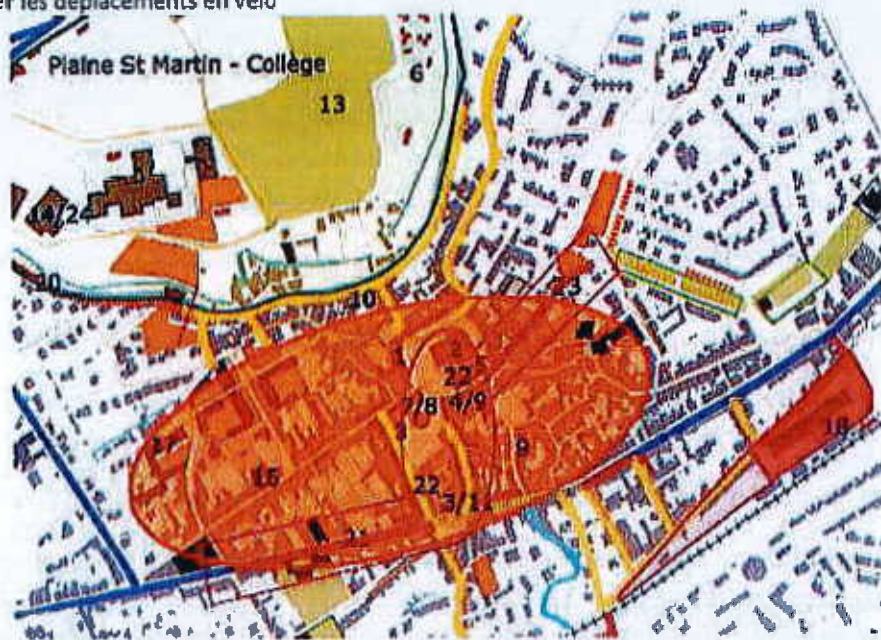
Sécurisation des déplacements

Axe 3	Fiche action 3.3
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Action 3.3 : Déplacements doux et accessibilité centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'objectif est de réaménager les espaces publics du cœur de ville afin de favoriser les déplacements doux en modifiant la perception des rues pour donner la priorité aux piétons et aux cycles. Créer des voies piétonnes et cyclables, supprimer des stationnements, ou accompagner ces aménagements de voie par des dispositifs réglementaires (zone 20, espaces partagés, plateaux traversants...)</p> <p>Dans le centre-ville des aménagements ont déjà été réalisés : rue Jean Jaurès, rue Châteaudun (suppression de stationnements), piétonnisation des rues des Marchands et rue des 2 artistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • en direction du centre-ville des cheminements doux ont été créés : <ul style="list-style-type: none"> - depuis la gare ferroviaire rue Roque/Joffre/av Gal de Gaulle - depuis l'avenue Lavaill - rue de la Basse • création d'une Zone de rencontre -20- et aménagement de places traversantes carrefour Av De Gaulle/rue Marchands /Rue Jean Jaurès <p>Ils interviennent après la réalisation de parkings de proximité pour ne pas faire fuir les habitants et les clients des commerces.</p> <p>Dans le cadre de cette action quatre projets sont envisagés :</p> <p>Projet 3.3.1. : Poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : avenue du Général de Gaulle, partie Jean Jaurès /rue Verdun (espaces publics du pôle commercial) (2018-2020) Cette portion dessert aussi le cinéma et la Sous-Préfecture.</p> <p>Projet 3.3-2. : piétonisations et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'église (espaces publics du pôle commercial) Ces passages sont situés dans l'hyper centre autour de l'Eglise</p> <p>Projet 3-3-3. : aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial) En ceinture du cœur de ville ces voies desservent les zones commerciales et touristiques ou de service (poste). D'autres voies pourront être concernées et priorités en fonction des programmations des opérations portant sur les réseaux par la Régie de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Projet 3-3-4. : Mise en place du plan vélo pour la création d'un réseau cyclable</p> <p>Lors de chaque création ou de rénovation de voiries, la nécessité de création d'itinéraires et d'aménagements cyclables sera prise en compte. L'objectif étant de faciliter et sécuriser les déplacements en vélo en centre-ville et vers le centre-ville en aménageant un réseau cyclable dans toute la ville et depuis les villages limitrophes.</p>	

FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE TE

Objectifs stratégiques

Rendre le cœur de la ville aux piétons pour favoriser les déambulations en sécurité
 Réduire l'utilisation des véhicules
 Sécuriser les déplacements des usagers et visiteurs et habitants.
 Favoriser les déplacements en vélo



Situation projets 21, 22 et 23

Projet 3.3.1. : Poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : Avenue du Général de Gaulle, partie Jean Jaurès /rue Verdun (espaces publics du pôle commercial) (2018-2021)

Descriptif : faciliter les déplacements en centre-ville, rendre accessible les commerces, sécuriser les piétons en aménageant des places traversantes des trottoirs larges et des zones de rencontre :

• poursuite de la mise en accessibilité PMR des rues commerçantes : avenue du Général de Gaulle, partie Jean Jaurès /rue Verdun (espaces publics du pôle commercial)

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 250.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2020
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✦ Situation 21 sur la carte

Exemples de réalisations



Rue Jean Jaurès

Piétonisation
Rue des 2 Artistes

Avenue
Général de Gaulle

Projet 3.3-2. : piétonisations et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'église (espaces publics du pôle commercial)

Descriptif : faciliter les déplacements en centre-ville, rendre accessible les commerces, sécuriser les piétons en aménageant des places traversantes des trottoirs larges et des zones de rencontre :

- piétonisations et espaces partagés passage Aymeric, rue Arago, rue de l'église (espaces publics du pôle commercial)

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 250.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✦ Situation 22 sur la carte

Projet 3-3-3. : aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial)

Descriptif : faciliter les déplacements en centre-ville, rendre accessible les commerces, sécuriser les piétons en aménageant des places traversantes des trottoirs larges et des zones de rencontre :

- aménagement carrefour basse EPAHD/rue Arago/rue Victor Hugo et des espaces piétons menant au centre-ville (espaces publics du pôle commercial)

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 200.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✦ Situation 23 sur la carte

Projet 3-3-4. : Mise en place du plan vélo pour la création d'un réseau cyclable

Descriptif : faciliter et sécuriser les déplacements en vélo en centre-ville et vers le centre-ville en aménageant un réseau cyclable dans toute la ville et depuis les villages limitrophes :

- Lors de chaque création ou de rénovation de voiries, la création d'itinéraires et d'aménagements cyclables sera envisagée

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

dès 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Réalisation des travaux
- Sécurisation
- Satisfaction des usagers
- Embellissement de la ville et amélioration du cadre de vie

Axe 4**Fiche action 4.1**

Mettre en valeur le formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Action 4.1 : Mise en valeur et protection du Patrimoine Matériel et Immatériel

PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte**

Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable (espaces naturels, thermalisme, patrimoine architectural) et d'atouts patrimoniaux (Eglises et prieurés romans et baroques, site de Villefranche..) et culturels (festivals de renommée internationale) importants, leur préservation et leur valorisation sont des enjeux pour le territoire, portés par les opérateurs Grand Site Canigou, PNR, CCCC dans un objectif de renforcement de l'attractivité touristique, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre la ville de Prades, souhaite conforter et mettre en valeur son patrimoine matériel et immatériel remarquable pour favoriser son attractivité et celle de son centre-ville.

Deux projets structurants majeurs :

→ 4- 1-1- **Un espace mutualisé dédié au Tourisme, à la Culture et au Patrimoine :**

La ville a accueilli pendant la période de la guerre d'Espagne le violoncelliste Pablo Casals, durant cette période Il a créé le Festival de Musique Pablo Casals qui se tenait initialement dans l'Eglise Saint Pierre, et le Festival de cinéma ; deux évènements qui ont aujourd'hui 60 ans.

La ville soutien l'association qui gère le Festival de Musique, en lui apportant des aides financières et matérielles (locaux, personnel, logistique...).

Cet événement de portée internationale est un élément fort de l'animation culturelle sur Prades et plus généralement sur le Territoire de la CCCC, du PNR et de l'OGS puisque de nombreux concerts sont organisés dans les villages et jusqu'au Pic du Canigou.

Aujourd'hui le Festival est à un tournant de son développement. L'association doit faire face à de multiples difficultés : problèmes financiers et problèmes de gouvernance, son fonctionnement repose essentiellement sur du bénévolat, elle ne dispose que d'un seul agent permanent. Ces difficultés ne permettent plus à l'association de s'adapter et d'évoluer, ce qui aura un impact sur la fréquentation du Festival et qui, à terme, peut conduire à sa disparition.

Dans un objectif de pérennisation de cet événement, la ville a engagé une réflexion qui vise à le conforter et lui donner les moyens de faire face aux enjeux économiques et organisationnels qu'il doit affronter.

Cette réflexion a intégré aussi la question de la valorisation de la personnalité du Maître par la ville Prades qui n'a jamais été mise en avant.

La ville a pu acquérir une ancienne maison de maître qui fait face à l'Eglise, elle a fait réaliser une étude architecturale et de faisabilité qui a permis de proposer la création d'un lieu pouvant regrouper les locaux de l'Office du Tourisme Intercommunal, de l'Association gestionnaire du Festival Pablo Casals et d'un futur Centre d'interprétation- Espace Muséographique dédié à Pablo Casals.

Ce projet vise à créer un lieu mutualisé ouvert à l'année, véritable centre d'information et de ressources pour les touristes, visiteurs et les habitants. Il permettrait à l'association et au festival, ainsi installés dans des locaux face à l'Eglise d'avoir une plus grande visibilité et une présence plus forte. L'Office du Tourisme Intercommunal disposerait quant à lui de locaux permettant de présenter le territoire dans ses différentes composantes : sites touristiques majeurs, thermalisme, sites naturels remarquables, sites patrimoniaux, animations culturelles et autres.

La création d'un Espace Muséographique autour de Casals permettrait de doter la ville d'un espace d'animation culturelle à l'année pour les scolaires et la population, mais aussi les festivaliers et les élèves de l'académie de musique, à terme un auditorium pourrait être créé, permettant de proposer aux musiciens un lieu adapté à leurs pratiques et à l'écoute.

FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE T

Une réflexion sur la structure de gouvernance et de gestion a été lancée, elle est en expertise dans le cadre du schéma de développement culturel en cours d'élaboration par la CCCC en collaboration avec la DRAC. Une première piste a été investiguée pour constituer un EPCC permettant de doter le festival de musique d'un outil de gestion pour assurer sa stabilité et sa pérennité.

Cet outil pourrait également accompagner les autres festivals et notamment le festival de cinéma.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'amélioration de l'accueil touristique du Grand Site Canigó et dans les projets structurants des « pépites culturelles ».

→ 4-1-2 - La restauration de L'Eglise Saint Pierre – Elément remarquable du patrimoine du territoire

L'Eglise Saint Pierre construite au XVIIIème sur les substructures d'un édifice roman a été classée en 1948, elle possède un mobilier particulièrement riche et abrite de nombreux retables (8) dont le retable majeur du maître autel ; le plus grand retable Baroque Catalan exécuté par le sculpteur Joseph SUNYER, ainsi que le retable Saint Benoit qui provient de l'abbaye de Saint Michel de Cuxa. Un musée contenant du mobilier et des objets liturgiques et cultuels provenant également de chapelles et églises avoisinantes y est adossé : le Trésor de l'Eglise.

Les 2 sites bénéficient des labels « Tourisme et Handicap » et « Tourisme Sud de France et Qualité Tourisme ».

Des restaurations importantes sont nécessaires, elles ont été identifiées dans une étude préalable menée sur l'édifice, elles portent sur la structure de l'Eglise et du clocher et sur la restauration des mobiliers et fresques.

Deux retables ; le retable majeur du maître autel et le retable Saint Benoit ont fait l'objet de restaurations récentes. Des statues et mobiliers ont également été pris en charge par l'atelier de restauration du Département.

L'étude réalisée en 2016, a détaillé l'ensemble des travaux à réaliser sur l'édifice, la commune a engagé un programme de restauration qui compte tenu de son coût financier devra se dérouler en plusieurs tranches et phases.

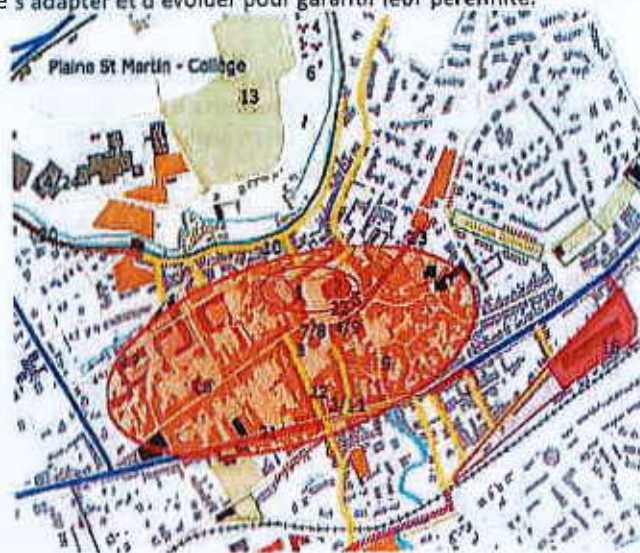
Objectifs stratégiques

Valoriser et conserver le patrimoine historique du territoire vecteur de l'économie touristique du territoire.

Conforter l'offre Touristique et Culturelle sources de développement.

Créer un espace mutualisé cohérent en cœur de ville, lieu ressource.

Aider au maintien et au développement des festivals majeurs du territoire en mettant en place un outil de gouvernance et de gestion leur permettant de s'adapter et d'évoluer pour garantir leur pérennité.



✚ Situation projets en 1 et 2 sur la carte

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des travaux

Attractivité des lieux fréquentation Visiteurs

Mise en place d'un outil opérationnel de gouvernance et de gestion pour la pérennisation des festivals.

Projet 4.1.1. : Espace à vocation culturelle et touristique – Pablo Casals – en Centre-ville

Descriptif : Mise en valeur et rénovation du patrimoine remarquable en centre-ville – Mise en valeur du patrimoine culturel autour de Pablo Casals - Mutualisation des moyens - Regroupement des locaux de l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Association gestionnaire du Festival Pablo Casals et du Centre d'Interprétation espace Muséographique Casals Municipal.

Maître d'ouvrage : Communauté Communes Conflent Canigó

Coût estimatif : 4.820.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2019 Rendu du Schéma culturel de la CCCC
- 2020 Etudes techniques et DCE
- 2021 Démarrage travaux
- 2022 Poursuite travaux
- 2023 Fin travaux et livraison

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, CCCC

Partenariat financier : Etat, Europe, Région, CD.

✦ Situation 1 sur la carte



Projet 4.1.2. : Restauration de l'Eglise Saint Pierre et son clocher – Edifice classé MH

Descriptif : Mise en valeur, restauration et protection du patrimoine historique de la ville - Mise hors d'eau, assainissement des maçonneries, restauration du clocher et des peintures de la voûte et des chapelles.

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 2.990.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018 Travaux - Phase A – Restauration Clocher - Assainissement et couverture de l'ensemble de l'Eglise
- 2019 Poursuite et fin Phase A
- 2020 Travaux urgents Toiture
- 2021 Phase B Travées 5 et 6 - Nef
- 2022 Phase C Travées
- 2023 Phase C


Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : DRAC, Région, CD

✚ Situation 2 sur la carte



Axe 5	Fiche action 5.1
Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Action 5.1 : Amélioration du cadre de vie
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville, dans le cadre de son projet de reconquête du centre-ville souhaite également intervenir sur le bien vivre à Prades pour faciliter l'animation du cœur de ville tout au long de l'année, en soutenant les associations culturelles ou autres qui proposent des activités (expositions, conférences, fêtes ...).</p> <p>La ville compte 64 associations culturelles et 62 associations diverses (caritatives...).</p> <p>Actuellement, il n'y a pas en centre-ville de locaux d'une capacité suffisante pour accueillir des activités en intérieur permettant de recevoir un public important,</p> <p>Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot en cœur de ville sis « Rues du Palais de Justice - Jean Jaurès et Place de la République et Catalogne », (réhabilitation de 6 immeubles vacants ou insalubres (les 7, 9, 11, 13, 15 et 17 rue du Palais de Justice)) ; l'opérateur a proposé à la commune d'acquérir le lot n° 2 en rez-de-chaussée représentant une superficie totale de 230 m² ; pouvant accueillir environ 200 personnes ; locaux traversants entre la rue du Palais de Justice et la Place de Catalogne et donnant sur le parvis de la mairie annexe,</p> <p>Cette opération doit permettre, après démolition, reconstruction et agrandissement ou restructuration des bâtiments, de créer environ 1.610 m² de locaux, destinés à des logements pour personnes âgées gérées par la Croix Rouge et des locaux pour la CMP de CH de l'Hôpital de Thuir.</p> <p>La commune ne dispose pas dans l'hyper centre de locaux modulables, d'une telle capacité et le bâti existant ne permet pas d'envisager de créer ce type de salle sans réaliser une opération globale de restructuration que la ville ne peut engager seule.</p> <p>Il s'agit donc d'une opportunité pour la ville, la situation de ces futurs locaux sera très privilégiée ; dans l'hyper centre, faciles d'accès, en rez de chaussée et ouvrant sur la mairie annexe.</p> <p>Ils pourront dans le cadre du programme de reconquête du centre-ville constituer un atout pour l'animation du centre-ville et l'accueil de manifestations permettant d'apporter une dynamique à l'année et ainsi créer du lien social et de l'activité dont les commerces du centre-ville pourront bénéficier.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Reconquête du centre-ville par une amélioration du cadre de vie. Accueil d'activités en cœur de ville pour favoriser l'animation</p>  <p style="text-align: right;">Situatlon projets en 7 sur la carte</p>	

Projet 5.1.1. : Acquisition de locaux municipaux dans l'Hyper centre – Nouvelle salle pour l'animation du cœur de ville

Descriptif : Création d'un lieu d'animation - Acquisition de locaux en RC en centre-ville dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un îlot Rues Palais Justice/Jean Jaurès/place Catalogne – Activités associatives et ville (2019-2020) -

Maître d'ouvrage : Opérateur privé acquisition en VEFA

Coût estimatif : 490.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2020 Signature contrat pré-réservation - Lancement des travaux 1^{er} trimestre 2020

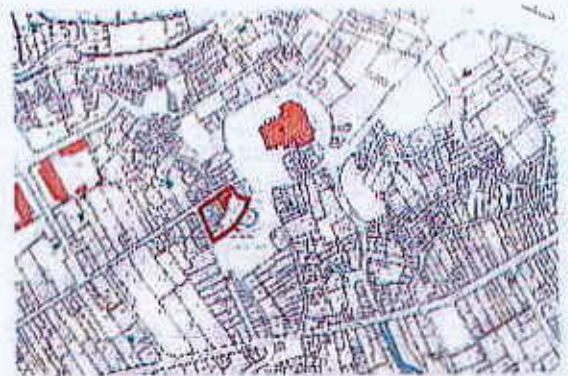
2021 Travaux

2022 Fin travaux et livraison locaux

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : constructeur

Partenariat financier : Etat, CD

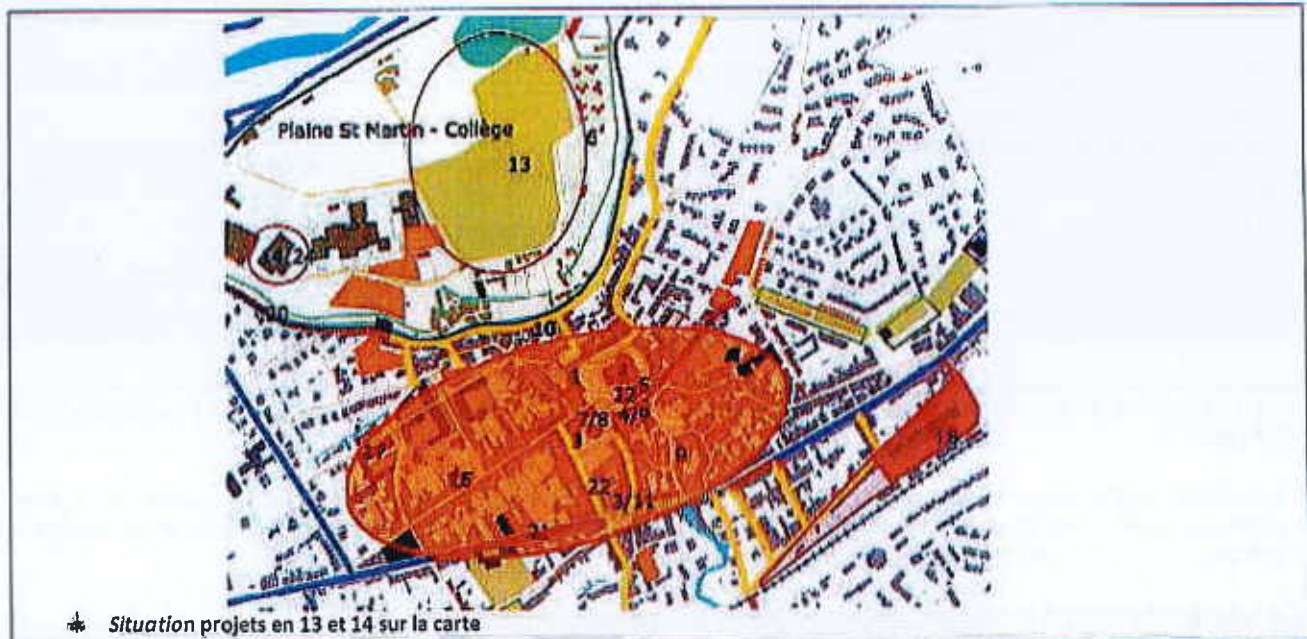
↕ Situation 7 sur la carte



Objectifs stratégiques

Reconquête du centre-ville par une amélioration du cadre de vie.
Accueil d'activités en cœur de ville pour favoriser l'animation

Axe 5	Fiche action 5.2
<i>Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</i>	Action 5.2 : Equipements Sportifs et de Loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Sur Te territoire, Prades constitue le principal pôle sportif et de loisirs au service de la population de la ville et du Conflent.</p> <p>Ainsi dans les domaines sportifs et des loisirs, la ville dispose de nombreux équipements, implantés sur 3 sites, (Llobères/Lycée, Padrixe et Plaine Saint Martin). Le principal site se situe à la Plaine Saint Martin (3 stades, 1 complexe sportif, 1 halle des sports, des tennis, la piscine, des terrains de boule...).</p> <p>Ces équipements sont utilisés par des associations, des scolaires ou en individuel. La ville est le siège d'un grand nombre d'associations sportives, en particulier : ⚡ 62 associations sportives sur Prades → près de 3.600 adhérents dont 60 % issus du territoire. La ville met à leur disposition les locaux et équipements, attribue des subventions, assure la logistique pour permettre aux différentes disciplines de se développer et de proposer à leurs adhérents, dans toutes les catégories d'âge, des activités.</p> <p>Les installations, particulièrement sollicitées, sont vieillissantes et saturées. La ville souhaite engager 2 types d'actions :</p> <p>→5-2-1- Aménagement d'un nouveau stade et d'un parcours de santé : Les stades enherbés sont utilisés de façon intensive, la nécessité de proposer de nouvelles installations devient pressante. La réalisation d'un stade synthétique a apporté une première réponse qui a aujourd'hui atteint ses limites.</p> <p>La ville a reçu en donation un terrain de 4 ha, situé Plaine Saint Martin, au cœur des installations municipales. Cet espace permet d'envisager de développer et de conforter la zone sportive par la création d'un nouveau stade et d'un parcours de santé.</p> <p>→5-2-2- Réhabilitation de la halle des sports : La halle des sports, à la plaine Saint Martin et réalisée dans les années 70, est un équipement polyvalent multi activités et multi usages : cet équipement utilisé par les associations et les scolaires du Collège Gustave Violet, est aussi un lieu d'animation (fête du cheval, foire exposition..., fête des aînés ...) important grâce à ses capacités d'accueil et la proximité des parkings.</p> <p>Seule grande salle chauffée, sa rénovation thermique (isolation extérieure et intérieure, changement des menuiseries...), avec mise en accessibilité PMR des vestiaires, ainsi que la réfection du sol doivent être réalisés, pour améliorer les conditions d'accueil des manifestations et réaliser des économies d'énergie.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conforter l'offre de service Améliorer la qualité des équipements au service de la population et du territoire. Répondre aux besoins des associations pour permettre leur développement et l'amélioration de leurs résultats sportifs.</p>	



* Situation projets en 13 et 14 sur la carte

Évaluation et suivi de l'ACTION

Réalisation des travaux.
Fréquentation des nouvelles installations par les associations (stade et complexe) ou en accès libre (parcours de santé).
Satisfaction des usagers de la salle polyvalente plus accueillante
Economies d'énergie.

Projet 5.2.1. : EQUIPEMENTS SPORTIFS et de LOISIRS - PLAINE SAINT MARTIN **Aménagement nouveau Stade et un Parcours de Santé sur « Donation Jeanbrau »**

Descriptif : Aménagement d'un nouveau stade enherbé et d'un parcours de santé reliant les installations sportives au plan d'eau

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 1.426.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2019 - Etudes préalables
- 2020 - DCE – démarrage travaux 1^{ère} tranche Stade
- 2021 – Fin Travaux- Ouverture au public Stade
- 2022 – Travaux 2^{ème} tranche - Parcours santé et ouverture au public

* Situation 13 sur la carte

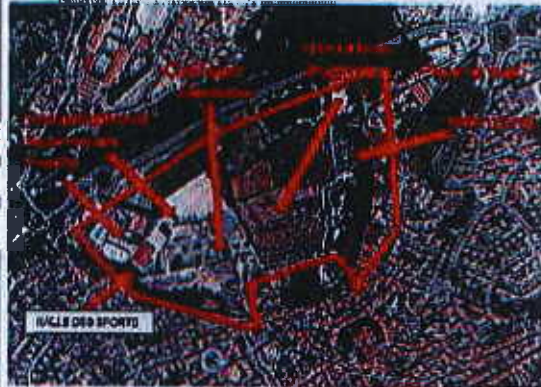


Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :
Partenariat financier : Etat, Agence Nationale du Sport, Région, CD



Projet 5.2.2. : PLAINE SAINT MARTIN - EQUIPEMENTS SPORTIFS - Rénovation Thermique Halle des Sports – Réfection Sols – Isolation Thermique – Mise en accessibilité PMR vestiaires

✦ Situation 14 sur la carte



Descriptif : réfection du sol, isolation Thermique, mise en accessibilité PMR des vestiaires

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 335.187 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2020 - Etudes préalables
- 2021 – DCE -Travaux
- 2022 – fin travaux

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD



Axe 5	Fiche action 5.3
<p>Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</p>	<p>Action 5.3 : Equipements et Services de Proximité</p>
<p>PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p>Contexte</p>	
<p>La Sous-Préfecture de Prades constitue aussi le principal pôle administratif et de services sur le territoire.</p> <p>Outre les services municipaux, la plupart des services à la population notamment sociaux sont situés sur le territoire de Prades (MSP, CHRS, CCAS, permanences sociales CARSAT, CAF, CPAM, CICAS, ADAVIP... permanences santé, CMP SANSAH du CH de Thuir). Un Point d'Accès aux Droits et les services du conciliateur de justice sont également proposés aux usagers du Territoire. La plupart sont hébergés dans des locaux municipaux.</p> <p>Dans le domaine de la sécurité elle accueille une caserne de gendarmerie qui regroupe différentes unités dont la compagnie de Prades, la communauté de brigades, la brigade de Prades et la brigade de recherches qui interviennent sur le bassin de vie autour du bourg centre.</p> <p>Ces entités sont essentielles sur ce territoire rural, classé en ZRR où la population en difficulté doit pouvoir avoir accès à ces services.</p> <p>La ville a toujours accompagné par des mises à disposition de bâtiments ou de terrains (gendarmerie) leur implantation et leur développement ; elle met tout en œuvre pour répondre aux demandes dans un souhait de pérennisation des implantations et dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et le service au public du territoire.</p> <p>Dans le cadre de cette action de proximité avec les usagers 3 projets sont envisagés :</p> <p>→5-3-1 : Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville – Réaménagement dans les locaux du Tribunal : Suite au départ du Tribunal, les locaux municipaux mis à disposition sont libres ; dans le double objectif de retour en centre-ville des services et de réhabilitation de son patrimoine, la commune prévoit le déplacement de l'Hôtel de Ville dans ce bâtiment. Après acquisition de deux jardins, la ville a réalisé, en 2016, un parking qui se situe à l'arrière du Tribunal et des groupes scolaires de la ville et a ouvert un accès (Est /Ouest) depuis le parking vers la rue Renouvier pour désengorger et sécuriser le secteur des écoles. Ainsi le public disposera d'un espace de stationnement pour se rendre dans l'hôtel de Ville. L'actuel Hôtel de Ville - Château Pams, aujourd'hui mutualisé avec la Communauté des Communes sera affecté entièrement à l'intercommunalité qui pourra y regrouper ses services administratifs aujourd'hui éparpillés.</p> <p>→5-3-2 : Acquisition et mise à disposition des terrains pour une nouvelle gendarmerie La Gendarmerie souhaite déplacer sur Prades le Peloton de Surveillance et d'Intervention (PSIG) basé à Vinça, pour s'adapter à un territoire aux composantes profondément modifiées (profils socio-démographiques de la population, flux circulatoires et migratoires...) et à l'évolution des missions et de l'organisation opérationnelle des unités, Depuis plusieurs années, différentes unités ont déjà été regroupées sur Prades ; à savoir la compagnie de Prades, la communauté de brigades, la brigade de Prades et la brigade de recherches ; suite à ces regroupements les locaux actuels ne sont déjà plus suffisants. Le bâtiment actuel ne permet pas cette évolution, les conditions d'accueil des unités et des publics sont rendues difficiles par l'exiguïté et la vétusté des locaux. Situé dans un secteur très urbanisé une extension sur site n'est pas envisageable d'autant que depuis la réalisation de la RN 116 en rocade, la caserne est aujourd'hui excentrée par rapport à cet axe vital, classé à grande circulation qui assure la desserte des vallées du Conflent et constitue un axe important de liaison Est/Ouest pour le</p>	

FICHES ACTION – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

département (desserte des stations balnéaires et des stations de ski, liaison internationale vers l'Andorre et l'Espagne).

La ville a été sollicitée par la Gendarmerie pour permettre la réalisation d'une nouvelle caserne proche de la RN16 permettant une meilleure visibilité, un accès plus facile pour les usagers et une intervention rapide des unités sur le Territoire.

La ville a réalisé une DUP valant MEC de son PLU pour réaliser l'opération sur des terrains en zone A du PLU et elle procède aux acquisitions des terrains qui seront remis gratuitement au maître d'ouvrage OFFICE 66.

→5-3-3 : **Réaménagement entrée public - Réfection façades - Ensemble social Bâtiment Pasteur - CCAS - Permanences Sociales et juridiques - MSP - Accueils loisirs**

Depuis 2000, le bâtiment Pasteur a été progressivement réhabilité pour être dédié à l'accueil des services sociaux, des permanences sociales (CCAS, MSP, permanences CARSAT, CAF, CPAM, CICAS, ADAVIP... permanences santé) et juridiques (Point d'Accès aux Droits et les services du conciliateur de justice). Proche des écoles les accueils de loisirs primaires ont également été aménagés en RC.

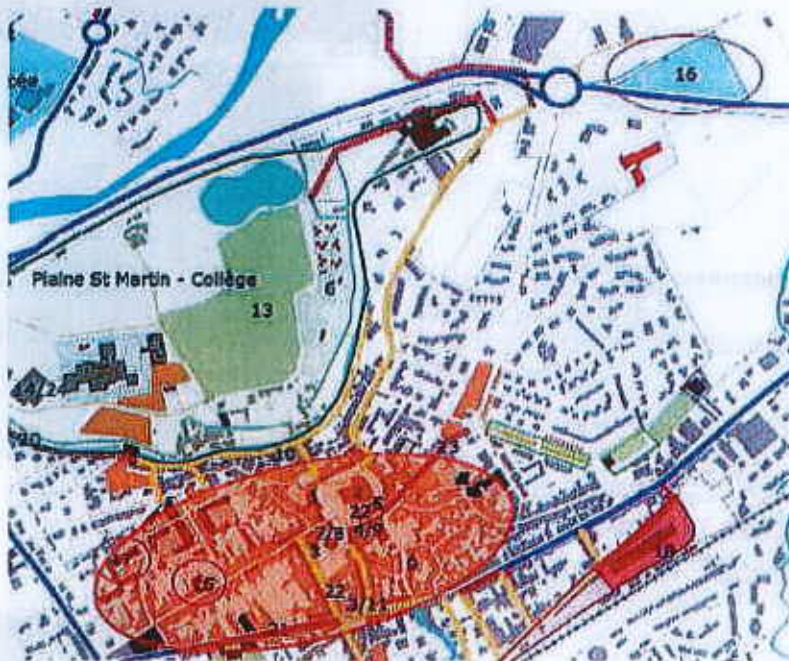
Cet immeuble réalisé dans les années 1900, abritait autrefois l'ancien collège de garçons, l'objectif est de rendre à ce bâtiment remarquable toute son esthétique par une restauration de ses façades qui n'ont jamais été traitées et parallèlement de réaménager le hall d'accueil pour recevoir le public dans, de meilleures conditions.

Objectifs stratégiques

Maintenir implanter ou développer les services à la population Pradéenne ou Confientoise.

Améliorer les conditions d'accueil et le service au public du territoire.

Réhabiliter le patrimoine remarquable,



⚡ Situation projets en 15, 16 e 17 sur la carte

Evaluation et suivi de l'ACTION

Réalisation des travaux

Satisfaction des usagers

Efficacité, efficience des services

Projet 5.3.1. : Retour en centre-ville de l'Hôtel de Ville – Réaménagement des locaux de l'ancien Tribunal

Descriptif : Réhabilitation des locaux de l'ancien tribunal pour relocalisation de l'Hôtel de Ville en centre-ville proche du pôle scolaire et du pôle social Pasteur

– 1^{ère} tranche aménagement espace public parking aire de jeux fait en 2018-2019

– 2^{ème} phase aménagement nouvel Hôtel de Ville dans locaux mairie ancien Tribunal

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif : 400.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018 - Etudes Techniques
- 2019 – Autorisations urbanisme
- 2020 - Travaux
- 2021 – Ouverture au Public

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD

✦ Situation 15 sur la carte



ANCIEN TRIBUNAL



Projet 5.3.2. : Nouvelle Caserne de Gendarmerie - Acquisition des terrains - Construction



Descriptif : dans le cadre du projet de regroupement des unités de gendarmerie du territoire, la Gendarmerie a proposé un site en bordure de la RN 116 permettant des interventions plus rapides des unités. La ville acquiert les terrains et les remet à OFFICE 66 qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Maîtres d'ouvrage : Ville de Prades (acquisition terrains) et OFFICE 66 (constructions)

Coût estimatif : Acquisitions 195.000 € HT

✦ Situation 16 sur la carte



<p>Travaux : 3.500.000€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2018 – DUP 1ère tranche des acquisitions <input type="checkbox"/> 2019 – Fin acquisitions - Autorisation de construire – DCE – Démarrage travaux <input type="checkbox"/> 2020 - Travaux par Office 66 <input type="checkbox"/> 2021 – Livraison <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, CD</p>	
<p>Projet 5.3.3. Réaménagement entrée public - Réfection façades - Ensemble social Bâtiment Pasteur - CCAS Permanences Sociales et juridiques - MSP -</p> <p>Descriptif : dernière tranche de l'aménagement du bâtiment Social Pasteur (locaux du CCAS, de la MSP, des permanences sociales, accueils de loisirs primaires). Aménagement de l'entrée du Public – Réfection des Façades</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville</p> <p>Coût estimatif : 380.800 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019- Etudes <input type="checkbox"/> 2020- Travaux <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2022 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CD</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, CD</p>	<p>✦ Situation 17 sur la carte</p>  

Axe 6	Fiche action 6.1
VOLET DEVELOPPEMENT DURABLE	Action 6.1 : Installations photovoltaïque
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville partage les objectifs en matière de développement durable et de développement des énergies renouvelables portés par le Territoire.</p> <p>La ville a fait, après avoir réalisé des études de faisabilité sur plusieurs sites, envisage de lancer un Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'installations de type ombrières ou en toiture. Plusieurs sites parkings ou toitures d'installations municipales ont été retenus, l'appel à projet permettrait de réaliser ce projet.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Cette opération s'inscrit dans les objectifs de développement durable et de développement des énergies renouvelables sur le Territoire.</p>	

Projet 6.1.1. : mise en place d'installations photovoltaïques de type ombrières ou en toitures

Descriptif : mise en place d'installations photovoltaïques de type ombrières ou en toiture

- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour divers sites

Maître d'ouvrage : Ville de Prades

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2019

2020 - Etudes projet -

2021 - Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : privé



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des travaux

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

ANNEXE 5 :

**Listing des rues et des parcelles du
périmètre**



LISTING DES RUES DE PRADES « OPAH CONFLENT CANIGO » - ORT

Rue de l'Abattoir
Rue des Abricotiers
Rue des Acacias
Rue des Aires
Rue Jacques Anglade (lieu-dit Gibraltar)
Rue de l'Agriculture
Rue des 2 artistes
Rue d'Alsace Lorraine
Rue d'Amont
Allée Arago
Rue Arago
Rue des Jardins d'Aymerich

Rue de la Basse
Rue de Belfort
Chemin des Brouilsdu n° 1 au n° 9 côté Impair et du n° 2 au n° 8 côté pair
Impasse des Brulls
Traverse des Brulls

Rue de la Calmelle
Impasse de la Calmelle (lieu dit rte de Marquixanes)
Avenue Joachim Candès
Rue du Canlgou
Rue Carnot
Avenue Pau Casalsle n° 1 uniquement
Rue Enric Casassas (lieu-dit Pla de la Bassa)
Rue de la Castellane
Impasse de la Castellane
Chemin des castors
Rue des Castors
Place Catalogne
Rue Châteaudun °
Rue du Chant des Oiseaux
Avenue des Cerislers du n° 7 au n° 29 côté Impair et du n° 10 au n° 32 côté pair
Rue du Clos St André
Rue Louis Codet

Rue Dagobert

Rue de l'église
Impasse Route d'Eus
Route d'Eus..... du n° 1 au n° 15 côté impair et du n° 2 à la parcelle AE 164 côté pair

Rue Pompeu Fabra
Traverse des Fabriquestout le côté pair et côté impair seulement les 3A, 3B et 3C
Rue des Fabriques du n° 1 au n° 15 côté impair et du n° 2 au n° 16 côté pair
Rue Henri Félip.....que le côté impair et seulement les 13, 15 et 17 côté impair

Avenue du Festivaldu n° 1 au n° 11 côté impair et côté pair
 Rue du Foirail (lieu dit pal de la Bassa)
 Rue Jean Fonda
 Rue des Fontaines

Boulevard de la Gare du n° 1 au n° 5 côté impair et côté pair le n° 4 seulement
 Avenue Général de Gaulle
 Avenue Léon-Jean Gregory.....que du n° 1 au n° 5 côté impair

Rue du Hameau
 Rue de l'Hospice
 Rue Victor Hugo

Rue des Jardiniers
 Impasse des Jardins de Clovis
 Rue les Jardins du Clovis
 Rue Jean Jaurès
 Rue Maréchal Joffre
 Impasse du Maréchal Joffre

Rue des Lauriers.....toute la rue sauf le n° 20 côté pair
 Avenue du Docteur Lavall
 Place Ramon Lulli

Rue Mahou.....sauf la parcelle AV 110

Rue André Maler (Lieu-dit La Ville)
 Rue Marceau
 Rue des Marchands

Route de Marquixanes du n° 1 au n° 55 côté impair et du n° 2 au n° 54 côté pair
 Avenue Guy Malé.....le n° 45 uniquement
 Route Nationale la parcelle AL 229

Rue Saint Martin..... du n° 1 au n° 11Q côté impair et du n° 2 au n° 8 côté pair plus
 les parcelles AZ 58 et AZ 63

Allée de la Plaine Saint Martinuniquement la parcelle AZ 37

Rue des Mimosas..... du n° 1 au n° 35 côté impair et du n° 2 au n° 24 côté pair
 Rue Mirabeau

Avenue de Montserrat uniquement le côté pair et les seuls n° 2 et n° 20

Rue de Montserrat les n° 1, 3 et 5 côté impair et du n° 2 au n° 18 côté pair

Rue des neuf fiancées
 Impasse des neuf fiancées
 Rue du 11 Novembre

Rue du Palais de Justice du n° 1 au n° 91 côté impair et du n° 2 au n° 78 bis côté pair

Avenue Pasteuruniquement le n° 1 côté impair et les n°2 et n° 4 côté pair

Rue du Pérou

Rue du Poids de la Farineuniquement le côté pair du n°2 au n° 14

Rue du Portal Dal Cim

Rue San Juan de Porto Rico côté impair du n° 1 au n° 27 et
Avenue Louis Pratuniquement le coté Impair des n° 1 à 11, des n° 31 à 39, les
n° 65 et 67, et des n° 71 à 77
Impasse Louis Prat.....uniquement les n° 1 et 3 côté impair
Rue des Pyrénées

Rue du Quintar
Impasse Quintar

Avenue Charles Renouvieruniquement le côté pair du n° 2 au n° 12
Place de la République
Rue de la Révolution uniquement le côté pair et le n° 2 seulement
Route de RIAuniquement le côté pair du n° 2 au n° 14
Rue Denis Roigt (lieu-dit La Ville)
Rue Général Roquesuniquement le côté impair du n° 1 au n° 39

Rue du 4 Septembre

Rue des Tilleuls
Rue des Troènes

Impasse des Variétésles parcelles AE 262 et 263
Rue Jacint Verdaguer côté impair du n°1 au n° 25 et côté pair du n° 2 au n° 28
Rue de Verdun côté impair du n° 1 au n° 23 et côté pair du n° 2 au n° 12
Rue Martin Vivès (Lieu-dit Pal de la Bassa)côté impair du n° 1 au n° 19 et côté pair
du n° 2 au n° 22

Rue Voltaire

Impasse Zadig

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0214	V00422	70 m ²	0010	1 RUE DE LABATTOIR
660149	AL0215	R00402	32 m ²	0010	3 RUE DE LABATTOIR
660149	AL0216	D00646	93 m ²	0010	5 RUE DE LABATTOIR
660149	AL0218	P00695	50 m ²	0010	6 RUE DE LABATTOIR
660149	AL0217	S00745	119 m ²	0010	7 RUE DE LABATTOIR
660149	AL6637	88915	1250 m ²	0010	9001 RUE DE LABATTOIR

85 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0232	T00204	317 m ²	0015	1 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0238	B01271	380 m ²	0015	3 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0239	M00786	450 m ²	0015	5 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0243	B01332	353 m ²	0015	7 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0244	P00934	219 m ²	0015	9 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0245	G00665	393 m ²	0015	11 RUE DES ABRICOTIERS
660149	AT0255	D00146	362 m ²	0015	9002 RUE DES ABRICOTIERS

7 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0228	*00122	479 m ²	0020	2 RUE DES ACACIAS
660149	AT0229	S00779	219 m ²	0020	4 RUE DES ACACIAS
660149	AT0230	P00866	287 m ²	0020	6 RUE DES ACACIAS
660149	AT0248	P00951	281 m ²	0020	8 RUE DES ACACIAS
660149	AT0249	G00646	177 m ²	0020	10 RUE DES ACACIAS
660149	AT0247	R09595	770 m ²	0020	11° RUE DES ACACIAS
660149	AT0250	B01124	166 m ²	0020	12 RUE DES ACACIAS
660149	AT0245	T00216	780 m ²	0020	13 RUE DES ACACIAS
660149	AT0251	L00582	211 m ²	0020	14 RUE DES ACACIAS
660149	AT0252	Q00043	401 m ²	0020	9001 RUE DES ACACIAS

10 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0041	B00841	86 m ²	0040	6 RUE DES AIRES
660149	BE0077	A00483	51 m ²	0040	5 RUE DES AIRES
660149	BE0076	M00991	58 m ²	0040	7 RUE DES AIRES
660149	BA0019	J00180	588 m ²	0040	8 RUE DES AIRES
660149	BA0040	E00091	27 m ²	0040	10 RUE DES AIRES
660149	BA0020	C00730	322 m ²	0040	11/ RUE DES AIRES
660149	BA0225	C00730	272 m ²	0040	11 RUE DES AIRES
660149	BA0042	D00458	107 m ²	0040	4B RUE DES AIRES
660149	BA0028	B01075	272 m ²	0040	19 RUE DES AIRES
660149	BA0037	F00550	70 m ²	0040	12 RUE DES AIRES
660149	BA0024	S00740	46 m ²	0040	13 RUE DES AIRES
660149	BA0036	F00550	403 m ²	0040	14 RUE DES AIRES
660149	BA0025	+00811	99 m ²	0040	15 RUE DES AIRES
660149	BA0026	M00547	374 m ²	0040	17B RUE DES AIRES
660149	BA0027	T00287	181 m ²	0040	17T RUE DES AIRES
660149	BA0022	C01091	432 m ²	0040	17 RUE DES AIRES
660149	BA0029	B00841	200 m ²	0040	21 RUE DES AIRES
660149	BA0030	B00841	115 m ²	0040	21B RUE DES AIRES
660149	BA0031	B00776	119 m ²	0040	23 RUE DES AIRES
660149	BA0032	A00480	37 m ²	0040	25 RUE DES AIRES
660149	BA0229	V00466	160 m ²	0040	25B RUE DES AIRES
660149	BA0234	D00650	97 m ²	0040	27 RUE DES AIRES
660149	BA0034 (A)	M00821	128 m ²	0040	27 RUE DES AIRES
660149	AL0012	A00362	158 m ²	0040	5001F RUE DES AIRES

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	GIBRALTAR	Adresse de la Parcelle
660149	AE0086	C00838	317 m ²	B022	1.	W.E. Jacques ANGLADE
660149	AE0087	L00549	287 m ²	B022	2.	W.E. Jacques ANGLADE
660149	AE0088	S00455	327 m ²	B022	3.	W.E. Jacques ANGLADE
660149	AE0089	A00476	374 m ²	B022	4.	W.E. Jacques ANGLADE
660149	AE0090	C00934	281 m ²	B022	5.	W.E. Jacques ANGLADE
660149	AE0157	A00418	391 m ²	B022	6.	W.E. Jacques ANGLADE

6 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0035	+00067	1145 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0093	C00517	118 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0094	+00015	235 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0098	B01173	457 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0099	G00531	35 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0112	+00015	1290 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0221	G00531	22 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0116	B01254	89 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0090	V00305	39 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0092	D00599	62 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0115	C00810	79 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0114	L00600	113 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0095	L00085	786 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0100	S00836	69 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0101	G00531	64 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0102	C00833	59 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0111	+00523	411 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0104	G00325	56 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0105	C01115	401 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0106	B00252	232 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0108	B00776	389 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0107	B00974	298 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0055	+00523	1491 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0054	+00559	353 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0054	+00796	260 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0053	D00522	586 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0053	M00373	231 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0051	E00088	406 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0052	W00022	755 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0238	M00615	375 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0239	M00615	152 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0050	C01156	238 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0042	R00761	297 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0041	B01171	313 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0034	G00698	350 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	AL0033	+00592	235 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0113	+00706	766 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0110	A00617	175 m ²	0030	RUE DE L AGRICULTURE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0096	B01173	201 m ²	0030	9003 RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0109	A00541	424 m ²	0030	9004 RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0103	B01173	63 m ²	0030	9004 RUE DE L AGRICULTURE
660149	BA0097	B01173	236 m ²	0030	9005 RUE DE L AGRICULTURE

42 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0267	R00609	226 m ²	0290	RUE DES DEUX ARTISTES ⁰ _A ⁵ ₅
660149	BC0142	+00812	42 m ²	0290	RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BB0270	L00067	466 m ²	0290	3 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BB0269	R00364	219 m ²	0290	5. RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BB0268	R00608	44 m ²	0290	9 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BC0144	S00589	668 m ²	0290	10 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BB0265	J00161	1326 m ²	0290	11 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BC0145	G00677	295 m ²	0290	12 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BC0169	T00302	1112 m ²	0290	14 RUE DES DEUX ARTISTES
660149	BB0266	T00282	467 m ²	0290	5001F RUE DES DEUX ARTISTES ^{1,2} ₅

10 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0167	+00046	89 m ²	0060	RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0169	L00440	349 m ²	0060	RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0178	M00221	195 m ²	0060	RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0024	+00046	89 m ²	0060	RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0079	D00606	62 m ²	0060	1 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0078	D00304	25 m ²	0060	3 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0163	R00542	64 m ²	0060	4 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0077	D00427	19 m ²	0060	5 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0165	M00811	67 m ²	0060	6 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0076	D00427	30 m ²	0060	7 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0166	V00449	53 m ²	0060	8 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0075	M00361	38 m ²	0060	9 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0074	B01248	31 m ²	0060	11 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0168	P00745	27 m ²	0060	14 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0072	P00926	70 m ²	0060	15 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0176	R00715	48 m ²	0060	16 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0066	L00593	69 m ²	0060	17 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0177	B01103	64 m ²	0060	18 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BA0183	S00830	51 m ²	0060	20 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0065	A00354	42 m ²	0060	21 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0064	L00379	59 m ²	0060	23 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0056	M00680	96 m ²	0060	25 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0055	D00551	29 m ²	0060	27 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0287	P00918	75 m ²	0060	27B RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0288	D00551	20 m ²	0060	27B RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0282	J00194	47 m ²	0060	29 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0051	M00221	46 m ²	0060	31 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0281	+00578	27 m ²	0060	29 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0041	E00107	60 m ²	0060	35 RUE D ALSACE LORRAINE
660149	BB0073	P00623	68 m ²	0060	9001 RUE D ALSACE LORRAINE

n° 13

38 2/3 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0196	S00884	1528 m ²	0080	RUE D AMONT
660149	BA0220	S00830	10 m ²	0080	RUE D AMONT
660149	BA0185	C00337	20 m ²	0080	RUE D AMONT
660149	BA0186	S00803	37 m ²	0080	RUE D AMONT
660149	BB0003	B01202	28 m ²	0080	4 RUE D AMONT
660149	BB0004	C00328	108 m ²	0080	4B RUE D AMONT
660149	BA0184	C00337	19 m ²	0080	5 RUE D AMONT
660149	BB0005	P00420	43 m ²	0080	6 RUE D AMONT
660149	BB0006	C00834	28 m ²	0080	8 RUE D AMONT
660149	BA0180	G00662	233 m ²	0080	9 RUE D AMONT
660149	BB0007	L00236	61 m ²	0080	10 RUE D AMONT
660149	BA0181	R00753	51 m ²	0080	11 RUE D AMONT
660149	BB0008	J00100	89 m ²	0080	12 RUE D AMONT
660149	BA0182	N00085	31 m ²	0080	13 RUE D AMONT
660149	BA0187	S00803	70 m ²	0080	9002 RUE D AMONT

15 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0218	P00651	21 m ²	0100	ALL ARAGO
660149	BA0196	J00175	1063 m ²	0100	ALL ARAGO
660149	BA0197	+00015	68 m ²	0100	ALL ARAGO
660149	BA0199	B01366	39 m ²	0100	4 ALL ARAGO
660149	BA0217	J00175	46 m ²	0100	6 ALL ARAGO
660149	BE0072	+00454	552 m ²	0100	18° ALL ARAGO
660149	BE0071	*00057	206 m ²	0100	20 ALL ARAGO
660149	BE0070	+00392	105 m ²	0100	24 ALL ARAGO
660149	BE0214	B01458	103 m ²	0100	26 ALL ARAGO
660149	BE0068	C00438	80 m ²	0100	28 ALL ARAGO
660149	BE0067	+00726	108 m ²	0100	30 ALL ARAGO
660149	BE0066	F00659	416 m ²	0100	33 ALL ARAGO
660149	BE0075	T00278	229 m ²	0100	34 ALL ARAGO
660149	BE0075	M00927	109 m ²	0100	36 ALL ARAGO
660149	BE0075	+00015	1555 m ²	0100	9001 ALL ARAGO

45/12 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0089	+00294	89 m ²	0110	3 RUE ARAGO
660149	BD0015	G00711	87 m ²	0110	4 RUE ARAGO
660149	BE0088	H00123	51 m ²	0110	5 RUE ARAGO
660149	BD0018	*00039	144 m ²	0110	6 RUE ARAGO
660149	BE0085	+00515	61 m ²	0110	7 RUE ARAGO
660149	BD0185	*00245	8 m ²	0110	8 RUE ARAGO
660149	BD0186	*00245	46 m ²	0110	8 RUE ARAGO
660149	BD0187	E00127	118 m ²	0110	8 RUE ARAGO
660149	BE0084	*00095	51 m ²	0110	9 RUE ARAGO
660149	BD0022	*00245	126 m ²	0110	10 RUE ARAGO
660149	BD0025	B01182	67 m ²	0110	16 RUE ARAGO
660149	BD0023	+00370	412 m ²	0110	12 RUE ARAGO
660149	BD0026	*00133	68 m ²	0110	18 RUE ARAGO

13 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0087	+00296	180 m ²	0070	RUE DU JARDIN AYMERICH n° 1 A
660149	BD0086	G00670	177 m ²	0070	1 RUE DU JARDIN AYMERICH
660149	BD0085	C00755	292 m ²	0070	3 RUE DU JARDIN AYMERICH

3 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0200	+00027	1187 m ²	0130	RUE DE LA BASSE
660149	BA0202	*00236	207 m ²	0130	5 RUE DE LA BASSE
660149	BA0203	*00236	383 m ²	0130	RUE DE LA BASSE
660149	BA0201	D00607	1143 m ²	0130	3 RUE DE LA BASSE
660149	BA0136	N00130	694 m ²	0130	14 RUE DE LA BASSE
660149	BA0137	R00428	232 m ²	0130	130D RUE DE LA BASSE
660149	BA0144	+00565	75 m ²	0130	9005 RUE DE LA BASSE

7 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0129	+00432	71 m ²	0150	1 RUE DE BELFORT
660149	BB0071	P00623	395 m ²	0150	2 RUE DE BELFORT
660149	BA0128	F00641	55 m ²	0150	3 RUE DE BELFORT
660149	BB0080	G00674	266 m ²	0150	4 RUE DE BELFORT
660149	BA0127	G00591	25 m ²	0150	5 RUE DE BELFORT
660149	BB0081	F00643	113 m ²	0150	6 RUE DE BELFORT
660149	BA0126	P00501	93 m ²	0150	7 RUE DE BELFORT
660149	BB0089	B01232	86 m ²	0150	8 RUE DE BELFORT
660149	BA0125	W00018	51 m ²	0150	9 RUE DE BELFORT
660149	BB0090	K00032	83 m ²	0150	10 RUE DE BELFORT
660149	BA0124	B00954	33 m ²	0150	11 RUE DE BELFORT
660149	BB0091	H00114	229 m ²	0150	12 RUE DE BELFORT
660149	BA0123	+00706	395 m ²	0150	13 RUE DE BELFORT
660149	BB0095	+00515	109 m ²	0150	14 RUE DE BELFORT
660149	BA0122	B01455	61 m ²	0150	15 RUE DE BELFORT
660149	BB0096	M00623	89 m ²	0150	16 RUE DE BELFORT
660149	BA0121	L00225	100 m ²	0150	17 RUE DE BELFORT
660149	BA0120	F00592	53 m ²	0150	19 RUE DE BELFORT
660149	BB0106	L00594	50 m ²	0150	20 RUE DE BELFORT
660149	BA0119	D00549	85 m ²	0150	21 RUE DE BELFORT
660149	BB0107	M00679	53 m ²	0150	22 RUE DE BELFORT
660149	BA0118	C00517	67 m ²	0150	23 RUE DE BELFORT
660149	BA0117	R00742	26 m ²	0150	25 RUE DE BELFORT

23 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0286	+00234	746 m ²	0050	CHE DES BROUILS
660149	AT0288	+00234	128 m ²	0050	CHE DES BROUILS
660149	AM0005	+00365	191 m ²	0050	3 CHE DES BROUILS
660149	AT0088	F00652	424 m ²	0050	4 CHE DES BROUILS
660149	AM0006	*00148	172 m ²	0050	5 CHE DES BROUILS
660149	AT0089	G00526	280 m ²	0050	6 CHE DES BROUILS
660149	AM0007	C00918	243 m ²	0050	7 CHE DES BROUILS
660149	AT0090	I00015	392 m ²	0050	8 CHE DES BROUILS
660149	AM0008	O00051	544 m ²	0050	9 CHE DES BROUILS
660149	AM0058	N00107	145 m ²	0050	9922 CHE DES BROUILS

10 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0287 ✓	+00234	277 m ²	0157	1 IMP DELS BRULLS
660149	AT0282	+00256	246 m ²	0156	5001F TRA DES BROUILS

2 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compta Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0275	L00384	3335 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE
660149	AL0329	R00597	929 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE
660149	AM0039	F00329	228 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE
660149	AM0038	*00076	550 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE 18
660149	AM0041	*00220	326 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE 9002
660149	AM0040	L00480	1262 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE 9003
660149	AM0037	C00949	709 m ²	0159	RUE DE LA CALMEILLE 9004
660149	AL0330	R00597	846 m ²	B010	LA CALMELLA 11 RUE DE LA CALMEILLE

*N° 3
u° 3 vis
u° d*

Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0285	C01048	300 m ²	0570	1 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0286	M00872	163 m ²	0570	2 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0284	A00586	210 m ²	0570	3 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0287	G00666	234 m ²	0570	4 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0283	P00562	234 m ²	0570	5 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0288	F00322	365 m ²	0570	6 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0282	R00235	379 m ²	0570	7 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0290	*00051	684 m ²	0570	8 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0281	P00394	504 m ²	0570	9 IMP DE LA CALMEILLE
660149	AL0291	B01194	398 m ²	0570	10 IMP DE LA CALMEILLE

10 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0085	M00168	414 m ²	0442	1 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0076	M00059	404 m ²	0442	2 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0084	J00129	254 m ²	0442	3 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0077	B01369	196 m ²	0442	4 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0083	B01316	254 m ²	0442	5 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0078	D00579	201 m ²	0442	6 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0082	H00075	242 m ²	0442	7 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0079	C00217	418 m ²	0442	8 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0081	D00563	424 m ²	0442	9 RUE JOACHIM CANDES
660149	AE0080	B00478	52 m ²	0442	0001 RUE JOACHIM CANDES

10/3 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Pantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0176	V00327	92 m ²	0180	1 RUE DU CANIGOU
660149	BB0177	+00170	53 m ²	0180	3 RUE DU CANIGOU
660149	BB0190	L00599	44 m ²	0180	6 RUE DU CANIGOU
660149	BB0179	*00201	194 m ²	0180	7 RUE DU CANIGOU
660149	BB0189	G00563	44 m ²	0180	8 RUE DU CANIGOU
660149	BB0180	G00722	349 m ²	0180	9 RUE DU CANIGOU
660149	BB0188	P00742	45 m ²	0180	10 RUE DU CANIGOU
660149	BB0186	P00865	42 m ²	0180	14 RUE DU CANIGOU
660149	BB0185	H00025	44 m ²	0180	16 RUE DU CANIGOU
660149	BB0184	B01393	45 m ²	0180	18 RUE DU CANIGOU
660149	BB0183	M00889	46 m ²	0180	20 RUE DU CANIGOU
660149	BB0182	C00889	46 m ²	0180	22 RUE DU CANIGOU
660149	BB0140	B01071	30 m ²	0180	9002 RUE DU CANIGOU
660149	BB0178	G00592	24 m ²	0180	9100 RUE DU CANIGOU

n°5

14 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

i:Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0209	P00047	52 m ²	0190	RUE CARNOT
660149	BA0212	C00812	67 m ²	0190	RUE CARNOT
660149	BA0213	+00454	246 m ²	0190	RUE CARNOT
660149	BE0078	+00015	299 m ²	0190	3 RUE CARNOT
660149	BA0245	+00706	270 m ²	0190	4 RUE CARNOT
660149	BA0246	+00612	144 m ²	0190	4 RUE CARNOT
660149	BA0214 (A)	+00706	414 m ²	0190	4 RUE CARNOT
660149	BA0046	S00484	370 m ²	0190	5 RUE CARNOT
660149	BA0210	*00160	89 m ²	0190	6 RUE CARNOT
660149	BA0045	C00822	644 m ²	0190	7 RUE CARNOT
660149	BA0208	+00612	246 m ²	0190	8 RUE CARNOT
660149	BA0047	Z00011	352 m ²	0190	9 RUE CARNOT
660149	BA0207	*00067	415 m ²	0190	10 RUE CARNOT
660149	BA0049	C00340	81 m ²	0190	11 RUE CARNOT
660149	BA0206	*00219	284 m ²	0190	12 RUE CARNOT
660149	BA0223	+00067	290 m ²	0190	13 RUE CARNOT
660149	BA0204	T00171	953 m ²	0190	14 RUE CARNOT
660149	BA0205	F00673	229 m ²	0190	14 RUE CARNOT
660149	BA0050	C01100	218 m ²	0190	18 RUE CARNOT
660149	BA0051	S00776	242 m ²	0190	16 RUE CARNOT

Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	AX0145	P00721	190 m ²	0669	1 AV PAU CASALS

1 Parcelle listée

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	RUE ENRIC CASASSAS N°	Adresse de la Parcelle
660149	AL0312	A00565	359 m ²	0193	12	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0345	+00373	224 m ²	B034	1	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0346	+00373	367 m ²	B034	2	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0344	+00373	145 m ²	B034	3	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0347	B01400	239 m ²	B034	4	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0343	+00373	298 m ²	B034	5	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0348	+00373	216 m ²	B034	6	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0342	+00373	276 m ²	B034	7	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0349	+00373	217 m ²	B034	8	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0341	+00373	162 m ²	B034	9	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0340	+00373	271 m ²	B034	11	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0339	+00373	265 m ²	B034	13	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0338	+00373	166 m ²	B034	15	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0337	M00942	240 m ²	B034	17	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0336	D00610	240 m ²	B034	19	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0335	+00373	164 m ²	B034	21	RUE ENRIC CASASSAS
660149	AL0334	+00373	279 m ²	B034	23	RUE ENRIC CASASSAS

Parcelles listées

17



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AM0051	E00117	407 m ²	0200	57 RUE DE LA CASTELLANE
660149	AM0053	+00675	707 m ²	0200	65 RUE DE LA CASTELLANE
660149	AM0056	B00900	315 m ²	0200	9001 RUE DE LA CASTELLANE n° 59
660149	AM0055	+00808	222 m ²	0200	9002 RUE DE LA CASTELLANE n° 61
660149	AM0054	A00627	290 m ²	0200	9003 RUE DE LA CASTELLANE n° 63
660149	AL0303	*00249	731 m ²	0200	9005 ° RUE DE LA CASTELLANE
660149	AL0264	*00270	177 m ²	0200	9006 RUE DE LA CASTELLANE
660149	AL0263	*00119	192 m ²	0200	9007 RUE DE LA CASTELLANE
660149	AL0274	F00565	182 m ²	0200	9009 RUE DE LA CASTELLANE
660149	AM0050	A00509	274 m ²	0200	9011 RUE DE LA CASTELLANE n° 53
660149	AM0052	J00190	314 m ²	0200	9012 RUE DE LA CASTELLANE n° 55

11 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0302	G00719	601 m ²	0199	2 IMP DE LA CASTELLANE
660149	AL0259	+00664	635 m ²	0199	6 IMP DE LA CASTELLANE
660149	AL0258	+00664	574 m ²	0199	8 IMP DE LA CASTELLANE
660149	AL0257	D00333	552 m ²	0199	10 IMP DE LA CASTELLANE
660149	AL0273	V00427	235 m ²	0199	5001F IMP DE LA CASTELLANE n°3

5 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0268	R06692	161 m ²	0192	CHE DES CASTORS
660149	AT0063	B00619	1247 m ²	0192	3 CHE DES CASTORS
660149	AT0064	E00103	503 m ²	0192	5 CHE DES CASTORS
660149	AT0074	C01142	343 m ²	0192	11 CHE DES CASTORS
660149	AT0073	L00293	284 m ²	0192	13 CHE DES CASTORS
660149	AT0226	A00570	286 m ²	0192	19 CHE DES CASTORS
660149	AT0223	G00697	234 m ²	0192	21 CHE DES CASTORS

6 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0186	R00789	199 m ²	0210	1 RUE DES CASTORS
660149	AT0187	V00343	439 m ²	0210	2 RUE DES CASTORS
660149	AT0185	A00624	203 m ²	0210	3 RUE DES CASTORS
660149	AT0188	L00433	275 m ²	0210	4 RUE DES CASTORS
660149	AT0184	F00154	203 m ²	0210	5 RUE DES CASTORS
660149	AT0189	N00143	283 m ²	0210	6 RUE DES CASTORS
660149	AT0183	H00042	205 m ²	0210	7 RUE DES CASTORS
660149	AT0190	T00311	376 m ²	0210	8 RUE DES CASTORS
660149	AT0182	M00863	293 m ²	0210	9 RUE DES CASTORS
660149	AT0191	P00661	374 m ²	0210	10 RUE DES CASTORS
660149	AT0181	P00936	276 m ²	0210	11 RUE DES CASTORS
660149	AT0192	S00649	262 m ²	0210	12 RUE DES CASTORS
660149	AT0180	V00393	276 m ²	0210	13 RUE DES CASTORS
660149	AT0193	M00949	260 m ²	0210	14 RUE DES CASTORS
660149	AT0179	A00381	277 m ²	0210	15 RUE DES CASTORS
660149	AT0194	M00832	320 m ²	0210	16 RUE DES CASTORS
660149	AT0196	V00451	251 m ²	0210	20 RUE DES CASTORS
660149	AT0195	P00859	281 m ²	0210	18 RUE DES CASTORS
660149	AT0197	R00581	265 m ²	0210	22 RUE DES CASTORS
660149	AT0198	A00489	273 m ²	0210	24 RUE DES CASTORS
660149	AT0199	H00153	285 m ²	0210	26 RUE DES CASTORS
660149	AT0200	M00524	315 m ²	0210	28 RUE DES CASTORS

22 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0070	*00276	294 m ²	0211	1 PLACE DE CATALOGNE
660149	BD0071	*00276	319 m ²	0211	1 PLACE DE CATALOGNE
660149	BD0180	*00276	37 m ²	0211	1 PLACE DE CATALOGNE
660149	BD0181	*00276	230 m ²	0211	1 PLACE DE CATALOGNE

4 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0061	M00432	31 m ²	0250	RUE DE CHATEAUDUN
660149	BD0062	*00135	65 m ²	0250	9 RUE DE CHATEAUDUN
660149	BD0200	+00706	741 m ²	0250	11 RUE DE CHATEAUDUN
660149	BD0059	+00252	55 m ²	0250	12 . RUE DE CHATEAUDUN
660149	BD0035	*00163	108 m ²	0250	15B RUE DE CHATEAUDUN

5 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0176	H00130	852 m ²	0230	2 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0059	*00044	299 m ²	0230	10 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0056	T00125	1611 m ²	0230	11 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0060	P00702	277 m ²	0230	12 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0061	C01045	271 m ²	0230	14 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0062	+00792	289 m ²	0230	16 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0066	P00501	314 m ²	0230	18 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0067	S00805	304 m ²	0230	20 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0068	T00325	295 m ²	0230	22 RUE DU CHANT DES OISEAUX
660149	AL0069	P00885	311 m ²	0230	24 RUE DU CHANT DES OISEAUX

10 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT00326	F00073	193 m²	0220	1 AV DES CERISIERS HP
660149	AT00327	E00650	78 m²	0220	2 AV DES CERISIERS HP
660149	AT0065	V00335	613 m²	0220	7 AV DES CERISIERS
660149	AT0066	*00062	700 m²	0220	9 AV DES CERISIERS
660149	AT0062	*00147	436 m²	0220	10 AV DES CERISIERS
660149	AT0067	F00454	1115 m²	0220	11 AV DES CERISIERS
660149	AT0061	C00956	405 m²	0220	12 AV DES CERISIERS
660149	AT0068	500754	311 m²	0220	13 AV DES CERISIERS
660149	AT0060	L00514	238 m²	0220	14 AV DES CERISIERS
660149	AT0069	V00370	250 m²	0220	15 AV DES CERISIERS
660149	AT0059	D00578	156 m²	0220	16 AV DES CERISIERS
660149	AT0070	G00730	228 m²	0220	17 AV DES CERISIERS
660149	AT0058	B01141	228 m²	0220	18 AV DES CERISIERS
660149	AT0071	G00728	228 m²	0220	19 AV DES CERISIERS
660149	AT0072	D00159	304 m²	0220	21 AV DES CERISIERS
660149	AT0227	*00041	2047 m²	0220	23 AV DES CERISIERS
660149	AT0231	*00029	1989 m²	0220	24 AV DES CERISIERS
660149	AT0225	C00220	311 m²	0220	27 AV DES CERISIERS
660149	AT0233	C00268	378 m²	0220	28 AV DES CERISIERS
660149	AT0289	P00880	279 m²	0220	29 AV DES CERISIERS
660149	AT0290	P00880	13 m²	0220	29 AV DES CERISIERS
660149	AT0234	S00881	201 m²	0220	30 AV DES CERISIERS
660149	AT0235	C01025	196 m²	0220	32 AV DES CERISIERS
660149	AT0044	*00045	1583 m²	0220	AV DES CERISIERS
660149	AT0045	*00015	80 m²	0220	AV DES CERISIERS
660149	AT0278	*00003	7 m²	0220	AV DES CERISIERS
660149	AT0040	V00429	299 m²	0220	2 AV DES CERISIERS HP

24 Parcels listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0050	C00743	179 m ²	0264	RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0052	M00391	332 m ²	0264	1 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0046	D00537	285 m ²	0264	2 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0048	F00637	189 m ²	0264	5 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0049	F00637	184 m ²	0264	5 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0051	C00743	164 m ²	0264	5 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0045	D00537	141 m ²	0264	8 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0047	G00532	344 m ²	0264	9 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0044	S00379	143 m ²	0264	10 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0043	G00686	164 m ²	0264	12 RUE DU CLOS ST ANDRE
660149	AE0042	B01404	329 m ²	0264	14 RUE DU CLOS ST ANDRE

11 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0142	R66027	32 m ²	0490	RUE LOUIS CODET
660149	AL0147	V00015	32 m ²	0490	RUE LOUIS CODET
660149	AL0149	V00015	53 m ²	0490	RUE LOUIS CODET
660149	AL0126	+00713	525 m ²	0490	1. RUE LOUIS CODET
660149	AL0127	N00159	271 m ²	0490	3. RUE LOUIS CODET
660149	AL0128	P00876	215 m ²	0490	5. RUE LOUIS CODET
660149	AL0175	B00786	200 m ²	0490	4. RUE LOUIS CODET
660149	AL0174	B01325	202 m ²	0490	5. RUE LOUIS CODET
660149	AL0129	S00420	213 m ²	0490	7. RUE LOUIS CODET
660149	AL0173	S00885	173 m ²	0490	8. RUE LOUIS CODET
660149	AL0130	L00079	230 m ²	0490	9. RUE LOUIS CODET
660149	AL0172	B00658	127 m ²	0490	10. RUE LOUIS CODET
660149	AL0131	P00965	257 m ²	0490	11. RUE LOUIS CODET
660149	AL0171	S00800	128 m ²	0490	12. RUE LOUIS CODET
660149	AL0132	B00748	411 m ²	0490	13. RUE LOUIS CODET
660149	AL0170	R00698	160 m ²	0490	14. RUE LOUIS CODET
660149	AL0168	R00340	205 m ²	0490	15. RUE LOUIS CODET
660149	AL0181	D00627	240 m ²	0490	16. RUE LOUIS CODET
660149	AL0166	J00114	205 m ²	0490	17. RUE LOUIS CODET
660149	AL0182	R00488	129 m ²	0490	18. RUE LOUIS CODET
660149	AL0165	V00319	202 m ²	0490	19. RUE LOUIS CODET
660149	AL0183	B01238	129 m ²	0490	20. RUE LOUIS CODET
660149	AL0164	D00486	299 m ²	0490	21. RUE LOUIS CODET
660149	AL0184	M00710	129 m ²	0490	22. RUE LOUIS CODET
660149	AL0163	M00500	258 m ²	0490	23. RUE LOUIS CODET
660149	AL0185	S00529	129 m ²	0490	24. RUE LOUIS CODET
660149	AL0160	M01013	214 m ²	0490	25. RUE LOUIS CODET
660149	AL0186	C00987	129 m ²	0490	26. RUE LOUIS CODET
660149	AL0159	P00622	214 m ²	0490	27. RUE LOUIS CODET
660149	AL0187	B01208	129 m ²	0490	28. RUE LOUIS CODET
660149	AL0158	L00432	253 m ²	0490	29. RUE LOUIS CODET
660149	AL0188	A00528	132 m ²	0490	30. RUE LOUIS CODET
660149	AL0155	C00897	248 m ²	0490	31. RUE LOUIS CODET
660149	AL0189	J00155	143 m ²	0490	32. RUE LOUIS CODET
660149	AL0190	E00124	240 m ²	0490	34. RUE LOUIS CODET
660149	AL0191	M00985	228 m ²	0490	36. RUE LOUIS CODET
660149	AL0192	G00694	146 m ²	0490	38. RUE LOUIS CODET
660149	AL0193	P00085	146 m ²	0490	40. RUE LOUIS CODET



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0194	A00549	146 m ²	0490	42 RUE LOUIS CODET
660149	AL0195	E00112	146 m ²	0490	44 RUE LOUIS CODET
660149	AL0196	+00634	146 m ²	0490	46 RUE LOUIS CODET
660149	AL0197	F00421	146 m ²	0490	48 RUE LOUIS CODET
660149	AL0198	O00080	146 m ²	0490	50 RUE LOUIS CODET
660149	AL0199	I00030	146 m ²	0490	52 RUE LOUIS CODET
660149	AL0200	B01287	146 m ²	0490	54 RUE LOUIS CODET
660149	AL0201	I00036	204 m ²	0490	56 RUE LOUIS CODET
660149	AL0148	M00990	257 m ²	0490	58 RUE LOUIS CODET
660149	AL0147	B01026	138 m ²	0490	60 RUE LOUIS CODET
660149	AL0146	B00811	137 m ²	0490	62 RUE LOUIS CODET
660149	AL0145	L00581	136 m ²	0490	64 RUE LOUIS CODET
660149	AL0144	D00428	136 m ²	0490	66 RUE LOUIS CODET
660149	AL0143	D00605	136 m ²	0490	68 RUE LOUIS CODET
660149	AL0142	M00957	137 m ²	0490	70 RUE LOUIS CODET
660149	AL0141	A00469	137 m ²	0490	72 RUE LOUIS CODET
660149	AL0140	B01261	379 m ²	0490	74 RUE LOUIS CODET
660149	AL0111	S00687	215 m ²	0490	76 RUE LOUIS CODET
660149	AL0110	J00170	137 m ²	0490	78 RUE LOUIS CODET
660149	AL0109	S00567	308 m ²	0490	80 RUE LOUIS CODET
660149	AL0108	B01302	402 m ²	0490	82 RUE LOUIS CODET
660149	AL0107	R00121	223 m ²	0490	84 RUE LOUIS CODET
660149	AL0106	M00831	220 m ²	0490	86 RUE LOUIS CODET
660149	AL0105	O00001	219 m ²	0490	88 RUE LOUIS CODET
660149	AL0104	P00846	217 m ²	0490	90 RUE LOUIS CODET
660149	AL0103	F00375	214 m ²	0490	92 RUE LOUIS CODET
660149	AL0102	D00493	306 m ²	0490	94 RUE LOUIS CODET
660149	AL0070	C01087	476 m ²	0490	96 RUE LOUIS CODET
660149	AL0160	B01026	15 m ²	0490	9001 RUE LOUIS CODET
660149	AL0151	B00811	15 m ²	0490	9002 RUE LOUIS CODET
660149	AL0152	D00605	15 m ²	0490	9003 RUE LOUIS CODET
660149	AL0153	M00957	14 m ²	0490	9004 RUE LOUIS CODET
660149	AL0154	A00469	15 m ²	0490	9005 RUE LOUIS CODET
660149	AL0116	A00369	15 m ²	0490	9006 RUE LOUIS CODET
660149	AL0115	J00170	15 m ²	0490	9007 RUE LOUIS CODET
660149	AL0114	S00687	15 m ²	0490	9008 RUE LOUIS CODET
660149	AL0113	C00897	15 m ²	0490	9009 RUE LOUIS CODET
660149	AL0202	B01287	17 m ²	0490	9010 RUE LOUIS CODET



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0203	F00421	17 m ²	0490	9011 RUE LOUIS CODET
660149	AL0204	A00549	17 m ²	0490	9012 RUE LOUIS CODET
660149	AL0205	B01208	17 m ²	0490	9013 RUE LOUIS CODET
660149	AL0206	S00529	17 m ²	0490	9014 RUE LOUIS CODET
660149	AL0207	I00030	17 m ²	0490	9015 RUE LOUIS CODET
660149	AL0208	E00112	17 m ²	0490	9016 RUE LOUIS CODET
660149	AL0209	M00709	17 m ²	0490	9017 RUE LOUIS CODET
660149	AL0210	B01238	17 m ²	0490	9018 RUE LOUIS CODET
660149	AL0211	+00634	26 m ²	0490	9019 RUE LOUIS CODET

85 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0042	N00140	134 m ²	0270	1 RUE DAGOBERT
660149	BB0043	F00375	29 m ²	0270	3 RUE DAGOBERT
660149	BB0049	S00843	94 m ²	0270	4 RUE DAGOBERT
660149	BB0050	C01124	23 m ²	0270	5 RUE DAGOBERT
660149	BB0058	L00591	101 m ²	0270	6 RUE DAGOBERT
660149	BB0061	B01458	87 m ²	0270	8 RUE DAGOBERT
660149	BB0054	H00099	38 m ²	0270	9 RUE DAGOBERT
660149	BB0057	A00529	66 m ²	0270	11 RUE DAGOBERT
660149	BB0037	B00783	109 m ²	0270	12 RUE DAGOBERT
660149	BB0063	L00081	160 m ²	0270	13 RUE DAGOBERT
660149	BB0067	S00845	190 m ²	0270	15 RUE DAGOBERT
660149	BB0085	C00860	134 m ²	0270	16 RUE DAGOBERT
660149	BB0087	C00539	141 m ²	0270	18 RUE DAGOBERT
660149	BB0094	V00396	83 m ²	0270	22 RUE DAGOBERT
660149	BB0097	D00423	164 m ²	0270	24 RUE DAGOBERT
660149	BB0099	+00658	43 m ²	0270	26 RUE DAGOBERT
660149	BB0101	C01135	49 m ²	0270	28 RUE DAGOBERT
660149	BB0100	L00540	64 m ²	0270	29 RUE DAGOBERT
660149	BB0104	C01135	66 m ²	0270	30 RUE DAGOBERT
660149	BB0105	E00114	24 m ²	0270	32 RUE DAGOBERT
660149	BB0108	+00523	39 m ²	0270	33 RUE DAGOBERT
660149	BB0109	R00597	49 m ²	0270	34 RUE DAGOBERT
660149	BB0110	G00691	75 m ²	0270	36 RUE DAGOBERT
660149	BB0082	C01153	143 m ²	0270	9001 RUE DAGOBERT
660149	BB0088	S00648	175 m ²	B045	LA VILLE

25 parcelles

110 EA
n° 23 - RUE DAGOBERT

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0087	T00310	51 m ²	0330	14 RUE DE L'EGLISE
660149	BE0086	+00606	54 m ²	0330	16 RUE DE L'EGLISE
660149	BE0082	+00214	102 m ²	0330	18B RUE DE L'EGLISE
660149	BE0083	M00607	63 m ²	0330	18 . RUE DE L'EGLISE
660149	BE0081	*00047	125 m ²	0330	20 RUE DE L'EGLISE
660149	BE0099	09915	03 m²	0330	9801 RUE DE L'EGLISE

5 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0004	B01383	71 m ²	0779	IMP ROUTE D EUS
660149	AL0005	M00893	60 m ²	0779	IMP ROUTE D EUS
660149	BA0228	G00534	180 m ²	0779	IMP ROUTE D EUS
660149	BA0235	M00913	31 m ²	0779	IMP ROUTE D EUS
660149	AL0002	D00626	72 m ²	0779	10 IMP ROUTE D EUS
660149	AL0006	V00201	50 m ²	0779	12 IMP ROUTE D EUS
660149	AL0003	P00669	61 m ²	0779	8002 IMP ROUTE D EUS

7 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0098	S00557	181 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0225	J00158	645 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0226	J00157	185 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0227	J00157	590 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0228	J00011	121 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0231	M00749	409 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AE0264	B01440	330 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AL0032	+00296	616 m ²	0340	RTE D EUS
660149	AL0007	T00245	43 m ²	0340	3 RTE D EUS
660149	AL0008	D00609	151 m ²	0340	5 RTE D EUS
660149	AL0010	P00651	46 m ²	0340	7 RTE D EUS
660149	AL0013	C01167	100 m ²	0340	11 RTE D EUS
660149	AE0265	+00762	906 m ²	0340	13 RTE D EUS
660149	AE0164	B01037	320 m ²	0340	9022 RTE D EUS
660149	AL0009	M00941	119 m ²	0340	9103 RTE D EUS

15 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0064	*00015	392 m ²	0705	RUE POMPEU FABRA
660149	AL0125	P00923	388 m ²	0705	2 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0123	J00105	458 m ²	0705	6 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0122	M00986	516 m ²	0705	8 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0124	A00526	362 m ²	0705	4 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0121	C01127	382 m ²	0705	10 ° RUE POMPEU FABRA
660149	AL0120	C01065	382 m ²	0705	12 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0119	A00596	382 m ²	0705	14 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0118	S00656	430 m ²	0705	16 RUE POMPEU FABRA
660149	AL0064	*00022	963 m ²	0705	9002 RUE POMPEU FABRA

40 5 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0439	P00545	62 m ²	0351	TRA DES FABRIQUES
660149	AY0490	P00545	73 m ²	0351	TRA DES FABRIQUES
660149	AY0335	P00545	180 m ²	0351	3A TRA DES FABRIQUES
660149	AY0336	*00223	187 m ²	0351	3B TRA DES FABRIQUES
660149	AY0337	B01392	244 m ²	0351	3C TRA DES FABRIQUES
660149	BE0220	P00929	118 m ²	0351	6B TRA DES FABRIQUES
660149	BE0221	P00932	225 m ²	0351	6 TRA DES FABRIQUES
660149	BE0003	P00545	229 m ²	0351	9001 TRA DES FABRIQUES

6 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0010	P00929	144 m ²	0350	RUE DES FABRIQUES
660149	BE0052	C01107	43 m ²	0350	1 RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0021	C00434	67 m ²	0350	2T RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0022	C01072	98 m ²	0350	2 RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0023	J00202	498 m ²	0350	2B RUE DES FABRIQUES
660149	BE0212	*00165	55 m ²	0350	3 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0213	C01107	7 m ²	0350	3 RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0020	+00505	42 m ²	0350	4 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0050	+00082	321 m ²	0350	5 RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0019	L00100	251 m ²	0350	6 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0045	B01167	76 m ²	0350	7 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0017	D00386	96 m ²	0350	11 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0025	T00270	108 m ²	0350	9001 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0018	P00955	25 m ²	0350	13 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0019	G00709	30 m ²	0350	13 RUE DES FABRIQUES
660149	BA0009	B01418	17 m ²	0350	14 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0001	C01042	286 m ²	0350	16 RUE DES FABRIQUES
660149	AZ0042	A00447	443 m ²	0350	26 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0216	*00243	54 m ²	0350	9003 RUE DES FABRIQUES
660149	BE0217	S00901	141 m ²	0350	9003 RUE DES FABRIQUES

20 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AM0170	*00054	950 m ²	0417	RUE HENRI FELIP
660149	AM0171	*00054	193 m ²	0417	RUE HENRI FELIP
660149	AM0172	*00054	48 m ²	0417	RUE HENRI FELIP

3 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0325	M00684	894 m ²	0357	1B AV DU FESTIVAL
660149	AE0065	T00230	441 m ²	0357	2 AV DU FESTIVAL
660149	AE0071	B01222	386 m ²	0357	3 AV DU FESTIVAL
660149	AE0070	M00548	420 m ²	0357	5 AV DU FESTIVAL
660149	AE0069	B01295	223 m ²	0357	7 AV DU FESTIVAL
660149	AE0068	F00639	203 m ²	0357	9 AV DU FESTIVAL
660149	AE0067	B01322	417 m ²	0357	11 AV DU FESTIVAL
660149	AE0115	G00925	6200 m ²	0357	13 AV DU FESTIVAL
660149	AE0104	L00088	1637 m ²	0357	21 AV DU FESTIVAL
660149	AE0036	L00240	6496 m ²	0357	5001E AV DU FESTIVAL
660149	AE0052	L00584	1860 m ²	0357	5002F AV DU FESTIVAL

HIP
HI
HI
HI

7 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0240	S00683	560 m ²	B034	PLA DE LA BASSA - N° 2, RUE DU FOIRALL

1 Parcelle listée

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0091	C00460	302 m ²	0439	1 RUE JEAN FONDA
660149	AL0075	A00459	266 m ²	0439	2 RUE JEAN FONDA
660149	AL0092	S00868	219 m ²	0439	3 RUE JEAN FONDA
660149	AL0074	F00266	272 m ²	0439	4 RUE JEAN FONDA
660149	AL0093	B00612	346 m ²	0439	5 RUE JEAN FONDA
660149	AL0073	B01457	283 m ²	0439	6 RUE JEAN FONDA
660149	AL0094	M00761	308 m ²	0439	7 RUE JEAN FONDA
660149	AL0072	N00072	228 m ²	0439	8 RUE JEAN FONDA
660149	AL0095	I00047	224 m ²	0439	9 RUE JEAN FONDA
660149	AL0071	B01471	345 m ²	0439	10 RUE JEAN FONDA
660149	AL0096	C00846	349 m ²	0439	11 RUE JEAN FONDA
660149	AL0101	L00571	546 m ²	0439	12 RUE JEAN FONDA
660149	AL0087	M00645	347 m ²	0439	13 RUE JEAN FONDA
660149	AL0100	G00277	772 m ²	0439	14 RUE JEAN FONDA
660149	AL0088	D00503	231 m ²	0439	15 RUE JEAN FONDA
660149	AL0323	G00538	141 m ²	0439	16 RUE JEAN FONDA
660149	AL0324	J00179	140 m ²	0439	16 RUE JEAN FONDA
660149	AL0097	J00179	312 m ²	0439	16 RUE JEAN FONDA
660149	AL0089	M00843	242 m ²	0439	17 RUE JEAN FONDA
660149	AL0098	J00179	275 m ²	0439	18 RUE JEAN FONDA
660149	AL0086	G00627	304 m ²	0439	18 RUE JEAN FONDA
660149	AL0090	C01106	304 m ²	0439	19 RUE JEAN FONDA
660149	AL0085	T00321	259 m ²	0439	20 RUE JEAN FONDA
660149	AL0084	M00652	257 m ²	0439	22 RUE JEAN FONDA
660149	AL0083	P00831	239 m ²	0439	24 RUE JEAN FONDA
660149	AL0082	P00776	218 m ²	0439	25 RUE JEAN FONDA
660149	AL0080	C00845	248 m ²	0439	28 RUE JEAN FONDA
660149	AL0079	Y00001	200 m ²	0439	30 RUE JEAN FONDA
660149	AL0078	M00901	190 m ²	0439	32 RUE JEAN FONDA
660149	AL0077	E00067	199 m ²	0439	34 RUE JEAN FONDA
660149	AL0076	S00474	288 m ²	0439	36 RUE JEAN FONDA
660149	AL0081	A00471	385 m ²	0439	9006 RUE JEAN FONDA

32 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0065	R00693	177 m ²	0370	4 RUE DES FONTAINES
660149	BA0010	B01418	19 m ²	0370	RUE DES FONTAINES
660149	BE0097	*00046	94 m ²	0370	1 RUE DES FONTAINES
660149	BE0064	F00469	54 m ²	0370	7 RUE DES FONTAINES
660149	BA0002	*00235	62 m ²	0370	8 RUE DES FONTAINES
660149	BE0062	M00731	76 m ²	0370	9 RUE DES FONTAINES
660149	BA0003	G00515	82 m ²	0370	10 RUE DES FONTAINES
660149	BE0056	S00667	179 m ²	0370	11 RUE DES FONTAINES
660149	BA0004	M00938	163 m ²	0370	12 RUE DES FONTAINES
660149	BA0021	L00587	280 m ²	0370	14B RUE DES FONTAINES
660149	BA0005	*00226	180 m ²	0370	14 RUE DES FONTAINES
660149	BE0054	F00497	143 m ²	0370	15 RUE DES FONTAINES
660149	BA0006	L00572	89 m ²	0370	16 RUE DES FONTAINES
660149	BE0053	+00556	40 m ²	0370	17 RUE DES FONTAINES
660149	BA0007	V00391	31 m ²	0370	18 RUE DES FONTAINES
660149	BA0008	V00391	28 m ²	0370	9001 RUE DES FONTAINES
660149	BE0055	E00101	99 m ²	0370	13 RUE DES FONTAINES

17 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0285	B00963	121 m ²	0390	BD DE LA GARE
660149	AT0294	+00015	4542 m ²	0390	BD DE LA GARE <i>HP</i>
660149	AT0295	+00425	91 m ²	0390	BD DE LA GARE
660149	AT0077	B00963	289 m ²	0390	BD DE LA GARE
660149	AT0078	B01017	460 m ²	0390	1 BD DE LA GARE
660149	BB0159	M00931	20 m ²	0390	4 ° BD DE LA GARE
660149	AT0076	+00015	3994 m ²	0390	9013 BD DE LA GARE <i>HP</i>

5 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0260	C00127	23 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE n° 230
660149	BB0047	S00545	25 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE n° 98
660149	BC0103	M00707	51 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0120	S00750	385 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0122	+00556	39 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE n° 129
660149	BD0148	+00015	56 m²	0400	AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0158	*00081	100 m²	0400	1 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0160	B01399	150 m²	0400	3 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0161	B00297	224 m²	0400	5 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0162	*00239	568 m²	0400	7 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0163	P00873	223 m²	0400	9 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0164	A00485	247 m²	0400	11 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0165	B00967	276 m²	0400	13 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0166	*00052	292 m²	0400	15 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0167	B01227	295 m²	0400	17 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0157	+00015	988 m²	0400	18 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0168	P00440	369 m²	0400	19 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0156	G00547	111 m²	0400	20 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0169	S00685	388 m²	0400	21 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0153	+00647	89 m²	0400	24 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0150	D00589	139 m²	0400	26 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0283	A00618	233 m²	0400	27 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0284	+00501	34 m²	0400	27 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0286	A00618	37 m²	0400	27 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0289	L00511	220 m²	0400	27 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0290	+00501	402 m²	0400	27 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0149	C00517	198 m²	0400	28 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0148	C01017	196 m²	0400	32 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0172	S00770	1091 m²	0400	33 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0146	G00674	131 m²	0400	34 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0173	C00880	98 m²	0400	35B AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0174	C01131	82 m²	0400	35 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0143	M00994	59 m²	0400	36 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0175	B01416	149 m²	0400	37 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0142	C01129	50 m²	0400	38 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0141	C00975	25 m²	0400	40 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0191	S00782	162 m²	0400	41 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0139	R00548	70 m²	0400	42 AV DU GAL DE GAULLE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0135	G00441	70 m ²	0400	44 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0192	V00441	325 m ²	0400	45 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0134	A00505	118 m ²	0400	46 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0131	D00553	83 m ²	0400	48 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0130	C01090	50 m ²	0400	50 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0196	C01176	710 m ²	0400	51 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0197	L00506	134 m ²	0400	53 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0127	A00461	177 m ²	0400	54 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0201	L00580	105 m ²	0400	55 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0202	L00586	168 m ²	0400	57 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0120	+00801	79 m ²	0400	58 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0209	B01249	161 m ²	0400	59 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0119	H00122	97 m ²	0400	60 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0210	L00330	179 m ²	0400	61 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0278	B00980	79 m ²	0400	62 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0212	S00874	223 m ²	0400	63 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0113	B00324	114 m ²	0400	64 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0214	+00635	735 m ²	0400	65 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0112	P00491	168 m ²	0400	66 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0111	+00810	119 m ²	0400	68 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0222	F00625	163 m ²	0400	69 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0103	+00760	216 m ²	0400	70 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0223	*00141	172 m ²	0400	71 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0102	B01266	119 m ²	0400	72 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0229	D00602	91 m ²	0400	73 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0098	+00414	125 m ²	0400	74 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0230	L00562	116 m ²	0400	75 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0232	S00738	92 m ²	0400	77 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0093	C00787	108 m ²	0400	78 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0275	M00662	174 m ²	0400	79 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0276	A00623	20 m ²	0400	79 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0092	G00703	191 m ²	0400	80 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0244	+00252	309 m ²	0400	81 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0084	B00796	185 m ²	0400	82 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0083	F00621	543 m ²	0400	84 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0245	+00362	245 m ²	0400	85 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0070	B00841	222 m ²	0400	86 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0247	+00362	327 m ²	0400	87 AV DU GAL DE GAULLE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0069	V00386	162 m ²	0400	88 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0249	+00362	197 m ²	0400	89 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0062	*00281	387 m ²	0400	90 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0256	+00587	208 m ²	0400	91 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0060	L00439	138 m ²	0400	92 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0257	C01136	206 m ²	0400	93 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0069	C01035	228 m ²	0400	94 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0258	F00620	401 m ²	0400	95 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0048	*00210	158 m ²	0400	96 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0259	L00507	421 m ²	0400	97 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0044	G00333	340 m ²	0400	98B AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0046	S00545	78 m ²	0400	98 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0260	T00219	302 m ²	0400	99 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0261	T00219	100 m ²	0400	99B AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0045	S00545	79 m ²	0400	100 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0035	F00621	259 m ²	0400	104 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0034	*00096	207 m ²	0400	106 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0271	B01456	1200 m ²	0400	107 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0033	*00228	47 m ²	0400	108 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0153	B00569	201 m ²	0400	109 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0154	+00812	208 m ²	0400	109 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0031	E00107	40 m ²	0400	110 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0273	A00366	317 m ²	0400	110 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0274	S00698	60 m ²	0400	110 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0140	+00812	437 m ²	0400	111 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0030	M00943	199 m ²	0400	112 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0139	+00629	323 m ²	0400	113 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0029	L00516	234 m ²	0400	114 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0138	+00187	680 m ²	0400	115 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0187	B01365	43 m ²	0400	116 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0028	S00745	147 m ²	0400	118 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0027	+00187	54 m ²	0400	120 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0136	+00447	101 m ²	0400	121 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0137	+00447	68 m ²	0400	121 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0175	M00462	62 m ²	0400	122 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0128	*00273	106 m ²	0400	123 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0135	B00866	190 m ²	0400	123 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0046	+00252	107 m ²	0400	124 AV DU GAL DE GAULLE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0127	*00034	365 m ²	0400	125 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0047	R00531	47 m ²	0400	126 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0126	*00070	158 m ²	0400	127 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0049	*00198	38 m ²	0400	128 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0167	*00280	169 m ²	0400	129 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0168	+00535	470 m ²	0400	129 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0123	+00566	94 m ²	0400	129 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0124	C00673	89 m ²	0400	129 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0125	S00831	50 m ²	0400	129 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0121	*00216	104 m ²	0400	129D AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0050	B01468	69 m ²	0400	130 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0119	+00739	136 m ²	0400	131 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0051	F00571	53 m ²	0400	132 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0052	*00136	64 m ²	0400	134 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0117	C00323	53 m ²	0400	135 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0116	*00218	116 m ²	0400	137 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0106	*00061	66 m ²	0400	139 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0053	C00322	170 m ²	0400	140 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0083	*00131	143 m ²	0400	142 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0084	C00755	256 m ²	0400	146 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0034	+00687	72 m ²	0400	149 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0093	*00157	130 m ²	0400	150 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0033	*00275	89 m ²	0400	151 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0095	+00745	156 m ²	0400	154 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0031	*00144	404 m ²	0400	155 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0030	*00100	80 m ²	0400	157 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0118	T00326	67 m ²	0400	133 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BB0036	L00538	184 m ²	0400	133 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0032	F00660	69 m ²	0400	158 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0121	F00638	1112 m ²	0400	160 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0163	G00498	164 m ²	0400	161 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0164	G00643	73 m ²	0400	161 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0025	G00498	272 m ²	0400	163 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0024	*00240	381 m ²	0400	165 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0021	*00194	748 m ²	0400	167 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0133	+00447	285 m ²	0400	168 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0019	*00075	152 m ²	0400	169 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0018	*00213	207 m ²	0400	171 AV DU GAL DE GAULLE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0134	T00225	474 m ²	0400	172 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0013	C00837	475 m ²	0400	173 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0135	+00015	511 m ²	0400	174 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0120	+00042	1397 m ²	0400	158 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0029	+00542	64 m ²	0400	159 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0165	+00523	108 m ²	0400	177 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0166	+00208	5474 m ²	0400	177 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0143	+00732	291 m ²	0400	180 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0179	T00306	391 m ²	0400	180B AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0176	L00574	103 m ²	0400	182 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0151	*00105	370 m ²	0400	186 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0156	G00456	245 m ²	0400	188 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0010	F00570	1373 m ²	0400	189 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0157	R00202	174 m ²	0400	190 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0003	+00504	280 m ²	0400	191 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0161	M00973	190 m ²	0400	192 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0002	F00412	316 m ²	0400	193 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0163	S00879	36 m ²	0400	194 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0012	L00324	203 m ²	0400	175 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0141	+00473	410 m ²	0400	176 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BC0001	C00107	343 m ²	0400	195 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0164	J00143	121 m ²	0400	196 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0168	L00476	80 m ²	0400	198 AV DU GAL DE GAULLE
660149	BD0169	*00129	136 m ²	0400	200 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0278	R00468	83 m ²	0400	202 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0172	G00539	760 m ²	0400	203 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0277	R00480	71 m ²	0400	204 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0276	+00630	64 m ²	0400	206 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0171	P00868	973 m ²	0400	207 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0275	+00716	34 m ²	0400	208 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0167	G00394	750 m ²	0400	209 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0166	P00894	1296 m ²	0400	211 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0273	+00716	627 m ²	0400	212 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0230	B01234	867 m ²	0400	213 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0231	*00283	100 m ²	0400	213 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0272	*00128	177 m ²	0400	214 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0163	S00892	1402 m ²	0400	215 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0159	R00696	889 m ²	0400	217 AV DU GAL DE GAULLE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0270	O00089	120 m ²	0400	218 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0158	R00748	702 m ²	0400	219 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0269	*00127	105 m ²	0400	220 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0271	*00108	172 m ²	0400	216 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0157	B00586	446 m ²	0400	221 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0152	*00104	842 m ²	0400	223 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0153	R00661	29 m ²	0400	223 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0151	O00098	889 m ²	0400	225 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0533	M00660	329 m ²	0400	226 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0534	M00660	215 m ²	0400	226 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0150	+00525	107 m ²	0400	227 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0261	R00404	482 m ²	0400	230 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AY0259	C00284	465 m ²	0400	232 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0146	*00164	161 m ²	0400	235 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0045	168015	12466 m²	0400	2001 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0149	H00159	97 m ²	0400	229 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0148	P00771	433 m ²	0400	231 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0210	T00318	331 m ²	0400	233 AV DU GAL DE GAULLE
660149	AX0211	F00581	149 m ²	0400	233 AV DU GAL DE GAULLE

209 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0197	+00399	769 m ²	0469	AV LEON JEAN GREGORY
660149	AE0198	*00251	3407 m ²	0469	3 AV LEON JEAN GREGORY

2 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0035	B01458	300 m ²	0415	7 RUE DU HAMEAU
660149	AL0047	F00410	209 m ²	0415	8 RUE DU HAMEAU
660149	AL0031	B01316	335 m ²	0415	9 RUE DU HAMEAU
660149	AL0048	L00437	210 m ²	0415	10 RUE DU HAMEAU
660149	AL0030	M00844	197 m ²	0415	11 RUE DU HAMEAU
660149	AL0025	T00251	199 m ²	0415	12 RUE DU HAMEAU
660149	AL0024	G00500	197 m ²	0415	14 RUE DU HAMEAU
660149	AL0029	B01372	197 m ²	0415	13 RUE DU HAMEAU
660149	AL0028	C01126	200 m ²	0415	15 RUE DU HAMEAU
660149	AL0055	A00490	1035 m ²	0415	15B RUE DU HAMEAU
660149	AL0023	R00791	200 m ²	0415	16 RUE DU HAMEAU
660149	AL0015	T00231	408 m ²	0415	17 RUE DU HAMEAU
660149	AL0016	R00522	187 m ²	0415	19 RUE DU HAMEAU
660149	AL0017	B00349	217 m ²	0415	21 RUE DU HAMEAU
660149	AL0018	D00131	227 m ²	0415	23 RUE DU HAMEAU
660149	AL0019	B00831	226 m ²	0415	25 RUE DU HAMEAU
660149	AL0020	V00345	235 m ²	0415	27 RUE DU HAMEAU
660149	AL0021	R00284	347 m ²	0415	29 RUE DU HAMEAU
660149	AL0038	B00934	290 m ²	0415	1 RUE DU HAMEAU
660149	AL0039	B01436	193 m ²	0415	2 RUE DU HAMEAU
660149	AL0037	F00325	233 m ²	0415	3 RUE DU HAMEAU
660149	AL0045	C01171	236 m ²	0415	4 RUE DU HAMEAU
660149	AL0036	M00595	203 m ²	0415	5 RUE DU HAMEAU
660149	AL0046	R00536	210 m ²	0415	6 RUE DU HAMEAU
660149	AL0014	M00609	476 m ²	0415	7B RUE DU HAMEAU

25 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0148	D00615	69 m ²	0420	5B RUE DE L HOSPICE
660149	BA0192	T00159	26 m ²	0420	5 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0236	+00523	22 m ²	0420	7 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0237	+00697	65 m ²	0420	7 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0191	H00150	37 m ²	0420	8 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0150	V00062	40 m ²	0420	9 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0190	N00165	50 m ²	0420	10 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0151	R00800	49 m ²	0420	11 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0186	F00669	367 m ²	0420	12B RUE DE L HOSPICE
660149	BA0189	+00551	244 m ²	0420	12 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0152	*00137	129 m ²	0420	13 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0179	B01391	369 m ²	0420	14 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0153	S00865	81 m ²	0420	15 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0175	B01391	420 m ²	0420	16 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0154	D00573	91 m ²	0420	17 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0174	H00105	103 m ²	0420	18 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0155	+00015	126 m ²	0420	19 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0173	V00409	90 m ²	0420	20 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0156	*00263	163 m ²	0420	21 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0157	*00263	268 m ²	0420	21B RUE DE L HOSPICE
660149	BA0142	P00542	130 m ²	0420	23 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0172	I00039	88 m ²	0420	24 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0141	+00523	34 m ²	0420	25 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0171	G00588	137 m ²	0420	26 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0140	+00015	768 m ²	0420	27 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0170	B01104	100 m ²	0420	28 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0135	*00233	202 m ²	0420	29 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0164	N00147	244 m ²	0420	30 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0158	N00138	56 m ²	0420	32 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0134	+00015	379 m ²	0420	33 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0159	A00573	25 m ²	0420	34 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0133	*00138	64 m ²	0420	35 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0160	P00946	57 m ²	0420	36 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0132	B00514	410 m ²	0420	37 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0161	*00084	92 m ²	0420	38 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0131	M00586	132 m ²	0420	39 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0162	D00564	110 m ²	0420	40 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0130	T00322	157 m ²	0420	41 RUE DE L HOSPICE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0194	M00932	44 m ²	0420	2 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0145	*00159	96 m ²	0420	3 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0146	+00565	70 m ²	0420	3 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0193	E00131	59 m ²	0420	4 RUE DE L HOSPICE
660149	BA0147	D00615	71 m ²	0420	5 RUE DE L HOSPICE

43

Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0024	+00576	151 m ²	0860	2B RUE VICTOR HUGO
660149	BB0001	A00445	32 m ²	0860	3 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0028	+00015	782 m ²	0860	4 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0002	R00326	91 m ²	0860	5 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0036	A00504	340 m ²	0860	6 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0037	*00250	114 m ²	0860	6B RUE VICTOR HUGO
660149	BB0015	B01147	127 m ²	0860	7 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0038	M00757	111 m ²	0860	8 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0016	E00110	117 m ²	0860	9 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0017	+00322	358 m ²	0860	11 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0041	*00006	236 m ²	0860	12 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0299	*00284	26 m ²	0860	13 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0300	C01086	47 m ²	0860	13 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0042	+00252	57 m ²	0860	14 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0297	N00164	33 m ²	0860	15 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0298	*00042	521 m ²	0860	15 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0043	C00770	36 m ²	0860	16 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0022	R00721	39 m ²	0860	17 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0044	+00285	90 m ²	0860	18 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0023	S00853	25 m ²	0860	19 RUE VICTOR HUGO
660149	BD0174	+00015	29 m ²	0860	20 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0024	+00599	62 m ²	0860	21 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0025	R00772	49 m ²	0860	23 RUE VICTOR HUGO
660149	BB0026	C01015	92 m ²	0860	25 RUE VICTOR HUGO

24 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0074	F00649	191 m ²	0435	3 RUE DES JARDINIERS
660149	AE0072	R00653	386 m ²	0435	4 RUE DES JARDINIERS
660149	AE0073	R00782	409 m ²	0435	5 RUE DES JARDINIERS
660149	AE0075	B01291	390 m ²	0435	5 RUE DES JARDINIERS

4 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0215	+00706	244 m ²	0434	1 IMP DU JARDIN DE CLOVIS
660149	AE0216	+00706	176 m ²	0434	3 IMP DU JARDIN DE CLOVIS
660149	AE0219	+00602	173 m ²	0434	9 IMP DU JARDIN DE CLOVIS
660149	AE0217	D00545	331 m ²	0268	RUE DES COURRIOLLETES
660149	AE0223	S00848	291 m ²	B022	GIBALTAR
660149	AE0220	M00857	245 m ²	B022	GIBALTAR

5 Parcelles listées

S. IMP DU JARDIN DE CLOVIS
 2, IMP DU JARDIN DE CLOVIS
 11, IMP DU JARDIN DE CLOVIS

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0109	V00443	248 m ²	4500	1 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0111	V00256	277 m ²	4500	2 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0112	M00669	207 m ²	4500	4 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0108	S00801	187 m ²	4500	3 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0222	S00684	329 m ²	4500	4 RUE LES JARDINS DE CLOVIS - LA IMP DU JARDIN DE CLOVIS
660149	AE0107	S00872	188 m ²	4500	5. RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0113	W00011	213 m ²	4500	6 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0104	M00547	188 m ²	4500	7 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0218	C01110	231 m ²	4500	7 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0114	J00205	245 m ²	4500	8 RUE LES JARDINS DE CLOVIS - 7 IMP DU JARDIN DE CLOVIS
660149	AE0103	S00455	188 m ²	4500	9 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0097	S00557	1000 m ²	4500	13 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0102	B00979	291 m ²	4500	11 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0096	L00531	277 m ²	4500	15 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0095	B00712	221 m ²	4500	17 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0094	S00536	249 m ²	4500	19 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0093	C01095	275 m ²	4500	21 RUE LES JARDINS DE CLOVIS
660149	AE0092	R00618	280 m ²	4500	23 RUE LES JARDINS DE CLOVIS

18 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0110	+00523	68 m ²	0440	2 RUE JEAN JAURES
660149	BD0002	*00055	81 m ²	0440	3 RUE JEAN JAURES
660149	BD0109	*00277	67 m ²	0440	4 RUE JEAN JAURES
660149	BD0003	B00672	65 m ²	0440	5 RUE JEAN JAURES
660149	BD0108	*00277	55 m ²	0440	6 RUE JEAN JAURES
660149	BD0004	*00196	91 m ²	0440	7 RUE JEAN JAURES
660149	BD0107	V00290	76 m ²	0440	8 RUE JEAN JAURES
660149	BD0106	+00544	257 m ²	0440	10B RUE JEAN JAURES
660149	BD0105	+00544	8 m ²	0440	12 RUE JEAN JAURES
660149	BD0088	G00653	93 m ²	0440	13 RUE JEAN JAURES
660149	BD0104	*00229	389 m ²	0440	14B RUE JEAN JAURES
660149	BD0089	*00279	66 m ²	0440	15 RUE JEAN JAURES
660149	BD0103	T00279	320 m ²	0440	16 RUE JEAN JAURES
660149	BD0090	M00724	59 m ²	0440	17 RUE JEAN JAURES
660149	BD0102	S00783	226 m ²	0440	18 RUE JEAN JAURES
660149	BD0091	G00670	150 m ²	0440	19 RUE JEAN JAURES
660149	BD0101	G00096	215 m ²	0440	20 RUE JEAN JAURES
660149	BD0092	L00394	64 m ²	0440	21 RUE JEAN JAURES
660149	BD0100	C00955	216 m ²	0440	22 RUE JEAN JAURES
660149	BD0098	*00037	227 m ²	0440	24 RUE JEAN JAURES
660149	BD0099	T00127	44 m ²	0440	24 RUE JEAN JAURES
660149	BD0097	R00680	195 m ²	0440	26 RUE JEAN JAURES
660149	BD0096	+00685	140 m ²	0440	28 RUE JEAN JAURES
660149	BD0094	*00225	178 m ²	0440	30 RUE JEAN JAURES

24 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0241	*00097	112 m ²	0560	3 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0246	+00362	42 m ²	0560	4 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0240	+00574	271 m ²	0560	5 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0248	V00242	157 m ²	0560	6 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0250	V00242	465 m ²	0560	6 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0239	V00346	74 m ²	0560	7° RUE MAL JOFFRE
660149	BB0251	B00959	630 m ²	0560	8 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0238	S00805	88 m ²	0560	9 RUE MAL JOFFRE
660149	BB0237	F00021	145 m ²	0560	11 RUE MAL JOFFRE

9 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0221	P00473	43 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE n°9
660149	BB0242	A00623	69 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0233	S00738	105 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0228	S00334	88 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0231	*00079	70 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0224	C00884	73 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0219	P00473	51 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0220	P00473	27 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE
660149	BB0215	M00699	497 m ²	0550	IMP MAL JOFFRE

9 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0270	000277	3542 m ²	0465	RUE DES LAURIERS
660149	AT0274	000145	478 m ²	0465	RUE DES LAURIERS
660149	AT0144	M00286	307 m ²	0465	3 RUE DES LAURIERS
660149	AT0126	D00435	230 m ²	0465	4 RUE DES LAURIERS
660149	AT0143	C00718	194 m ²	0465	5 RUE DES LAURIERS
660149	AT0127	S00518	170 m ²	0465	6 RUE DES LAURIERS
660149	AT0142	C01134	183 m ²	0465	7 RUE DES LAURIERS
660149	AT0128	M00960	170 m ²	0465	8 RUE DES LAURIERS
660149	AT0141	M00873	170 m ²	0465	9 RUE DES LAURIERS
660149	AT0129	P00968	170 m ²	0465	10 RUE DES LAURIERS
660149	AT0140	S00272	261 m ²	0465	11 RUE DES LAURIERS
660149	AT0130	N00150	170 m ²	0465	12 RUE DES LAURIERS
660149	AT0131	G00650	239 m ²	0465	14 RUE DES LAURIERS
660149	AT0132	G00640	993 m ²	0465	15 RUE DES LAURIERS
660149	AT0134	000450	706 m ²	0465	20 RUE DES LAURIERS
660149	AT0139	S00545	240 m ²	0465	22 RUE DES LAURIERS
660149	AT0138	S00896	170 m ²	0465	24 RUE DES LAURIERS
660149	AT0137	J00193	170 m ²	0465	26 RUE DES LAURIERS
660149	AT0136	G00545	170 m ²	0465	28 RUE DES LAURIERS
660149	AT0135	D00460	345 m ²	0465	30 RUE DES LAURIERS
660149	AT0156	A00381	424 m ²	0465	32 RUE DES LAURIERS
660149	AT0155	S00870	259 m ²	0465	33 RUE DES LAURIERS
660149	AT0157	M00890	170 m ²	0465	34 RUE DES LAURIERS
660149	AT0154	R00776	164 m ²	0465	35 RUE DES LAURIERS
660149	AT0158	M00749	170 m ²	0465	36 RUE DES LAURIERS
660149	AT0153	V00430	150 m ²	0465	37 RUE DES LAURIERS
660149	AT0159	O00106	232 m ²	0465	38 RUE DES LAURIERS
660149	AT0152	M00511	176 m ²	0465	39 RUE DES LAURIERS
660149	AT0160	V00332	243 m ²	0465	40 RUE DES LAURIERS
660149	AT0151	N00077	182 m ²	0465	41 RUE DES LAURIERS
660149	AT0161	H00158	186 m ²	0465	42 RUE DES LAURIERS
660149	AT0150	F00642	271 m ²	0465	43 RUE DES LAURIERS
660149	AT0162	B01006	182 m ²	0465	44 RUE DES LAURIERS
660149	AT0163	D00320	264 m ²	0465	46 RUE DES LAURIERS
660149	AS0003	M00970	4506 m ²	0465	9001 RUE DES LAURIERS
660149	AT0133	D00151	1270 m ²	0465	9100 RUE DES LAURIERS

33 M. Collet

Edité le 04/03/2020



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0178	A00204	325 m ²	0309	1 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0056	V00390	260 m ²	0309	2 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0057	D00404	411 m ²	0309	4 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	AL0179	R00412	338 m ²	0309	5 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0058	B01350	329 m ²	0309	6 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0059	B01336	267 m ²	0309	8 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0060	C01092	434 m ²	0309	10 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0222	*00215	255 m ²	0309	12 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0061	*00156	254 m ²	0309	14 AV DU DOCTEUR LAVALL
660149	BA0064	*00203	200 m ²	0309	1003 AV DU DOCTEUR LAVALL

10 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0322	66015	2174 m ²	0742	PL RAMON TULLI
660149	AL0063	D00596	115 m ²	0742	9001 PL RAMON LULLI

2 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0085	L00512	34 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0100	*00238	43 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0099	*00238	41 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0098	*00238	64 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0038	*00058	149 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0095	B01051	73 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0039	R00637	94 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0094	M00839	58 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0040	P00412	582 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0091	D00366	61 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0041	C01146	542 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0090	+00504	73 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0087	*00072	88 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0162	*00020	3472 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0086	L00459	300 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0057	S00707	1027 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0084	R00598	164 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0056	S00606	1086 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0083	*00040	232 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0060	P00794	339 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	BC0059	*00232	1177 m ²	0520	RUE DE MAHOU
660149	AV0140	F00670	968 m ²	0520	RUE DE MAHOU

22/8 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0314	D00461	439 m ²	0527	16 RUE ANDRE MALER
660149	AT0312	G00659	728 m ²	0527	20 RUE ANDRE MALER
660149	AT0310	B01354	258 m ²	B045	13 RUE ANDRE MALER
660149	AT0315	W00014	522 m ²	B045	14 RUE ANDRE MALER
660149	AT0309	F00575	333 m ²	B045	15 RUE ANDRE MALER
660149	AT0313	J00203	430 m ²	B045	18 RUE ANDRE MALER
660149	AT0307	E00115	236 m ²	B045	19 RUE ANDRE MALER
660149	AT0306	D00465	422 m ²	B045	21 RUE ANDRE MALER
660149	AT0308	E00090	345 m ²	A047	17 LOT LE CLOS DES CERISIERS

Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fanboir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0014	R00248	40 m ²	0530	RUE MARCEAU
660149	BA0015	B01357	25 m ²	0530	RUE MARCEAU
660149	BA0216	C00730	135 m ²	0530	RUE MARCEAU
660149	BA0001	R00693	210 m ²	0530	RUE MARCEAU
660149	BA0013	*00030	325 m ²	0530	1° RUE MARCEAU
660149	BA0016	S00498	41 m ²	0530	3B RUE MARCEAU
660149	BA0017	R00248	126 m ²	0530	5 RUE MARCEAU
660149	BE0215	R00553	51 m ²	0530	8 RUE MARCEAU
660149	BA0018	+00015	38 m ²	0530	9 RUE MARCEAU
660149	BA0044	M00809	94 m ²	0530	11 RUE MARCEAU
660149	BE0073	M00882	227 m ²	0530	12 RUE MARCEAU
660149	BA0039	B01045	84 m ²	0530	15 RUE MARCEAU
660149	BA0043	V00196	23 m ²	0530	13 RUE MARCEAU
660149	BE0075	M00991	12 m ²	0530	16 RUE MARCEAU
660149	BA0038	F00550	69 m ²	0530	17 RUE MARCEAU
660149	BA0048	V00434	80 m ²	0530	18 RUE MARCEAU
660149	BE0074	M00991	24 m ²	0530	9001 RUE MARCEAU

17 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0067	+00753	69 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0029	*00266	527 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0030	B01072	185 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0068	+00471	148 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0066	K00033	27 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0072	P00553	229 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0073	+00707	32 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0065	*00259	105 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0064	M00432	54 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0074	R00612	97 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0063	M00432	180 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0075	R00675	84 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0198	+00469	83 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0199	M00998	89 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0057	+00677	82 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0077	*00248	89 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0056	P00967	46 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0078	+00798	272 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0055	S00703	102 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0079	+00706	59 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0080	+00706	129 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0189	+00706	302 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0177	G00649	73 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0081	G00185	98 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS
660149	BD0082	C00321	38 m ²	0540	RUE DES MARCHANDS

25 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AM0032	+00452	717 m ²	0570	9035 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0031	B01464	1079 m ²	0570	9104 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0235	B01018	772 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0250	*00246	488 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0081	+00313	134 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0331	F00599	112 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0332	+00015	168 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0333	+00015	20 m ²	0570	RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0225	F00621	154 m ²	0570	4 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0080	J00081	105 m ²	0570	5 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0226	B01300	153 m ²	0570	6 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0227	B00526	522 m ²	0570	8 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0083	*00045	275 m ²	0570	9 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0228	*00149	282 m ²	0570	10 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0084	P00858	215 m ²	0570	11 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0230	*00166	407 m ²	0570	12 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0326	T00243	156 m ²	0570	13 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0231	B01390	448 m ²	0570	14 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0327	A00293	157 m ²	0570	15 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0232	*00033	443 m ²	0570	16 RTE DE MARQUIXANES
660149	AT0087	B01018	273 m ²	0570	17 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0233	B00934	638 m ²	0570	18 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0001	C00489	249 m ²	0570	19 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0234	*00207	1025 m ²	0570	20 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0002	C00489	561 m ²	0570	21 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0003	C00489	411 m ²	0570	23 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0004	C00489	903 m ²	0570	23B RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0158	+00413	874 m ²	0570	25 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0236	M00230	1618 m ²	0570	26 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0245	F00647	1041 m ²	0570	28 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0246	R00500	528 m ²	0570	30 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0033	B01388	288 m ²	0570	33 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0247	+00545	2311 m ²	0570	34A RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0249	*00264	423 m ²	0570	34 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0034	*00123	1084 m ²	0570	35 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0248	B00938	878 m ²	0570	36 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0035	+00533	725 m ²	0570	37 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0292	V00140	942 m ²	0570	40 RTE DE MARQUIXANES

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0278	+00348	218 m ²	0570	42/ RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0279	+00348	707 m ²	0570	42 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0276	T00285	660 m ²	0570	44 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0277	T00285	200 m ²	0570	44A RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0062	F00578	707 m ²	0570	45B RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0046	*00195	114 m ²	0570	47 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0047	*00031	110 m ²	0570	47 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0048	S00162	131 m ²	0570	49 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0270	+00644	845 m ²	0570	50 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0049	M00943	1204 m ²	0570	51 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0268	+00664	771 m ²	0570	52 RTE DE MARQUIXANES
660149	AL0269	+00664	5 m ²	0570	52 RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0009	+00327	2205 m ²	0570	5002F RTE DE MARQUIXANES
660149	AM0044	M01010	697 m ²	0570	9001 RTE DE MARQUIXANES

52 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AM0059	*00053	483 m ²	0521	45 RUE GUY MALE
660149	AK0019	*00103	532 m ²	0521	52 RUE GUY-MALE MP
660149	AK0058	*00225	1425 m ²	0521	62 RUE GUY-MALE MP

3 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0229	S00623	149 m ²	0625	RTE NATIONALE
550145	AK6591	+00664	2756 m ²	0625	9001 RTE NATIONALE
550145	AK6526	+00376	2429 m ²	0625	9003 RTE NATIONALE

3 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AZ0028	C01085	568 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0044	*00206	227 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0045	+00446	204 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0027	C01084	260 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0029	*00130	324 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0046	D00416	333 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0034	F00617	186 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0084	+00610	847 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0083	+00607	263 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0048	T00224	426 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0035	M00952	224 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0036	B00981	211 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0038	B01360	189 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0040	+00773	177 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0041	B01414	291 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0032	R00793	239 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0033	+00274	100 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0058	+00263	1220 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0000	R05525	249 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0063	R00257	635 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0053	V06882	1753 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0052	C00331	561 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0051	Z00906	652 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN
660149	AZ0031	L00438	1129 m ²	0810	RUE SAINT MARTIN

n° 1
n° 6 bis
n° 6 bis
HP
HP
HP
HP
HP

Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AZ0037	*00205	235 m ²	0697	ALL DE LA PLAINE ST MARTIN

1 Parcelle listée



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Adresse de la Parcelle

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0205	P00702	7155 m ²	0580	RUE DES MIMOSAS
660149	AT0204	P00702	258 m ²	0580	RUE DES MIMOSAS
660149	AT0222	R00678	233 m ²	0580	1 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0168	P00685	232 m ²	0580	2 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0221	S00894	315 m ²	0580	3 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0169	C01044	262 m ²	0580	4 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0220	M00629	238 m ²	0580	5 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0170	T00217	213 m ²	0580	6 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0219	P00202	234 m ²	0580	7 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0171	C00186	242 m ²	0580	8 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0218	S00669	240 m ²	0580	9 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0172	M00616	241 m ²	0580	10 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0217	S00669	240 m ²	0580	11 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0173	F00631	241 m ²	0580	12 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0216	G00660	239 m ²	0580	13 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0174	R00763	236 m ²	0580	14 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0215	M00847	232 m ²	0580	15 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0175	B01196	241 m ²	0580	16 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0214	A00519	239 m ²	0580	17 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0176	S00688	242 m ²	0580	18 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0213	M00550	235 m ²	0580	19 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0177	B00985	286 m ²	0580	20 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0212	P00624	240 m ²	0580	21 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0201	P00960	249 m ²	0580	22 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0211	F00526	239 m ²	0580	23 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0202	B01318	231 m ²	0580	24 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0210	L00369	236 m ²	0580	25 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0208	C00875	245 m ²	0580	26 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0209	L00297	240 m ²	0580	27 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0207	B00755	244 m ²	0580	31 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0206	D00009	269 m ²	0580	33 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0205	C01141	334 m ²	0580	35 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0164	H00521	389 m ²	0580	5005 RUE DES MIMOSAS
660149	AT0163	A00533	434 m ²	0580	5006 RUE DES MIMOSAS

Parcelles listées

30



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0040	V00361	42 m ²	0590	1 RUE MIRABEAU
660149	BB0009	C00858	70 m ²	0590	2 RUE MIRABEAU
660149	BB0010	D00570	58 m ²	0590	4 RUE MIRABEAU
660149	BB0038	A00577	51 m ²	0590	5 RUE MIRABEAU
660149	BB0011	P00491	42 m ²	0590	6 RUE MIRABEAU
660149	BB0012	M00399	67 m ²	0590	8 RUE MIRABEAU
660149	BB0014	S00745	269 m ²	0590	10 RUE MIRABEAU
660149	BB0019	N00164	76 m ²	0590	16 RUE MIRABEAU
660149	BB0039	B01125	36 m ²	0590	9002 RUE MIRABEAU
660149	BB0018	S00545	109 m ²	0590	9003 RUE MIRABEAU
660149	BB0013	S00745	111 m ²	BD45	LA VILLE - N° 10 RUE MIRABEAU

N parcelles



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0006	G00084	40 m ²	0620	RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0200	G00424	372 m ²	0620	RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0199	L00533	99 m ²	0620	1 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0016	V00414	71 m ²	0620	2 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0198	+00479	46 m ²	0620	3 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0015	C01109	14 m ²	0620	4 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0197	M00914	112 m ²	0620	5 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0014	C01109	66 m ²	0620	6 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0011	V00214	88 m ²	0620	8 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0012	G00636	43 m ²	0620	8 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0013	V00214	18 m ²	0620	8 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0009	R00801	88 m ²	0620	12 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0008	E00132	32 m ²	0620	14 RUE DE MONTSERRAT
660149	BE0007	B01184	41 m ²	0620	16 RUE DE MONTSERRAT

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0005	P00416	24 m ²	0610	20 AV DE MONTSERRAT
660149	BE0004	*00269	352 m ²	0610	2 AV DE MONTSERRAT

2 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0107	*00143	36 m ²	0640	1 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0108	S00557	35 m ²	0640	3 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0101	L00545	86 m ²	0640	4 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0109	N00120	19 m ²	0640	5 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0097	P00899	109 m ²	0640	6 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0110	G00611	66 m ²	0640	7 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0096	*00102	101 m ²	0640	8 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0111	+00567	105 m ²	0640	9 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0093	F00798	32 m ²	0640	10 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0112	C00896	52 m ²	0640	11 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0092	C00804	32 m ²	0640	12 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0089	C01140	73 m ²	0640	14 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0114	*00069	116 m ²	0640	15 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0088	C00100	23 m ²	0640	16 RUE DES NEUF FIANCEES
660149	BC0113	C00896	193 m ²	0640	9001 RUE DES NEUF FIANCEES

n° 13

15 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0159	+66015	1000 m ²	0630	IMP-DES-NEUF-FIANCEES
660149	BC0130	F00514	7 m ²	0630	IMP-DES-NEUF-FIANCEES
660149	BC0129	F00514	255 m ²	0630	13 IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0131	F00514	823 m ²	0630	14 IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0132	*00080	530 m ²	0630	15 IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0158	R00598	49 m ²	0630	5001F IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0077	A00404	635 m ²	0630	9002 IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0078	A00404	581 m ²	0630	9003 IMP DES NEUF FIANCEES
660149	BC0076	E00102	533 m ²	0630	9004 IMP DES NEUF FIANCEES

7 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AE0055	S00783	563 m ²	0648	1 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0053	D00557	367 m ²	0648	3 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0054	D00557	320 m ²	0648	3 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0056	M00383	347 m ²	0648	2. RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0057	R00668	261 m ²	0648	4 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0058	F00639	307 m ²	0648	5 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0059	V00352	162 m ²	0648	8 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0060	S00704	165 m ²	0648	10 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0061	D00398	166 m ²	0648	12 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0062	G00623	162 m ²	0648	14 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
660149	AE0063	M00753	283 m ²	0648	16 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

11 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0484	M00665	136 m ²	0650	RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	AY0529	M00665	276 m ²	0650	RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	AY0550	G00089	312 m ²	0650	RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0092	+00606	94 m ²	0650	4 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0010	+00293	63 m ²	0650	5 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0093	*00085	52 m ²	0650	6 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0143	E00109	39 m ²	0650	8 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0182	+00523	95 m ²	0650	9 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0144	P00808	42 m ²	0650	10 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0008	+00566	88 m ²	0650	11 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0145	F00198	121 m ²	0650	12 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0007	B01282	77 m ²	0650	13 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0146	*00224	85 m ²	0650	14 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0006	B01282	86 m ²	0650	15 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0147	+00510	655 m ²	0650	18 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0001	S00747	127 m ²	0650	17 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0111	G00479	75 m ²	0650	19 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0148	+00249	296 m ²	0650	20 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0112	G00548	154 m ²	0650	21 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0149	*00258	194 m ²	0650	22 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0190	T00307	147 m ²	0650	23 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0191	T00280	330 m ²	0650	23 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0150	D00510	62 m ²	0650	24 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0114	E00095	46 m ²	0650	25 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0208	*00244	176 m ²	0650	26 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0115	F00449	52 m ²	0650	27 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0152	+00598	392 m ²	0650	28 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0116	Q00020	88 m ²	0650	29 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0117	Q00020	93 m ²	0650	29B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0228	C01078	875 m ²	0650	30 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0229	C00691	63 m ²	0650	30 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0230	+00655	19 m ²	0650	30 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0118	T00305	109 m ²	0650	31 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0231	C01078	25 m ²	0650	32 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0232	+00655	961 m ²	0650	32 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0155	*00094	116 m ²	0650	34 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0123	C01128	2379 m ²	0650	35 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0156	+00783	54 m ²	0650	36B RUE DU PALAIS DE JUSTICE



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Adresse de la Parcelle

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0157	+00783	63 m ²	0650	36 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0158	*00278	980 m ²	0650	38 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0196	D00571	377 m ²	0650	39 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0197	R00701	86 m ²	0650	39 [°] RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0159	*00158	209 m ²	0650	40 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0160	Q00902	388 m ²	0650	40 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0195	F00413	30 m ²	0650	41 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0164	*00016	566 m ²	0650	42 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0127	C00790	84 m ²	0650	43 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0165	D00516	128 m ²	0650	44 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0167	*00038	193 m ²	0650	45 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0128	*00217	689 m ²	0650	47 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0136	V00338	279 m ²	0650	47A RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0137	S00814	92 m ²	0650	49 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0138	B01094	108 m ²	0650	51 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0139	B01073	345 m ²	0650	53 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0140	S00894	497 m ²	0650	53B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0168	V00388	1323 m ²	0650	54 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0144	Q00039	115 m ²	0650	55B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0192	T00306	506 m ²	0650	55 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0193	*00282	398 m ²	0650	55 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0169	+00015	919 m ²	0650	56 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0145	B01084	150 m ²	0650	57 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0170	B01431	181 m ²	0650	58 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0146	S00810	207 m ²	0650	59 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0171	A00604	90 m ²	0650	60 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0172	G00349	106 m ²	0650	60B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0149	+00503	437 m ²	0650	61E RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0150	V00187	232 m ²	0650	61B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0226	C01120	972 m ²	0650	62 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0227	+00523	436 m ²	0650	62 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0153	*00026	153 m ²	0650	63 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0174	S00676	127 m ²	0650	64 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0154	G00173	95 m ²	0650	65 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0175	R00602	65 m ²	0650	66 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0155	T00273	114 m ²	0650	67 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0176	*00222	254 m ²	0650	68 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0159	B00867	47 m ²	0650	69 RUE DU PALAIS DE JUSTICE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0177	S00826	64 m ²	0650	70 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0158	P00496	190 m ²	0650	71 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0179	L00553	41 m ²	0650	72 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0180	R00706	44 m ²	0650	72 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0222	R00706	62 m ²	0650	72B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0223	L00553	62 m ²	0650	72B RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0160	P00496	91 m ²	0650	73 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0181	C01138	76 m ²	0650	74 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0165	S00450	100 m ²	0650	75 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0182	G00705	97 m ²	0650	76 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0166	G00430	79 m ²	0650	77 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BE0183	O00079	94 m ²	0650	78 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	BD0173	S00498	52 m ²	0650	79 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	AY0280	F00404	148 m²	0650	80 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0279	+00716	341 m ²	0650	81A RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	AY0274	+00716	295 m ²	0650	83 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
660149	AY0284	M00602	142 m ²	0650	84B RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0285	P00700	135 m ²	0650	85 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0286	P00905	449 m ²	0650	86 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0287	B01433	462 m ²	0650	89 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0288	M00666	742 m ²	0650	92 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0290	D00039	305 m ²	0650	93 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	AY0291	G00501	1069 m ²	0650	98 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP
660149	BD0122	A00141	1087 m ²	0650	9033 RUE DU PALAIS DE JUSTICE HP u° 33

100
Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0207	G000009	605 m ²	0659	1 AV PASTEUR
660149	BE0118	+00799	59 m ²	0659	2 AV PASTEUR
660149	BE0119	F00452	362 m ²	0659	4 AV PASTEUR

3 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0084	S00173	52 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0137	L00419	75 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0114	D00549	46 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0091	C00653	48 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0115	L00374	37 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0089	+00498	65 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0116	*00140	60 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0088	M00395	240 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0277	B01075	70 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0087	C00812	101 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0118	+00806	141 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0086	S00173	48 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0122	B00745	104 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0085	B01228	43 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0123	F00363	36 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0083	A00424	284 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0124	D00402	245 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0082	L00484	248 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0125	R00730	135 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0081	R00799	113 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0080	B00254	105 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0126	A00377	53 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0079	A00581	154 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0128	R00438	227 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0129	L00477	185 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0132	B00651	70 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0078	F00417	298 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0133	A00505	91 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0077	V00326	88 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0136	S00538	133 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0076	B01252	70 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0075	M00589	402 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0074	L00424	79 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0138	M00840	61 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0073	R00781	67 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0147	S00770	108 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BA0072	C01175	565 m ²	0690	RUE DU PEROU
660149	BB0145	M00871	67 m ²	0690	RUE DU PEROU

N° 11
N° 36



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BA0071	B01370	58 m ²	0690	41 RUE DU PEROU
660149	BA0070	F00516	71 m ²	0690	43 RUE DU PEROU
660149	BA0069	F00516	152 m ²	0690	45 RUE DU PEROU
660149	BB0151	B01156	72 m ²	0690	46 RUE DU PEROU
660149	BA0068	A00199	157 m ²	0690	47 RUE DU PEROU
660149	BB0152	H00085	55 m ²	0690	48 RUE DU PEROU
660149	BA0067	A00417	212 m ²	0690	49 RUE DU PEROU
660149	BB0154	M00789	89 m ²	0690	50 RUE DU PEROU
660149	BA0065	R00327	49 m ²	0690	51 RUE DU PEROU
660149	BB0155	B01486	67 m ²	0690	52 RUE DU PEROU
660149	BA0066	S00503	104 m ²	0690	53 RUE DU PEROU
660149	AL0221	+00362	118 m ²	0690	53B RUE DU PEROU
660149	AL0220	M00617	51 m ²	0690	55 RUE DU PEROU
660149	AL0219	M00548	53 m ²	0690	57 RUE DU PEROU
660149	AL0222	M00571	139 m ²	0690	59 RUE DU PEROU
660149	AL0223	F00602	45 m ²	0690	61 RUE DU PEROU
660149	BB0144	C01046	55 m ²	0690	9001 RUE DU PEROU

55 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0184	C01053	81 m ²	0700	7 RUE DU PDS DE LA FARINE
660149	BE0186	G00208	96 m ²	0700	9 RUE DU PDS DE LA FARINE
660149	BE0187	C00860	41 m ²	0700	10 RUE DU PDS DE LA FARINE
660149	BE0188	S00403	704 m ²	0700	14 RUE DU PDS DE LA FARINE
660149	BE0185	G00434	68 m ²	0700	1001 RUE DU PDS DE LA FARINE

5 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0082	R00688	260 m²	0708	RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0152	V00003	1007 m²	0708	RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0155	*00209	43 m²	0708	RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0156	V00015	01 m²	0708	RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0157	*00209	208 m²	0708	RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0062	G00260	329 m²	0708	8 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0074	B01441	405 m²	0708	9 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0063	P00912	351 m²	0708	10 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0071	A00595	328 m²	0708	11 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0064	V00415	343 m²	0708	12 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0069	G00229	320 m²	0708	13 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0065	F00646	271 m²	0708	14 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0067	C00915	340 m²	0708	15 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0066	C00915	296 m²	0708	17 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0061	P00886	316 m²	0708	9001 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0075	C00819	376 m²	0708	9001 RUE PORTAL DAL CIM
660149	BC0079	A00404	36 m²	0708	9100 RUE PORTAL DAL CIM

n°4
UPA

Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BC0020	+00622	471 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0042	C00321	419 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0027	G00357	72 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0043	G00356	537 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0026	M00600	68 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0044	S00792	244 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0045	L00541	356 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0046	R00774	326 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0047	A00362	523 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0048	C00322	754 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0016	*00025	207 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0050	C00323	627 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0051	*00027	1909 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0015	G00654	74 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO
660149	BC0023	C00928	68 m ²	0823	RUE SAN JUAN DE PORTO RICO

15 Parcelles listées

N° 18

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0267	S00693	79 m ²	0499	3 AV LOUIS PRAT
660149	AY0266	*00019	419 m ²	0499	5 AV LOUIS PRAT
660149	AY0265	F00525	485 m ²	0499	7 AV LOUIS PRAT
660149	AY0264	*00162	204 m ²	0499	11 AV LOUIS PRAT
660149	AY0165	+00572	381 m ²	0499	31 AV LOUIS PRAT
660149	AY0164	B00909	434 m ²	0499	33 AV LOUIS PRAT
660149	AY0163	*00227	210 m ²	0499	35 AV LOUIS PRAT
660149	AY0161	+00605	207 m ²	0499	37 AV LOUIS PRAT
660149	AY0160	G00350	894 m ²	0499	39 AV LOUIS PRAT
660149	AY0003	V00432	320 m ²	0499	65 AV LOUIS PRAT
660149	AY0002	J00139	495 m ²	0499	67 AV LOUIS PRAT
660149	AA0093	A00319	616 m ²	0499	75 AV LOUIS PRAT
660149	AA0094	D00633	298 m ²	0499	77 AV LOUIS PRAT

13 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0263	D00397	142 m ²	0501	1 IMP LOUIS PRAT
660149	AY0247	V00456	706 m ²	0501	2 IMP LOUIS PRAT HP
660149	AY0262	*00106	279 m ²	0501	3 IMP LOUIS PRAT
660149	AY0245	T00150	720 m ²	0501	4 IMP LOUIS PRAT HP
660149	AY0249	A00255	3021 m ²	0501	6 IMP LOUIS PRAT HP
660149	AY0252	P00170	529 m ²	0501	7 IMP LOUIS PRAT HP
660149	AY0255	N00127	442 m ²	0501	9 IMP LOUIS PRAT HP

2 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0108	M00755	92 m ²	0710	3 RUE DES PYRENEES
660149	BE0063	D00385	116 m ²	0710	4 RUE DES PYRENEES
660149	BE0109	G00527	72 m ²	0710	5 RUE DES PYRENEES
660149	BE0111	D00431	43 m ²	0710	6 RUE DES PYRENEES
660149	BE0061	M00800	129 m ²	0710	8 RUE DES PYRENEES
660149	BE0112	S00323	51 m ²	0710	7 RUE DES PYRENEES
660149	BE0060	B01172	81 m ²	0710	8 RUE DES PYRENEES
660149	BE0210	*00152	67 m ²	0710	10 RUE DES PYRENEES
660149	BE0211	*00152	27 m ²	0710	10 RUE DES PYRENEES
660149	BE0057	+00323	508 m ²	0710	12 RUE DES PYRENEES
660149	BE0058	S00541	94 m ²	0710	14 RUE DES PYRENEES
660149	BE0099	+00015	47 m ²	0710	19 RUE DES PYRENEES
660149	BE0040	C01051	127 m ²	0710	20 RUE DES PYRENEES
660149	BE0117	V00318	152 m ²	0710	31 RUE DES PYRENEES

14 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0206	K00039	177 m ²	0740	13 RUE DU QUINTAR
660149	BE0205	T00317	56 m ²	0740	15 RUE DU QUINTAR
660149	BE0203	L00595	89 m ²	0740	17 RUE DU QUINTAR
660149	BE0204	B01474	422 m ²	0740	17 RUE DU QUINTAR
660149	BE0202	M00709	97 m ²	0740	19 RUE DU QUINTAR
660149	BE0201	*00151	135 m ²	0740	21 ° RUE DU QUINTAR
660149	BE0031	J00185	86 m ²	0740	26 RUE DU QUINTAR
660149	BE0030	S00833	37 m ²	0740	28 RUE DU QUINTAR
660149	BE0028	B01262	68 m ²	0740	30 RUE DU QUINTAR
660149	BE0026	C01169	74 m ²	0740	32 RUE DU QUINTAR
660149	BE0027	C01169	62 m ²	0740	32 RUE DU QUINTAR
660149	BE0024	C00615	62 m ²	0740	34 RUE DU QUINTAR
660149	BE0023	B01474	455 m ²	0740	36 RUE DU QUINTAR
660149	BE0022	+00778	166 m ²	0740	38 RUE DU QUINTAR
660149	BE0021	R00615	34 m ²	0740	40 RUE DU QUINTAR
660149	BE0020	C00568	63 m ²	0740	42 RUE DU QUINTAR
660149	BE0033	*00132	114 m ²	0740	9001 RUE DU QUINTAR

17 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0039	B00660	49 m ²	0730	2 IMP QUINTAR
660149	BE0038	R00606	77 m ²	0730	4 IMP QUINTAR
660149	BE0037	P00788	47 m ²	0730	6 IMP QUINTAR
660149	BE0041	P00720	84 m ²	0730	6B IMP QUINTAR
660149	BE0042	F00635	20 m ²	0730	8 IMP QUINTAR
660149	BE0043	F00660	62 m ²	0730	8 IMP QUINTAR
660149	BE0049	M00940	24 m ²	0730	10 IMP QUINTAR
660149	BE0048	M00940	41 m ²	0730	12 IMP QUINTAR
660149	BE0047	D00260	51 m ²	0730	14 IMP QUINTAR
660149	BE0046	C00365	43 m ²	0730	16 IMP QUINTAR
660149	BE0044	M00939	71 m ²	0730	18B IMP QUINTAR
660149	BE0035	R00787	47 m ²	0730	18 IMP QUINTAR
660149	BE0036	+00786	59 m ²	0730	18 IMP QUINTAR
660149	BE0034	C01148	41 m ²	0730	20 IMP QUINTAR
660149	BE0032	C00988	29 m ²	0730	24 IMP QUINTAR

15 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0166	L-00355	133 m ²	0240	4 AV CHARLES RENOUVIER
660149	BE0191	F00223	127 m ²	0240	5 AV CHARLES RENOUVIER <i>MP</i>
660149	BE0224	*00230	197 m ²	0240	10 AV CHARLES RENOUVIER
660149	BE0225	F00387	67 m ²	0240	10 AV CHARLES RENOUVIER
660149	BE0162	V00447	586 m ²	0240	12 AV CHARLES RENOUVIER
660149	BE0182	F00415	2853 m ²	0240	9882 AV CHARLES RENOUVIER <i>MP</i>
660149	BE0194	F00815	16 m ²	0240	9005 AV CHARLES RENOUVIER <i>MP</i>
660149	BE0161	F00015	2747 m ²	0240	8804 AV CHARLES RENOUVIER <i>MP</i>

Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0005	*00204	605 m ²	0750	3 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0184	+00774	113 m ²	0750	2 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0019	+00555	130 m ²	0750	4 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0011	*00231	69 m ²	0750	5 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0017	+00555	49 m ²	0750	6 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0016	*00197	121 m ²	0750	8 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0012	*00208	95 m ²	0750	9 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0013	+00015	210 m²	0750	6 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BD0014	+00275	75 m ²	0750	10 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0091	+00606	126 m ²	0750	11 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0094	*00059	125 m ²	0750	13 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0090	*00254	120 m ²	0750	14 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0095	C00488	259 m ²	0750	15 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0100	+00523	1448 m ²	0750	17 PL DE LA REPUBLIQUE
660149	BE0098	+00564	164 m ²	0750	19 PL DE LA REPUBLIQUE

14 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fanboir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0004	B00993	353 m ²	0760	2 RUE REVOLUTION

1

Parcelle listée

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**

ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AY0258	R00641	226 m ²	0770	2 RTE DE RIA
660149	AY0257	D00254	264 m ²	0770	4 RTE DE RIA
660149	AY0254	R00665	194 m ²	0770	6 RTE DE RIA
660149	AY0253	L00360	344 m ²	0770	8 RTE DE RIA
660149	AY0251	*00241	605 m ²	0770	10 RTE DE RIA
660149	AY0252	*00241	54 m ²	0770	12 RTE DE RIA

5 Parcelles listées

Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Facteur	Adresse de la Parcelle
660149	AT0305	A00862	365 m ²	0761	9 RUE DENIS ROIGT
660149	AT0301	O00086	374 m ²	B045	LA VILLE
660149	AT0302	C01174	227 m ²	B045	LA VILLE
660149	AT0299	P00760	347 m ²	B045	LA VILLE
660149	AT0304	P00749	370 m ²	B045	LA VILLE
660149	AT0305	C01032	370 m ²	A047	5 LOT LE CLOS DES CERISIERS

1- RUE DENIS ROIGT
 3- RUE DENIS ROIGT
 6- RUE DENIS ROIGT
 7- RUE DENIS ROIGT
 5 RUE DENIS ROIGT

Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0295	A00486	617 m ²	0410	5 RUE GAL ROQUES
660149	BB0296	A00486	102 m ²	0410	5 RUE GAL ROQUES
660149	BB0254	K00023	371 m ²	0410	7 RUE GAL ROQUES
660149	BB0236	L00579	417 m ²	0410	16 RUE GAL ROQUES
660149	BB0252	+00239	258 m ²	0410	11 RUE GAL ROQUES
660149	BB0235	C00867	176 m ²	0410	17 RUE GAL ROQUES
660149	BB0226	C00886	156 m ²	0410	19 RUE GAL ROQUES
660149	BB0225	D00395	451 m ²	0410	21 RUE GAL ROQUES
660149	BB0207	V00402	131 m ²	0410	27B RUE GAL ROQUES
660149	BB0217	H00118	135 m ²	0410	27 RUE GAL ROQUES
660149	BB0204	A00497	345 m ²	0410	29 RUE GAL ROQUES
660149	BB0195	V00440	66 m ²	0410	37 RUE GAL ROQUES
660149	BB0205	V00402	29 m ²	0410	9002 RUE GAL ROQUES
660149	BB0253	K00037	139 m ²	0410	9001 RUE GAL ROQUES
660149	BB0181	S00857	71 m ²	0410	39 RUE GAL ROQUES

W 27B
U 05

15 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BD0129	F00400	17 m ²	0720	RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
660149	BD0124	F00663	213 m ²	0720	: RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
660149	BD0194	D00571	106 m ²	0720	4 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
660149	BD0131	C00866	284 m ²	0720	8 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
660149	BD0130	F00408	387 m ²	0720	9003 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
660149	BD0132	B01005	132 m ²	0720	10 ^e RUE DU QUATRE SEPTEMBRE

n° 6

Parcelles listées

5

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Adresse de la Parcelle

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0280	M00070	28 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0280	C00974	343 m ²	0840	RUE DES TILLEULS n° 12
660149	AT0167	L00322	279 m ²	0840	RUE DES TILLEULS n° 10
660149	AT0242	C00974	343 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0236	B01245	266 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0166	M00883	246 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0237	G00519	262 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0165	L00494	354 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0240	D00623	261 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0241	D00296	347 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0149	N00167	232 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0164	J00116	413 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0148	P00513	171 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0256	P00870	536 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0147	P00942	187 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0257	F00509	196 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0146	G00631	203 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0258	*00271	195 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0145	B01213	344 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0259	*00272	447 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0124	N00134	189 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0125	B01347	325 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0123	E00081	171 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0122	G00731	272 m ²	0840	RUE DES TILLEULS
660149	AT0120	F00584	1599 m ²	0840	RUE DES TILLEULS

25
Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AT0271	X00015	615 m ²	0842	RUE DES TROENES
660149	AT0263	S00269	317 m ²	0842	2 RUE DES TROENES
660149	AT0262	N00118	396 m ²	0842	4 RUE DES TROENES
660149	AT0253	T00284	386 m ²	0842	8 RUE DES TROENES
660149	AT0261	L00504	679 m ²	0842	9001 RUE DES TROENES
660149	AT0254	A00149	367 m ²	0842	9002 RUE DES TROENES

no 10
no 12

5 Parcelles listées



Listing des parcelles

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BB0263	G00096	237 m ²	0848	9001 IMP DES VARIETES
660149	BB0262	B01452	525 m ²	0115	RUE DE L'ASTRICADOU - 5 - IMP DES VARIETES

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0180	D00593	469 m ²	0430	1 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0169	C00794	229 m ²	0430	4 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0167	D00594	262 m ²	0430	6 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0133	C00045	540 m ²	0430	7 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0162	R00471	202 m ²	0430	8 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0134	A00424	237 m ²	0430	9 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0161	N00111	203 m ²	0430	10 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0135	S00664	225 m ²	0430	11 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0157	F00609	203 m ²	0430	12 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0156	B01263	203 m ²	0430	14 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0136	S00609	227 m ²	0430	13 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0137	M00995	230 m ²	0430	15 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0138	A00548	232 m ²	0430	17 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0139	N00117	225 m ²	0430	19 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0314	M00967	430 m ²	0430	23 RUE JACINT VERDAGUER
660149	AL0313	A00455	352 m ²	0430	25 RUE JACINT VERDAGUER

16 Parcelles listées

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fanboir	Adresse de la Parcelle
660149	AX0175	L00435	329 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BD0172	B00814	58 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BC0008	T00189	674 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BC0007	L00321	143 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BC0006	+00714	249 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BC0151	P00907	156 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	AX0174	*00155	168 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BD0170	V00431	58 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BD0167	C01020	77 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BD0171	B00814	58 m ²	0850	RUE DE VERDUN
660149	BC0004	T00300	107 m ²	0850	RUE DE VERDUN

h 0 1 2

A 7 b u

11 Parcelles listées



RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	AL0316	+00701	704 m ²	9221	15 RUE MARTIN VIVES
660149	AL0317	M00720	599 m ²	9221	17 RUE MARTIN VIVES
660149	AL0318	M00719	556 m ²	9221	19 RUE MARTIN VIVES
660149	AL0315	H00107	339 m ²	9221	22 RUE MARTIN VIVES
660149	AL0308	+00373	3416 m ²	B034	PLA DE LA BASSA
660149	AL0309	+00373	2032 m ²	B034	PLA DE LA BASSA

*RUE MARTIN VIVES du n°1 au n°13 Côte Juan d'aur
 RUE MARTIN VIVES du n°14 au n°16 Côte Juan d'aur
 SACINT VERDAGUER du n°18 au n°28 Côte Juan d'aur*

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Faitoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0101	+00706	173 m ²	0870	8 RUE VOLTAIRE
660149	BE0137	D00585	37 m ²	0870	9 RUE VOLTAIRE
660149	BE0102	+00357	68 m ²	0870	10 RUE VOLTAIRE
660149	BE0103	J00177	75 m ²	0870	12 RUE VOLTAIRE
660149	BE0136	V00392	274 m ²	0870	13 RUE VOLTAIRE
660149	BE0104	T00184	49 m ²	0870	14 RUE VOLTAIRE
660149	BE0135	V00392	99 m ²	0870	15 RUE VOLTAIRE
660149	BE0105	T00320	49 m ²	0870	16 RUE VOLTAIRE
660149	BE0129	C00792	36 m ²	0870	17Q RUE VOLTAIRE
660149	BE0131	L00558	37 m ²	0870	17T RUE VOLTAIRE
660149	BE0132	L00558	30 m ²	0870	17T RUE VOLTAIRE
660149	BE0134	C00792	33 m ²	0870	17 RUE VOLTAIRE
660149	BE0106	X00006	17 m ²	0870	18 RUE VOLTAIRE
660149	BE0107	G00596	110 m ²	0870	20 RUE VOLTAIRE
660149	BE0126	C00792	83 m ²	0870	21 RUE VOLTAIRE
660149	BE0127	+00771	93 m ²	0870	21 RUE VOLTAIRE
660149	BE0110	C00804	28 m ²	0870	22 RUE VOLTAIRE
660149	BE0116	D00624	259 m ²	0870	29 RUE VOLTAIRE
660149	BE0142	*00202	95 m ²	0870	1B RUE VOLTAIRE
660149	BE0140	E00092	164 m ²	0870	3/ RUE VOLTAIRE
660149	BE0141	F00653	32 m ²	0870	3 RUE VOLTAIRE
660149	BE0096	+00434	43 m ²	0870	4 RUE VOLTAIRE
660149	BE0139	+00638	29 m ²	0870	5 RUE VOLTAIRE
660149	BE0138	R00757	53 m ²	0870	7 RUE VOLTAIRE

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Commune	Parcelle	Compte Communal	Superficie	Fantoir	Adresse de la Parcelle
660149	BE0133	+00252	53 m ²	9222	1 IMP ZADIG
660149	BE0113	O00092	54 m ²	9222	2 IMP ZADIG
660149	BE0114	D00377	71 m ²	9222	4 IMP ZADIG
660149	BE0115	D00421	69 m ²	9222	6 IMP ZADIG
660149	BE0130	T00146	97 m ²	9222	7 IMP ZADIG
660149	BE0124	R00396	299 m ²	9222	8 IMP ZADIG
660149	BE0128	+00771	288 m ²	9222	9 IMP ZADIG
660149	BE0125	T00146	177 m ²	9222	10 IMP ZADIG

8 Parcelles listées

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**



ID : 066-200049211-20230424-D2023-DE